



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

**Energy,
the Environment and
Natural Resources**

Chair:
The Honourable TOMMY BANKS

Thursday, November 9, 2006
Thursday, November 23, 2006
Tuesday, November 28, 2006

Issue No. 9

First meeting on:

Bill S-205, An Act to amend the Food
and Drugs Act (clean drinking water)

and

Fifteenth and sixteenth meetings on:

Review of the Canadian Environmental
Protection Act (1999, c. 33) pursuant
to Section 343(1) of the said act

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

**Énergie, de
l'environnement et des
ressources naturelles**

Président :
L'honorable TOMMY BANKS

Le jeudi 9 novembre 2006
Le jeudi 23 novembre 2006
Le mardi 28 novembre 2006

Fascicule n° 9

Première réunion concernant :

Le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur
les aliments et drogues (eau potable saine)

et

Quinzième et seizième réunions concernant :

L'examen de la Loi canadienne sur la protection de
l'environnement (1999, chap. 33) conformément
à l'article 343(1) de ladite Loi

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT
AND NATURAL RESOURCES

The Honourable Tommy Banks, *Chair*

The Honourable Ethel Cochrane, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Adams	* LeBreton, P.C.
Angus	(or Comeau)
Carney, P.C.	Milne
* Hays	Sibbeston
(or Fraser)	Spivak
Kenny	Tardif
Lavigne	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Mitchell substituted for that of the Honourable Senator Adams (*November 6, 2006*).

The name of the Honourable Senator Mercer substituted for that of the Honourable Senator Kenny (*November 6, 2006*).

The name of the Honourable Senator Adams substituted for that of the Honourable Senator Mitchell (*November 8, 2006*).

The name of the Honourable Senator Kenny substituted for that of the Honourable Senator Mercer (*November 8, 2006*).

Substitution pending for the Honourable Senator Fox, P.C. (*November 8, 2006*).

The name of the Honourable Senator Spivak was added (*November 28, 2006*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Tommy Banks

Vice-présidente : L'honorable Ethel Cochrane

et

Les honorables sénateurs :

Adams	* LeBreton, C.P.
Angus	(ou Comeau)
Carney, C.P.	Milne
* Hays	Sibbeston
(ou Fraser)	Spivak
Kenny	Tardif
Lavigne	

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Mitchell est substitué à celui de l'honorable sénateur Adams (*le 6 novembre 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Mercer est substitué à celui de l'honorable sénateur Kenny (*le 6 novembre 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Adams est substitué à celui de l'honorable sénateur Mitchell (*le 8 novembre 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Kenny est substitué à celui de l'honorable sénateur Mercer (*le 8 novembre 2006*).

Remplacement à venir pour l'honorable sénateur Fox, C.P. (*le 8 novembre 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Spivak a été ajouté (*le 28 novembre 2006*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, October 31, 2006:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Callbeck, for the second reading of Bill S-205, An Act to amend the Food and Drugs Act (clean drinking water).

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Callbeck, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 31 octobre 2006 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Callbeck, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (eau potable saine).

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Callbeck, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, November 9, 2006
(19)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, in room 9, Victoria Building, at 8:12 a.m., the Chair, the Honourable Tommy Banks, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Banks, Milne, Sibbeston and Tardif (5).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Sam Banks, Lynne Myers and Kristen Douglas.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee continued its review of the Canadian Environmental Protection Act (1999, c. 33) pursuant to Section 343(1) of the said act. (*For complete text of Order of Reference, see Proceedings of the Committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

Canadian Public Health Association:

Timothy Lambert, Volunteer.

Canadian Strategy for Cancer Control:

David Bennett, Member of the National Environmental and Occupational Exposures Committee.

Canadian Association of Physicians for the Environment:

Dr. Victoria Lee, Board Member.

The Chair made an opening statement.

Ms. Lee, Mr. Lambert and Mr. Bennett each made a presentation and answered questions.

The Chair made a closing statement.

At 10:15 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, November 23, 2006
(20)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, in room 2, Victoria Building, at 8:42 a.m., the Chair, the Honourable Tommy Banks, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Angus, Banks, Carney, P.C., Cochrane, Milne, Sibbeston and Tardif (8).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 9 novembre 2006
(19)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 12, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Tommy Banks (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Banks, Milne, Sibbeston et Tardif (5).

Également présents : De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement : Sam Banks, Lynne Myers et Kristen Douglas.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité poursuit son examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999, chap. 33), conformément au paragraphe 343(1) de ladite loi. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association canadienne de santé publique :

Timothy Lambert, bénévole.

Stratégie canadienne de lutte contre le cancer :

David Bennett, membre du Comité national sur les expositions environnementales et professionnelles.

Association canadienne des médecins pour l'environnement :

Dre Victoria Lee, membre de la Commission.

Le président fait une déclaration d'ouverture.

Mme Lee ainsi que MM. Lambert et Bennett font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

Le président fait une déclaration finale.

À 10 h 15, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 23 novembre 2006
(20)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 42, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Tommy Banks (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Adams, Angus, Banks, Carney, C.P., Cochrane, Milne, Sibbeston et Tardif (8).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Sam Banks, Frédéric Beaugard-Tellier and Kristen Douglas.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee continued its review of the Canadian Environmental Protection Act (1999, c. 33) pursuant to Section 343(1) of the said Act. (*For complete text of Order of Reference, see Proceedings of the Committee, Issue No. 2.*)

WITNESS:

As an individual:

Linda F. Duncan.

The Chair made an opening statement.

Ms. Duncan made a presentation and answered questions.

The Chair made a closing statement.

At 10:12 a.m., the committee suspended.

At 10:14 a.m., pursuant to rule 92(2)(e), the committee proceeded in camera for the consideration of a draft agenda.

A discussion of issues related to the mandate of the committee took place.

The Honourable Senator Angus moved that the committee not examine smog as part of their study on the Canadian Environmental Protection Act.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Cochrane moved that the draft work plan for the committee be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 10:20 a.m., the committee resumed in public.

The Honourable Senator Angus moved that the following special study budget application be approved for submission to the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Summary of expenditures:

Professional and Other Services:	—
Transportation and Communications:	20,070
All Other Expenditures:	2,000
Total:	\$ 22,070

The question being put on the motion, it was adopted.

At 10:24 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Aussi présents : De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement : Sam Banks, Frédéric Beaugard-Tellier et Kristen Douglas.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité poursuit son examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999, chap. 33), conformément au paragraphe 343(1) de ladite loi. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

À titre personnel :

Linda F. Duncan.

Le président fait une déclaration liminaire.

Mme Duncan fait une déclaration puis répond aux questions.

Le président fait une déclaration finale.

À 10 h 12, la séance est interrompue.

À 10 h 14, conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité poursuit ses travaux à huis clos pour examiner une ébauche de programme.

Une discussion sur les questions relatives au mandat du comité s'ensuit.

L'honorable sénateur Angus propose que le comité n'examine pas la question du smog dans le cadre de son étude sur la Loi canadienne de protection de l'environnement.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Cochrane propose que l'ébauche de plan de travail du comité soit adoptée.

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 10 h 20, la séance publique reprend.

L'honorable sénateur Angus propose que le budget suivant, relatif à l'étude spéciale, soit approuvé et présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

Résumé des dépenses

Services professionnels et autres	—
Transports et communications :	20 070 \$
Autres dépenses :	2 000 \$
Total :	22 070 \$

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 10 h 24, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Tuesday, November 28, 2006
(21)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, in room 2, Victoria Building, at 5:26 p.m., the Chair, the Honourable Tommy Banks, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Angus, Banks, Cochrane, Sibbeston and Tardif (6).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Sam Banks and Lynne Myers.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, October 31, 2006, the committee began its examination of Bill S-205, to amend the Food and Drugs Act (clean drinking water). (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 9.*)

WITNESS:

The Honourable Senator Jerahmiel Grafstein, sponsor of the bill.

The Chair made an opening statement.

The Honourable Senator Grafstein made a presentation and answered questions.

The Chair made a closing statement.

At 7:13 p.m., the committee suspended.

At 7:15 p.m., pursuant to rule 92(2)(e), the committee proceeded in camera for the consideration of a draft agenda.

At 7:28 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mardi 28 novembre 2006
(21)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 26, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Tommy Banks (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Adams, Angus, Banks, Cochrane, Sibbeston et Tardif (6).

Également présents : De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement : Sam Banks et Lynne Myers.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 31 mai 2006, le comité entreprend son examen du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (eau potable saine). (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 9 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

L'honorable sénateur Jerahmiel Grafstein, parrain du projet de loi.

Le président fait une déclaration liminaire.

L'honorable sénateur Grafstein fait une déclaration puis répond aux questions.

Le président fait une déclaration finale.

À 19 h 13, la séance est interrompue.

À 19 h 15, conformément à l'alinéa 92(2)e du Règlement, le comité poursuit ses travaux à huis clos pour examiner une ébauche de programme.

À 19 h 28, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Keli Hogan

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, November 9, 2006

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:12 a.m. to review the Canadian Environmental Protection Act (1999, c. 33) pursuant to section 343(1) of the said act.

Senator Tommy Banks (*Chairman*) in the chair.

The Chairman: I call the meeting to order. It is my pleasure to welcome you to the Standing Senate Committee on Energy, Environment and Natural Resources. Over the last few months, the committee has held a number of scoping meetings on the Canadian Environmental Protection Act, 1999 before deciding how best to proceed with the review mandated in the act.

The committee has decided to examine the act by analyzing three case studies to determine how well the act is protecting Canadian citizens from the detrimental health effects known to result from the exposure to substances. The first case study focuses on mercury.

Appearing before us this morning as part of a panel is Dr. David Bennett, who is a member of the National Environmental and Occupational Exposures Committee of the Canadian Strategy for Cancer Control; Dr. Victoria Lee, who is a board member of the Canadian Association of Physicians for the Environment; and Dr. Timothy Lambert, who is a volunteer for the Canadian Public Health Association.

Before we begin, I would like to briefly introduce the members of our committee who are present.

To my immediate right is Senator Angus. He is from Montreal. He is a lawyer with an extensive record of community involvement and is currently senior partner for the Montreal office of Stikeman Elliott. He is also deputy chair of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

To my far left is Senator Tardif, who has long been recognized as one of Canada's foremost advocates and defenders of minority, linguistic and cultural rights and for her considerable contribution to secondary and post-secondary education. Appointed to the Senate in 2005, when she hit the ground running, she is currently a member of the Standing Senate Committee on Official Languages and Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament.

Senator Milne is from Ontario and is deputy chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. In the past, she has taken an interest in the legalization of hemp as an industrial crop and has opposed the use of bovine growth hormones used to stimulate milk production. More recently,

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 9 novembre 2006

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 8 h 12 pour examiner la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999, chap. 33) conformément à l'article 343(1) de ladite loi.

Le sénateur Tommy Banks (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : La séance est ouverte. J'ai le plaisir de vous accueillir au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Au cours des derniers mois, le comité a tenu un certain nombre de réunions d'établissement de la portée des incidences relativement à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) avant de choisir la meilleure procédure pour l'examiner.

Le comité a décidé d'examiner cette loi en analysant trois études de cas afin d'établir dans quelle mesure la LCPE protège les Canadiens contre les effets nocifs attribués à l'exposition aux substances toxiques. La première étude de cas porte sur le mercure.

Le groupe de témoins qui comparaissent devant nous ce matin est composé du Dr David Bennett, qui est membre du Comité national sur les expositions environnementales et professionnelles de la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer, du Dre Victoria Lee, membre du conseil de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et de M. Timothy Lambert, qui travaille comme bénévole pour l'Association canadienne de santé publique.

Avant de commencer, je voudrais vous présenter rapidement les membres de notre comité qui sont présents aujourd'hui.

À ma droite immédiate se trouve le sénateur Angus. Il vient de Montréal. C'est un avocat qui a été très actif au niveau communautaire et qui est actuellement associé principal du cabinet Stikeman Elliott, à Montréal. Il est aussi le vice-président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

À mon extrême gauche se trouve le sénateur Tardif qui est reconnue depuis longtemps comme l'une des principales championnes des droits linguistiques et culturels des minorités au Canada. Elle est aussi connue pour son importante contribution dans le domaine de l'éducation secondaire et postsecondaire. Elle a été nommée au Sénat en 2005 et est actuellement membre du Comité sénatorial permanent des langues officielles et du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

Le sénateur Milne vient de l'Ontario et elle est la vice-présidente du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Par le passé, elle s'est intéressée à la légalisation du chanvre comme culture industrielle et elle s'est opposée à l'utilisation des hormones de croissance bovine pour

Senator Milne has taken an interest in the release of the post-1901 census records and genetically modified foods, which are not directly related.

I am presuming you would like to speak to us for a few minutes. I suggest you do so in consecutive order, and then we will ask you questions.

Dr. Victoria Lee, Board Member, Canadian Association of Physicians for the Environment: Honourable senators, thank you for the opportunity to speak with you today. I am a physician and a board member of the Canadian Association of Physicians for the Environment. CAPE is the national voice of physicians for the environment and health. We believe that health should be considered a state of physical, mental, social and ecological well-being. The Canadian Environmental Protection Act, CEPA, 1999 is the primary authority for the assessment and management of environmental contaminants and therefore directs policy decisions in Canada. Unfortunately, CEPA has fallen short of carrying out its mandate to protect health, well-being and the environment of all Canadians from pollution and toxic substances, particularly with respect to children. We continue to be exposed daily to persistent and toxic substances that build up in our bodies and consequently cause health problems.

Mercury is one of these toxic substances. Mercury endangers our health because it cannot be removed once it has been released into the environment. It is, in fact, rapidly taken up by micro-organisms and tends to bioaccumulate and biomagnify in animals. It is well-established that methyl mercury and mercury vapour passes through the placenta into a pregnant women's uterus and even moderate levels of mercury in the uterus leads to detrimental effects on memory, attention and language skills.

The 1999-00 blood testing program in the United States found that approximately 8 per cent of women of child-bearing age had blood mercury levels above the Environmental Protection Agency's estimated safe level. The testing concluded that 375,000 children born in the U.S. each year are at risk of neurodevelopmental problems related to their mothers' mercury level. Recent studies have found that increased levels of mercury and the associated loss of IQ cause diminished economic productivity, and this persists over the lifetime of these children. In the United States, the lost productivity associated with methyl mercury toxicity is estimated at \$8.7 billion in annual terms. In Canada, 79 per cent of women from Nunavik and 68 per cent of those from the Baffin regions have blood levels above the EPA standards.

CEPA's history of inaction on mercury needs to be changed. Environment Canada has stated that it does not matter whether we use CEPA to deal with mercury emissions; however, it does matter. We are here to talk about what in CEPA prevents its effective use.

stimuler la production laitière. Plus récemment, le sénateur Milne s'est intéressée à la publication des dossiers du recensement postérieurs à 1901 et aux aliments génétiquement modifiés, ce qui n'est pas directement relié.

Je suppose que vous désirez nous parler pendant quelques minutes. Je vous suggère de le faire à tour de rôle, après quoi nous vous poserons des questions.

Dre Victoria Lee, membre du conseil, Association canadienne des médecins pour l'environnement : Honorables sénateurs, je vous remercie de cette occasion de parler avec vous aujourd'hui. Je suis médecin et membre du conseil de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement. Notre association est l'organe national des médecins pour l'environnement et la santé. Nous croyons que la santé devrait être considérée comme un état de bien-être physique, mental, social et écologique. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement, de 1999, est le principal instrument qui confère le pouvoir d'évaluer et de gérer les contaminants de l'environnement et qui dirige donc les décisions politiques au Canada. Malheureusement, la LCPE ne s'est pas vraiment acquittée de sa mission qui consiste à protéger la santé, le bien-être et l'environnement de tous les Canadiens contre la production et les substances toxiques, surtout dans le cas des enfants. Nous continuons d'être exposés quotidiennement à des substances persistantes et toxiques qui s'accumulent dans notre organisme et nous causent des problèmes de santé.

Le mercure est une de ces substances toxiques. Le mercure menace notre santé, car il n'est pas possible de l'éliminer une fois qu'il a été libéré dans l'environnement. En fait, il est rapidement absorbé par des micro-organismes et il a tendance à se bioaccumuler et à se bio-intensifier chez l'animal. Il est bien établi que le méthyle mercure et les vapeurs de mercure traversent le placenta dans l'utérus des femmes enceintes et que même des niveaux modérés de mercure dans l'utérus ont des effets néfastes sur la mémoire, l'attention et l'habileté d'expression verbale.

Le programme de tests sanguins qui a eu lieu aux États-Unis en 1999-2000 a révélé qu'environ 8 p. 100 des femmes en âge de procréer avaient un taux de mercure sanguin supérieur au niveau considéré sûr par l'Environmental Protection Agency. Ces tests ont permis de conclure que 375 000 enfants nés chaque année aux États-Unis risquent de souffrir de troubles neurologiques à cause du taux de mercure présent dans l'organisme de leur mère. Selon des études récentes, l'augmentation des taux de mercure et la baisse du QI qui y est associée entraînent une diminution de la productivité économique, et cela pendant toute la vie de ces enfants. Aux États-Unis, la perte de productivité associée à la toxicité du méthyle mercure est évaluée à 8,7 milliards de dollars par année. Au Canada, 79 p. 100 des femmes du Nunavik et 68 p. 100 de celles de la région de Baffin ont des taux de mercure sanguins supérieurs aux normes de l'EPA.

Il faut mettre un terme à l'inaction dont on a fait preuve à l'égard du mercure dans le cadre de la LCPE. Environnement Canada a déclaré que peu importe si nous utilisons la LCPE pour lutter contre les émissions de mercure alors qu'en réalité il s'agit d'une considération importante. Nous sommes ici pour parler des dispositions de la LCPE qui empêchent de l'utiliser efficacement.

There has been little positive action on mercury in Canada. The reductions have generally been the result of other regulations. We continue to contaminate the environment and our bodies with mercury, and CEPA does little to prevent that. Even industry representatives that have testified before you have stated that CEPA has no impact with respect to mercury.

Environment Canada wants you to believe that CEPA is meeting its objectives. If CEPA is protecting the health of Canadians, I ask you: Why have no substances been listed for virtual elimination? Why do consumer products continue to release toxic substances? Why does air pollution continue to harm our health?

Hazardous substances like mercury remain widespread in medical and consumer products despite their listing as toxic by CEPA. For instance, companies are still allowed to sell mercury thermometers when perfectly good alternatives are available. The U.S. poison control system found in 2001 that 20,000 people reported being exposed to mercury by broken thermometers. Over 1,700 people required treatment and some 20 per cent of these cases resulted in adverse health reactions and one death. The situation is not dissimilar in Canada.

CEPA needs to be more effective in eliminating toxic substances in products. The act needs to be strengthened so that harmful substances such as mercury are removed from products that are imported and manufactured here in Canada.

Many groups have come before you to explain the gaps in CEPA. We are here today, as physicians who are front-line health care workers to reinforce the message that CEPA needs to be fixed.

The inadequacies of the CEPA are clearest in our pollution hot spots, which are vulnerable geographic regions such as the North, the Atlantic provinces, the Great Lakes and the St. Lawrence basin. These are all areas with high mercury levels and other toxic pollution, and an effective national environmental act would obligate us to clean these areas up and, in doing so, protect the people and environment.

Let us consider the Great Lakes region in detail. The Great Lakes region is an extraordinary natural endowment, holding 18 per cent of the world's surface freshwater. The Great Lakes are also vital to many North American fish and wildlife species; their wealth of natural resources has long made the region a heartland of economic strength.

In 1991-95, the Government of Canada and the United States developed the Great Lakes Binational Toxics Strategy to restore the degraded areas and to achieve zero discharge of designated persistent and bioaccumulative toxic substances. The two countries agreed that the discharge of any and all persistent toxic substances be virtually eliminated. Mercury was listed as a Level 1 substance

Peu de mesures positives ont été prises contre le mercure au Canada. Les réductions ont généralement résulté d'autres règlements. Nous continuons à contaminer l'environnement et notre organisme avec le mercure et la LCPE ne fait pas grand-chose pour l'empêcher. Même les représentants de l'industrie qui ont témoigné devant vous ont déclaré que la LCPE n'avait aucun effet sur le mercure.

Environnement Canada veut vous faire croire que la LCPE atteint ses objectifs. Si la LCPE protège la santé des Canadiens, je vous demande alors pourquoi aucune substance n'est inscrite dans la Liste de quasi-élimination? Pourquoi les produits de consommation continuent-ils de libérer des substances toxiques? Pourquoi la pollution atmosphérique continue-t-elle de miner notre santé?

Les substances dangereuses comme le mercure restent très répandues dans les produits médicaux et les produits de consommation même si elles figurent dans la liste des substances toxiques de la LCPE. Par exemple, les entreprises sont encore autorisées à vendre des thermomètres au mercure alors qu'il existe d'autres dispositifs tout à fait satisfaisants. Le système de contrôle des poisons des États-Unis a constaté, en 2001, que 20 000 personnes avaient été exposées au mercure par des thermomètres cassés. Plus de 1 700 personnes ont eu besoin d'un traitement et 20 p. 100 d'entre elles ont eu des réactions néfastes, dont un décès. La situation est similaire au Canada.

La LCPE doit être plus efficace pour éliminer la présence de substances toxiques dans les produits. Il faut renforcer la loi afin que les substances dangereuses comme le mercure soient éliminées des produits qui sont importés ou fabriqués ici, au Canada.

De nombreux groupes sont venus vous expliquer les lacunes de la LCPE. Nous sommes ici aujourd'hui, en tant que médecins qui travaillent en première ligne, pour bien faire comprendre que la LCPE doit être améliorée.

Les faiblesses de la LCPE sont particulièrement évidentes dans nos régions particulièrement touchées par la pollution, qui sont les régions géographiques vulnérables comme le Nord, les provinces de l'Atlantique, les Grands Lacs et le bassin du Saint-Laurent. Toutes ces régions présentent un taux élevé de mercure et d'autres polluants toxiques et une loi environnementale nationale efficace nous obligerait à les nettoyer et, ce faisant, à protéger la population et l'environnement.

Examinons en détail la région des Grands Lacs. Cette région est une ressource naturelle extraordinaire qui contient 18 p. 100 des eaux douces de surface de la planète. Les Grands Lacs ont aussi une importance vitale pour un grand nombre d'espèces de poissons et d'autres espèces fauniques d'Amérique du Nord. Cette région doit depuis longtemps sa vigueur économique à la richesse de ses ressources naturelles.

En 1991-1995, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont mis au point la Stratégie binationale sur les produits toxiques dans les Grands Lacs pour restaurer les zones contaminées et éliminer totalement les émissions de certaines substances toxiques rémanentes et bioaccumulatives. Les deux pays ont accepté d'éliminer pratiquement toutes les substances toxiques

to be virtually eliminated under this agreement, and Canada committed to a 90 per cent reduction in the release of mercury by the year 2000.

Due to the lack of national coordination on mercury control, atmospheric deposition has not declined in this region. In fact, a study done in 2004 showed that 100 per cent of blood mercury levels tested in those that eat fish in that region had levels that were above detectable.

CEPA should be responsible and accountable for cleaning up the Great Lakes basin to protect the livelihood of the 33 million people that live in this area. Canada must live up to its international commitments.

We strongly recommend that the virtual elimination sections of CEPA be developed so that we can fully protect ourselves from the worst of toxic substances, including mercury.

In closing, the ecological, human-health and economic threats of the continual release of mercury are significant and clear. The stakes of inaction are too high to be comforted by the gains and co-benefits of non-CEPA regulations. We urge the members of the Senate to take the necessary steps today to protect our children from breathing tainted air and pregnant women from consuming contaminated foods. We urge you to seize the opportunity to protect the health of Canadians by strengthening CEPA in the following ways: eliminating toxic substances from our products; developing a meaningful virtual elimination section in CEPA; and, by protecting vulnerable and valuable geographic areas such as the Great Lakes and living up to our international agreements.

Timothy Lambert, Volunteer, Canadian Public Health Association: Thank you for having me here today, Mr. Chairman. I am here representing the Canadian Public Health Association. For the last eight or nine years as a volunteer with the Canadian Public Health Association, I have been involved in several of the Canada-wide standard processes for benzene, particulate matter, ozone, mercury and with consultation on the domestic substances list, the recent releases on behalf of CPHA.

In addition, as part of my Ph.D. in studying public health, I have evaluated the history of how public health is being conducted in Canada and the ethical background for the control and management of substances and the protection of public health.

The CPHA sees CEPA as a key piece of legislation with respect to protecting public health and recognizing that the environment is a determinant of health. Therefore, the health of the environment is impacting the health of Canadians; likewise, human activities are impacting both the health of the environment

rémanentes. Le mercure a été désigné comme la première substance à éliminer en vertu de cet accord et le Canada s'est engagé à réduire de 90 p. 100 les émissions de mercure d'ici l'an 2000.

En raison de l'absence de coordination nationale pour le contrôle du mercure, les dépôts atmosphériques de cette substance n'ont pas diminué dans la région. En fait, une étude réalisée en 2004 a révélé que la totalité des personnes qui mangent du poisson dans cette région avaient un taux de mercure sanguin supérieur au niveau décelable.

La LCPE devrait assurer le nettoyage du bassin des Grands Lacs afin de protéger le gagne-pain des 33 millions d'habitants de cette région. Le Canada doit respecter ses engagements internationaux.

Nous recommandons énergiquement d'élargir les dispositions de la LCPE concernant la quasi-élimination afin que nous puissions nous protéger entièrement contre les pires substances toxiques, y compris le mercure.

Pour terminer, l'émission continue de mercure pose des risques importants et évidents pour l'écologie, la santé humaine et l'économie. Les conséquences de l'inaction sont beaucoup trop coûteuses pour être compensées par les avantages de la réglementation extérieure à la LCPE. Nous exhortons les membres du Sénat à prendre les mesures nécessaires, aujourd'hui même, pour protéger nos enfants contre la pollution atmosphérique et les femmes enceintes contre la consommation d'aliments contaminés. Nous vous exhortons à saisir l'occasion de protéger la santé des Canadiens en renforçant la LCPE de la façon suivante : en éliminant les substances toxiques de nos produits; en rendant plus efficaces les dispositions de la LCPE concernant la quasi-élimination des substances dangereuses et en protégeant les régions géographiques vulnérables et précieuses comme celle des Grands Lacs, de même qu'en respectant nos accords internationaux.

Timothy Lambert, bénévole, Association canadienne de santé publique : Je vous remercie de m'avoir invité à venir ici aujourd'hui, monsieur le président. Je représente l'Association canadienne de santé publique. Depuis huit ou neuf ans que je travaille comme bénévole pour l'Association, j'ai participé à plusieurs processus de normalisation pancanadiens pour le benzène, les particules, l'ozone, le mercure ainsi qu'aux consultations sur la liste intérieure des substances et aux communiqués récemment publiés au nom de l'Association.

De plus, dans le cadre de mon doctorat sur la santé publique, j'ai évalué l'historique de la santé publique au Canada et le contexte éthique du contrôle et de la gestion des substances et de la protection de la santé publique.

L'ACSP considère la LCPE comme une loi essentielle pour protéger la santé publique et reconnaît l'environnement comme un déterminant de la santé. Par conséquent, la santé de l'environnement se répercute sur la santé des Canadiens; de la même façon, les activités humaines se répercutent à la fois sur la

and the health of Canadians. From that perspective, we have brought forward a number of recommendations to CEPA in that regard.

First and foremost, the CPHA urges that the committee look closely at the declaration of the primary purpose of CEPA. At this time, it is limited to sustainable development, in particular, pollution prevention, and in that regard, the act sets out a precedent to deal with future releases and is not dealing with the impacts from previous human activities.

Mercury provides a good example of why that is a limitation because most of the deposition taking place now is a result of past human activities. The environment is contaminated, and mercury, more than any other contaminant is responsible for a number of fish advisories across Canada. Yet, that is all from previous activities, and therefore, CEPA, as it is declared now, is not addressing that issue.

The second broad area which the Canadian Public Health Association would like the committee to focus on is the meaning of the precautionary principle and its definition. If you look closely at the definition in CEPA, it does not involve public health. We find even though CEPA is talking about the environment as a determinant of health and the interconnection between the environment and human health, the precautionary principle does not specifically reference public health.

We have provided the committee with some wording in our recommendation for the members to consider recommending as a change. We would suggest that you consider the precautionary principle as,

Where there are threats of serious or irreversible damage, to public health or the environment, precautionary measures should be taken to mitigate the harm; lack of full scientific certainty should not be used as a reason for postponing cost-effective measures to mitigate environmental degradation and the protection of public health; as a tool of sustainable development, processes, products, and substances must be shown not to cause serious or irreversible damage to human health and the environment.

The next broad area, which the Canadian Public Health Association recommends the committee consider for inclusion in CEPA, is the concept of environmental justice. At this time, that concept is completely absent in CEPA and is a fundamental development that has taken place in public health and environmental theory and philosophy. It is being recognized in other countries in the world, and we think Canada needs to become involved and embrace that concept.

Mercury is a good example for bringing out the meaning of environmental justice because we have an inequity in exposure to mercury and the health effects experienced by it. Mercury is depositing in Canada's North, and this area now is experiencing an inequity in respect to human health and impacts on the environment because of that local deposition in the North of the atmospheric processes. When we are thinking about national standards and guidelines, we need to recognize that we have these

santé de l'environnement et sur la santé des Canadiens. C'est dans cet esprit que nous avons formulé un certain nombre de recommandations concernant la LCPE.

D'abord et avant tout, l'ACSP exhorte le comité à examiner attentivement la déclaration de l'objectif principal de la LCPE. Pour le moment, cet objectif se limite au développement durable et plus particulièrement à la prévention de la pollution. Ce faisant, la loi établit un précédent pour le traitement des émissions futures, sans se pencher sur les effets des activités humaines antérieures.

Le mercure est un bon exemple montrant pourquoi c'est une limitation étant donné que la plupart des dépôts actuels de cette substance sont le résultat d'activités humaines antérieures. L'environnement est contaminé et, plus que tout autre contaminant, le mercure est responsable d'un certain nombre d'avis aux consommateurs de poisson de pêche sportive qui ont été émis un peu partout au Canada. Pourtant, tout cela résulte d'activités antérieures et, telle qu'elle est formulée actuellement, la LCPE n'aborde pas ce problème.

La deuxième grande question sur laquelle l'Association canadienne de santé publique aimerait que le comité porte son attention est la signification et la définition du principe de prudence. Si vous examinez attentivement la définition donnée dans la LCPE, elle ne mentionne pas la santé publique. Même si la loi parle de l'environnement comme d'un déterminant de la santé et du lien entre l'environnement et la santé humaine, le principe de prudence ne mentionne pas expressément la santé publique.

Nous avons fourni au comité le libellé de la recommandation que nous lui demandons d'examiner. Nous vous suggérons de définir le principe de prudence de la façon suivante :

En cas de risques de dommages graves ou irréversibles à l'environnement, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement et à protéger la santé humaine. En vue de favoriser le développement durable, il doit être démontré que les procédés, produits et substances n'exposent pas la santé humaine ou l'environnement à des dommages graves ou irréversibles.

L'autre grand concept général que l'Association canadienne de la santé publique recommande au comité d'inclure dans la LCPE est le respect de la justice environnementale. Pour le moment, ce concept est entièrement absent de la LCPE alors qu'il occupe maintenant une place fondamentale dans la théorie et la philosophie de la santé publique et de l'environnement. C'est un concept reconnu dans les autres pays et nous croyons que le Canada doit l'adopter à son tour.

Le mercure est un bon exemple permettant de comprendre le concept de justice environnementale étant donné l'iniquité sur le plan de l'exposition au mercure et de ses effets sur la santé. Le mercure se dépose dans le nord du pays et c'est une région qui est maintenant victime d'une iniquité sur le plan de la santé humaine et des conséquences environnementales du fait que les phénomènes atmosphériques déposent cette substance dans le Nord. Lorsque nous pensons aux normes et lignes directrices

unique situations where the risks are increased compared to the national average. Similarly, with respect to local communities around some of these large point sources of mercury, for example, in Alberta, where there are several power plants around Wabamun Lake, mercury deposits locally as well as part of the global pool. That part of mercury is not discussed that much, so you have a local community that may have increased human health risks and environmental risks because of that local deposition, which occurs around smelters.

In the U.S., there are many studies showing this local deposition close to such places, yet we have not developed that information in Canada to be able to fully articulate to Canadians that that is happening.

We have brought forward some recommendation of environmental justice and some wording in section 2, and we suggest that as part of the administrative duty of the Government of Canada in CEPA, it respects environmental justice in setting national standards and environmental and public health decision making. Respecting environmental justice means ensuring that identifiable groups, local communities, low socio-economic status groups and vulnerable ecosystems do not face increased health risks simply because of these characteristics.

Senator Milne: Excuse me, Mr. Lambert, I do not want to interrupt the flow but you are talking about specific recommendations and I have three papers from you but I cannot find the recommendations.

Mr. Lambert: I have provided one document that has specific recommendations and addresses our proposed changes to CEPA. I have provided two attachments of papers, which I have published in this area, one deals more with a kind of general framework for ethics of public health and environmental health. It outlines the precautionary principle and environmental justice broadly with respect to mercury. I called it "Attachment A" and it is named "Broadly Ethical Perspectives."

Senators should have three handouts. One is called "Ethical Perspectives for Public Environmental Health." In that paper, we lay out the rationale for the need to consider environmental justice with respect to mercury and the notion that in the North we have these problems, with respect to that being particularly impacted. When we are involved in international treaties, we need legislation to guide us in discussions with people in the United States or China, where there will be a massive expansion of coal-fired power plants and a large increase in the mercury that will be deposited in Canada as a result of those activities, as an example how to consider environmental justice.

The next broad area where we have proposed recommendations is with respect to information gathering. Dr. Lee pointed out that data in the United States shows that we have a significant number of women who are facing health risks with respect to mercury

nationales, nous devons reconnaître cette situation particulière qui entraîne une augmentation des risques par rapport à la moyenne nationale. Également, en ce qui concerne les collectivités locales situées au voisinage de sources importantes de mercure, par exemple en Alberta, où il y a plusieurs centrales électriques autour du lac Wabamun, le mercure se dépose localement en plus d'augmenter la pollution mondiale. On ne parle pas beaucoup de ce mercure et nous avons donc une collectivité locale dont les risques sanitaires et environnementaux sont accrus en raison des dépôts qui se produisent dans le voisinage des fonderies.

Aux États-Unis, de nombreuses études révèlent des dépôts locaux à proximité de ce genre d'endroits. Pourtant, nous n'avons pas cherché à recueillir cette information au Canada de façon à pouvoir bien faire comprendre aux Canadiens ce qui se passe.

Nous avons formulé des recommandations concernant la justice environnementale qui se rapportent à l'article 2. Nous suggérons que, dans le cadre de sa mission, le gouvernement fédéral doit respecter le principe de la justice environnementale lors de l'établissement de normes nationales et lors de la prise de décisions en matière de santé publique et de salubrité de l'environnement, le respect de la justice environnementale devant être entendu comme assurant aux groupes identifiables, aux collectivités locales, aux personnes défavorisées sur le plan socioéconomique, et aux écosystèmes vulnérables qu'ils ne sont pas exposés en matière de santé à des risques plus importants du fait de ces caractéristiques.

Le sénateur Milne : Excusez-moi, monsieur Lambert, je ne veux pas vous interrompre, mais vous parlez de recommandations précises. J'ai vos trois documents sous les yeux, mais je ne peux pas y trouver ces recommandations.

M. Lambert : J'ai fourni un document qui contient des recommandations précises et les changements que nous proposons d'apporter à la LCPE. J'ai fourni deux séries de documents que j'ai publiés dans ce domaine, dont l'un est davantage un cadre d'éthique général pour la santé publique et la santé environnementale. Ce document décrit dans les grandes lignes le principe de prudence et le concept de justice environnementale en ce qui concerne le mercure. C'est la pièce A qui s'intitule « Broadly Ethical Perspectives ».

Les sénateurs devraient avoir reçu trois documents. L'un d'eux s'intitule « Ethical Perspectives for Public Environmental Health ». Dans ce document, nous faisons valoir la nécessité de tenir compte de la justice environnementale en ce qui concerne le mercure et l'existence de ces problèmes dans le Nord qui est particulièrement touché. Lorsque nous négocions des traités internationaux, nous avons besoin d'une législation pour guider nos discussions avec les États-Unis ou la Chine où il va y avoir une expansion massive des centrales au charbon et une forte augmentation du mercure qui sera déposé au Canada suite à ces activités. C'est là un exemple de la nécessité de tenir compte de la justice environnementale.

Un autre domaine dans lequel nous avons proposé des recommandations est celui de la collecte des renseignements. Dre Lee a souligné qu'aux États-Unis les données révèlent qu'un nombre important de femmes sont exposées à des risques en

because of their body burden. We cannot actually turn to a similar database in Canada to reference to Canadians what is going on in Canada. This is a shortcoming of CEPA because CEPA should have that information. In reference to information gathering we recommend,

A national human health-monitoring program of toxic chemicals shall be established, and that the information gathered on human exposure shall be made public.

In keeping with the previous theme, we also recommend that in developing any monitoring needs respecting environmental justice, “the national monitoring program shall specifically include populations where there could be greater exposures than the national average.” It was shown in 1997, in research in Canada that we have outlying regions with indigenous populations in the North, even in Quebec, where the body burden of mercury is greater than the national average. There is physical evidence to support the need for these recommendations that we are providing to the committee.

We recommend, “The Minister shall collect and consider information and scientific assessments of other jurisdictions.” We have a great deal of knowledge about toxic chemicals and the body burden, as developed in the U.S. and Europe, and we should take advantage of the resources that other people have poured in and have, as a specific recommendation in CEPA, that we collect and use this information to improve our decision-making.

The next broad area that we are interested in is virtual elimination. The Canada-wide standards do not specifically bring us to virtual elimination. In this respect, we are looking for a clause on continuous improvement. We put into the legislation in Alberta with the Mercury Emissions From Coal-fired Power Plants Regulation, a five-year review to look at continuous improvement. We are suggesting that should be included in CEPA as well and carried out nationally with respect to these plans.

We have some broad recommendations with respect to regulations and the shortcoming in the current regulations to meet our information needs as the primary area that we have identified in looking at CEPA. On the limitation with the regulations and whether there is a specific gain to pollution prevention, we are recommending that we consider remedial and restorative actions as part of those regulations.

The last broad area that we have for recommendations is consultation, which CEPA recommends in a number of areas. We are suggesting, based on our experience in the Canada-wide standards, that CEPA needs a clear and precise public consultation process to ensure that diversity is heard and that consensus be developed or, at minimum, that a range of acceptable solutions be explicated.

Certainly, we would be able to take any questions and provide any other information that the committee needs.

raison de leur charge corporelle de mercure. Nous n'avons pas de base de données similaire au Canada pour savoir ce qui se passe chez nous. La LCPE présente des lacunes à cet égard, car elle devrait fournir ces renseignements. En ce qui concerne la collecte de renseignements, nous recommandons :

Un programme national de surveillance des produits chimiques toxiques en matière de santé humaine doit être mis en place et les renseignements recueillis concernant les risques pour le public doivent être rendus publics.

Conformément au thème précédent, pour respecter la justice environnementale, nous recommandons que « le programme national de surveillance doit comprendre spécifiquement les populations des zones qui pourraient être davantage exposées à ces risques que la moyenne nationale ». Les recherches réalisées au Canada en 1997 ont démontré que nous avons dans le Nord, même au Québec, des populations indigènes dont la charge corporelle de mercure est supérieure à la moyenne nationale. Il y a des preuves physiques qui confirment la nécessité des recommandations que nous adressons au comité.

Nous recommandons : « Les ministres doivent recueillir et prendre en compte les informations et les évaluations scientifiques provenant d'autres instances. » Les États-Unis et l'Europe ont accumulé beaucoup de connaissances sur les substances chimiques toxiques et la charge corporelle et il faudrait donc profiter des ressources que possèdent les autres en précisant dans la LCPE que nous devons recueillir et utiliser ces renseignements pour améliorer nos prises de décisions.

La troisième grande question qui nous intéresse est la quasi-élimination. Les normes pancanadiennes ne nous conduisent pas vraiment à la quasi-élimination. À cet égard, nous souhaitons une disposition d'amélioration permanente. Dans la législation de l'Alberta réglementant les émissions de mercure des centrales alimentées au charbon, nous avons inclus un examen quinquennal afin d'assurer une amélioration permanente. Nous suggérons d'inclure également cette disposition dans la LCPE et de l'appliquer à l'échelle nationale pour ces centrales.

Nous formulons des recommandations générales concernant la réglementation pour combler les lacunes des règlements actuels qui ne répondent pas aux besoins d'information qui représentent le principal problème que nous avons constaté en examinant la LCPE. En ce qui concerne les limitations des règlements et leur contribution à la prévention de la pollution, nous recommandons d'inclure dans la réglementation des mesures d'atténuation et de rétablissement.

Le dernier thème sur lequel portent nos recommandations est la consultation publique que la LCPE recommande dans un certain nombre de domaines. Compte tenu de notre expérience des normes pancanadiennes, nous recommandons que la LCPE prévoit un processus de consultation publique clair et précis afin que les avis divers soient entendus et qu'un consensus soit favorisé, ou du moins que la gamme de solutions acceptables soit expliquée.

Nous sommes certainement prêts à répondre à vos questions et à fournir au comité tout renseignement complémentaire dont il aura besoin.

David Bennett, Member of the National Environmental and Occupational Exposures Committee, Canadian Strategy for Cancer Control: I would like to thank the Senate committee for addressing the important issue of Canada's flagship environmental statute and for inviting the NCOEE to testify. The NCOEE is the National Committee on Environmental and Occupational Exposures of the Canadian Strategy for Cancer Control. I am the retired National Director of Health, Safety and Environment at the Canadian Labour Congress, and I represent the CLC on the national committee.

I would first like to make a firm distinction between the prevention of pollution and the control of pollutants, once they have reached the end of the waste pipe. The CEPA 1999 is explicitly a statute that centrally concerns pollution prevention, which it defines as,

The use of processes, practices, materials, products, substances or energy that avoid or minimize the creation of pollutants and waste and reduce the overall risk to the environment or human health.

Pollution prevention means the elimination or minimization of the toxic inputs into industrial processes and their use within these processes. This results in the avoidance of the creation of pollutants in the first place, while control methods can only mitigate the effects of pollutants once created.

This rigid distinction between prevention and control comes into play in the case of mercury and its compounds, which are a particular concern of the Senate Energy Committee. Prevention methods can easily be implemented in the case of metallic mercury: You simply ban it, phase it out, or impose use restrictions, for instance in the areas of dental materials, medical equipment and switching gear, such as thermostats. With mercury compounds in industrial processes, the problem is more complex but the prevention program can still be employed as it is in the case of metallic mercury — phasing out of mercury compounds and interim use restrictions.

Where the mercury compounds are embedded in the industrial feedstock, such as coal-fired power plants, incinerators and smelters, the prevention agenda is extremely difficult, to the point of impossibility. You can only prevent the creation of mercury pollution by reducing the scale of operations. Even the pollution prevention technique of increasing the ratio of product to waste cannot prevent mercury emissions. Once they are embedded in the feedstock, it is impossible to avoid the creation of mercury pollutants.

Here we stumble, inadvertently perhaps, on one of the flaws of the pollution prevention provisions under CEPA 1999. In the Notice Requiring the Preparation and Implementation of Pollution Prevention Plans for Base Metal Smelters and

David Bennett, membre du Comité national sur les expositions environnementales et professionnelles, Stratégie canadienne de lutte contre le cancer : J'aimerais d'abord remercier le comité sénatorial de se pencher sur cette importante loi, la pierre angulaire de la législation environnementale du Canada, et d'avoir invité le CNEPE à témoigner. Le CNEPE est le Comité national sur les expositions environnementales et professionnelles de la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer. Je viens de terminer mon mandat à titre de directeur de la santé, de la sécurité et de l'environnement au Congrès canadien du travail et je représente le CTC au comité national.

En premier lieu, je voudrais faire une distinction entre la prévention de la pollution et le contrôle des substances polluantes au moment de leur rejet au bout de la conduite d'évacuation. La LCPE de 1999 est, de toute évidence, une loi axée sur la prévention de la pollution qu'elle définit comme

L'utilisation de procédés, pratiques, matériaux, produits, substances ou formes d'énergie qui, d'une part, empêchent ou réduisent au minimum la production de polluants ou de déchets, et d'autre part, réduisent les risques d'atteinte à l'environnement ou à la santé humaine.

Par prévention de la pollution, on entend donc l'élimination ou la minimisation des apports toxiques dans les procédés industriels et de leur utilisation dans ces procédés. Cela permet d'éviter la création de polluants, tandis que les mesures de contrôle permettent seulement d'atténuer les effets des polluants créés.

Cette distinction rigide entre la prévention et le contrôle entre en jeu dans le cas du mercure et des ses composés, des substances qui préoccupent particulièrement le comité sénatorial. Il est facile de mettre en place des mesures de prévention dans le cas du mercure métallique : vous pouvez carrément l'interdire, ordonner son retrait progressif ou en restreindre l'utilisation, par exemple, dans la fabrication de produits dentaires, d'équipement médical et de certains interrupteurs comme les thermostats. Le problème se complique lorsque les composés de mercure sont présents dans les procédés industriels, mais il est néanmoins possible de mettre en place un programme de prévention comme pour le mercure métallique : retrait progressif des composés de mercure et imposition de restrictions provisoires relativement à leur utilisation.

Cependant, lorsque les composés de mercure sont présents dans les charges d'alimentation des industries, notamment des centrales électriques au charbon, des incinérateurs et des fonderies, le programme de prévention devient extrêmement difficile, voire impossible, à exécuter. La seule façon de prévenir la pollution par le mercure consiste à réduire les activités. Même la technique de prévention de la pollution consistant à augmenter le rapport production-déchets ne peut empêcher le rejet d'émissions de mercure. Dès que les composés de mercure sont présents dans la charge d'alimentation, il devient impossible de prévenir la création de polluants de mercure.

C'est ici que nous nous heurtons, par inadvertance peut-être, à l'une des lacunes des dispositions sur la prévention de la pollution de la LCPE de 1999. Dans l'Avis requérant l'élaboration et l'exécution d'un plan de prévention de pollution à l'égard de

Refineries and Zinc Plants 2004, we see that control methods are allowed in defiance of CEPA's own definition of "pollution prevention." As far as mercury is concerned, this is inevitable, but it sets a bad precedent for pollution prevention plans generally: once control is allowed, companies will pursue the traditional emission control solutions at the expense of the newer and more effective methods of pollution prevention.

On carcinogens, the NCOEE stance is to recommend that all substances listed as Groups 1 and 2A of the World Health Organization International Agency for Research on Cancer be placed on CEPA Schedule 1 to regulate and eliminate or restrict their use.

IARC Group 1 comprises substances, processes and energy sources that are carcinogenic to humans while Group 2A comprises substances, processes and energy sources which are probably carcinogenic to humans. They are thus extremely poisonous sources of cancer. There is no threshold or safe limit of exposure for any of them, nor can they be effectively managed by traditional emission control methods. The only way of calculating minimal risk is by the highly tendentious method of quantitative risk assessment. A truly precautionary approach would be to ban them or phase them out, the chief method of primary pollution prevention. This is the reason for arguing that IARC Groups 1 and 2A should go on CEPA Schedule 1.

A second position, which is common to the national committee and the Canadian Labour Congress, is to require pollution prevention planning for all toxic substances with special strict planning provisions aimed at elimination for IARC Groups 1 and 2A. Incidentally, mercury and compounds are in IARC Class 3, unclassifiable as to human carcinogenicity. The way this is to be done is through CEPA Part IX, which applies to federal undertakings in both public and private sectors. For workplaces under provincial jurisdiction, there should be equivalent regulations which meet the federal standard under Part IX.

Why this restriction in CEPA to the federal sector rather than a national standard in CEPA for pollution prevention planning? The problem is that the federal government does not have effective jurisdiction inside most Canadian workplaces. Pollution prevention planning is notoriously something that happens within workplaces, not at the public end of the waste pipe, hence the tortuous and ineffectual provisions in the CEPA 1999 pollution prevention planning notices designed to avoid federal inspectors from entering workplaces under provincial jurisdiction in order to ensure that the terms of the notice are being adhered to. There

substances toxiques émises par les fonderies et affineries de métaux communs et les usines de traitement du zinc (2004), nous constatons que des mesures de contrôle sont autorisées au mépris de la définition de la prévention de la pollution énoncée dans la loi même. Dans la mesure où le mercure est visé, cela est inévitable, il s'agit là d'un très mauvais précédent pour les plans de prévention de pollution en général : dès que les mesures de contrôle seront autorisées, les entreprises chercheront à appliquer des solutions traditionnelles de contrôle des émissions aux dépens des méthodes nouvelles et plus efficaces de prévention de la pollution.

En ce qui concerne les substances cancérigènes, le CNEPE recommande que toutes les substances inscrites dans les groupes 1 et 2A du Centre international de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé soient également inscrites à l'Annexe 1 de la LCPE dans le but de réglementer, d'interdire ou de restreindre leur utilisation.

Le groupe 1 du CIRC comprend des substances, des procédés et des sources d'énergie cancérigènes pour les humains, tandis que le groupe 2A comprend des substances, des procédés et des sources énergétiques qui sont probablement cancérigènes pour les humains. Il s'agit donc de sources très dangereuses de cancer. Il n'existe pas de seuil ou de limite sûre d'exposition à aucune de ces substances et il est impossible de les gérer au moyen des méthodes traditionnelles de contrôle des émissions. La seule façon de calculer le risque minimal est de recourir à une méthode hautement partielle d'évaluation quantitative du risque. Une véritable approche de précaution serait donc d'interdire ces substances ou d'ordonner leur retrait progressif, ce qui constitue la principale méthode de prévention de la pollution. Voilà pourquoi nous demandons que les substances des groupes 1 et 2A du CIRC soient inscrites à l'Annexe 1 de la LCPE.

En deuxième lieu, nous soutenons, et c'est une opinion partagée par le Comité national et le Congrès du travail du Canada, qu'il faudrait exiger l'établissement de plans de prévention de la pollution à l'égard de toutes les substances toxiques et la formulation de dispositions spéciales et rigoureuses visant l'élimination des substances classées par le CIRC dans les groupes 1 et 2A. Je signale en passant que le CIRC a classé le mercure et ses composés dans le groupe 3 des substances non classifiables quant à leur cancérigénéité pour les humains. Cela pourrait se faire au moyen de la partie IX de la LCPE qui s'applique aux entreprises fédérales des secteurs public et privé. En ce qui concerne les lieux de travail de compétence provinciale, il devrait y avoir un règlement équivalent conforme à la norme fédérale établie à la partie IX.

Pourquoi a-t-on restreint cette partie de la LCPE au seul secteur fédéral, au lieu d'imposer un standard national visant l'établissement de plans de prévention de la pollution? Le problème, c'est que le gouvernement fédéral n'a pas compétence à l'intérieur de la plupart des lieux de travail au Canada. La planification de la prévention de la pollution est quelque chose qui se passe, comme tout le monde le sait, sur les lieux de travail et non pas là où les substances sont rejetées dans l'air. C'est ce qui explique les dispositions complexes et inefficaces des Avis de plan de prévention de la pollution prévus à la LCPE de 1999 dont le

have been only four such notices since 2003, an absurdly low number when we consider that CEPA 1999 is an act respecting pollution prevention.

The CLC, incidentally, presented a critique of the pollution prevention requirements and why they should be so feeble in its submission to the House of Commons Standing Committee on Environment and Development on CEPA, Bill C-32, in May 1999. This whole issue will, I hope, be a matter of discussion for the committee, but I hope that I have convinced the committee that the pollution prevention planning provisions of CEPA 1999 are entirely inadequate. The solution means a different approach to a national standard through Part IX of CEPA 1999 instead of the current pretence that the statute is really about pollution prevention.

As for the national committee position on carcinogens in CEPA Schedule 1, we are very far from seeing this take place. A concern of equal importance is that once a substance is on Schedule 1, this is no guarantee that anything of any consequence will happen. For IARC carcinogens, the position is clear: They have to be eliminated or phased out so that they cannot poison workers, communities or the environment, all of which is respectfully submitted on behalf of the National Committee of the Canadian Strategy for Cancer Control.

Senator Angus: Doctors, thank you very much. I have to say, and I whispered to the chairman, that you have given us a real basis for a wonderful report that this committee could issue. I say that without hesitation that your preparation is tremendous. I am a trained lawyer, and you have obviously followed the old rules of not only outlining the problem but you have taken some pains to give us your suggested solutions. That is really what this is about, and it is very helpful to us. I am sure you agree, chair.

The Chairman: I do.

Senator Angus: I would be willing to sit here all day to discuss these issues with you, if you had all day.

Dr. Lee, you outlined a specific geographical area. Your statement or your narrative about the binational strategy and that meeting that took place in the late 1990s intrigued me.

Dr. Lee: It was in 1995, I believe.

Senator Angus: Canada participated in that initiative with our friends to the south, and would it be federal Canada?

Dr. Lee: From reading the documents, it seems like the local governments and provincial and federal governments were involved. When they speak about agreements there and challenges, they speak in terms that Canada has made the commitment to reduce mercury levels by 90 per cent by 2000.

but est d'empêcher les inspecteurs fédéraux de pénétrer sur les lieux de travail de compétence provinciale pour vérifier si l'Avis est respecté. Quatre avis seulement ont été émis depuis 2003, un nombre tout à fait absurde, d'autant plus que la LCPE est une loi visant à prévenir la pollution.

Je signale en passant que, dans le mémoire qu'il a présenté au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes, au sujet de la LCPE, le projet de loi C-32, en mai 1999, le CTC commentait les exigences en matière de prévention de la pollution et expliquait pourquoi elles sont peu efficaces. J'espère que votre comité se penchera sur cette question. J'espère surtout avoir convaincu les membres du comité que les dispositions relatives aux plans de prévention de la pollution de la LCPE de 1999 sont tout à fait inadéquates. La solution exige l'adoption d'une nouvelle approche prévoyant l'établissement d'un standard national par le biais de la partie IX de la LCPE de 1999, au lieu de continuer de prétendre, comme c'est actuellement le cas, que la loi vise vraiment la prévention de la pollution.

Quant à la demande du Comité national d'inscrire les substances cancérigènes à l'Annexe 1 de la LCPE, il nous faudra attendre encore longtemps. Nous sommes également inquiets de voir que même lorsqu'une substance est inscrite à l'Annexe 1, rien ne nous garantit que quelque chose de grave ne se produira pas. En ce qui concerne les substances cancérigènes désignées par le CIRC, notre position est claire : elles doivent être éliminées ou retirées progressivement afin d'éviter l'empoisonnement de travailleurs, de collectivités ou de l'environnement. Ce mémoire vous est respectueusement soumis au nom du Comité national de la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer.

Le sénateur Angus : Docteurs, merci beaucoup. Comme je l'ai dit à voix basse au président, vous nous avez fourni matière à établir un merveilleux rapport. Je dirais sans hésiter que vous vous êtes extrêmement bien préparés. Je suis avocat de formation et vous avez, de toute évidence, procédé dans les formes en exposant le problème et en vous donnant la peine de nous proposer des solutions. C'est ce que vous avez fait et cela nous est très utile. Vous êtes certainement d'accord, monsieur le président.

Le président : En effet.

Le sénateur Angus : Je serais bien prêt à discuter de ces questions avec vous toute la journée, si vous en aviez le temps.

Docteur Lee, vous avez parlé d'une région géographique précise. Votre déclaration ou votre exposé au sujet de la stratégie binationale et de la réunion qui a eu lieu à la fin des années 90 m'ont intrigué.

Dre Lee : Je crois que c'était en 1995.

Le sénateur Angus : Le Canada a participé à cette initiative avec nos voisins du Sud et s'agissait-il du gouvernement fédéral?

Dre Lee : D'après les documents que j'ai lus, il semble que les gouvernements locaux, provinciaux et fédéral y aient participé. Pour ce qui est des accords et des défis dont il est fait mention, le Canada s'est engagé à réduire les niveaux de mercure de 90 p. 100 avant l'an 2000. Ce sont des ententes fédérales et il est question

There are federal agreements, and then they talk about Ontario making strides in mercury deposition and things like that. It seems like different levels of government were involved.

Senator Angus: The mental picture I am deriving from your comments is that we have maybe a municipal group from Windsor or Toronto, and then maybe some provincial groups, and then the federal government. You conclude by saying the lack of a national coordination is your guess as to why nothing concrete came out of this.

Dr. Lee: From the documents I read from February 2006, from the report from the binational agreement and commitment, it is written that Ontario has made certain strides toward eliminating mercury. However, it has not made a big difference as far as deposition of mercury or rate of deposition of mercury is concerned. In the document, they state that it could be due to lack of available national strategies. They also look at the U.S. not having a national strategy or the current strategy or policy that is under question is in the legal courts, and they outline that Canada does not have a national policy in mercury.

Senator Angus: This is clearly, as you have all suggested a major flaw in our framework legislation.

Dr. Lee: Yes.

Senator Angus: What came through clearly from all your comments, Mr. Bennett in particular, is that one of our impediments is our federation or our set-up in the areas of concurrent jurisdiction or exclusive jurisdiction, and that is a challenge for any federal legislator. I envisaged these situations in a plant where the workers are organized and these notices go out, and yet there is an inability for the federal inspectors to go into these workplaces and actually monitor. Your suggestion of a national monitoring program makes a lot of sense. I am wondering can we go further. I suppose one of your recommendations is as to how we get around the constitutional issues, is it? I am addressing this to all of you.

Mr. Lambert: Certainly, a national monitoring program could be facilitated through Health Canada or maybe the Public Health Agency of Canada. There is a broad recommendation at the beginning that it may play a good role in doing that, and they have a new structure, which allows for that type of thing to take place.

Senator Angus: One thing that has become obvious to us in this study is that not only are there constitutional issues as amongst the provinces, the municipalities, and the federal government, but within the federal government as well. We find these — I do not like to call them “turf wars,” “inter-jurisdictional blockages” between the Department of Health and the Department of the Environment and EnerCan, and so on. These are big issues. It is 2006. I would have hoped, as I know you do, that we could have found a way to get around that problem.

également des progrès réalisés par l’Ontario sur le plan des dépôts de mercure et ce genre de choses. Il semble que différents niveaux de gouvernement y aient participé.

Le sénateur Angus : D’après ce que vous avez dit, j’ai l’impression qu’il y a peut-être un groupe municipal de Windsor ou de Toronto et ensuite quelques groupes provinciaux et après, le gouvernement fédéral. Vous concluez en disant que l’absence de coordination nationale explique sans doute pourquoi cela n’a rien donné de concret.

Dre Lee : D’après les documents de février 2006 que j’ai lus, d’après le rapport sur l’accord et l’engagement binational, l’Ontario a fait des progrès sur le plan de l’élimination du mercure. Cependant, les choses n’ont pas beaucoup changé en ce qui concerne les dépôts de mercure ou le rythme auquel le mercure se dépose. Dans le document en question, on dit que c’est peut-être attribuable à l’absence de stratégie nationale. On fait également valoir que les États-Unis n’ont pas de stratégie nationale ou que la stratégie ou la politique actuelle sont contestées devant les tribunaux. On souligne également que le Canada n’a pas de politique nationale à l’égard du mercure.

Le sénateur Angus : Comme vous l’avez tous laissé entendre, il s’agit là d’un défaut majeur de notre législation cadre.

Dre Lee : Oui.

Le sénateur Angus : Ce qui ressort clairement de toutes vos observations, surtout de celles de M. Bennett, c’est qu’un de nos obstacles est notre fédération ou le fait que nous ayons des champs de compétence concurrents ou exclusifs, ce qui pose un problème pour tout législateur fédéral. Il pourrait arriver que les travailleurs d’une usine signalent un problème, mais que les inspecteurs fédéraux ne puissent pas se rendre sur place pour surveiller la situation. Le programme de surveillance nationale que vous suggérez est tout à fait logique. Je me demande si nous pouvons aller plus loin. Je suppose qu’une de vos recommandations consiste à trouver un moyen de contourner les obstacles constitutionnels, n’est-ce pas? C’est à vous tous que j’adresse cette question.

M. Lambert : Un programme national de surveillance pourrait certainement être facilité par Santé Canada, ou peut-être l’Agence de santé publique du Canada. Nous faisons, au début, une recommandation générale qui pourrait peut-être jouer un rôle à cet égard et, s’il y a une nouvelle structure, cela permettra de faire ce genre de choses.

Le sénateur Angus : Au cours de cette étude, nous avons constaté, non seulement, qu’il y a des problèmes constitutionnels entre les provinces, les municipalités et le gouvernement fédéral, mais également au sein du gouvernement fédéral. Nous constatons ce que j’appellerais, non pas des « guerres de territoire », mais des « obstacles intergouvernementaux » entre le ministère de la Santé, le ministère de l’Environnement, EnerCan et ainsi de suite. Ce sont de sérieux problèmes. Nous sommes en 2006. J’aurais espéré, comme vous j’en suis sûr, que nous puissions trouver un moyen de les résoudre.

I know my colleagues want to question you as well. Let me ask you one other general question. I would appreciate your comments. You can appreciate that people from the federal government are monitoring our hearings, or at least I hope they are.

You are so specific when referring to statistics, 79 per cent of women in Nunavik and 68 per cent of the women in the Baffin region with these blood levels. That is a result of certain data that you have gathered yourselves. It is very impressive.

Have you brought the arguments listed in these various documents to the attention of the Department of Health, Environment Canada or any federal body? That is to say, prior to bringing this information to this Senate committee.

Mr. Lambert: I was involved in the Canada-wide mercury standards. Certainly, this is the type of argument we have been bringing forward. That is why I also provided the two publications to show the committee that they are on the public record. We are trying to push these things forward.

The problem, in my experience, is while we have extremely qualified people in Environment Canada and Health Canada, they become limited by what they can do according to the legislation and the needed changes will not come from them. We find ourselves in a chicken-and-egg situation. They may sympathize and agree with the arguments, but they are limited by the legislation. A good example is the precautionary principle. They will say they want public health in the precautionary principle, but it is not there and they cannot actually submit it to a committee on mercury and redefine the precautionary principle for the Canada-wide standards.

If we create the legislative change, I think it will free them to take advantage of their obvious skills and the government would function better as a result.

Senator Angus: I suppose the good news is that the statute, even though it is its ancillary laws and regulations are cumbersome, provides for a review. That is what we are doing here and that type of exercise is designed to identify these problems so the law can be changed. We can recommend that change.

The word "bipartisan" is becoming more in vogue these past few days following the elections in the U.S. This committee, I hope and believe, is an earnest example of a bipartisan committee. We are not driven by partisanship; we are here to try to create a better environment, as you are. In that spirit, we are not trying to put blame on any predecessor governments. We have heard evidence about all the millions of dollars that have been spent. We had the Commissioner of the Environment come here and mention a big specific number, and it created no real concrete result in terms of these kinds of problems.

Je sais que mes collègues veulent aussi vous poser des questions. Permettez-moi de vous poser une autre question générale. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Vous pouvez comprendre que des gens du gouvernement fédéral suivent nos audiences, ou du moins je l'espère.

Vous êtes très précis lorsque vous citez des statistiques indiquant que 79 p. 100 des femmes du Nunavik et 68 p. 100 des femmes de la région de Baffin ont ces taux de mercure sanguin. C'est le résultat de certaines données que vous avez recueillies vous-mêmes. C'est très impressionnant.

Avez-vous porté les arguments mentionnés dans ces différents documents à l'attention du ministère de la Santé, d'Environnement Canada ou d'un autre organisme fédéral? Je veux dire, avant de communiquer ces renseignements à notre comité sénatorial.

M. Lambert : J'ai participé à l'élaboration des normes pancanadiennes sur le mercure. Il s'agit certainement du genre d'argument que nous avons avancé. Voilà pourquoi j'ai également soumis au comité deux publications pour lui montrer que nous en avons parlé publiquement. Nous essayons de promouvoir ces idées.

D'après ce que j'ai constaté, même s'il y a des gens extrêmement compétents à Environnement Canada et Santé Canada, ils sont limités par ce que la loi leur permet de faire et ils ne proposeront donc pas les changements nécessaires. C'est comme l'oeuf et la poule. Ils sont peut-être d'accord avec nos arguments, mais ils sont limités par la loi. Le principe de prudence est en est un bon exemple. Ils diront qu'ils veulent que la santé publique soit incluse dans le principe de prudence, mais elle n'y figure pas et ils ne peuvent pas soumettre la question à un comité sur le mercure pour qu'il redéfinisse le principe de prudence dans le contexte des normes pancanadiennes.

Si nous modifions la loi, je pense que cela leur permettra de se prévaloir de leurs compétences, ce qui permettra au gouvernement de mieux fonctionner.

Le sénateur Angus : Je suppose que la bonne nouvelle est que la loi prévoit un réexamen, même si ces lois et règlements accessoires sont encombrants. C'est ce que nous faisons ici et cet examen vise à mettre en lumière ce genre de problème afin que l'on puisse modifier la loi. Nous pouvons recommander ce changement.

Le mot « bipartisan » est davantage à la mode depuis quelques jours suite aux élections aux États-Unis. J'espère, et je crois, que notre comité est un excellent exemple de comité bipartisan. Nous ne sommes pas animés d'un esprit de parti. Nous sommes ici pour essayer d'améliorer l'environnement, tout comme vous. Dans cet esprit, nous n'essayons pas de rejeter la faute sur les gouvernements précédents. Nous avons entendu des témoignages au sujet des millions de dollars qui ont été dépensés. La Commissaire à l'environnement est venue ici et a cité un gros chiffre, mais cela n'a donné aucun résultat concret pour résoudre ce genre de problèmes.

Do you know why that is? Apart from the constitutional issues or the last answer you provided about the law not allowing you to deal with the precautionary principle — sounds more like the Peter Principle to me — why do you think these flaws exist?

You listed them clearly, Mr. Lambert, in your paper. There are six issues raised on these subjects. I was particularly intrigued by the environmental justice concept, which seems to be prevalent in all of our other modern trading nations, but we do not seem to have it. I know that is a general question, but could each of you comment?

Mr. Bennett: I think your question is: Why is the precautionary principle not used and not considered more in environmental health issues?

Senator Angus: That is a good way of narrowing down my rambling, but it goes on beyond the principle.

Some of the other lacunae you have highlighted in each of your testimonies are there as a result of something, and I was wondering what those something's are. You have focused on the precautionary principle, so I would like to hear what you have to say.

Mr. Bennett: I think we have the answer, and the answer came from a federal government project involving Health Canada. The project was concerned with the institutionalization of the precautionary principle in Canadian practice and Canadian law and statute law and regulations.

The story is a particularly egregious example of the way that the government operated. In the end, the precautionary principle was subsumed under the Canadian government's existing policy of risk management. Risk management had three components: risk assessment, risk communication and the third one escapes me now.

Senator Angus: Is it the control or management of that risk emanating from the first two points?

Mr. Bennett: This was the global concept of risk management. Instead of saying we have the precautionary principle as a challenge to the risk management procedure, then the government decided — and it appears on government websites — that the precautionary principle would be subsumed under risk management when the whole purpose of the precautionary principle was to override notions of risk assessment and risk management.

The result is that you get the concept of risk management. The precautionary principle then becomes one small qualification in the way that risk management operates. In some Canadian statutes, with a particularly involving resource development in the Canadian North, the precautionary principle is put in there directly without any qualification over risk management. However, whenever dealing in national or Ottawa-based issues over environmental protection and environmental health, the government cannot do anything significant regarding the

Savez-vous pourquoi? À part les questions constitutionnelles ou la dernière réponse que vous avez donnée quant au fait que la loi ne permet pas d'appliquer le principe de prudence, j'ai l'impression que c'est davantage comme le principe de Peter : pourquoi pensez-vous que ces défauts existent?

Vous les avez clairement énoncés dans votre document, monsieur Lambert. Vous soulevez six questions à ce sujet. J'ai trouvé particulièrement intéressant le concept de justice environnementale qui semble avoir cours dans tous les autres pays commerçants modernes, mais que nous ne semblons pas avoir adopté. Je sais que c'est une question générale, mais chacun de vous pourrait-il dire ce qu'il en pense?

M. Bennett : Je pense que votre question est la suivante : Pourquoi le principe de prudence n'est-il pas utilisé et appliqué davantage dans le domaine de la santé environnementale?

Le sénateur Angus : C'est une bonne façon de canaliser mon long discours, mais cela va au-delà de ce principe.

Certaines des autres lacunes que vous avez soulignées dans chacun de vos exposés sont le résultat de certaines choses et je me demandais quelles étaient ces choses. Comme vous avez insisté sur le principe de prudence, j'aimerais entendre ce que vous avez à dire.

M. Bennett : Je pense que nous avons la solution et qu'elle provient d'un projet du gouvernement fédéral auquel Santé Canada a participé. Ce projet visait à institutionnaliser le principe de prudence dans les pratiques, les lois et les règlements canadiens.

C'est là un très bon exemple de la façon dont le gouvernement opérait. En fin de compte, le principe de prudence a été intégré dans la politique de gestion des risques du gouvernement canadien. La gestion des risques comportait trois éléments : l'évaluation des risques, la communication des risques, et je ne me souviens plus du troisième.

Le sénateur Angus : Est-ce le contrôle ou la gestion du risque résultant des deux premiers points?

M. Bennett : C'était le concept global de la gestion des risques. Au lieu de présenter le principe de prudence par opposition à la procédure de gestion des risques, le gouvernement a décidé, comme on peut le voir dans ses sites Web, que le principe de prudence serait intégré dans la gestion des risques si son objectif l'emportait sur la notion d'évaluation et de gestion des risques.

Cela donne pour résultat le concept de la gestion des risques. Le principe de prudence devient alors une petite particularité de la façon dont on assure la gestion des risques. Dans certaines lois canadiennes qui touchent particulièrement le développement des ressources dans le Nord, le principe de prudence intervient directement sans référence à la gestion des risques. Néanmoins, pour ce qui est d'intervenir au niveau national ou à partir d'Ottawa pour la protection de l'environnement et la santé environnementale, le gouvernement ne peut pas faire grand-chose

precautionary principle because it has tied its own hands by this slight of hand way of incorporating the precautionary principle under its existing policy of risk management.

Senator Angus: Was that, in effect, save me from myself I know not what I do? Was that something done consciously?

Mr. Bennett: Yes.

Senator Angus: You stated “slight of hand.”

Mr. Bennett: I suppose this is a political contention and I will admit that.

What happened was that the government came up with a draft policy, which was the idea of subsuming the precautionary principle under risk management. It came out with that and had a very genuine form of consultation over the future of this document, but then the consultation process was stopped and the policy was adopted as per the original draft.

When you ask whether there was a real consideration of alternatives, I am afraid the answer is no. The government did not want to budge over its very conservative and reactive policy of risk management.

Senator Angus: Thank you, that is very helpful.

The Chairman: You just stated a few minutes ago that the indication of precautionary principle having been subsumed by other considerations is on a website. On which website can we find that information?

Mr. Bennett: You can find it on the Health Canada website.

The Chairman: Thank you. We will have a look.

Senator Angus: Would you like, Mr. Lambert or Dr. Lee, to comment on my general question of “why?”

Mr. Lambert: I probably could not necessarily address that in a specific manner of providing any evidence, but I think the CEPA five-year review allows us to look at these things and reflect on where we are going. The whole notion of the precautionary principle and environmental justice are ideas that are developing, as we understand what is happening with the environment and human health. I do not think there are things we necessarily could have predicted 25 years ago. As we come to understand how things happen and how things evolved, we certainly need to change and develop our policies.

The precautionary principle first came out with Rio de Janeiro in 1992 with respect to sustainable development, and that infiltrated CEPA around that time. Certainly, they had not taken a step back to focus on sustainable development and where to go from there, and it is all about the future. We have tended to drop what we were doing about what is happening now, so we can see those gaps in CEPA where that has taken place. Therefore, there was a shift, and we are bringing forward the completion of that introduction of modern ideas into CEPA. I would not think

au sujet du principe de prudence étant donné qu’il s’est lié les mains à cause de cette manœuvre perceptuelle qui intègre le principe de prudence dans sa politique de gestion des risques.

Le sénateur Angus : Cela revient-il à dire : pardonnez-moi mes erreurs parce que je ne sais pas ce que je fais? L’a-t-on fait sciemment?

M. Bennett : Oui.

Le sénateur Angus : Vous avez parlé de « manœuvre perceptuelle ».

M. Bennett : C’est sans doute une opinion politique et je le reconnais.

En fait, le gouvernement a présenté une ébauche de politique qui consistait à intégrer le principe de précaution dans la gestion des risques. Il a ensuite tenu des consultations au sujet de l’avenir de ce document, puis le processus de consultation a été interrompu et la politique a été adoptée conformément au projet initial.

Quant à savoir si l’on a vraiment tenu compte des autres solutions, j’ai bien peur que non. Le gouvernement n’a pas voulu s’éloigner de sa politique très conservatrice et réactionnaire de gestion des risques.

Le sénateur Angus : Merci, cela nous éclaire beaucoup.

Le président : Vous venez de dire que le principe de prudence avait été intégré dans d’autres considérations dans un site Web. Dans quel site Web pouvons-nous trouver ces renseignements?

M. Bennett : Vous pouvez les trouver dans le site Web de Santé Canada.

Le président : Merci. Nous allons y jeter un coup d’œil.

Le sénateur Angus : Monsieur Lambert ou docteur Lee, voudriez-vous répondre à ma question générale qui était « pourquoi »?

M. Lambert : Je ne pourrais probablement pas vous fournir de preuves, mais je pense que l’examen quinquennal de la LCPE nous permet d’examiner ce genre de choses et de voir où nous allons. Les concepts mêmes de principe de prudence et de justice environnementale sont en train de se développer au fur et à mesure que nous comprenons ce qui se passe sur le plan de l’environnement et de la santé humaine. Ce ne sont pas des choses que nous aurions pu nécessairement prédire il y a 25 ans. Au fur et à mesure que nous comprenons ce qui se passe et comment les choses évoluent, nous devons certainement changer et améliorer nos politiques.

Le principe de prudence a été évoqué pour la première fois à Rio de Janeiro, en 1992, dans le contexte du développement durable et il s’est infiltré dans la LCPE à peu près à ce moment-là. On ne s’était certainement pas donné la peine de s’intéresser au développement durable et de voir où aller à partir de là, et toute la loi porte donc sur l’avenir. Nous avons eu tendance à laisser de côté les mesures à prendre pour faire face aux problèmes existants et c’est pourquoi il y a ces lacunes dans la LCPE. Par conséquent, il y a eu un changement d’attitude et nous proposons de compléter

it is deliberate; it is similar to the concept of risk itself, duly brought out back in the 1920s, namely, that risk is all about creating these problems for ourselves through our own good intentions.

Mercury is a great example with electricity. No one wants to turn off the electricity because we will all freeze to death, but, at the same time, we are coming to understand a negative adverse consequence that causes us to say that we need to change the way we create electricity. It will take time, but certainly these new technologies we introduce will bring in new risks that we will understand, and that is why we are trying to be based on justice in Canada. As we recognize the inequality that comes from these decisions, we need to fix them. Environmental justice is emerging with scientific technology because 25 years ago we did not have the data to know how the people in the north are being impacted, in particular, from this deposition of mercury. Recognizing that science, we can bring our ethical and legal tools to adjust CEPA accordingly and move forward that way.

It is a developmental process taking place right now, and if we latch on, then we will develop our ideas accordingly and move forward. Canada can be a leader in bringing these concepts forward to the rest of the world.

Senator Angus: That is a positive outlook. I am happy to hear that, too. It is just that we have fallen so far behind and you have pointed out in many ways why. I am wondering what caused a nation as advanced and developed as Canada to get so far out of step.

Dr. Lee: I would like to point to the lack of coordinated efforts from national directives like CEPA. CEPA is the authoritative act under which local and provincial governments can work. When there is no direction on something like mercury levels from CEPA, it is difficult for local and provincial governments to enforce or regulate effectively and coordinate their efforts.

When you were looking at specific numbers of 69 per cent of populations in certain areas, these are very small populations that we are looking at. In the United States, for example, they have national data on biomonitoring, on mercury levels and other toxic substances. CEPA is trying to work with other health organizations to gather national biomonitoring type of data that would be important. However, it is difficult to carry out and have meaningful results without having national coordination.

Senator Tardif: I want to add as well my congratulations for having prepared such a well-researched presentation. I look forward to reading the articles that you have given to us, Mr. Lambert. I notice you are from the University of Calgary.

Mr. Lambert: Yes, by day, I work for the Calgary health region as the manager of environment health risk assessment, and on this I am also a professor at the University of Calgary

l'introduction de ces idées modernes dans la LCPE. Je ne pense pas que c'était délibéré. C'est comme pour le concept de risque proprement dit, qui a été introduit dans les années 20 lorsqu'on a fait valoir que le risque consiste à créer des problèmes malgré nos bonnes intentions.

Le mercure en est un bon exemple, de même que l'électricité. Personne ne veut fermer l'électricité parce que nous mourrions tous de froid, mais en même temps, nous comprenons ses conséquences négatives, ce qui nous amène à dire que nous devons changer la façon dont nous produisons de l'électricité. Cela prendra du temps, mais les nouvelles technologies que nous adoptons vont certainement apporter des nouveaux risques que nous comprendrons et c'est pourquoi nous essayons de nous fonder sur la justice. Comme nous reconnaissons l'injustice qui résulte de ces décisions, nous devons y remédier. La justice environnementale accompagne la technologie scientifique, car il y a 25 ans, nous n'avions pas les données voulues pour savoir quelles étaient les conséquences de ces dépôts de mercure sur la population du Nord, en particulier. Grâce à ces connaissances scientifiques, nous pouvons nous servir d'instruments éthiques et juridiques pour ajuster la LCPE en conséquence et nous orienter dans cette direction.

C'est un processus de développement qui se produit actuellement et si nous y souscrivons, nous développerons nos idées en conséquence. Le Canada peut jouer un rôle de premier plan en présentant ces concepts au reste du monde.

Le sénateur Angus : C'est un point de vue positif. Je me réjouis également de l'entendre. Nous avons pris tellement de retard et vous avez expliqué pourquoi à bien des égards. Je me demande ce qui a conduit un pays aussi avancé et développé que le Canada à accuser un tel retard.

Dre Lee : Je voudrais souligner le manque de coordination des directives nationales comme la LCPE. La LCPE est l'instrument qui permet aux gouvernements locaux et provinciaux de travailler. Lorsque la LCPE ne donne pas de directives concernant les niveaux de mercure, par exemple, il est difficile aux gouvernements locaux et provinciaux de faire appliquer une réglementation efficace et de coordonner leurs efforts.

Si vous prenez le chiffre de 69 p. 100 de la population dans certaines régions, il s'agit de populations très limitées. Aux États-Unis, par exemple, il y a des données nationales sur la biosurveillance, sur les niveaux de mercure et d'autres substances toxiques. Notre association essaie de travailler avec d'autres organisations de la santé pour réunir des données nationales de biosurveillance qui seraient importantes. Il est toutefois difficile d'obtenir des résultats significatifs sans une coordination nationale.

Le sénateur Tardif : Je voudrais également vous féliciter pour avoir préparé des mémoires aussi bien documentés. J'ai hâte de lire les articles que vous nous avez distribués, monsieur Lambert. Je remarque que vous venez de l'Université de Calgary.

M. Lambert : Oui, dans la journée, je travaille comme directeur de l'évaluation des risques de santé environnementale pour la région sanitaire de Calgary et je suis aussi professeur à

where the Sydney tar ponds have been a key area of my research for the last few years and I also work in public health ethics. Those are my two areas.

Senator Tardif: I look forward to reading your papers.

I noticed that in today's presentations there was no specific mention of protecting the child, and yet in one of the documents that I had previously been given, you indicated that we need to do much more to protect the child and that CEPA does not have specific provisions for the protection of children and other vulnerable populations. You did mention the Aboriginal population and the people that are vulnerable in the North, the Atlantic and Great Lakes area.

However, I was wondering how one should change the language. Could the language be changed in CEPA to address the protection of the child?

Mr. Lambert: On page 13 of my submission, I recommended that when we do our assessment of chemicals and we determine the quantities we say we will release that we develop child-specific uncertainty factors, and that is recognition. I brought a document with me from 1997, called *What on Earth: A National Symposium on Environmental Contaminants and Implications for Child Health*.

Out of that type of research from 10 years ago in Canada, we have recommended following the U.S. EPA. They have adopted, in their risk assessment processes, the development of child-specific uncertainty factors to address this because children are not just little adults, and they are completely different. Mercury impacts the brain. If you look at young children, when they are developing, sometimes their body mass to their brain is one to one, whereas as we grow older, that ratio brain mass to body mass gets smaller and smaller, so you can see mercury especially impacts the brain there.

We saw that coming forward by specifically addressing it in the way we do risk assessment, so we have couched it within the broad recommendation of considering child-specific uncertainty factors. I could go on at length on the child, but if that answers your question, I will stop there.

The Chairman: Mr. Lambert, you referred to page 13 of a document. Which document is that?

Mr. Lambert: It is the submission of the recommendations, and it is under the concept of Virtual Elimination.

Dr. Lee: If I may add to that, there is a document that was handed out, A New and Improved CEPA, and on page 5 of 9, under number 1, Consideration of Vulnerable Populations when Categorizing Substances, we have detailed recommendations on how CEPA may improve upon categorization and statements under Vulnerable Populations, Provisions Similar to found in Revised Pest Control.

Senator Tardif: Yes, thank you. That is where I picked it up. You did not mention it today.

l'Université de Calgary où les sables bitumineux de Sydney ont été au centre de mes recherches de ces dernières années. Je m'intéresse également à l'éthique en santé publique. Ce sont mes deux domaines de recherche.

Le sénateur Tardif : J'ai hâte de lire vos documents.

J'ai remarqué que les exposés d'aujourd'hui ne faisaient pas expressément mention de la protection des enfants. Pourtant, dans un des documents qui m'ont été remis, vous dites que nous devons faire beaucoup plus pour protéger les enfants et que la LCPE n'a pas de dispositions précises concernant la protection des enfants et des autres populations vulnérables. Vous avez mentionné la population autochtone et les populations vulnérables du Nord, de l'Atlantique et de la région des Grands Lacs.

Je me demande toutefois comment le libellé devrait être modifié. Serait-il possible de modifier le libellé de la LCPE pour y inclure la protection des enfants?

M. Lambert : À la page 13 de mon mémoire, j'ai recommandé que lorsque nous évaluons des substances chimiques et que nous déterminons les quantités que nous allons libérer, nous établissons des facteurs d'incertitude spécifiques aux enfants. J'ai apporté avec moi un document de 1997 intitulé *What on Earth : A National Symposium on Environmental Contaminants and Implications for Child Health*.

À partir de ces recherches qui ont été réalisées il y a 10 ans au Canada, nous avons recommandé de suivre l'EPA. Dans leur processus d'évaluation des risques, les Américains ont adopté des facteurs d'incertitude spécifiques aux enfants étant donné que ces derniers ne sont pas des petits adultes, mais des êtres complètement différents. Le mercure a des effets sur le cerveau. À un certain stade de développement, la masse corporelle de l'enfant équivaut à la masse de son cerveau et ce rapport diminue au fur et à mesure nous vieillissons, ce qui veut dire que le mercure a un effet particulier sur le cerveau de l'enfant.

Nous avons constaté qu'il fallait en tenir compte dans la façon dont nous procédons à l'évaluation des risques et c'est pourquoi nous avons recommandé de tenir compte de facteurs d'incertitude spécifiques aux enfants. Je pourrais vous parler longuement des enfants, mais si cela répond à votre question, je m'arrêterai là.

Le président : Monsieur Lambert, vous avez mentionné la page 13 d'un document. De quel document s'agit-il?

M. Lambert : C'est le document contenant nos recommandations dans la partie intitulée Quasi-élimination.

Dre Lee : Si vous le permettez, j'ajouterais que nous vous avons distribué un document intitulé « Une nouvelle LCPE améliorée » et qu'à la page 7, au paragraphe 1, sous le titre « Catégorisation des substances en tenant compte des populations vulnérables », nous recommandons d'améliorer la LCPE en y incluant des dispositions semblables à celles prévues dans la version révisée de la Loi sur les produits antiparasitaires pour la protection des populations vulnérables.

Le sénateur Tardif : Oui, merci. C'est là que je l'ai trouvé. Vous n'en avez pas parlé aujourd'hui.

Mr. Bennett: Could I respond by trying to sketch out the relationship between research, which includes research on the health effects on children of mercury compounds, and pollution prevention planning.

Could I also say that with respect to the Canadian government's concepts of risk management, the third missing factor that is to be considered is risk reduction. Therefore, it goes to risk management, and the three components are risk reduction, risk communication and risk assessment.

I do not want to say that the whole effort of trying to determine health effects on specific populations is wasted. It is not wasted. It is utterly necessary to some forms of effective national action on reducing the effects of pollutants on the Canadian population.

What I am saying, though, is that when we enter this area of pollution prevention and the pollution prevention planning requirements that flow from it, we are not concerned with investigating ranges of health effects, calculating risk and taking pollution prevention action as a result of our calculations, research, investigations. We do not do that in pollution prevention planning. Rather, we take the whole universe of toxic chemicals in a workplace, which does include mercury and its compounds, and then institute a whole series of techniques for reducing the input and the use of these toxic compounds or the toxic compounds which lead to toxic pollution. Then you take measures that actually reduce this so that the amount, for example, of mercury compounds emitted into the environment is substantially reduced.

We do not ask if we have a problem or what kind of problem or how big it is or what we will do about it. We do not do that; rather, we simply say that we have an estimate of relative toxicity; this is the universe of chemicals that we are dealing with; this is what we want to do to reduce the use and inputs; and go ahead and do it. Although science is used in pollution prevention planning, it is used in a very different way from the approaches that you suggested should be applied to national legislation on pollution reduction, pollution control and even pollution prevention.

It is not to say that the research is wasted. The trouble is that the more we demand research and calculation in the area of pollution prevention, the less effective pollution prevention planning becomes. You can see tangible examples of this from leading American states such as Massachusetts, New Jersey and Oregon, where they simply put the program into place, have some strict scientific and technical criteria for saying what companies, employers and businesses have to do, and they go ahead and do it. It comes down to, with pollution prevention planning, not messing about; just do it. It demonstrably works. It has worked in selected American states and we can do it in Canada as well. We then ask: Why are we not doing it properly?

M Bennett : Pourrais-je vous répondre en essayant d'établir le lien entre la recherche, ce qui comprend la recherche sur les effets des composés de mercure sur la santé des enfants, et la planification de la prévention de la pollution.

Pourrais-je dire aussi qu'en ce qui concerne le concept de gestion des risques du gouvernement canadien, le troisième élément manquant à considérer est la réduction des risques. Par conséquent, cela nous ramène à la gestion des risques dont les trois composantes sont la réduction des risques, la communication des risques et l'évaluation des risques.

Je ne veux pas dire que tous les efforts déployés pour essayer de déterminer les effets sur la santé de certaines populations sont vains. Il n'en est rien. Il est absolument nécessaire de prendre des mesures nationales efficaces pour réduire les effets des polluants sur la population canadienne.

Ce que je veux dire c'est que lorsque nous parlons de la prévention de la pollution et des exigences qui en découlent sur le plan de la planification, il ne s'agit pas d'examiner l'ampleur des effets sur la santé, de calculer les risques et de prendre des mesures de prévention de la pollution suite à nos calculs, à nos recherches et à nos enquêtes. Ce n'est pas ce que nous faisons lorsque nous planifions la prévention de la pollution. Il s'agit plutôt de considérer la totalité des substances chimiques présentes dans un milieu de travail, ce qui comprend le mercure et ses composés, et d'utiliser ensuite toute une série de techniques pour réduire l'utilisation de ces substances toxiques ou des composés toxiques qui entraînent une pollution toxique. Vous prenez alors des mesures de réduction afin que la quantité de composés de mercure émis dans l'environnement, par exemple, soit nettement réduite.

Nous ne demandons pas si nous avons un problème ou de quel genre de problème il s'agit, quel est son ampleur ou ce que nous allons faire pour y remédier. Ce n'est pas ce que nous faisons. Nous disons simplement que nous avons une estimation de la toxicité relative. Il s'agit des substances chimiques dont nous nous occupons. Ce sont les substances dont nous voulons réduire l'utilisation et l'apport et c'est ce que nous faisons. Nous utilisons la science pour planifier la prévention de la pollution, mais d'une façon très différente de celle que vous proposez d'appliquer à la législation nationale sur la réduction de la pollution, le contrôle de la pollution et même la prévention de la pollution.

Cela ne veut pas dire que les recherches ne servent à rien. Malheureusement, plus nous exigeons de recherches et de calculs dans le domaine de la prévention de la pollution, moins la planification de la prévention de la pollution est efficace. Vous avez des exemples concrets dans les principaux États américains comme le Massachusetts, le New Jersey et l'Oregon qui ont mis ce programme en place, qui ont des critères scientifiques et techniques très rigoureux pour dire ce que les entreprises et les employeurs doivent faire. Pour ce qui est de la planification de la prévention de la pollution, il s'agit simplement d'agir. Cela donne des résultats concrets. Cela a fonctionné dans certains États américains et nous pouvons en faire autant au Canada. Nous nous demandons alors pourquoi nous ne le faisons pas comme il faut.

Senator Tardif: For clarification on your comments, is this because the precautionary principle does not include the public health dimension?

Mr. Bennett: No, not quite, senator.

Senator Tardif: You are saying that research is used in such a way where it identifies the toxicity.

Mr. Bennett: I do not think that is the case. However, a number of areas come close to it. First, whatever CEPA does, it has to be a national statute and it has to cover all forms of social and economic activity in all sectors across the country. This is the idea behind Canada-wide national standards for environmental protection generally. When it comes to pollution prevention planning, the NOCEE says, you cannot do it that way for various complex but clear reasons. Concentrate on the federal sector; use the provisions in the federal sector as a standard for the provinces. You get your national standard through complementary action of federal and provincial action. It is because we have this mindset about a national standard or a national statute, that the practitioners and the policy-makers are unable to see that you cannot do pollution prevention planning in the way that it is currently being done. If you do, it will be very small and very feeble.

Second, is that an entire architecture has been created inside CEPA that says, you can only do things about toxic chemicals once you have declared a substance to be CEPA toxic. If you look at the way that pollution prevention planning actually works, you do not categorize substances as toxic and go through a time-consuming, drawn-out expensive procedure to decide whether a certain substance is toxic. Rather, you take a list of toxic substances and say, right, if your workplace uses one or more of these substances, then you have to do pollution prevention planning and you have to address all toxic substances in the workplace, not just the ones declared to be CEPA toxic. The whole national mindset about CEPA has stopped people from thinking seriously about how pollution prevention planning can work and should work.

Senator Tardif: Thank you for that explanation. I will switch to consumer products that have mercury, such as children's toys, cosmetics, thermometers, electrical appliances, light bulbs, et cetera.

Mr. Lambert: Costume jewellery is a key one for children.

Senator Tardif: Would you suggest that we should ban all consumer products containing mercury rather than try to control and manage them after they are in place?

Mr. Lambert: Certainly, yes for children's toys and costume jewellery, which are two catastrophic examples. Another example is lead in costume jewellery. The problem is that children put such items in their mouths and suck on them. We have voluntary agreements to try to address this issue. A woman in Calgary

Le sénateur Tardif : Est-ce parce que le principe de prudence n'inclut pas la dimension de la santé publique?

M. Bennett : Non, pas tout à fait, sénateur.

Le sénateur Tardif : Vous dites que la recherche est utilisée pour mettre en lumière la toxicité.

M. Bennett : Je ne pense pas que ce soit le cas. Cependant, ça l'est presque dans un certain nombre de domaines. Tout d'abord, la LCPE doit être une loi nationale couvrant toutes les formes d'activité sociale et économique dans tous les secteurs du pays. Tel est le principe sur lequel reposent les normes nationales pour la protection de l'environnement. Pour ce qui est de la planification de la prévention de la pollution, nous disons que vous ne pouvez pas procéder ainsi pour diverses raisons complexes mais claires. Concentrez-vous sur le secteur fédéral; utilisez les dispositions en vigueur dans le secteur fédéral comme norme pour les provinces. Vous obtenez vos normes nationales grâce à des mesures complémentaires de la part du gouvernement fédéral et des provinces. C'est parce que nous avons cette conception des normes nationales ou d'une législation nationale que les praticiens et les décideurs politiques sont incapables de voir qu'on ne peut pas planifier la prévention de la pollution comme on le fait actuellement. Si vous le faites, ce sera à très petite échelle et très faible.

Deuxièmement, c'est parce qu'on a créé, dans le cadre de la LCPE, toute une architecture disant que vous pouvez agir à l'égard des substances chimiques toxiques uniquement après avoir déclaré une substance toxique en vertu de la LCPE. Si vous examinez la façon dont on planifie la prévention de la pollution, vous ne désignez pas des substances comme étant toxiques et vous n'entamez pas une procédure longue et coûteuse pour décider qu'une substance est toxique. Vous prenez plutôt une liste des substances toxiques et vous dites que votre milieu de travail en utilise une ou plusieurs, que vous devez donc planifier la prévention de la pollution pour tenir compte de toutes les substances toxiques présentes dans votre milieu de travail et pas seulement de celles que la LCPE déclare toxiques. La façon dont on conçoit la LCPE à l'échelle du pays a empêché les gens de réfléchir sérieusement aux moyens de planifier efficacement la prévention de la pollution.

Le sénateur Tardif : Merci pour cette explication. Je vais passer aux produits de consommation qui contiennent du mercure tels que les jouets pour enfants, les cosmétiques, les thermomètres, les appareils électriques, les ampoules électriques, et cetera.

M. Lambert : Les bijoux de fantaisie sont un produit important en ce qui concerne les enfants.

Le sénateur Tardif : Suggérez-vous d'interdire tous les produits de consommation contenant du mercure au lieu d'essayer de les contrôler et de les gérer une fois qu'ils sont sur le marché?

M. Lambert : Certainement pour ce qui est des jouets pour enfants et des bijoux de fantaisie qui sont deux exemples catastrophiques. Un autre exemple est le plomb présent dans les bijoux de fantaisie. Le problème est que les enfants mettent ces objets dans leur bouche et les suçent. Nous avons des accords

camped outside the store that sold the costume jewellery that caused her daughter to develop holes in her head. We have guidelines in place but the fact is that the borders are leaky and these goods come into Canada. We might have guidelines in place that ban mercury or lead in costume products but consumers can go to any of these fairs and see people selling all of these trinkets. It is all shiny and glittery so all the children want to buy something. Yet, there is no monitoring program to ensure that the goods are safe, to know where the goods are manufactured or how they are brought into Canada. There needs to be a way to address that gap.

Perhaps if we have regulations and specific laws that address this issue, it would improve. The situation is not unlike waiting for the evidence — until the fifth or sixth child dies — to prove that a stop sign is needed. We have made positive moves, such as removing mercury from running shoes that flicker. It was the mercury that caused them to do that. It is another example of costume jewellery. We are moving in that direction but, certainly, we need specific regulations and we need to work with our international partners to ensure that they are monitoring activities in their own jurisdictions. As well, many children are probably making a lot of this costume jewellery from supplies available in the stores.

Senator Tardif: I will go through my costume jewellery when I get home and put it in the garbage.

Senator Milne: I will follow through on costume jewellery because this affects women and children, in particular when children put it in their mouths and suck on it. I am assuming that mercury is used in some white metal compounds that pieces of glass are set into. Is this what you mean when you say “costume jewellery?”

Mr. Lambert: Yes, and we have been trying to address the issue for a long time. An example is the girl that died in Minnesota about a year and a half ago from lead in costume jewellery. We have everything in place to try to supposedly deal with this kind of problem but whether it is working, we do not have the information and the data to know. It feeds a little into what we are recommending for information gathering for CEPA. What we have taking place is measuring the emissions from a stack but there is no real monitoring program to ensure that things that we think we are doing is taking place.

Senator Milne: I am asking you to be specific because we are live on air right now, and this will be seen by people across Canada. I am asking you to be specific to try to get some of this information out there. This woman is camping in front of a store in Calgary because her child has holes in her head.

volontaires pour essayer de remédier à ce problème. Une femme de Calgary a campé devant le magasin qui a vendu le bijou de fantaisie à cause duquel sa fille a eu des trous dans la tête. Nous avons des lignes directrices en place, mais le fait est que les frontières sont poreuses et que ces marchandises arrivent au Canada. Nous avons des directives qui interdisent le mercure ou le plomb dans les bijoux de fantaisie, mais les consommateurs peuvent rencontrer des gens qui vendent tous ces articles dans n'importe quelle foire. Comme ils sont brillants et scintillants, tous les enfants veulent les acheter. Pourtant, il n'y a pas de programme de surveillance pour assurer l'innocuité de ces produits, pour savoir où ils sont fabriqués et comment ils sont importés au Canada. Il nous faut un moyen de combler cette lacune.

Si nous avons des règlements et des lois précises à cet égard, cela améliorerait peut-être la situation. C'est comme lorsqu'on attend un cinquième ou sixième décès d'enfant pour le comprendre qu'il faut installer un panneau d'arrêt. Nous avons pris des mesures positives, notamment en supprimant le mercure des chaussures qui scintillent lorsque vous marchez. C'est le mercure qui causait cette réaction. Les bijoux de fantaisie sont un autre exemple. Nous nous orientons dans cette direction, mais nous avons certainement besoin de règlements précis et nous devons travailler avec nos partenaires internationaux pour qu'ils surveillent le marché dans leur propre pays. D'autre part, un grand nombre d'enfants font sans doute une utilisation importante des fournitures vendues dans les magasins pour créer des bijoux de fantaisie.

Le sénateur Tardif : Je vais examiner mes bijoux de fantaisie quand je rentrerai chez moi et je vais les mettre à la poubelle.

Le sénateur Milne : Je vais poursuivre sur le sujet des bijoux de fantaisie, car cela touche les femmes et les enfants, surtout quand les enfants les mettent dans leur bouche et les sucent. Je suppose que le mercure est utilisé dans certains composés de métal blanc dans lesquels on insère des morceaux de verre. C'est ce que vous voulez dire quand vous parlez de « bijoux de fantaisie »?

M. Lambert : Oui, et cela fait longtemps que j'essaie de m'attaquer à ce problème. La jeune fille qui est morte au Minnesota, il y a environ un an et demi, à cause de la présence de plomb dans des bijoux de fantaisie en est un bon exemple. Nous avons toutes les dispositions en place pour nous attaquer à ce genre de problèmes, mais nous n'avons pas les renseignements et les données nous permettant de savoir si cela fonctionne. Cela se rapporte un peu à ce que nous recommandons en ce qui concerne la collecte de renseignements pour la LCPE. Nous mesurons les émissions qui sortent d'une cheminée d'usine, mais il n'a pas de véritable programme de surveillance pour s'assurer que les mesures que nous croyons prises le sont vraiment.

Le sénateur Milne : Je vous demande d'être précis, car cette séance est télédiffusée et sera vue par les Canadiens de tout le pays. Je vous demande d'essayer de fournir des renseignements précis à ce sujet. Cette femme campe devant un magasin de Calgary parce que sa fillette a des trous dans la tête.

Mr. Lambert: That was in the past. If you search on the Internet, you will find the history of that incident with the woman in Calgary. It is an example of, "Here is what is going on, and we think we are dealing with this." There are certainly agreements in place to try to limit this going on, but I am suggesting that we do not really have the information and the actual testing programs to ensure this is actually taking place. I do not believe anyone is saying that it is okay to have costume jewellery with this stuff in it, but it is a question of how do we know.

Senator Milne: In other words, mothers, if you are out there listening, if you are putting something around your child's neck or on their finger or wrist, make sure it is gold, something inert.

To come back to the question before us, I congratulate you all, because you have been the most specific witnesses that we have had before this committee, and you have come up with specific suggestions.

I do differ a bit from Senator Angus when he said we have fallen so far behind in Canada on mercury emissions and what we are doing about them. In fact, we have not. Mercury emissions are down something like 90 per cent, and I believe someone said 70 per cent, but that is in spite of CEPA, not because of CEPA. What can we do with CEPA to make it more effective? I really do appreciate these specific recommendations.

The Chairman: I think it was down more than 70 per cent. We heard from industry that it was close to 90 per cent, or more. We have seen graphs that purport to show this. If the mercury emissions that we make from industrial sources in Canada have in fact, been reduced by 90 per cent, who cares under what regulation or rubric they were reduced? If they have been reduced, they have been reduced. If it was incidental to CEPA, what difference does that make?

Mr. Lambert: The difference is, with respect, that we are here to review CEPA, and we are looking at CEPA as a tool. If CEPA as a tool is not working because it is not reducing mercury emissions, and if many Canadians are pounding on the doors of industry, saying, "Here is the problem, and you have to get the mercury emissions down," and if you are coming up with agreements between the general public and industry to start doing something, then clearly it is suggesting there is a gap in CEPA.

The Chairman: You are right, and that is the question we asked you to address. However, industry has said that CEPA may not be working, but the fact is that without CEPA and without the applications of CEPA, they have reduced mercury emissions by 90 per cent, so is that not good?

Mr. Lambert: If we look at it from a historical perspective, we have known for a long time that mercury is a problem. I was involved with Canada-wide standards for mercury from coal. We sat around for delay after delay, and it was not until we developed a consensus process in Alberta and essentially sat with industry and reached agreements ourselves. The public put in many

M. Lambert : C'est arrivé il y a un certain temps. Si vous faites une recherche sur Internet, vous trouverez l'histoire au sujet de cette femme de Calgary. C'est un exemple de ce qui se passe en réalité. Il y a certainement des accords qui ont été mis en place pour essayer de limiter ce genre de problème, mais je crois que nous n'avons pas vraiment les renseignements et les programmes de tests voulus pour nous assurer que des mesures sont prises. Personne n'est certainement d'accord pour que ces substances se retrouvent dans les bijoux de fantaisie, mais comment pouvons-nous le savoir?

Le sénateur Milne : Autrement dit, si les mères qui nous écoutent veulent mettre quelque chose autour du cou, du doigt ou du poignet de leur enfant, elles doivent veiller à ce que ce soit de l'or, une substance inerte.

Pour revenir à la question qui nous intéresse, je vous félicite tous, car vous avez été les témoins les plus précis qui aient comparu devant notre comité et vous nous avez fait des suggestions précises.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec le sénateur Angus lorsqu'il dit que nous avons pris énormément de retard, au Canada, en ce qui concerne les émissions de mercure et les mesures à prendre pour y remédier. En fait, ce n'est pas le cas. Les émissions de mercure ont diminué d'environ 90 p. 100. Quelqu'un a parlé, je crois de 70 p. 100, mais c'est malgré la LCPE et non pas grâce à la LCPE. Que pouvons-nous faire pour rendre la LCPE plus efficace? J'apprécie vraiment ces recommandations précises.

Le président : Je pense qu'il y a eu une réduction de plus de 70 p. 100. L'industrie nous a dit que c'était près de 90 p. 100 ou plus. Nous avons vu des graphiques qui le démontrent. Si les émissions de mercure de sources industrielles ont effectivement diminué de 90 p. 100 au Canada, qui se soucie de savoir grâce à quel règlement ou quelle disposition nous avons obtenu ce résultat? Si les émissions ont diminué, elles ont diminué. Si c'est grâce à la LCPE, quelle différence cela fait-il?

M. Lambert : Si vous le permettez, la différence c'est que nous sommes ici pour examiner la LCPE et que nous considérons la LCPE comme un instrument. Si la LCPE est un instrument qui ne fonctionne pas parce qu'il ne réduit pas les émissions de mercure et si de nombreux Canadiens vont frapper à la porte de l'industrie en disant : « Cela pose un problème et vous devez réduire vos émissions de mercure », si des ententes sont conclues entre le public et l'industrie pour commencer à faire quelque chose, cela laisse clairement entendre que la LCPE présente des lacunes.

Le président : Vous avez raison, et c'est la question que nous vous avons demandé d'aborder. Cependant, l'industrie a dit que la LCPE ne fonctionne peut-être pas bien, mais que sans elle et sans son application, elle a réduit les émissions de mercure de 90 p. 100. N'est-ce pas une bonne chose?

M. Lambert : Si nous examinons la question dans une perspective historique, nous savons depuis longtemps que le mercure pose un problème. J'ai participé à l'élaboration des normes pancanadiennes pour le mercure provenant du charbon. Les choses ont été constamment retardées et c'est seulement après être parvenus à un consensus en Alberta et nous être entendus

volunteer hours persuading industry and trying to get them to understand the public health side of the issue. If CEPA was working properly, we could have had these reductions in the 1990s and we would be that much further ahead. As well, we would have development of technology to reduce mercury emissions back in the 1990s, and we could now be exporting that technology to China and India and all these places that have hundreds of coal plants coming on line. We are still fooling around with trying to figure out how to get mercury out of coal emissions. Those coal plants are going in without any mercury control. If CEPA had been effective and we had put in a pollution control strategy on coal plants in the 1990s, or even in the 1980s, right now, we could probably be talking with China and saying, "We will come over there. Here is good environmental legislation we have developed; it has been through the public; we believe it is sound. Here is a set of technology suites that will back up that legislation so you are not in a situation where you have legislation and nothing to enforce it with." We could be a world leader, whereas, we are not in that position now, and the problem is that Canada is actually the one that will be getting the emissions from that mercury. It will go into the global pool and deposit in Canada. CEPA should have played a role a long time ago to do that, and it would have facilitated world change. That is the difference.

The Chairman: Thank you.

Senator Milne: Dr. Lambert, you have talked about all these new coal plants in Alberta.

Mr. Lambert: No, senator, I was speaking of coal plants in China.

Senator Milne: Yes, but how is the gasification of coal project going in Alberta? How mercury-free will that be?

Mr. Lambert: I do not think I can answer that question. I would say it is a challenge for the public to be involved in knowing the various stages of some of these industrial processes. Even for just putting in the activated carbon to reduce mercury, it is a challenge for us to get the data and be participants in how that information and technology is being developed. It is very challenging right now for the public.

Senator Milne: A big fish in Alberta now is how best to use coal and make it as clean as possible, and gasification is one of the processes they were working on. If you can find out any information, it would be interesting.

Mr. Lambert: I have made many good friends in the industry, and if I can find that information, I will bring it forward.

Senator Milne: Thank you.

Senator Angus asked you why; my question is how — how to do some of these things and how to put the teeth into CEPA, which you have suggested. Mr. Bennett has said that we should

nous-mêmes avec l'industrie que les choses ont débloquent. Le public a passé de nombreuses heures à essayer de persuader l'industrie et à l'amener à comprendre les conséquences pour la santé publique. Si la LCPE fonctionnait comme il faut, nous aurions pu obtenir ces réductions dans les années 1990 et nous serions beaucoup plus avancés. Nous aurions également développé la technologie permettant de réduire les émissions de mercure dès les années 1990 et nous pourrions maintenant exporter cette technologie vers la Chine et l'Inde ainsi que tous les pays qui vont construire des centaines de centrales au charbon. Nous essayons toujours de trouver un moyen d'éliminer le mercure des émissions des centrales au charbon. Ces centrales sont construites sans aucun contrôle des émissions de mercure. Si la LCPE avait été efficace et si nous avions mis en place une stratégie de contrôle de la pollution pour les centrales au charbon dans les années 1990 ou même les années 1980, nous serions sans doute en train de dire à la Chine : « Nous allons venir chez vous. Nous avons mis au point une bonne législation environnementale que le public a approuvée et que nous croyons bonne. Voici une série de moyens technologiques qui soutiendront cette législation afin que vous ne vous trouviez pas avec une loi, mais sans rien pour l'appliquer. » Nous pourrions être un chef de file mondial alors que nous ne sommes pas dans cette situation. Malheureusement, c'est le Canada qui va recevoir ces émissions de mercure. Ce mercure va se déposer chez nous. La LCPE aurait dû jouer un rôle depuis longtemps à cet égard et cela aurait facilité les changements à l'échelle mondiale. Voilà la différence.

Le président : Merci.

Le sénateur Milne : Monsieur Lambert, vous avez parlé de toutes les nouvelles centrales au charbon qu'il y a en Alberta.

M. Lambert : Non, sénateur, je parlais des centrales au charbon de Chine.

Le sénateur Milne : Oui, mais qu'en est-il du projet de gazéification du charbon en Alberta? Dans quelle mesure le mercure en sera-t-il absent?

M. Lambert : Je ne pense pas pouvoir répondre à cette question. Je dirais qu'il est difficile pour le public d'être au courant des diverses étapes de certains de ces processus industriels. Rien qu'en ce qui concerne la réduction du mercure grâce à du charbon activé, nous avons de la difficulté à obtenir des données et à savoir comment progresse cette technologie. C'est très difficile à suivre pour le public.

Le sénateur Milne : Un des gros défis actuels pour l'Alberta est de trouver le meilleur moyen d'utiliser le charbon et de le rendre le plus propre possible. La gazéification est l'un des procédés auxquels on travaille actuellement. Si vous pouvez obtenir des renseignements à ce sujet, ce serait intéressant.

M. Lambert : Je me suis fait un bon nombre d'amis dans l'industrie et si je peux obtenir ces renseignements, je vous les communiquerai.

Le sénateur Milne : Merci.

Le sénateur Angus vous a demandé pourquoi. Je vous demande maintenant comment faire certaines des choses que vous avez suggérées et comment rendre la LCPE plus efficace.

just do it and make it law and then the provinces would follow along. There is a very big barrier in between making a federal law and getting provinces to follow along. We all know that and it sounds great, but I have real qualms about it actually happening in many cases.

Mr. Bennett: If we look at the history of Canadian federalism and cooperative federalism, you have a right to be pessimistic. On the other hand, the way that the Canadian Labour Congress has articulated the process is that the federal provisions under CEPA Part IX are only the first stage in a national standard of pollution prevention planning.

Senator Milne: If an inspector went into a plant, as you know, the first people to complain would be the unionized workers.

Mr. Bennett: Our proposal is that we should not pretend that federal inspectors have any business inside workplaces under federal jurisdiction. Then we have our own mechanisms, like the Canadian Council of Ministers of the Environment, to say to the provinces, "This is the federal standard, this is what we regard as the flagship of pollution prevention planning, and we want to enter into discussions with you so that we get similar, not identical, but similar legislation and regulations in the provinces and the territories."

What will we do other than talk about cooperation? What else will we do? The Canadian Labour Congress proposed a scheme of what you could call "environmental taxation," but it is actually permits. If you use a certain range of chemicals, then there is a fee that you have to pay to the federal government. This fee is then used as a source of revenue to help the provinces implement legislation and regulations that come up to the federal standard under Part IX of CEPA.

Presently, that aspect is not anywhere near the top of the political agenda. However, it certainly was on the agenda in CEPA 1999 when the Department of Natural Resources and Environment Canada were looking at the whole question of fees, taxes and charges under CEPA. The aspect they completed was to develop a system that would make it possible to implement emissions trading or a carbon tax under CEPA.

The sort of proposal that the CLC made was considered, but it was rejected because this issue was not a government priority. Also, I think there were some doubts as to whether Environment Canada was the right vehicle for doing something that you might say comes under the jurisdiction of Revenue Canada.

We have worked out quite a convincing proposal for trying to induce the provinces to follow the federal flagship standard, and we have articulated that proposal. We have used American and Danish examples with respect to the way this is completed. It is not simply a question of saying this is what we are doing and telling the federal departments to do the same. It has been articulated more thoroughly than that.

M. Bennett a dit que nous devrions simplement agir et légiférer, après quoi les provinces nous emboîteront le pas. Il y a tout un chemin à parcourir entre le moment où une loi fédérale est adoptée et celui où les provinces emboîtent le pas. Cela semble une excellente chose, mais j'ai de sérieux doutes que cela se produise dans bien des cas.

M. Bennett : Si nous prenons l'histoire du fédéralisme canadien et du fédéralisme coopératif, vous avez le droit d'être pessimiste. D'un autre côté, selon la façon dont le Congrès du travail du Canada envisage le processus, les dispositions fédérales de la partie IX de la LCPE représentent seulement la première étape d'une norme nationale de planification de la prévention de la pollution.

Le sénateur Milne : Si un inspecteur va dans une usine, comme vous le savez, les premiers à s'en plaindre seront les travailleurs syndiqués.

M. Bennett : Nous ne prétendons pas que les inspecteurs fédéraux doivent intervenir dans les milieux de travail du ressort du gouvernement fédéral. Nous avons nos propres mécanismes, comme le Conseil canadien des ministres de l'environnement, pour dire aux provinces : « Telle est la norme fédérale, telle doit être la pierre angulaire de la planification de la prévention de la pollution et nous voulons discuter avec vous afin qu'il y ait une législation et une réglementation similaire, non pas identique, mais similaire, dans les provinces et dans les territoires. »

Que ferons-nous à part parler de coopération? Que ferons-nous d'autre? Le Congrès du travail du Canada a proposé ce que l'on pourrait appeler une « taxation environnementale », mais il s'agit en fait de permis. Si vous utilisez certaines substances chimiques, vous devez payer des droits au gouvernement fédéral. Ces droits constitueront une source de revenu qui servira à aider les provinces à mettre en oeuvre une législation et une réglementation qui s'aligneront sur la norme fédérale établie en vertu de la partie IX de la LCPE.

À l'heure actuelle, cette question ne fait absolument pas partie des priorités politiques. Néanmoins, elle figurait certainement à l'ordre du jour, en 1999, lorsque le ministère des Ressources naturelles et Environnement Canada se sont penchés sur toute la question des droits, des taxes et des prélèvements se rapportant à la LCPE. Ils ont mis au point un système qui permettait de mettre en oeuvre un échange d'émissions ou une taxe sur le carbone en vertu de la LCPE.

Une proposition similaire à celle qu'a faite le CTC a été examinée, mais elle a été rejetée parce que ce n'était pas une priorité pour le gouvernement. Je crois que l'on avait aussi certains doutes quant à savoir si Environnement Canada pouvait se charger d'une responsabilité qui relevait peut-être davantage de Revenu Canada.

Nous avons mis au point une proposition assez convaincante pour essayer d'amener les provinces à adopter la norme fédérale et nous avons formulé cette proposition. Nous nous sommes servis des exemples américains et danois pour indiquer comment y donner suite. Il ne suffit pas de dire que c'est ce que nous allons faire et que les ministères fédéraux doivent en faire autant. Nous avons été beaucoup plus précis.

Senator Milne: Dr. Lee, you have spoken of cleaning up the Great Lakes Basin, the Arctic and the Maritime provinces. Sydney is a prime example. How do you propose to complete that clean up?

Dr. Lee: The way we see CEPA changing would be in the following manner: First, to develop a meaningful virtual elimination section to add not just mercury but also other hazardous substances that have already been defined as Level 1 substances. Developing that section in CEPA would be very good for eliminating these substances. Second, we should look at vulnerable geographic areas and accomplish more in those areas. Third, focus on the vulnerable populations we have mentioned, children and pregnant women, who are vulnerable to mercury as well as other hazardous substances. Four, get those hazardous substances, such as mercury, out of our products manufactured here and imported into the country.

Those are some ways in which we would like to see CEPA change.

Senator Milne: I still do not see how changing CEPA can do much about cleaning up the Great Lakes Basin. That free mercury is already there.

Dr. Lee: The virtual elimination part of it is not looking at just the baseline mercury that is there, but also making a drastic reduction on mercury that will be deposited now and in the future.

By having CEPA put mercury on their virtual elimination list, it would definitely enhance what will be released in the future from industry, manufacturing et cetera. Therefore, it will reduce future impacts of mercury.

Senator Milne: Therefore, releases would continue to increase, but it would slow down the angle of the graph?

Dr. Lee: As far as atmospheric mercury is concerned, it is not just Canada that contributes to what is deposited in the Great Lakes. We still contribute significantly to the Great Lakes.

Another thing that has been mentioned is that internationally we want to set an example in order that others can follow suit. This is another area in which we can make a big and meaningful difference.

The Chairman: Mr. Bennett, you talked about elimination of a number of things, including dental amalgam, which is on the list that you specifically mentioned.

We have heard from the Canadian Dental Association. It is their contention, first, that mercury involved in dental amalgam is virtually trapped there and that its emissions in the human body are relatively insignificant. They have put in place for virtually all members of their association means by which when the dental amalgam is removed, when a filling is removed and changed, and

Le sénateur Milne : Docteur Lee, vous avez parlé de nettoyer le bassin de Grands Lacs, l'Arctique et les provinces des Maritimes. Sydney est un excellent exemple. Comment comptez-vous terminer ce nettoyage?

Dre Lee : Voici comment nous envisageons des changements à la LCPE : Premièrement, il faudrait renforcer les dispositions concernant la quasi-élimination afin qu'elles s'appliquent non seulement au mercure, mais aussi aux autres substances dangereuses qui ont déjà été définies comme des substances de niveau 1. Le renforcement de ces dispositions de la LCPE contribuerait largement à l'élimination de ces substances. Deuxièmement, nous devrions examiner les régions géographiques vulnérables et faire plus dans ces régions. Troisièmement, il faudrait mettre l'accent sur les populations vulnérables que nous avons mentionnées, soit les enfants et les femmes enceintes, qui sont vulnérables au mercure, de même qu'aux autres substances dangereuses. Quatrièmement, il s'agit d'éliminer les substances dangereuses comme le mercure des produits qui sont fabriqués au Canada ou qui sont importés dans notre pays.

Ce sont là certains des changements que nous voudrions voir apporter à la LCPE.

Le sénateur Milne : Je ne vois toujours pas comment ces changements à la LCPE contribueraient beaucoup au nettoyage du bassin des Grands Lacs. Le mercure s'y trouve déjà.

Dre Lee : Les dispositions concernant la quasi-élimination ne visent pas seulement le mercure qui se trouve déjà là, mais visent aussi à réduire énormément le mercure qui sera déposé maintenant et à l'avenir.

En inscrivant le mercure dans la liste de quasi-élimination de la LCPE, on réduirait certainement les émissions futures de l'industrie, du secteur de la fabrication, et cetera. Par conséquent, cela réduira l'impact futur du mercure.

Le sénateur Milne : Par conséquent, les émissions continueraient d'augmenter, mais à un rythme moins rapide?

Dre Lee : En ce qui concerne le mercure atmosphérique, ce n'est pas seulement le Canada qui contribue au dépôt de mercure dans les Grands Lacs. Notre contribution est quand même importante.

Une autre chose qui a été mentionnée est que nous voulons donner l'exemple, sur la scène internationale, afin que d'autres pays nous imitent. C'est un autre domaine dans lequel nous pouvons changer largement les choses.

Le président : Monsieur Bennett, vous avez parlé de l'élimination d'un certain nombre de choses, y compris de l'amalgame dentaire, qui figure sur la liste que vous avez mentionnée.

Nous avons entendu le témoignage de l'Association dentaire canadienne. Elle affirme, tout d'abord, que le mercure présent dans l'amalgame dentaire y est pratiquement piégé et qu'il ne se répand pratiquement pas dans l'organisme. L'association a mis en place une procédure, à l'intention de tous ses membres, pour que lorsque l'amalgame dentaire est enlevé, lorsqu'un plombage est

when it goes into the drain when we all spit it out, as we do, there are processes now in place in that drain that remove the mercury, trap it and the means by which it is then dealt with are very carefully controlled. It is properly — one cannot say disposed of because you cannot dispose of mercury, but it is dealt with properly. I am wondering if you agree with me.

I am wondering if you have reason to disagree with or question the contention of the Dental Association that it is okay, and it is the most practical thing for us to use as a component of a dental filling.

They said clearly that gold is a better alternative, but that the practicality of it is that there are many of us who simply cannot afford gold and that dental amalgam containing mercury is okay.

Mr. Bennett: Let us say we have a situation in which mercury amalgam fillings are there in the millions in the population, and when these fillings are removed, one must capture the mercury and ensure it does not escape, pollute the environment and damage human health at the waste end of the process.

The Chairman: That is also true when a person with dental amalgam fillings dies. We have discussed that as well.

Mr. Bennett: If you take this limited scenario, this is the best that we can do. If dentists and the profession are following this procedure, that is all that can be done. The trouble with pollution control methods is that once that pollutant has been created, you cannot do anything more than capture and insulate it from the human environment.

In some cases, you can effectively destroy the pollutant. The example is PCBs. In the case of mercury compounds, you cannot do that. Once all this waste has been taken out, all one can do is put it in a pot and ensure it does not escape. I have no problem with that part of it.

The other part, which is how to stop mercury from getting into people's fillings, that is a question for the legislators to determine as to when the alternatives are less unsafe than mercury, the alternatives being ceramic and gold.

Once we are convinced that there are less unsafe alternatives, you then simply stop the profession from using mercury in fillings. Whether that has been done, I do not know. Mercury fillings are, if they exist at all, only a small part of the contribution to the problem.

The thing to grasp is, again, the distinction between prevention and control methods. The main and most effective method is to stop the mercury from being produced or used in the first place. Control methods, once the stuff is there — and it is a matter of great regret that it is — one simply must make the best of control methods. From what you are saying, Senator Banks, the dental profession is doing that.

The Chairman: We were happy to hear that they are.

You spoke, Mr. Lambert, about the ethical background in all these questions. That is a phrase that I have not heard before.

enlevé et changé et lorsque nous le recrachons, le mercure est récupéré et traité d'une façon rigoureusement contrôlée. Il ne peut pas être rejeté, mais il est traité selon une procédure rigoureuse. Je me demande si vous êtes d'accord avec moi.

Je me demande si vous avez des raisons de contester les affirmations de l'Association dentaire canadienne qui dit que c'est la substance la plus pratique à utiliser pour réparer les dents.

L'Association dit clairement que l'or est une solution préférable, mais qu'un grand nombre de gens n'ont pas les moyens de payer de l'or et que les amalgames dentaires au mercure sont acceptables.

M. Bennett : Disons plutôt que des millions de gens ont de l'amalgame au mercure dans la bouche et que lorsque cet amalgame est enlevé, il faut récupérer le mercure pour s'assurer qu'il ne polluera pas l'environnement et ne causera pas de tort pour la santé humaine après avoir été rejeté.

Le président : C'est également vrai lorsqu'une personne qui a des obturations à l'amalgame dentaire meurt. Nous en avons discuté également.

M. Bennett : Si vous prenons ce scénario limité, c'est le mieux que nous puissions faire. Si les dentistes et les membres de la profession suivent cette procédure, c'est tout ce qu'il est possible de faire. Le problème que posent les méthodes de contrôle de la pollution, c'est qu'une fois que le polluant a été créé, il faut se contenter de le capter et de l'isoler de l'environnement humain.

Dans certains cas, vous pouvez détruire effectivement le polluant. Un bon exemple est celui des PCB. Dans le cas des composés au mercure, vous ne pouvez pas le faire. Une fois que ces déchets ont été extraits, vous pouvez seulement les mettre dans un pot et veiller à ce qu'ils ne s'en échappent pas. Je ne vois pas d'objection à cet égard.

D'autre part, il s'agit de voir comment empêcher le mercure d'entrer dans les obturations dentaires et c'est aux législateurs de déterminer s'il existe des solutions moins dangereuses que le mercure, à savoir la céramique et l'or.

Une fois que vous êtes convaincu qu'il y a des solutions moins dangereuses, il suffit d'empêcher les dentistes d'utiliser le mercure pour faire des obturations. Je ne sais pas si cela a été fait. Si l'on continue de faire des obturations au mercure, cela ne représente qu'une petite partie du problème.

Il s'agit, là encore, de faire la distinction entre la prévention et les méthodes de contrôle. La méthode la plus efficace consiste à interdire la production ou l'utilisation du mercure. Une fois que la substance est là, et elle est malheureusement là, nous pouvons seulement faire le meilleur usage possible des méthodes de contrôle. D'après ce que vous dites, sénateur Banks, c'est ce que font les dentistes.

Le président : Nous nous réjouissons de l'apprendre.

Monsieur Lambert, vous avez parlé du contexte éthique de toutes ces questions. C'est la première fois que j'en entends parler.

I think the members of our committee are probably sick and tired of the amount of paper that we send out. We try to keep everybody up to date on everything, and it is voluminous. I apologize for that.

An article and a report last week by the Harvard School of Public Health referred to neurotoxic substances and their existence in the world, in North America in particular, as a silent pandemic. You have all referred to this to a degree with respect to the difference between the neurotoxic effects of mercury in particular on adults, on the one hand, and on children, on the other, in respect of the development of their mental capacity. We are used to people sometimes being alarmist.

Would you subscribe to the contention that this is, in fact, a silent pandemic and that it is having demonstrable and emergent effects upon the mental capacities and development of our children?

Mr. Lambert: If I am correct, I believe you are referring to the new paper by Philip Landrigan. Dr. Landrigan is very well respected —

The Chairman: The name I recall is Philippe Grandjean.

Mr. Lambert: He is the other author.

The Chairman: It was Harvard.

Mr. Lambert: There were two authors, and I referred to Dr. Landrigan because he has been a key person pushing the neurotoxicity of lead. Lead and mercury have both been identified as two key elements in neurotoxicity.

I think it is important to interpret that we are not talking about things where children are dropping dead. He is talking about, on a population perspective, looking at lead and mercury and the detriment in IQ, and it translates into a tremendous health burden and a cost, not only financially because we are less productive, but also if I am correct as a sort of dimming of our neuro-capacities. It is a subtle type of thing, but it is occurring across a population basis. It is affecting all of these children and cutting across socioeconomic status and IQ, so intelligent people are not as intelligent as they could be. It is a shifting of the actual distribution of the curve. That is why I believe he is referring to it as a pandemic.

In my submission, I have called children the unwitting targets of environmental justice. That is the kind of context in which I am referring to that term. These children have no capacity to make changes so they are not protected. They have no voice. It is a problem. We now know they are particularly vulnerable to neurotoxic substances. For that reason, we have recommended putting neurotoxic substances on the list for virtual elimination, and we should move in that direction.

The Chairman: Just for the interest of us and those who are still watching us on television, when you talked about costume jewellery and things like that, bobbles containing mercury and

Les membres de notre comité en ont sans doute assez d'être submergés sous la paperasse. Nous essayons de tenir tout le monde au courant de tous les dossiers et cela représente une paperasse volumineuse. Je m'en excuse.

Un article et un rapport publiés la semaine dernière par la Harvard School of Public Health parlaient de l'existence des substances neurotoxiques dans le monde, notamment en Amérique du Nord, où elles causeraient une pandémie silencieuse. Vous en avez tous parlé dans une certaine mesure en signalant la différence entre les effets neurotoxiques du mercure sur les adultes d'une part, et sur les enfants d'autre part, pour ce qui est du développement de leurs capacités mentales. Nous avons l'habitude d'entendre parfois des discours alarmistes.

Seriez-vous d'accord pour dire qu'il s'agit effectivement d'une pandémie silencieuse et qu'elle a des effets visibles et émergents sur les capacités mentales et le développement de nos enfants?

M. Lambert : Sauf erreur, je crois que vous parlez du nouveau rapport de Philip Landrigan. Le Dr Landrigan est très respecté...

Le président : Le nom dont je me souviens est Philippe Grandjean.

M. Lambert : C'est l'autre auteur.

Le président : C'était publié par Harvard.

M. Lambert : Il y avait deux auteurs et j'ai mentionné le Dr Landrigan, car c'est surtout lui qui a fait valoir la neurotoxicité du plomb. Le plomb et le mercure sont les deux principales substances reconnues pour leur neurotoxicité.

Je crois important de dire que ce dont nous parlons ne cause pas la mort immédiate des enfants. Le Dr Landrigan examine les effets néfastes du plomb et du mercure sur le QI de la population, les énormes conséquences que cela représente sur le plan de la santé et du coût, non seulement financier étant donné que nous sommes moins productifs, mais aussi, à cause de la réduction de nos capacités intellectuelles. C'est un phénomène subtil, mais qui touche l'ensemble de la population. Cela touche tous les enfants, quel que soit leur statut socioéconomique et leur QI, si bien que les gens intelligents ne sont pas aussi intelligents qu'ils pourraient l'être. Cela change la distribution de la courbe. Voilà pourquoi je crois qu'il parle là de pandémie.

Dans mon mémoire, j'ai dit que les enfants étaient les cibles involontaires de la justice environnementale. C'est dans ce contexte que j'utilise cette expression. Les enfants n'ont pas la possibilité d'apporter des changements et ne sont donc pas protégés. Ils n'ont pas voix au chapitre. Cela pose un problème. Nous savons maintenant qu'ils sont particulièrement vulnérables aux substances neurotoxiques. Pour cette raison, nous avons recommandé d'inscrire les substances neurotoxiques sur la liste de quasi-élimination et nous devrions nous orienter dans cette direction.

Le président : Pour la gouverne des membres du comité et des personnes qui nous regardent à la télévision, lorsque vous parlez de bijoux de fantaisie et d'objets de ce genre qui contiennent du

other neurotoxic substances, is it the manufactured gems or is it the metal part that holds those things together that causes the problem? Parents would like to know that. Is it all of the above, or do we know?

Mr. Lambert: I do not think we know. It is an issue that we have been trying to address for years, and we are struggling with it. Perhaps gains have been made in that area. I raised the issue as an example of where CEPA could be used for information gathering. If we had these types of monitoring programs going on, we would understand these types of questions. It is a gap. How widespread is it? Is it intermittent with the odd batches coming through with the presence of these toxic metals? It may depend on how refined things are. Things are done even before the manufacturer receives the products to make those materials. We do not understand these processes. I raised it from the point of view of trying to address a gap in CEPA.

The Chairman: Dr. Lee, you talked about thermometers. We have heard about them before. If you asked most Canadians where they come into contact with mercury, they would say thermometers. I presume we could reasonably extrapolate that if there are 20,000 deaths in the United States that are attributable to problems deriving from the use of mercury thermometers, then there are probably about 2,000 in Canada. That would be a demographic approximation. Are mercury thermometers outlawed in the United States?

Dr. Lee: I do not have specific information on regulations regarding mercury thermometers in the U.S.

We have information that there is a lot of mercury in different consumer products, as Mr. Lambert has pointed out, and in the energy sector. For example, medical incinerators also use mercury. A wide variety of consumer and non-consumer products contain mercury. This is a good opportunity, in reviewing CEPA, to try to get mercury out of consumer products, especially, if at all possible.

I would like to respond to the idea of pandemic that you just referred to. I have one of the studies by the author that you mentioned. An epidemic is when a disease occurs at a rate that is much greater than you would expect. A pandemic would be an epidemic on a worldwide basis. If you look at mercury or other pollutants nowadays, it is a global problem. Mercury that is deposited from China or released from Canada does not remain just in the Great Lakes or in Canada; it is shared by the world population and the world's children. The idea from the study is that when they looked at populations in New Zealand and India and different areas, they found similar problems with decreased IQ and language problems and speech problems, which are related to loss of productivity and livelihood. This can be defined as a pandemic because it is occurring at a much greater rate than imaginable even 10 to 20 years ago, and it is a shared global phenomenon.

mercure et d'autres substances neurotoxiques, ces substances se trouvent-elles dans les fausses pierres ou le métal dans lequel elles sont enchâssées? Les parents aimeraient le savoir. Tout cela est-il contaminé ou savons-nous ce qu'il en est?

M. Lambert : Je ne pense pas que nous le savons. C'est un problème sur lequel nous nous penchons depuis des années. Nous avons peut-être fait des progrès dans ce domaine. J'ai mentionné cette question comme exemple dans lequel la LCPE pourrait servir à recueillir des renseignements. Si nous avions ce genre de programmes de surveillance, nous pourrions comprendre ce genre de problèmes. Il y a des lacunes à cet égard. Dans quelle mesure le problème est-il répandu? Est-il intermittent et avons-nous seulement quelques lots de produits dans lesquels ces métaux toxiques sont présents? Cela dépend peut-être du raffinage. Certains procédés sont utilisés avant même que le fabricant ne reçoive la matière première. Nous ne comprenons pas ces procédés. J'en ai parlé parce qu'il faut essayer de combler les lacunes de la LCPE à cet égard.

Le président : Docteur Lee, vous avez parlé des thermomètres. Nous en avons déjà entendu parler. Si vous demandez à la plupart des Canadiens comment ils sont entrés en contact avec le mercure, ils vous répondront que c'est à cause des thermomètres. Nous pourrions sans doute en conclure que s'il y a 20 000 décès aux États-Unis qui sont attribuables à l'utilisation de thermomètres au mercure, il y en a probablement environ 2 000 au Canada. C'est une approximation démographique. Les thermomètres au mercure sont-ils interdits aux États-Unis?

Dre Lee : Je n'ai pas de renseignements précis concernant la réglementation des thermomètres au mercure aux États-Unis.

D'après nos renseignements, d'importantes quantités de mercure sont présentes dans différents produits de consommation, comme l'a souligné M. Lambert, ainsi que dans le secteur énergétique. Par exemple, les incinérateurs médicaux utilisent aussi le mercure. Une grande variété de produits de consommation et d'autres produits contiennent du mercure. L'examen de la LCPE est une bonne occasion d'essayer d'éliminer le mercure, particulièrement des produits de consommation, si c'est possible.

Je voudrais répondre à ce que vous venez de dire au sujet de la pandémie. J'ai une des études de l'auteur que vous avez mentionné. Lorsque l'incidence d'une maladie est nettement plus grande qu'on ne s'y attendrait, il s'agit d'une épidémie. Une pandémie est une épidémie qui se répand à l'échelle mondiale. Si vous prenez le mercure et les autres polluants, il s'agit d'un problème mondial. Les dépôts de mercure qui proviennent de Chine ou du Canada ne polluent pas seulement les Grands Lacs ou le Canada, mais la population mondiale et les enfants du monde entier. Lorsque les auteurs de l'étude ont examiné les populations de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde et de différentes régions du monde, ils ont constaté des problèmes similaires sur le plan de la diminution du QI et du langage, ce qui est relié à une baisse de productivité et des capacités de gain. Ce phénomène peut être défini comme une pandémie étant donné que son incidence est beaucoup plus élevée qu'on aurait pu l'imaginer il y a 10 ou 20 ans, et que c'est un phénomène mondial.

Senator Angus: Mr. Chairman, you asked part of the question I was going to explore with Dr. Lee. I will try to complete on the thermometers. I gather your concept of virtual elimination would mean statutory banning. Is that what you mean by virtual elimination?

Dr. Lee: Others on this panel might have a better definition than I do. However, as I understand virtual elimination, there is a baseline of substance that is naturally occurring. For example, for mercury, I believe it is 30 per cent occurring naturally and 70 per cent anthropogenic. By virtual elimination, we are trying to get rid of that anthropogenic or human-induced part.

Senator Angus: That phrase has nothing to do with banning specific consumer products?

Dr. Lee: In order to eliminate anthropogenic production of mercury, we would need regulations and policies in place that would not allow further production of certain products.

The Chairman: Am I correct that what you mean is that it would disallow the conscious use of input of mercury into making something? Is that what you mean by “anthropogenic”?

Dr. Lee: “Anthropogenic” in general terms means human-released mercury, not naturally occurring.

The Chairman: What you are talking about with respect to a ban is saying to manufacturers of electric light switches, light bulbs, thermometers, whatever, that they may not consciously put mercury into this product. Is that right?

Dr. Lee: Yes, when there are alternatives available. For example, if we look at thermometers, there are just as cheap and just as good thermometers available that do not have any mercury inside. Why should we allow mercury in thermometers when there are good alternatives available that consumers can have access to and can purchase without any economic or geographic barriers?

Senator Angus: Some witnesses who talked about thermometers left us with the impression that we are likely not producing mercury-filled thermometers in Canada, but we are still importing many of them. Thus, they still present a potential hazard.

That raises the issue of when they break or are disposed of. Are there guidelines that you can give us as to their disposal? Any number of senators might have two or three of these in their medicine cabinets. How do we get rid of them properly?

Dr. Lee: I would like to echo Mr. Bennett’s comments that perhaps in this case we should be more proactive and preventive in our actions and have programs available to exchange mercury thermometers rather than have people waiting for them to break before disposing of them. Having effective programs

Le sénateur Angus : Monsieur le président, vous avez posé une partie de la question que j’allais explorer avec le Dre Lee. Je vais essayer d’en savoir plus au sujet des thermomètres. Je suppose que votre concept de quasi-élimination se traduirait par une interdiction légale. Est-ce bien ce que vous entendez par quasi-élimination?

Dre Lee : Certains d’entre nous auront peut-être une définition meilleure que la mienne. Pour ce qui est de la façon dont je conçois une quasi-élimination, il y a certaines substances qui existent à l’état naturel. Par exemple, pour le mercure, je crois qu’il provient à 30 p. 100 de sources naturelles et à 70 p. 100 de sources anthropogéniques. Une quasi-élimination vise à nous débarrasser de la partie anthropogénique ou créée par l’homme.

Le sénateur Angus : Cela ne signifie pas l’interdiction de certains produits de consommation?

Dre Lee : Pour éliminer la production anthropogénique de mercure, il faudrait des règlements et des politiques interdisant de poursuivre la fabrication de certains produits.

Le président : S’agit-il d’interdire d’utiliser sciemment du mercure pour fabriquer quelque chose? Est-ce bien ce que vous voulez dire par « anthropogénique »?

Dre Lee : L’expression « anthropogénique », au sens général du terme, se rapporte au mercure libéré par l’homme et non pas de façon naturelle.

Le président : Lorsque vous parlez d’une interdiction, il s’agit de dire aux fabricants d’interrupteurs électriques, de lampes électriques, de thermomètres ou peu importe, qu’ils ne doivent pas utiliser sciemment du mercure pour la fabrication de leurs produits. C’est bien cela?

Dre Lee : Oui, lorsqu’il y a des solutions de rechange. Par exemple, si vous prenez les thermomètres, il y a des thermomètres aussi bon marché et aussi efficaces qui ne contiennent aucun mercure. Pourquoi autoriser les thermomètres au mercure alors qu’il y a de bons produits de remplacement que les consommateurs peuvent acheter sans se heurter à des obstacles économiques ou géographiques?

Le sénateur Angus : Certains témoins qui ont parlé des thermomètres ont laissé entendre que nous ne fabriquons probablement pas des thermomètres au mercure au Canada, mais que nous continuons d’en importer un grand nombre. Ils constituent donc toujours un risque potentiel.

Un problème se pose lorsque ces thermomètres sont cassés ou jetés. Avez-vous des lignes directrices à nous proposer à cet égard? Les sénateurs ont peut-être deux ou trois de ces thermomètres dans leur armoire à pharmacie. Comment pouvons-nous nous en débarrasser?

Dre Lee : Comme l’a dit M. Bennett, dans ce cas, nous devrions peut-être être plus proactifs et avoir des programmes pour échanger nos thermomètres au mercure au lieu d’attendre que les gens les cassent pour les jeter. Le comité pourrait recommander la mise en place de programmes

available for people to exchange their old mercury-tainted thermometers for new without-mercury thermometers would be a good recommendation for the committee.

Senator Angus: I would imagine that when people are cleaning out, they just throw the old thermometers in the garbage, which is bad. The alternative would be to have a kind of control centre where there would be a better form of disposal. Do we have such a place to dispose of the thermometers? Does that issue fall within your general recommendations?

Dr. Lee: Are you asking whether there are hazardous waste disposal sites for thermometers?

Senator Angus: Is there some alternative readily available to Canadians for disposing of these kinds of products?

Dr. Lee: No, senator, I am not aware of any.

The Chairman: It depends from city to city; some places have such a facility and some do not.

Senator Angus: My comment about Canada being behind was directed to your comments, not specifically on our mercury emission reductions but rather generally on issues such as the points that you made about the precautionary principle and the other areas where we seem to be lagging. I think all of us on this committee are interested in Canada not lagging behind. Certainly, Senator Milne and I are two senators who want to make Canada number one and not go from number four to number 28, as we have in some areas.

Mr. Bennett: Can I use this as an opportunity to talk a little bit about the virtual elimination process? There is a very long and complicated procedure under CEPA for getting a chemical on the virtual elimination list. There is a major research project called "environmental assessment," and the chemical is assessed to determine whether it meets the technical definition of "toxic" under the CEPA. If it does, then it is declared CEPA toxic. Following that, a number of things can happen. The substance can go on the virtual elimination list; however, the trouble is, as far as I know, that there is only one chemical on the virtual elimination list of CEPA 1999, so we are about seven years behind. Of that chemical, no elimination action has been proposed.

Senator Angus: What is that chemical?

Mr. Bennett: I do not know.

The Chairman: It is not mercury.

Mr. Bennett: It is an extremely poisonous chemical, which is used in very small quantities. It could be hexachlorobenzene, which, I believe, is a greenhouse gas as well. The idea that mercury should be routed through this process and end up on the virtual elimination list is an exercise in circumlocution. If the committee wants action, my advice would be to not go through this process of getting something on the virtual elimination list. For example, you might get into long, drawn-out debates as to whether mercury in dental fillings truly has a health impact on the person with the fillings. My response is who cares? We know that

efficaces permettant aux gens d'échanger leur ancien thermomètre au mercure contre un nouveau thermomètre sans mercure.

Le sénateur Angus : Je suppose que lorsque les gens font le ménage, ils se contentent de jeter leurs vieux thermomètres à la poubelle, ce qui est une mauvaise chose. Une meilleure solution serait de les apporter dans un centre spécialisé. Avons-nous ce genre d'endroits pour nous débarrasser des thermomètres? Cette question entre-t-elle dans vos recommandations générales?

Dr. Lee : Me demandez-vous s'il y a des sites d'élimination des déchets dangereux pour les thermomètres?

Le sénateur Angus : Les Canadiens ont-ils des solutions à leur disposition pour se débarrasser de ce genre de produits?

Dr. Lee : Non, sénateur, pas à ma connaissance.

Le président : Cela varie d'une ville à l'autre. Certaines villes ont ce genre d'installation, mais d'autres pas.

Le sénateur Angus : Lorsque j'ai dit que le Canada était en retard, c'était à propos de vos observations, non pas sur la réduction de nos émissions de mercure, mais de façon générale en ce qui concerne le principe de prudence et les autres domaines dans lesquels nous semblons être à la traîne. Je pense que tous les membres du comité souhaitent que le Canada ne reste pas à la traîne. Le sénateur Milne et moi-même voulons certainement que le Canada occupe la première place au lieu de tomber du 4^e rang au 28^e rang, comme nous l'avons fait dans certains domaines.

M. Bennett : Pourrais-je profiter de l'occasion pour parler un peu du processus de quasi-élimination? La LCPE prévoit une procédure très longue et très compliquée pour l'inscription d'une substance chimique sur la liste de quasi-élimination. On entreprend un grand projet de recherche baptisé « évaluation environnementale » qui consiste à évaluer la substance chimique en question pour établir si elle répond à la définition technique de « toxique », aux termes de la LCPE. Si c'est le cas, elle est déclarée toxique aux termes de la LCPE. Plusieurs choses peuvent ensuite se produire. La substance peut être inscrite sur la liste de quasi-élimination. Malheureusement, à ma connaissance, une seule substance chimique figure sur la liste de quasi-élimination de la LCPE de 1999, si bien que nous avons environ sept ans de retard. Aucune mesure d'élimination n'a été proposée pour cette substance chimique.

Le sénateur Angus : De quelle substance s'agit-il?

M. Bennett : Je l'ignore.

Le président : Ce n'est pas le mercure.

M. Bennett : C'est un produit chimique extrêmement dangereux qui est utilisé en très petites quantités. Cela pourrait être l'hexachlorobenzène qui est également, je crois, un gaz à effet de serre. L'idée de soumettre le mercure à ce processus pour qu'il se retrouve sur la liste de quasi-élimination ne nous conduira pas bien loin. Si le comité veut des mesures concrètes, je lui conseillerais de ne pas chercher à le faire inscrire sur la liste de quasi-élimination. Par exemple, vous pourriez vous lancer dans de longs débats quant à savoir si le mercure contenu dans l'amalgame dentaire a véritablement un effet sur la santé des

mercury is a poison and we know that it leaches out, so do something about it. Mercury is already on Schedule 1 of the CEPA for the kinds of actions that the committee has discussed in this and previous sessions. We do not need this great architectural procedure to take us to where we want to be. It is on Schedule 1 already; just issue the regulations. What will we do? Look at the applications of mercury; see what progress has been made, and then use regulations in what we call a “technology-forcing fashion” to require companies to do what is already the best practice in the industry. For example, it is only out-of-date plants using out-of-date technology that still use mercury switches in cars. There has been pressure from many sources, including the trade union movement, to get mercury out of switching gear in automobiles, and it has been successful. A regulation would get industry to realize that this can be done and it is being done. It would let industry know that it has a certain time frame in which to convert automobiles, for example, to non-mercury switching gear. Then, the question arises, what to do with the mercury that is already in use? It might be that the CEPA is the vehicle for that answer.

Senator Milne: I have been scanning quickly through the presentation prepared by Ms. Tara Zupancic. I will read one short paragraph in respect of the mercury and lead toxicity:

Toxic emissions are increasingly linked with serious illness including several forms of cancer, reproductive problems, birth defects, low birth weight, intellectual deficits, autism, learning disabilities, and Attention Deficit Hyperactivity Disorder (ADHA). Rapid and disturbing increases in thyroid cancer, non-Hodgkin's lymphoma, testicular cancer, prostate cancer and breast cancer are likely caused, in part, by increases in environmental pollution, including early life exposures.

Canadians should be very aware of that information.

I thank you for your presentation to us today on this subject. I am not asking a question but making a bit of a statement instead. If there is something we can do through the CEPA and perhaps through encouraging stricter regulations, Mr. Bennett, then I think this committee should do so.

The Chairman: That is part of our objective. I am particularly grateful for your having pointed out to us what should have been obvious to us before: We have to look more carefully at the concept of Canada-wide standards, which are all very well and good except the results are not Canada-wide. As you pointed out, some concentrations are not fair or environmentally just. You are right when you say that the precautionary principle was one which the previous government undertook to apply, not just to these questions but to everything. It was a tenet of the government. It would seem that it has been sidetracked, in some respects, except for those acts of Parliament in which it is

gens. À mon avis, peu importe. Nous savons que le mercure est un poison, nous savons qu'il s'échappe graduellement et il faut donc agir. Le mercure est déjà inscrit à l'Annexe 1 de la LCPE pour le genre de mesures dont le comité a discuté aujourd'hui et lors de séances antérieures. Nous n'avons pas besoin de toute cette procédure pour nous amener là où nous voulons aller. Comme cela figure déjà à l'Annexe 1, il suffit d'émettre les règlements. Qu'allons-nous faire? Examinez les applications du mercure; voyez quels sont les progrès qui ont été réalisés et servez-vous ensuite des règlements en faisant appel à la technologie pour obliger les entreprises à adopter les pratiques exemplaires existant déjà dans l'industrie. Par exemple, ce sont seulement les usines désuètes utilisant une technologie périmée qui continuent d'installer des interrupteurs au mercure dans les automobiles. De nombreuses pressions ont été exercées, y compris par le mouvement syndical, pour éliminer le mercure des automobiles, et cela avec succès. Un règlement à cet effet amènerait l'industrie à comprendre qu'il est possible de le faire et que cela se fait déjà. Cela ferait savoir à l'industrie qu'elle dispose d'un certain délai pour installer des interrupteurs sans mercure dans les automobiles, par exemple. La question qui se pose ensuite est celle de savoir ce qu'on doit faire du mercure déjà utilisé? La LCPE pourrait fournir la réponse à cette question.

Le sénateur Milne : J'ai lu rapidement le mémoire préparé par Mme Tara Zupancic. Je vais vous lire un bref paragraphe concernant la toxicité du mercure et du plomb :

Les émissions toxiques sont de plus en plus liées à des maladies graves : plusieurs formes de cancer, problèmes de reproduction, anomalies congénitales, faible poids à la naissance, déficits intellectuels, autisme, troubles d'apprentissage et hyperactivité avec déficit de l'attention. La hausse rapide et inquiétante du nombre de cancers de la thyroïde, de lymphomes non hodgkiniens, de cancers du testicule, de la prostate et du sein sont probablement causés, en partie, par l'augmentation de la pollution de l'environnement, notamment les expositions aux premiers stades de la vie.

Ce sont des choses dont les Canadiens devraient être informés.

Je vous remercie de l'exposé que vous nous avez présenté aujourd'hui sur ce sujet. Je ne vais pas poser de questions, mais plutôt formuler une observation. S'il est quelque chose que nous pouvons faire par l'entremise de la LCPE et peut-être en favorisant une réglementation plus rigoureuse, monsieur Bennett, je pense que notre comité ne devrait pas hésiter.

Le président : Cela fait partie de notre objectif. Je vous suis particulièrement reconnaissant de nous avoir montré ce que nous aurions dû constater avant : nous devons examiner de plus près le concept des normes pancanadiennes qui sont de très bonnes normes, sauf que les résultats ne sont pas pancanadiens. Comme vous l'avez souligné, certaines concentrations ne sont pas réparties équitablement dans l'environnement. Vous avez raison de dire que le principe de prudence est un principe que le gouvernement précédent s'est engagé à appliquer, pas seulement à ces questions, mais de façon générale. C'était un des principes fondamentaux du gouvernement. Il semble qu'il ait été mis de

clearly stated and operative. A part of it has always bothered me and others of us: The words “cost effective” because that is a backdoor through which one can escape.

Cost-effectiveness it is not defined and it is always easy to argue that when something needs to be done because of the general public-good purpose, it is not cost-effective because it will cost money to do that. Cost-effectiveness is a function of the precautionary principle, which essentially says that if you are in doubt, do not do it; or, to be proactive, if there is a doubt about the use of this item, take it away and do not use it until you are reasonably certain that it will not be harmful.

Do any of you have a comment about the question of whether cost-effectiveness is something that can be retained in the precautionary principle if it is ever going to be given real application?

Mr. Lambert: I could probably address that issue for you. First, the way we have defined it, we have separated the administrative duty of taking precautionary measures to mitigate harm from cost-effectiveness; we have inserted a semicolon. I do not want to get too technical on the writing. The way we see it, the administrative duty is to protect the public and the environment and to do no harm.

The Chairman: Let me be very specific. We have had this argument before. The core is “lack of full scientific certainty shall not be used as a reason for postponing cost-effective measures.” Do we need that?

Mr. Lambert: It is a question of emphasis. The first aspect of the clause, the way we have provided it, says we will take action and we will do this. The second aspect of the clause places the onus on ensuring that when we take action, we will not renege the first principle by making it subservient to cost-effectiveness. That is the way I look at it.

We have a duty to take action. When we are deciding what to do, we are looking at what is cost effective. It acts as a secondary principle, not negating the need to take action, but figuring out what action to take. If we are to choose between five or six options, let us choose the option that is the most cost-effective and let us not get ourselves bogged down with a question of whether we are taking action or not. That is the first side of how to look at that.

Generally, when people introduce cost-effectiveness, they think about how much it will cost to put in this technology and they forget about the fact that it is actually costing society, millions and billions of dollars in health effects. If it is limited to trying to find out which option to use, A, B, or C, and finding out which is most cost-effective, that is great. By claiming lack of scientific certainty, we are not reintroducing the argument and using cost-effectiveness to negate taking action.

The Chairman: I think we are vehemently agreeing. This committee has in the past very carefully said to the previous government that in all of these respects we must internalize not

côté, à certains égards, sauf dans les lois du Parlement où il est clairement énoncé. Un élément qui m'a toujours ennuyé, de même que d'autres, c'est l'expression « rentabilité », car cela peut être une porte de sortie.

La rentabilité n'est pas définie et il est toujours facile de faire valoir, lorsqu'on doit faire certaines choses dans l'intérêt public, que ce n'est pas rentable parce que cela va coûter de l'argent. La rentabilité est une dimension du principe de prudence qui revient à dire qu'en cas de doute il vaut mieux s'abstenir ou, pour être proactif, si l'utilisation d'un produit suscite des doutes, éliminez-le et ne l'utilisez pas avant d'être raisonnablement certain qu'il n'a pas d'effets néfastes.

L'un d'entre vous a-t-il quelque chose à dire quant à savoir si la rentabilité peut continuer à être associée au principe de prudence si l'on veut que ce principe puisse être vraiment appliqué?

M. Lambert : Je pourrais sans doute répondre à cette question. Premièrement, dans notre définition, nous avons séparé l'application administrative des mesures de prudence visant à atténuer les effets néfastes de la notion de rentabilité; nous les avons séparés par un point virgule. Je n'entrerai pas trop dans les détails concernant le libellé. D'après ce que nous constatons, l'application administrative vise à protéger le public et l'environnement et à éviter les effets néfastes.

Le président : Je vais être très précis. Cet argument nous a déjà été présenté. Le principe essentiel est que « l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives ». Avons-nous besoin de cette définition?

M. Lambert : C'est pour insister. Nous commençons par dire que nous allons prendre des mesures. Nous disons ensuite que lorsque nous prenons ces mesures, nous devons faire en sorte de ne pas retrancher le premier principe en le faisant dépendre de la rentabilité. C'est ainsi que je vois les choses.

Nous avons le devoir de prendre des mesures. Lorsque nous décidons de ce qu'il y a lieu de faire, nous voyons quelles sont les mesures rentables. C'est un principe secondaire qui n'enlève rien à la nécessité d'agir, mais qui consiste à voir quelles sont les mesures à prendre. Si nous devons choisir entre cinq ou six options, choisissons l'option la plus rentable au lieu de nous demander s'il y a lieu d'agir ou non. C'est la première chose à considérer.

En général, lorsqu'on parle de rentabilité, on se demande combien une technologie coûtera en oubliant ce que le problème coûte à la société, les millions et les milliards de dollars que cela coûte sur le plan de la santé. Si l'on cherche seulement à établir s'il vaut mieux utiliser l'option A, B ou C et quelle est la plus rentable, c'est très bien. Il ne faut pas tout remettre en question en prétextant l'absence de certitude scientifique absolue et en invoquant la rentabilité pour ne pas agir.

Le président : Je crois que nous sommes tout à fait d'accord. Par le passé, notre comité a pris bien soin de dire au gouvernement précédent que nous devons internaliser et non

externalize the costs. My worry is that the cost-effective codicil in the precautionary principle is fine and operative and would be effective so long as the true costs are internalized. When costs are not internalized, it is an impediment to the application of something that should be in the public good. I am sorry that I did not ask a question; I made a speech.

Senator Milne: I will make a speech too.

Senator Banks has just reminded me of something on the precautionary principle. I am heading directly from here to Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. One of the things that the committee usually strenuously objects to is reverse onus in anything. The last phrase of that point is “as a tool of sustainable development, processes, products and substances must be shown not to pose serious or irreversible damage to human health or the environment.”

That is very definitely a reverse onus clause that makes whomever is in charge of the process take over the cost of proving that it is not harmful. Many manufacturing companies absolutely do not have the ability to perform that process; they do not have the scientists who can perform those sorts of tests.

Mr. Lambert: I will offer what I think is a great analogy. Let us say you are not feeling well. You go to your doctor and the doctor says, “I will give you this drug. I am not sure if it will kill you or not. That is not my problem. We will see if it kills you or not. We will just give it to you, and if you feel better, then that is great.”

Essentially, we are saying the same thing with respect to the environment. Why? I am living in a community and there are facilities around me. Do I have to live there and not know if something will kill me, and it is not the responsibility of the person who is releasing all this pollution to even worry about whether it is killing me? Essentially, that is what it is.

We actually have reverse onus in place already with respect to medicine, seat belts, airbags, et cetera. There is a lot of testing to ensure that an airbag does not deploy and kill the person, which defeats the whole purpose.

These things are actually already there. There is nothing in the concept of reverse onus that says that industry should bear all of the cost. Society could bear some of the cost as well. We can have collaboration on research with universities and the government in trying to figure out how to do things in better ways so that the population is kept free from harm. Once we get that level of comfort with something, then we will introduce it into society. To suggest that one can simply do anything one wants even if it is going to cause harm, and it is up to the individual to prove that he is actually being harmed before putting these things in his body, seems to be counterintuitive.

Senator Milne: I agree, except that many of the sources of this type of environmental pollution are from small- and medium-sized enterprises, which are our largest employers in this country.

pas externaliser les coûts dans tous ces domaines. Ce qui m'inquiète c'est que la dimension rentabilité du principe de prudence ne pose aucun problème à la condition que les coûts réels soient internalisés. Dans le cas contraire, cela empêche de prendre des mesures dans l'intérêt public. Désolé. Ce n'était pas une question, mais plutôt un discours.

Le sénateur Milne : Je vais faire un discours moi aussi.

Le sénateur Banks vient de me rappeler une chose concernant le principe de prudence. En quittant le comité, je vais me rendre directement au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Une des choses auxquelles ce comité s'oppose énergiquement c'est l'inversion du fardeau de la preuve, et cela dans tous les domaines. Dans la dernière phrase vous dites « En vue de favoriser le développement durable, il doit être démontré que les procédés, produits et substances n'exposent pas la santé humaine ou l'environnement à des dommages graves ou irréversibles ».

Il s'agit là d'une inversion du fardeau de la preuve qui oblige les responsables de ces procédés à prouver, à leurs frais, qu'ils ne sont pas dangereux. De nombreux fabricants n'ont absolument pas les moyens de le faire, car ils n'ont pas à leur disposition les chercheurs qui pourraient réaliser ce genre de tests.

M. Lambert : Je vais faire une analogie que je crois tout à fait pertinente. Disons que vous ne vous sentez pas bien. Vous allez chez votre médecin qui vous dit : « Je vais vous donner ce médicament. Je n'ai pas la certitude qu'il ne vous tuera pas. Ce n'est pas mon problème. Nous verrons s'il vous tue ou non. Nous allons simplement vous le prescrire et, si vous vous sentez mieux, nous serons très satisfaits ».

En fait, nous disons la même chose pour l'environnement. Pourquoi? Je vis dans une collectivité et certaines installations se trouvent dans mon voisinage. Dois-je habiter là sans savoir si quelque chose va me tuer ou n'est-ce pas la responsabilité de celui qui libère toute cette pollution de se demander si cela va me tuer? Voilà ce qu'il en est.

L'inversion du fardeau de la preuve existe déjà pour les médicaments, les ceintures de sécurité, les coussins gonflables, et cetera. De nombreux tests sont faits pour s'assurer qu'un coussin gonflable ne va pas se déployer et tuer le passager, ce qui irait à l'encontre de son objectif.

Ce sont des dispositions qui existent déjà. Rien, dans le concept de l'inversion du fardeau de la preuve, ne dit que l'industrie doit en assumer entièrement le coût. La société pourrait également en assumer une partie. Il peut y avoir une collaboration, dans le domaine de la recherche, avec les universités et le gouvernement pour voir comment mieux faire les choses afin de protéger la population. Une fois que nous serons rassurés au sujet d'un produit, nous l'introduisons dans la société. Il n'est pas logique de dire qu'on est libre de faire ce que l'on veut, même si cela cause des torts et que c'est aux gens de prouver que l'absorption de ces substances leur est néfaste.

Le sénateur Milne : Je suis d'accord, sauf qu'un grand nombre des sources de cette pollution environnementale sont des petites et moyennes entreprises qui représentent les principaux employeurs

They are the ones that have the most employees in this country and they are the ones that simply do not have the expertise or the access to the expertise to be able to do this sort of thing.

Mr. Lambert: In CEPA, in clause 2.1(k), it is the administrative duty of the government. It says:

(k) endeavour to act expeditiously and diligently to assess whether existing substances or those new to Canada are toxic or capable of becoming toxic and assess the risk that such substances pose to the environment and human life and health;

It is part of a larger relationship. Generally, the small industries are not introducing brand new processes that may be releasing clouds of pollution that will kill people. They are part of larger associations of industry and they can still be a part of the whole network. It is a change in how we do things.

We talk about collaboration with the government, universities and industry. If everyone is not working together, it will not function. We are not necessarily saying we need to dump all of these costs on small enterprises. We are saying that we have to think about this properly. We need these collaborative relationships to be able to manifest this change.

We are changing the way we do things in society. We have done it with respect to health care. One cannot just give someone a drug which one has not done research on. That has created a tremendous amount of business and provided many jobs for scientists.

It is the same type of thing with respect to environmental chemicals. They will have a huge spin-off in all this new industry on how to do things better, in collaborating with universities and the government to ensure that these new processes that we want introduced are not causing problems.

Senator Milne: You do not have to sell me on this idea. I would have to sell the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs on this idea, and you are not giving me much ammunition.

Mr. Lambert: I would suggest that you go back to the analogy of medicine, where that is exactly what we are doing.

Mr. Bennett: I would like to follow up on Mr. Lambert's contention. If you look at CEPA as a statute, there are very few qualifications over cost-benefit or risk-benefit considerations in the statute. When it comes to regulations under CEPA, there is a requirement for a regulatory impact analysis, but the regulatory impact analysis is not a cost-benefit conception, not a cost-benefit requirement. For example, regulatory activity is not guided by the principle that if it costs too much, we are not going to do it; that is just simply not the case. When you look at experience with pollution prevention planning, there are some interesting case studies done by a non-government organization in New York called INFORM. That organization encouraged literally dozens of cases of pollution prevention activity in a wide variety of industries. In nearly every case, they found that the actions taken were cost effective. That means that the benefit in financial terms

de notre pays. Ce sont elles qui emploient le plus de travailleurs, mais elles n'ont tout simplement pas les moyens ou la possibilité de faire ce genre de choses.

M. Lambert : Au paragraphe 2.1k) de la LCPE où il est question de la mission du gouvernement, on peut lire ceci :

k) s'efforcer d'agir avec diligence pour déterminer si des substances présentes ou nouvelles au Canada sont toxiques ou susceptibles de le devenir et pour évaluer le risque qu'elles présentent pour l'environnement et la vie et la santé humaines;

Cela fait partie d'une relation plus vaste. En général, les petits fabricants n'adoptent pas des nouveaux procédés qui peuvent libérer des nuages de pollution qui tueront les gens. Ils font partie d'associations de l'industrie plus importantes et ils peuvent faire partie d'un réseau. La façon de faire a changé.

Nous parlons d'une collaboration entre le gouvernement, les universités et l'industrie. Cela ne peut pas marcher si tout le monde ne travaille pas ensemble. Nous ne disons pas qu'il faut nécessairement laisser les petites entreprises assumer tous ces coûts. Nous disons qu'il faut y réfléchir comme il faut. Nous avons besoin d'une collaboration pour pouvoir apporter ces changements.

Nous changeons la façon dont nous faisons les choses dans la société. Nous l'avons fait pour les soins de santé. Nous ne pouvons pas simplement donner à quelqu'un un médicament sur lequel nous n'avons pas fait de recherche. Cela a créé toute une industrie et fournit de nombreux emplois aux chercheurs.

C'est la même chose pour les produits chimiques qui se retrouvent dans l'environnement. Il va y avoir d'énormes retombées dans cette nouvelle industrie si l'on cherche à mieux faire, en collaborant avec les universités et le gouvernement pour s'assurer que les nouveaux procédés que nous voulons adopter ne causent pas de problèmes.

Le sénateur Milne : Vous n'avez pas à me convaincre. C'est le Comité sénatorial des affaires étrangères et constitutionnelles que je voudrais convaincre, mais vous ne me fournissez pas beaucoup de munitions.

M. Lambert : Je vous suggère de prendre l'analogie de la médecine où c'est exactement ce que nous faisons.

M. Bennett : Je voudrais faire suite à ce qu'a dit M. Lambert. Si vous prenez la LCPE en tant que loi, elle contient très peu de considérations de coûts-avantages ou des risques-avantages. Pour ce qui est de la réglementation découlant de la LCPE, une analyse d'impact de la réglementation est prévue, mais ce n'est pas une analyse des coûts-avantages. Par exemple, l'activité de réglementation n'est pas guidée par le principe que si elle coûte trop cher, elle n'aura pas lieu. Si vous regardez ce qui a été fait du côté de la planification de la prévention de la pollution, une organisation non gouvernementale de New York appelée INFORM a fait quelques études de cas intéressantes. Cette organisation a favorisé des dizaines d'activités de prévention de la pollution dans diverses industries. Dans pratiquement tous les cas, elle a constaté que les mesures prises étaient rentables. Cela veut dire que les avantages financiers dépassent toujours les coûts,

always exceeded the cost, but there was lasting environmental benefit as well as an economic benefit of the pollution prevention investment. The only differences were the size of the initial investment and the pay back time in how long it took to recoup the investment.

In the area of pollution prevention, there is not a case for saying that cost-benefit is a consideration; it is simply irrelevant to the exercise. If you do get into cost-benefit cases, you find that there is no case for saying that this is an economic detriment to the industry concerned.

When you look at cost benefit in terms of the precautionary principle, I believe the Senate committee should be looking at the official policy on the precautionary principle that the Canadian government has adopted to see whether any cost-benefit considerations within that policy actually compromise the operation of the precautionary principle. If they do, the government is doubly damned, first, by limiting precautionary questions to the pre-existing framework of risk management, and secondly, by a further qualification over cost-benefit analysis.

The Chairman: Thank you very much. You have been very cost effective in the use of our time. I think I speak for us all when I say we are impressed by the homework you have done and the specificity with which you have answered the questions we put to you; we are very grateful for that. I can also assure you that we are very likely to come back to you with more questions.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, November 23, 2006

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:42 a.m. to review the Canadian Environmental Protection Act (1999, c. 33) pursuant to section 343(1) of the said act.

Senator Tommy Banks (*Chairman*) in the chair.

The Chairman: I will call the meeting to order. Good morning. It is my pleasure to welcome you to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. Over the last few months the committee has held a number of scoping meetings on of the Canadian Environmental Protection Act, 1999. We have decided to examine that sprawling act by taking examples of a couple of items and finding out how the act deals with them.

Today we are concerned with the question of mercury. Appearing before us is Ms. Linda Duncan, an international consultant in environmental law and policy. We had the pleasure of meeting Ms. Duncan when the committee visited Edmonton last year.

My name is Tommy Banks, I am a senator from Alberta and I have the honour of chairing the committee. Before we begin I would like to introduce members of the committee.

mais qu'il y avait également des avantages environnementaux durables ainsi qu'un avantage économique à investir dans la prévention de la pollution. Les seules différences se situaient au niveau de la taille de l'investissement initial et de la durée de la période nécessaire pour récupérer cet investissement.

En ce qui concerne la prévention de la pollution, les coûts-avantages n'ont pas à entrer en considération étant donné que ce n'est tout simplement pas pertinent. Si vous examinez les coûts-avantages, vous constaterez que rien ne permet de dire que c'est au détriment économique de l'industrie en question.

Pour l'examen des coûts-avantages dans le contexte du principe de prudence, je crois que le comité sénatorial devrait tenir compte de la politique officielle que le gouvernement canadien a adoptée à cet égard pour voir si les considérations des coûts-avantages que contient cette politique compromettent l'application du principe de prudence. Si c'est le cas, le gouvernement sera doublement en tort, premièrement pour avoir limité le principe de prudence au cadre existant de la gestion des risques et, deuxièmement, en imposant de nouvelles considérations des coûts et avantages.

Le président : Merci beaucoup. Vous avez utilisé notre temps de façon très rentable. Je crois parler en notre nom à tous en vous disant que nous avons été très impressionnés par votre travail et la précision avec laquelle vous avez répondu à nos questions. Nous vous en sommes très reconnaissants. Je peux également vous assurer que nous aurons probablement de nouvelles questions à vous poser.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 23 novembre 2006

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 42, afin d'examiner la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999, chap. 33), conformément au paragraphe 343(1) de ladite loi.

Le sénateur Tommy Banks (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Bonjour à tous. Je déclare la séance ouverte. C'est pour moi un plaisir que de vous accueillir à cette séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Au cours des derniers mois, le comité a tenu un certain nombre de réunions afin de définir la portée de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999. Nous avons décidé d'examiner cette loi très vaste en prenant quelques exemples précis pour voir comment la mesure législative s'applique.

Aujourd'hui, nous allons parler du mercure. Nous recevons Mme Linda Duncan, qui est consultante internationale en matière de droit et de politiques sur l'environnement. Nous avons déjà eu le plaisir de rencontrer Mme Duncan lorsque notre comité s'est rendu à Edmonton, l'année dernière.

Je m'appelle Tommy Banks, je suis sénateur et je viens de l'Alberta. J'ai également l'honneur de présider ce comité. Avant de commencer, je vais vous présenter mes collègues.

Senator Ethel Cochrane is the deputy chairman of our committee. She is from Newfoundland and Labrador. She holds a master's degree in education from St. Francis Xavier University in Antigonish, Nova Scotia, and she also serves on the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology and on the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans.

Senator Willie Adams is from Nunavut and was appointed to the Senate in 1977. He is an electrician and businessman by trade, and his entrepreneurial ventures have included serving as owner of Kudlik Electric, Kudlik Construction, Polar Cave Investments and the Nanuq Inn at Rankin Inlet. He also serves as a member of the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans as well as on the Standing Senate Committee on Transport and Communications.

Senator David Angus is from Montreal. He is a lawyer with an extensive record of community involvement and is currently a senior partner of the Montreal office of Stikeman Elliott. He is also deputy chairman of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

Senator Lorna Milne from Ontario is the deputy chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. In the past, Senator Milne has taken an interest in the legalization of hemp as an industrial crop and has opposed the use of bovine growth hormones used to stimulate milk production. More recently Senator Milne has taken an interest in the release of the post-1901 census information and genetically modified foods.

Senator Claudette Tardif is from Alberta. She has long been recognized as one of Canada's foremost advocates and defenders of minority, linguistic and cultural rights and for her considerable contribution to both secondary and post-secondary education. She was appointed to the Senate in 2005 and hit the ground running. She is currently a member of the Standing Senate Committee on Official Languages and the Standing Committee on Rules, Procedures, and the Rights of Parliament.

Ms. Duncan, you have floor.

Linda F. Duncan, as an individual: In addition to the brief I sent earlier this week, I also provided additional background materials that I encourage you to take a look at in your deliberations. The first of those is the regulation on Alberta mercury from coal-fired power plants. I am proud to say I played a very big part in getting that enacted. It serves as the perfect model for the federal regulation and I will make a case for that in a few minutes. Unfortunately we both had trouble downloading the document from the Queen's printer site, for which I have chastised them, and so I have brought a hard copy that will be provided to the committee.

Second, I am also delighted that, as a result of the five-year review process we had in Alberta, the Government of Alberta was persuaded to issue what is called the hot spots protocol. You have

Le sénateur Ethel Cochrane est vice-présidente du comité. Elle vient de Terre-Neuve-et-Labrador. Elle est titulaire d'une maîtrise en éducation de l'Université St-François-Xavier, à Antigonish, en Nouvelle-Écosse, et elle siège également au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie ainsi qu'au Comité sénatorial permanent des pêches et des océans.

Le sénateur Willie Adams vient du Nunavut et a été nommé au Sénat en 1977. Il est électricien et homme d'affaires. Il a été notamment propriétaire de Kudlik Electric, Kudlik Construction, Polar Cave Investments et Nanuq Inn, à Rankin Inlet. Il est aussi membre du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans ainsi que du Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

Le sénateur David Angus nous vient de Montréal. Il est avocat, possède une vaste expérience au sein de la communauté et est actuellement associé principal au cabinet montréalais Stikeman Elliott. Il est aussi vice-président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Le sénateur Lorna Milne est originaire de l'Ontario et vice-présidente du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Par le passé, le sénateur Milne s'est intéressée à la légalisation du chanvre dans le but d'en faire une culture industrielle, et elle s'est opposée à l'utilisation des hormones de croissance chez les bovins pour stimuler la production laitière. Dernièrement, le sénateur Milne s'est intéressée à la publication des dossiers des recensements menés après 1901 ainsi qu'aux aliments génétiquement modifiés.

Le sénateur Claudette Tardif vient de l'Alberta. Elle est reconnue depuis longtemps comme l'une des principales championnes des droits linguistiques et culturels des minorités au Canada. Elle est aussi connue pour son importante contribution aux domaines de l'éducation secondaire et postsecondaire. Elle siège au Sénat depuis 2005 et s'est adaptée très rapidement. Elle est actuellement membre du Comité sénatorial permanent des langues officielles et du Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

Madame Duncan, vous avez la parole.

Linda F. Duncan, à titre personnel : En plus du mémoire que je vous ai envoyé en début de semaine, je vous ai apporté des documents complémentaires; je vous encourage à en prendre connaissance dans le cadre de vos travaux. Parmi ces documents, il y a le règlement albertain relatif aux émissions de mercure provenant des centrales électriques alimentées au charbon. Je suis fière de vous dire que j'ai joué un rôle très important dans l'adoption de cette mesure. Elle est parfaite pour servir de modèle à l'établissement d'un règlement fédéral, comme je vais vous l'expliquer dans les prochaines minutes. Malheureusement, nous avons eu de la difficulté à télécharger le document du site de l'Imprimeur de la Reine, ce dont je me suis plainte; je vous ai néanmoins apporté une copie papier que je remettrai au comité.

Deuxièmement, j'ai aussi le plaisir de vous informer qu'à la suite de l'examen quinquennal que nous avons effectué en Alberta, le gouvernement de cette province a décidé d'établir ce

been given a copy of that. That protocol is very important. It is based on the fact that coal-fired power production in Alberta is concentrated in one area, the Wabamun Lake area. That is of concern because, due to its nature as a bioaccumulating neurotoxin, mercury can concentrate in one geographic area.

We had a multi-stakeholder committee, involving the federal and provincial governments, industry and the public, and the government agreed to issue this protocol. It says that if four triggers occur then immediate action must be taken to address the situation. One of those triggers is any new, peer-reviewed science that indicates there may be a problem for health or environment. Based on the precautionary principle, the government has to immediately trigger a committee and initiate action. That is another interesting model document to consider for use under the Canadian Environmental Protection Act, CEPA, and in other federal legislation.

I have also provided a copy of a review that the Government of Alberta commissioned from me. It summarizes all of the legislative and regulatory initiatives in the United States and Canada on regulating mercury from coal-fired power plants. It gives a good cursory overview. It is at least a year out of date. The only update would be that there is now even more legislation in the United States. This review also summarizes all of Canada's international obligations and the bilateral and trilateral agreements we have signed to reduce mercury from coal-fired power.

The fourth document, which has just been provided to you today, is a study that my organization, the Wabamun Lake organization, commissioned. I am sure you have heard of Dr. David Schindler, a renowned Canadian scientist. We commissioned some of his associates to expand their work. Dr. Schindler and his associates have been doing work in Alberta and across Canada to see if they can track where heavy metals are coming from and where they are being taken up in the environment, in fisheries and in waterfowl. My organization commissioned them to do intensive work at Wabamun Lake. They did 100-year core samples. This peer-reviewed report, now published in the *Journal of Paleolimnology*, documents that since the start-up of the first coal-fired power plants in Alberta, the mercury levels have been rising in the local environment.

I thought those documents would all be of use to you. A final piece I did not provide to you, because it is quite large, can be reviewed by those of you who want to delve deeper. I and

que l'on appelle le protocole sur les points chauds. Vous en avez reçu une copie. Ce protocole est très important. On y indique essentiellement que la production des centrales électriques alimentées au charbon en Alberta se limite à un secteur, la région du lac Wabamun. Ceci est préoccupant car, étant donné que le mercure est une neurotoxine qui s'accumule dans l'environnement, il peut se concentrer dans une zone géographique donnée.

Nous avons un comité multipartite, auquel siégeaient les représentants des gouvernements fédéral et provincial ainsi que ceux de l'industrie et du grand public; et le gouvernement a accepté d'émettre ce protocole. On y indique qu'en présence de quatre éléments déclencheurs, il faut prendre sans tarder des mesures pour corriger la situation. L'un de ces éléments serait toute nouvelle donnée scientifique fiable indiquant qu'il peut y avoir un risque pour la santé ou l'environnement. En se fondant sur le principe de précaution, le gouvernement doit alors constituer un comité et prendre immédiatement les mesures qui s'imposent. Ceci est un autre document intéressant pouvant servir de modèle dans le cadre de l'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, ou LCPE, ou de toute autre loi fédérale pertinente.

Je vous ai également remis un exemplaire de l'examen que m'a demandé de faire le gouvernement de l'Alberta. Le document en question présente un résumé de toutes les mesures législatives et initiatives réglementaires prises aux États-Unis et au Canada en ce qui a trait à la réglementation relative aux émissions de mercure provenant des centrales électriques alimentées au charbon. Il donne une bonne vue d'ensemble de la situation. Toutefois, il n'a pas été mis à jour depuis au moins un an. Le seul élément nouveau est qu'il y a maintenant beaucoup plus de lois en la matière aux États-Unis. Ce document fait aussi état de toutes les obligations internationales du Canada ainsi que des accords bilatéraux et trilatéraux que notre pays a signés pour réduire les émissions de mercure provenant des centrales électriques alimentées au charbon.

Le quatrième document, qu'on vient de vous remettre, vise une étude qu'a commandée l'organisation pour laquelle je travaille, la Wabamun Lake Organization. Je suis sûre que vous avez déjà entendu parler de M. David Schindler, un scientifique canadien de renom. Nous avons demandé à quelques-uns de ses collaborateurs d'approfondir leurs recherches. M. Schindler et son équipe ont réalisé des études en Alberta et ailleurs au Canada pour déterminer quelle est la provenance des métaux lourds et où on les retrouve dans l'environnement, les ressources halieutiques et la nappe phréatique. L'organisation pour laquelle je travaille leur a demandé de faire une étude plus poussée dans la région du lac Wabamun. Ils ont prélevé des carottes dont les données permettent de remonter jusqu'à 100 ans en arrière. Ce document, tout à fait fiable et publié dans le *Journal of Paleolimnology*, indique que depuis la création des premières centrales électriques alimentées au charbon en Alberta, les taux de mercure dans l'environnement local n'ont cessé d'augmenter.

Je pense que tout cela vous sera fort utile. Il y a enfin un dernier document, que je ne vous ai pas apporté car il est très volumineux, mais que je pourrais remettre à tous ceux qui

Dr. Tim Lambert, who I understand appeared before you, participated in a review before a body called the Clean Air Strategic Alliance. I presented before you with that organization when you were in Alberta. The provincial Minister of the Environment asked us to come up with a better way to manage air emissions from the electricity sector in Alberta. That is a code for coal-fired power, because the vast majority of electricity in Alberta is coal-fired. Three years after that review, the end result was that we proposed a whole new framework, which included an emission trading regime for NO_x and SO_x. There is now a regulation in place. I give full credit to Alberta. When they decide to do something they do a good job. Another outcome was a recommendation that there be a regulation for mercury, and that is the regulation that I provided to you today.

This document is also useful, as well as the supplemental reports, which are all available on the Clean Air Strategic Alliance website. Those include modelling of the costing of what it would cost to actually reduce the pollutants. Because we did that thorough work it became clear that it would only cost \$1.20 per megawatt to reduce mercury substantively. We got the government onside and passed the regulation.

That is a background briefing for why regulating mercury is a reasonable activity in Canada.

Why do I care? The single largest source of industrial mercury in Canada is on my lake, Wabamun Lake. I participated in that review, and as a result I have become very concerned about the lack of attention at the federal and provincial levels to reduce this neurotoxin.

As I point out in my brief, Canada is already obligated under international law to take serious action to reduce industrial mercury, including from coal-fired power plants. That report gives you a long list of all the international laws and agreements to which we have signed on. Through the Commission for Environmental Cooperation based in Montreal, where I used to work, Canada, along with the United States and Mexico, also signed an undertaking to move expeditiously on reducing the amount of industrial mercury.

We have pre-existing obligations. In fact, our legal obligation to reduce industrial mercury came into place in December 2003, well before Kyoto. Yet, we are not hearing any intention at the federal level about getting serious about taking action on our international obligations. There we are. We have another example where we have mud in our face. We rush to the table to sign, rush to the table to ratify, and then do nothing.

aimeraient le consulter. Tim Lambert, qui, je crois, a déjà comparu devant votre comité, et moi-même, avons participé à une étude pour le compte d'un organisme appelé Clean Air Strategic Alliance. Lorsque j'ai témoigné devant votre comité en Alberta, je représentais cette organisation. Le ministre provincial de l'Environnement nous a demandé de trouver une meilleure façon de gérer les émissions dans l'atmosphère provenant des centrales électriques en Alberta. Ceci constitue donc un code pour les centrales électriques alimentées au charbon, car la plupart de l'électricité produite en Alberta vient de centrales alimentées au charbon. Trois ans après cette étude, nous avons proposé un tout nouveau cadre incluant un régime d'échange d'émissions pour les oxydes d'azote et les oxydes de soufre. Un règlement est actuellement en vigueur. Je félicite l'Alberta pour cette initiative. Lorsqu'elle décide de faire quelque chose, c'est du bon travail. Nous avons aussi recommandé l'élaboration d'un règlement pour le mercure, et c'est ce règlement que je vous ai apporté aujourd'hui.

Il vous sera également utile, tout comme les rapports connexes, que vous trouverez tous sur le site de la Clean Air Strategic Alliance. Ceux-ci proposent notamment des modèles pour l'établissement des coûts afin de savoir ce qu'il en coûterait pour réduire les contaminants de façon significative. Ce travail minutieux nous a permis de déterminer que réduire sensiblement les émissions de mercure ne coûterait que 1,20 dollar par mégawatt. Le gouvernement nous a appuyés et a adopté le règlement.

Il présente en détail les raisons pour lesquelles il est nécessaire de réglementer les émissions de mercure au Canada.

Pourquoi est-ce que cela me préoccupe? Parce que la seule source de mercure industriel au Canada, et la plus importante, se trouve dans mon lac, le lac Wabamun. En participant à cet examen, je me suis rendu compte que les gouvernements fédéral et provinciaux se souciaient peu de réduire les émissions de cette neurotoxine.

Comme je le précise dans mon mémoire, le Canada doit déjà, en vertu de ses obligations internationales, prendre des mesures draconiennes pour réduire le mercure industriel, y compris les émissions provenant de centrales électriques alimentées au charbon. Dans le rapport, vous trouverez une longue liste de lois et ententes internationales que notre pays a signées. Par l'intermédiaire de la Commission nord-américaine de coopération environnementale, qui est établie à Montréal et où j'ai travaillé, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont signé un accord visant à agir rapidement pour réduire les émissions de mercure industriel.

Mais nous avons déjà des obligations. En réalité, notre obligation légale consistant à réduire le mercure industriel existe depuis décembre 2003, soit depuis bien avant le protocole de Kyoto. Pourtant, nous n'avons aucun signe indiquant que le gouvernement fédéral a véritablement l'intention de prendre des mesures pour respecter ses engagements internationaux. Voilà où nous en sommes. Ceci est un autre dossier dans lequel le gouvernement est à blâmer pour son inaction. Nous nous dépêchons de signer des ententes et de les ratifier, mais ensuite, nous ne faisons rien.

The federal government already has a very clear mandate under federal legislation to regulate mercury. That is the very purpose and intent of the Canadian Environmental Protection Act. I know that because I was part of the team way back in the mid-1980s that pressured the federal government to enact a very strong law. We have a strong law. There are very clear powers under that act.

In addition, under that act, the federal government has the power to designate substances it believes cause a serious risk to health and the environment. As far back as 1988, the federal government made the decision to designate mercury. Again, a few years later, they committed to take action through the Canadian Council of Ministers of the Environment, CCME. Still, what has the federal government done? Absolutely nothing.

I will not go into the details of why mercury should be on the top of the list for attention by the federal government. I think others before you have talked about the impact of mercury as a neurotoxin and so forth. I am presuming that is already before you. It is all well documented in the reports I have submitted to you. The health impacts have been well documented. The United States Environmental Protection Agency does not ever move to regulate any substance unless it is well documented. A very thick study completed in the United States clearly documents the relationship between industrial mercury, particularly from coal-fired power plants, and impacts on health. There is also an Ontario study, which I understand some of the Ontario environmental groups have mentioned to you. It is cited in my brief.

It is important to keep in mind that coal-fired power plants are the largest remaining source of industrial mercury in Canada. Therefore, we must closely look at that. From my perspective, that is critical, because I come from a jurisdiction where the provincial government is on record saying that they want to promote massively expanded coal-fired power plants for export to the U.S. If we are even contemplating that or pretending there is such a thing as clean coal, it is incumbent upon the federal government to ensure that that method of generating electricity to put into the international market is as clean as possible. We have done absolutely nothing to accomplish that, except a lot of talk.

In 1998, Environment Canada, through the Canadian Council of Ministers of the Environment, along with the provincial governments, including Alberta, committed to establishing a national mercury reduction target for coal-fired power plants. They promised in 1998 that that standard would come forth in 1999.

Le gouvernement fédéral a déjà un mandat très clair, en vertu de la loi, pour réglementer les émissions de mercure. Tel est l'objet fondamental de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Je le sais parce que je faisais partie de l'équipe qui, dans le milieu des années 1980, avait exercé des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il adopte une loi très contraignante. C'est d'ailleurs ce que nous avons maintenant, puisque celle-ci confère des pouvoirs très clairs.

Par ailleurs, en vertu de cette loi, le gouvernement fédéral a le pouvoir de désigner dangereuses les substances pouvant présenter, selon lui, un risque sérieux pour la santé et l'environnement. Il a décidé d'ajouter le mercure à la liste en 1988. Puis, quelques années plus tard, il s'est engagé à prendre les dispositions nécessaires devant le Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Mais depuis, qu'a fait le gouvernement fédéral? Absolument rien.

Je ne vous donnerai pas en détail les raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral devrait placer le mercure en tête de liste des substances dangereuses. Je pense que d'autres témoins ayant comparu devant votre comité ont déjà parlé, entre autres, des effets de la neurotoxine qu'est le mercure. J'imagine donc que vous êtes au courant. Quoi qu'il en soit, c'est bien décrit dans les rapports que je vous ai soumis. Les effets sur la santé ont été bien documentés. L'agence américaine de protection de l'environnement ne prend jamais l'initiative d'émettre des règlements pour quelque substance que ce soit si elle n'a pas d'abord des preuves solides à l'appui. Dans une étude très volumineuse réalisée aux États-Unis, on explique clairement le lien existant entre le mercure industriel, et particulièrement les émissions de mercure provenant des centrales électriques alimentées au charbon, et la santé. L'Ontario a réalisé également une étude, et je crois savoir que certains groupes environnementaux ontariens vous en ont déjà parlé. J'y fais allusion dans mon mémoire.

Il est important de ne pas perdre de vue que les centrales électriques alimentées au charbon sont la plus grande source de mercure industriel au Canada. Par conséquent, nous devons les surveiller de près. De mon point de vue, c'est essentiel, car je viens d'une province où le gouvernement affirme publiquement qu'il veut promouvoir rapidement la création de centrales électriques alimentées au charbon pour exporter l'électricité vers les États-Unis. Si c'est vraiment ce que nous envisageons de faire ou si nous prétendons qu'il peut exister du charbon propre, le gouvernement fédéral doit veiller à ce que la façon de produire l'électricité que l'on vendra ensuite sur les marchés internationaux soit la plus écologique possible. Mais nous n'avons absolument rien fait dans ce sens, à part de beaux discours.

En 1998, Environnement Canada, par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, et en collaboration avec les gouvernements provinciaux, y compris celui de l'Alberta, s'est engagé à fixer un objectif national de réduction des émissions de mercure provenant des centrales électriques alimentées au charbon. Il a promis en 1998 qu'il y aurait des normes en 1999.

In 2000, I joined that committee and worked diligently with representatives of the industry, the public, and the federal and provincial governments, to come up with a target. That Canada-wide standard did not come into effect until this August. We had more than a decade of dragging our heels on one of the most serious toxins known to man.

I am very concerned about the dragging of heels because a Canada-wide standard has absolutely no binding effect. It means absolutely nothing. It is a nice statement. That Canada-wide standard is simply a precursor, and somebody must get serious and regulate the substance.

Apart from Alberta, which deserves full kudos for actually regulating, no other jurisdiction in Canada that generates coal-fired power has taken any action to significantly reduce mercury from the environment — not the federal government, not New Brunswick, not Nova Scotia, not Saskatchewan, and not British Columbia, which is now contemplating into getting into the coal-fired power business. That is the very purpose of the federal law. CEPA was set up in a very clear way. Where the federal government felt there was a need to intervene to protect health and environment, they could fill the field and regulate. Any province that promulgates an equivalent regulation can simply claim their regulation can be enforced rather than the federal one.

Our regulatory system under CEPA provides exactly for what I am proposing, which is immediate action to gazette a federal regulation on mercury modeled on the Alberta regulation. To fail to do that creates a perverse subsidy for all the other coal-fire generated power in the country. You have a scenario whereby Alberta facilities will be required to undertake to put in technology to capture the mercury. No other coal-fired power plant in Canada is currently required to do that. To provide a level playing field in the generation of electricity, we need a federal regulation.

It is very clear that the voluntary mechanism has completely failed. None of the companies that generate coal-fired power have voluntarily undertaken to put those gizmos on to reduce the mercury. The only place that is happening is Alberta, and it only started happening in Alberta when we issued the regulation.

I also submit to the Senate that, in failing to prescribe mercury reduction standards, Canada is losing face at the international table and with the United States. Some years back, the federal government, through Environment Canada, filed a submission to the United States Environmental Protection Agency imploring them to issue much stronger standards than has occurred under the Bush regime. How can we possibly go to them and request that they do more when we have done nothing except in Alberta? Simply in setting the bar and showing not only the United States but the rest of the world, which under the United Nations Environment Programme, UNEP, is trying to come out with a

En 2000, je me suis jointe à ce comité et j'ai travaillé de façon diligente avec des représentants de l'industrie, du grand public et des gouvernements fédéral et provinciaux afin de fixer une cible. Cette norme pancanadienne n'a finalement été appliquée qu'en août dernier. Pendant plus de 10 ans, nous avons négligé de nous occuper de l'une des toxines les plus nocives que l'on connaisse.

Ce manque d'initiative me préoccupe grandement car une norme pancanadienne n'a absolument aucune force exécutoire. Elle ne signifie absolument rien. Elle n'est qu'une déclaration d'intentions. Cette norme pancanadienne n'est qu'un premier pas dans la bonne direction, mais quelqu'un doit prendre ses responsabilités afin de réglementer cette substance.

À part l'Alberta, qui mérite toutes nos félicitations pour avoir imposé des règles, aucune autre province au Canada qui produit de l'électricité au moyen de centrales alimentées au charbon n'a pris de mesures pour réduire de manière significative les émissions de mercure dans l'environnement — ni le gouvernement fédéral, ni le Nouveau-Brunswick, ni la Nouvelle-Écosse, ni la Saskatchewan et ni la Colombie-Britannique, qui envisage maintenant de se lancer dans la production d'électricité au moyen de centrales alimentées au charbon. Voilà l'objet fondamental de la loi fédérale. La LCPE est très claire à cet égard. Lorsque le gouvernement du Canada estimait qu'il était nécessaire d'intervenir pour protéger la santé et l'environnement, les provinces pouvaient agir et réglementer. Toute province qui promulgue un règlement équivalent peut simplement réclamer que celui-ci ait préséance sur le règlement fédéral.

En vertu de la LCPE, notre système réglementaire prévoit exactement ce que je propose, c'est-à-dire une intervention immédiate pour publier dans la Gazette un règlement fédéral sur le mercure inspiré du modèle albertain. Ne pas le faire revient à créer une subvention pernicieuse pour toutes les autres centrales au charbon du pays. Dans la situation actuelle, les centrales albertaines devront payer la technologie pour capter les émissions de mercure. Aucune autre centrale électrique alimentée au charbon au Canada n'est obligée de le faire. Pour qu'il y ait des règles du jeu équitables dans la production d'électricité, il faut un règlement fédéral.

Le mécanisme voulant que les mesures soient prises de manière volontaire a complètement échoué. Aucune centrale électrique fonctionnant au charbon n'a volontairement décidé de réduire ses émissions de mercure. La seule province où cela s'est produit, c'est en Alberta, et c'est simplement depuis que nous avons adopté un règlement.

Je tiens également à dire aux sénateurs que le Canada, en n'imposant pas de normes pour réduire les émissions de mercure, perd toute crédibilité face aux États-Unis et au reste de la communauté internationale. Il y a quelques années, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire d'Environnement Canada, avait présenté une demande à l'agence américaine de protection de l'environnement, l'implorant d'émettre des normes beaucoup plus contraignantes que celles en vigueur sous l'administration Bush. Comment est-il possible d'aller demander aux Américains qu'ils fassent plus si nous-mêmes ne faisons rien, sauf en Alberta? Simplement pour fixer des normes et montrer

global treaty to reduce mercury, we need to come to the table with clean hands and we need the federal government to regulate. If our federal government lacks the political will to regulate mercury, what faith can we have that there is any will to regulate any toxin or pollutant under that act?

Now the new federal government has come forward saying we will have even stronger legislation. I point out something that extremely concerns me: this proposed clean air act would actually downgrade the regulation of mercury. The bill that proposes that new legislation would take mercury, a neurotoxin, out of the designation of toxin and designate it as a pollutant. It is downgrading the significance of the substance. It is not on par with NO_x and SO_x, which can be managed in different ways.

We absolutely cannot put mercury into a scenario where it would be a traded emission, particularly in my jurisdiction where you would be trading from one unit to another across the lake. It is completely nonsensical. I implore you, in your recommendations to the government, if they go forward with any of those amendments, strike out mercury. It does not belong in the category of pollutant.

The responsibility falls not only on Rona Ambrose, although she has a huge onus as Minister of the Environment, but under section 55 of CEPA, the Minister of Health also has a mandatory obligation to take action when any information comes to her that a substance may pose risk to life and health. I would make a strong submission that in the case of mercury, it is already well documented. Where is our Minister of Health?

My recommendation to the new federal government is to gazette immediately a regulation. I am saying that because for 30 years I have promoted extensive consultation with affected persons. We have had more than a decade of intensive consultation with the public and industry among the provincial and federal governments. We do not need anymore delays. The federal government can look at the Alberta regulation, which it helped negotiate. Representatives of Environment Canada sat in our five-year review for the new regime for regulating power in Alberta. They know every detail of the proposals that have come forward in Alberta.

I recommend putting together a good committee, looking at the Alberta bill, adding in bituminous and lignite coal. The Alberta bill is based on sub-bituminous coal because that is all we burn as it is next to the plant and is cheap for the companies. Other jurisdictions use lignite, for example, in Saskatchewan, or they use bituminous or blends of bituminous and sub-bituminous. We need a committee to get that regulation

aux États-Unis et au reste de la communauté internationale qui, selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le PMUE, essaye d'élaborer un traité international afin de réduire les émissions du mercure, nous devons être sans reproche si nous voulons négocier; et il faut que le gouvernement fédéral élabore un règlement. S'il n'a pas la volonté politique de réglementer les émissions de mercure, qu'est-ce qui nous dit qu'il a la volonté d'adopter des règlements pour toute autre toxine ou contaminant en vertu de cette loi?

Et voilà que l'actuel gouvernement fédéral dit qu'il va même durcir la loi. Permettez-moi de faire une observation au sujet de quelque chose qui me préoccupe au plus haut point : en fait, ce projet de loi sur la qualité de l'air aurait pour effet d'affaiblir tout règlement sur le mercure puisqu'on y propose que le mercure, une neurotoxine, ne soit plus désigné comme tel, mais considéré comme un contaminant. Cela ne fera que minimiser la dangerosité de cette substance. On ne peut pas la comparer aux oxydes d'azote ni aux oxydes de soufre, que l'on peut traiter différemment.

Nous ne pouvons absolument pas tolérer que l'on établisse un système de crédits d'émissions pour le mercure, particulièrement dans ma province, où cela reviendrait à échanger des crédits entre les deux rives du lac. Cela n'a absolument aucun sens. Je vous implore de recommander au gouvernement, s'il décide d'adopter de tels amendements, qu'il exclue le mercure. Cette substance ne doit pas entrer dans la catégorie des contaminants.

La responsabilité incombe non seulement à Rona Ambrose, bien qu'elle en ait une énorme en sa qualité de ministre de l'Environnement, mais aussi, aux termes de l'article 55 de la LCPE, au ministre de la Santé, qui a également l'obligation d'agir lorsqu'il est porté à son attention le fait qu'une substance peut présenter des risques pour la santé, et même des risques mortels. J'insiste vigoureusement pour dire que, dans le cas du mercure, l'existence de ces risques est bien étayée. Où est notre ministre de la Santé?

Je recommande au nouveau gouvernement fédéral de publier immédiatement un règlement dans la *Gazette du Canada*. Je dis cela parce que, depuis 30 ans, je préconise des consultations approfondies avec les personnes touchées. Pendant plus d'une décennie, il y a eu des consultations intensives entre le public, le secteur privé et les gouvernements provinciaux et fédéral. Évitez d'autres retards. Le gouvernement fédéral peut étudier le règlement de l'Alberta, à la négociation duquel il a contribué. Des représentants d'Environnement Canada ont participé à notre examen quinquennal du nouveau régime de réglementation de l'énergie en Alberta. Ils connaissent dans les moindres détails les propositions qui ont été avancées en Alberta.

Je recommande de former un bon comité, chargé d'examiner le projet de loi de l'Alberta, en ajoutant la houille bitumineuse et le lignite. Le projet de loi de l'Alberta porte sur le charbon subbitumineux, car c'est tout ce que nous brûlons, étant donné qu'il est situé à proximité de l'usine et qu'il est bon marché pour les entreprises. D'autres provinces utilisent le lignite, comme la Saskatchewan, ou encore consomment de la houille bitumineuse

drafted and gazetted, and that provides under law the opportunity for notice and comment. Let us move forward, regulate and kick-start action by the provinces.

In closing, I wanted to add that I support the PollutionWatch brief. There is a need to amend CEPA to impose more mandatory powers on the federal government to act where there is clear evidence that a toxin may cause serious harm to health or the environment. The United States law that regulates hazardous pollutants clearly imposes a mandatory obligation on the United States Environmental Protection Agency. Where they have clear evidence that a toxin poses a risk to health and the environment, they are obligated in law to take action to regulate that substance. My suggestion is that that should not be discretionary. We are talking about very serious substances here. You can easily put qualifiers in that do not allow the government to move unless there is clear evidence, but there are many models of legislation that we can adopt.

Right now in the legislation, both the Minister of Health and the Minister of Environment are obligated to move towards codes and objectives if they have concern that a toxin poses risk to life and health. I am recommending that we need more than that. We need the obligation to regulate where we have a serious problem.

We are faced with three choices. We either regulate the mercury emissions, or we shut down the plants and phase out coal-fired power, which Alberta is doing. The deal we struck with the generating industry was that if it agreed to shut down its retrograde plants within specified dates that we calculated in a fair formula, then we would require that the industry put the mercury fixes only on the remaining plants.

It is important to know that in Alberta the regulation applies to existing facilities. It is not for new ones. It is quite a different trend. Alberta historically has grandfathered all of its facilities. This law has broken that and said we will not grandfather toxins anymore. All existing facilities by 2009 must be operating mercury controls, and two years after that they have to table proposals to reduce by a further 10 per cent to 20 per cent.

By 2015, we will have 80 per cent to 90 per cent of the mercury being reduced in coal-fired plants in Alberta, or they will not be operating. Hopefully, by then they will go to gasification or better alternatives for electricity. That is the driver.

ou des mélanges de charbon bitumineux et subbitumineux. Nous avons besoin d'un comité qui se chargera de faire rédiger et publier dans la *Gazette du Canada* cette réglementation, ce qui, en vertu de la loi, fournit l'occasion de donner son avis et de formuler des commentaires. Allons de l'avant, adoptons un règlement et incitons les provinces à agir.

En conclusion, je tenais à ajouter que je suis favorable au mémoire de l'organisation PollutionWatch. Il faut modifier la LCPE de manière à obliger davantage le gouvernement à agir dans les cas où des éléments de preuve probants indiquent qu'une toxine peut causer des torts graves à la santé ou à l'environnement. La loi américaine qui régleme les polluants dangereux impose clairement une obligation à l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis. Si elle a des éléments de preuve clairs montrant qu'une toxine pose un risque pour la santé et pour l'environnement, elle a l'obligation, devant la loi, d'agir pour réglementer cette substance. À mon avis, cette intervention ne devrait pas être discrétionnaire. Il s'agit ici de substances qui peuvent avoir des effets très graves. Il est facile d'ajouter des conditions qui empêchent le gouvernement d'agir à moins que des éléments de preuve clairs aient été réunis, mais il existe de nombreux modèles de lois que nous pouvons adopter.

Selon la législation actuelle, tant le ministre de la Santé que le ministre de l'Environnement sont tenus de préconiser des codes et des objectifs s'ils craignent qu'une toxine ne pose un risque pour la vie et la santé. À mon avis, il nous faut aller plus loin que cela. Il nous faut une obligation de réglementer dans les cas où un problème grave se pose.

Trois choix se présentent à nous. Ou bien nous réglementons les émissions de mercure ou nous fermons les usines et cessons progressivement de produire de l'énergie au moyen du charbon, ce que l'Alberta est en train de faire. Nous avons conclu l'entente suivante avec le secteur de la production d'énergie : s'il acceptait de fermer ses centrales dépassées dans les délais prévus et calculés en vertu d'une formule équitable, nous n'obligerions ce secteur d'activité à appliquer les limites de mercure que dans les centrales qui restent.

Il importe de savoir qu'en Alberta, la réglementation s'applique aux installations existantes. Elle ne vise pas les nouvelles. C'est un revirement assez important. Auparavant, l'Alberta accordait des droits acquis à toutes ses installations. Cette loi a brisé la tradition en indiquant que les toxines ne seraient plus ainsi protégées. D'ici 2009, toutes les installations existantes doivent effectuer des contrôles sur le mercure et, deux années plus tard, elles doivent déposer des propositions visant à réduire les taux de mercure dans une proportion supplémentaire de 10 p. 100 à 20 p. 100.

D'ici 2015, les centrales thermiques au charbon en Alberta devront réduire le taux de mercure de 80 p. 100 à 90 p. 100, sinon elles ne seront pas autorisées à fonctionner. On peut espérer que, d'ici là, elles adopteront des procédés de gazéification ou de meilleures solutions de rechange pour la production d'électricité. Voilà l'élément qui donne l'impulsion au processus.

Looking to the United States, I recommend that you obtain a document from a group called NESCAUM, Northeast States for Coordinated Air Use Management. That group is an affiliation of many of the eastern seaboard state governments. They have done incredible research looking at what actions drive greater investment in pollution control or drive CEOs to spend the money to improve their pollution control. They surveyed five pollutant regimes, such as benzene and other substances, looking at what it would take to reduce mercury from coal-firing in the United States. Across the board, it was clear that it was always regulation.

We have surveys in Canada. Dr. Dianne Saxe has done good work. KPMG did a survey in the mid-1990s, and Environment Canada did a review. They found that when you go to CEOs of corporations with a range of measures, the top of which is regulation of a pollutant and the bottom strictly voluntary, across the board, the only time directors of corporations decide to invest money is when there is a regulation. We have the empirical evidence. All that is missing is the political will to act.

I would like to have action now in a federal regulation, and I want a level playing field across Canada. All Canadians have a right to a clean and healthy environment.

The Chairman: The Alberta act to which Ms. Duncan has referred will be distributed. You will all have a copy of it.

I am very proud to be an Albertan today, Ms. Duncan, based on what you have said. Once again, Alberta has shown the way for us all.

Senator Cochrane: Ms. Duncan, what is your view of the effectiveness of guidelines, Canada-wide standards and pollution prevention plans as opposed to regulations in addressing mercury releases? We have heard a lot from companies that have appeared before us, and they are using the Canada-wide standards. I want your views on that.

Ms. Duncan: It is just a lot of talk. You cannot rely on just a lot of talk when you are talking about a neurotoxin. I sat at the Canada-wide standards table, and, in fact, I am still on it. In the last year and a half, we have not been invited to meetings. The public is excluded from those CCME meetings.

I also participated for three intensive years as a volunteer on the review for the Alberta regime and two further years as a volunteer under an Alberta environment committee coming up with the regulations. Until the government signed and sealed that regulation, industry was still lobbying not to have a regulation so that they would not have to do anything. They were still lobbying to downgrade that regulation. That kind of reprehensible

Concernant les États-Unis, je vous recommande de vous procurer un document auprès d'un organisme qui s'appelle NESCAUM, pour Northeast States for Coordinated Air Use Management. Cet organisme réunit de nombreux gouvernements des États du littoral est. Il a fait des recherches incroyables pour établir les mesures qui poussent à faire davantage d'investissements dans la lutte contre la pollution ou qui incitent des PDG à dépenser pour améliorer leur système de lutte contre la pollution. L'organisme a fait un relevé des régimes applicables à cinq polluants, comme le benzène et d'autres substances, en se demandant ce qu'il faudrait faire pour réduire le mercure provenant de la combustion du charbon aux États-Unis. Dans l'ensemble, il est apparu clairement que c'était toujours la réglementation.

Nous avons fait des enquêtes au Canada. Mme Dianne Saxe a fait du bon travail. KPMG a réalisé une étude au milieu des années 1990 et Environment Canada en a effectué une aussi. Ils ont constaté que lorsqu'on va soumettre à des PDG d'entreprises un éventail de mesures, la plus stricte étant la réglementation d'un polluant et la moins contraignante étant une intervention strictement volontaire, dans tout l'échantillonnage, la seule fois où des administrateurs d'entreprises décident d'investir de l'argent, c'est lorsqu'une réglementation existe. Nous avons les données empiriques à ce sujet. Il ne manque plus que la volonté politique d'agir.

Je voudrais que nous agissions maintenant en adoptant un règlement fédéral, et je tiens à ce que les règles du jeu soient égales pour tous partout au Canada. Tous les Canadiens ont droit à un environnement propre et sain.

Le président : La loi de l'Alberta à laquelle Mme Duncan a fait allusion sera distribuée. Vous en aurez un exemplaire.

Je suis très fier d'être un Albertain aujourd'hui, madame Duncan, d'après ce que vous avez dit. Une fois de plus, l'Alberta montre à tous la voie à suivre.

Le sénateur Cochrane : Madame Duncan, quelle évaluation faites-vous de l'efficacité des lignes directrices, des normes pancanadiennes et des plans de prévention de la pollution, par opposition à des règlements, dans la lutte contre les rejets de mercure dans l'atmosphère? Les entreprises, d'après leurs nombreux porte-parole qui ont comparu devant nous, appliquent les normes pancanadiennes. J'aimerais connaître votre opinion là-dessus.

Mme Duncan : Ce ne sont que de belles paroles. On ne peut s'en remettre uniquement à de belles paroles lorsqu'il s'agit d'une neurotoxine. J'ai siégé à la table de concertation sur les normes pancanadiennes et, en fait, j'en fais toujours partie. Au cours des 18 derniers mois, il n'y a pas eu de réunion. Le public ne peut assister aux réunions du CCME.

J'ai également participé, pendant trois années intensives, à titre bénévole, à l'examen du régime de l'Alberta et, pendant deux autres années, toujours à titre bénévole, aux travaux d'un comité de l'environnement de l'Alberta qui préparait la réglementation. Tant et aussi longtemps que le gouvernement n'a pas adopté et signé ce règlement, les représentants de ce secteur ont continué de faire du lobbying afin qu'il n'y ait pas de règlement, de manière à

behaviour has been evidenced in Canada too long. We need the political will of the government to intervene where there is serious risk to the health of human beings.

It would be nice if the industry came forward to reduce voluntarily the greenhouse gases or voluntarily did not operate facilities that emitted toxins. However, I do not see that voluntary behaviour. That is why we have regulation. Regulation is there to deal with the ones who are reprehensible. Unfortunately, now the entire class of coal-fired power generation, except in Alberta, is reprehensible. We do not see them telling the government, "We need to reduce our mercury right now."

I say enough is enough. It is clear that the only measure they respond to is regulation. A regulation does not have to be repressive. It can give many alternatives. For example, the Alberta regulation says use whatever technology you want, but it must reduce mercury to a certain level. We spent three intensive years looking at the alternative technologies, the ones that were advancing and the ones already being tested, and we reached a medium level.

A regulation can be very fair. Where the technology exists and where we already have a proven risk, I think it is incumbent upon the government to actually impose a binding standard, because that provides a level playing field. That is what says we are going to have a cleaner electricity supply in Canada. We will show the world that we can actually produce electricity in a clean way that does not pollute the environment. The majority of the mercury flowing into the Arctic and contaminating the traditional foods may come from the global pool and not Canadian sources. How do we show other nations such as India and China that they should clean up their act if we are not also doing it? Instead of the federal government actually regulating mercury here, they go off to China and say, "You should use all these technologies." I think we would have much more credibility going to those countries if we said, "Here are all the technologies. We are requiring them in Canada. We have tested a few and they are working. We encourage you to do the same." It sends a totally different message.

The Chairman: It sounded, I think, as though you said "oppose binding standard." You in fact said "impose binding standard."

Ms. Duncan: Yes.

Senator Cochrane: I am sure you have read what the witnesses have said before our committee, knowing your background and what you have told us this morning. What would you say to those companies who have told us that they are reducing the emissions by using the Canada-wide standards?

ce qu'ils n'aient rien à faire. Ils faisaient du lobbying pour affaiblir ce règlement. Nous observons cette sorte de comportement répréhensible au Canada depuis trop longtemps. Il faut que le gouvernement ait la volonté politique d'intervenir lorsqu'il y a un risque grave pour la santé des êtres humains.

Ce serait bien que ce secteur d'activité propose de réduire volontairement les gaz à effet de serre ou essaie de lui-même de ne pas exploiter les installations qui émettent des toxines. Toutefois, je n'observe pas ce comportement volontaire. C'est pour cette raison que nous avons des règlements. Les règlements permettent de lutter contre les comportements qui sont répréhensibles. Malheureusement, tout ce que font les centrales thermiques alimentées au charbon à l'heure actuelle est répréhensible, sauf en Alberta. Aucun de ceux qui les exploitent n'admet qu'il doit réduire ses émissions de mercure dès maintenant.

Ça suffit. Il est clair que la seule mesure à laquelle ces dirigeants réagissent, c'est la réglementation. Un règlement ne doit pas forcément être répressif. Il peut offrir de nombreuses solutions de rechange. Par exemple, le règlement de l'Alberta indique que les entreprises peuvent utiliser toutes les technologies qu'elles veulent, mais qu'elles doivent réduire les émissions de mercure à un certain niveau. Nous avons passé trois années intensives à étudier les technologies de remplacement, celles qui étaient à l'étude et celles qui faisaient déjà l'objet de tests, et nous sommes arrivés à un moyen terme.

Un règlement peut être très équitable. Dans les cas où la technologie existe et où les risques sont démontrés, je crois qu'il incombe au gouvernement de rendre les normes obligatoires, parce que cela assure l'uniformité des règles pour tous. C'est ainsi que nous arriverons à offrir une énergie plus propre au Canada. Nous allons montrer au monde que nous pouvons vraiment produire de l'électricité propre, sans polluer l'environnement. Il se peut que la plus grande partie du mercure qui atteint l'Arctique et qui contamine les ressources alimentaires traditionnelles vienne d'ailleurs dans le monde et non pas de sources canadiennes. Comment pouvons-nous faire comprendre à d'autres pays comme l'Inde et la Chine qu'ils devraient mettre de l'ordre dans leurs affaires si nous ne le faisons pas nous-mêmes? Au lieu de vraiment réglementer le mercure sur le territoire canadien, le gouvernement fédéral va en Chine et dit : « Vous devriez utiliser toutes ces technologies. » Je crois que nous aurions davantage de crédibilité, lorsque nous allons voir les représentants de ces pays, si nous disions : « Voici toutes les technologies. Nous en avons besoin au Canada. Nous en avons mis quelques-unes à l'essai et elles fonctionnent. Nous vous encourageons à faire de même. » Cela envoie un message complètement différent.

Le président : On a eu, je pense, l'impression que vous vous opposiez à des normes obligatoires, mais en fait, c'est le contraire.

Mme Duncan : Oui.

Le sénateur Cochrane : Je suis persuadée que vous avez lu le compte rendu de ce que les témoins ont déclaré devant notre comité, connaissant vos antécédents et ce que vous nous avez dit ce matin. Que diriez-vous à ces entreprises qui nous ont affirmé qu'elles réduisaient les émissions en appliquant les normes pancanadiennes?

Ms. Duncan: I would say it is a bold-faced lie.

The Chairman: Stop beating around the bush.

Ms. Duncan: To the credit of the Saskatchewan power corporation, although they have not said what they will do to reduce mercury from their facilities, they have set about testing some technologies. I must say you also need to chastise the current federal government, because I have just learned that they have yanked the millions of dollars that they committed to cost share the testing of that technology. Industry has just not voluntarily moved to do it.

Canada-wide standards mean nothing. All a Canada-wide standard means is that the federal and province governments, who share a common issue, have sat down and consulted, hopefully, with the affected industry and the public and said, "Okay, this is the goal we have, so we need to ensure we reduce this much in Newfoundland, this much in Yukon," et cetera. We have been working on that for 10 years. However, at the same time, Alberta was not just sitting on its duff; we were working diligently to ensure that the minute that Canada-wide standard was tabled, we had our measure in place. The other jurisdictions have done nothing. Ontario and New Brunswick promised to shut down their coal-fired plants. Now they are saying they cannot do it. They have done nothing even to start discussing regulations. I am sorry, but I have no faith in the Canada-wide standards.

The harmonization accord was invented for one simple purpose — to get rid of the federal government. That is what the Canada-wide standard is. We have a federal law called the Canadian Environmental Protection Act. It gives the federal government the power to intervene and set standards when the provinces do not act. Along comes the harmonization accord, which says the government is best situated. That means anybody but the federal government. In the scenario of mercury and neurotoxin, I would say the federal government is the best situated, because we have to ensure that all Canadians have a clean, healthy environment. We have to ensure that our inland fisheries are not being polluted with mercury. Man's use of fish is another federal power under the Fisheries Act. We need to set the example internationally and not contribute locally to the build-up of this neurotoxin or to the contamination of the Arctic.

The Canada-wide standard might have been a good idea 10 years ago, but 10 years later it shows that it really does not have any effect, except in a jurisdiction where you act to regulate, and then you actually get action.

Senator Cochrane: We certainly got your message. Thank you very much.

Mme Duncan : Je dirais que c'est un mensonge éhonté.

Le président : Cessez de tourner autour du pot.

Mme Duncan : Il faut reconnaître que la Saskatchewan Power Corporation, même si elle n'a pas indiqué ce qu'elle va faire pour réduire les émissions de mercure provenant de ses centrales, a commencé à tester certaines technologies. Je dois dire qu'il faut également critiquer l'actuel gouvernement fédéral, parce que je viens d'apprendre qu'il a subitement retiré les millions de dollars qu'il s'était engagé à verser pour mettre cette technologie à l'essai, à frais partagés. Les entreprises de ce secteur d'activité n'ont tout simplement pas proposé de le faire.

Les normes pancanadiennes ne veulent rien dire. Tout ce qu'elles signifient, c'est que les gouvernements fédéral et provinciaux, aux prises avec le même problème, après avoir consulté, espérons-le, le secteur d'activité touché et la population, se sont fixé un objectif afin de faire en sorte de réduire les émissions de tant à Terre-Neuve, de tant au Yukon, et ainsi de suite. Nous travaillons là-dessus depuis dix ans. Toutefois, pendant tout ce temps, l'Alberta ne s'est pas tourné les pouces; nous avons œuvré avec diligence pour garantir que, dès l'instant où la norme pancanadienne serait déposée, nous aurions notre mesure en place. Les autres gouvernements n'ont rien fait. L'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont promis de fermer leurs centrales au charbon. Maintenant, ils disent qu'ils ne peuvent le faire. Ils n'ont rien fait, même pas commencé à discuter de la réglementation. Je suis désolée, mais je ne fais pas confiance aux normes pancanadiennes.

L'accord d'harmonisation a été conclu dans un seul but : se débarrasser du gouvernement fédéral. Voilà ce à quoi servent les normes pancanadiennes. Nous avons une loi fédérale intitulée la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Elle confère au gouvernement fédéral le pouvoir d'intervenir et d'établir des normes lorsque les provinces n'agissent pas. Vient ensuite l'accord d'harmonisation, selon lequel le gouvernement est le mieux placé pour agir. Cela veut dire : n'importe quel gouvernement, sauf le gouvernement fédéral. Dans le cas du mercure et des neurotoxines, je dirais que c'est le gouvernement fédéral qui est le mieux placé pour agir, parce que nous devons veiller à ce que tous les Canadiens bénéficient d'un environnement propre et sain. Nous devons veiller à ce que nos eaux intérieures ne soient pas polluées par le mercure. L'utilisation que l'homme fait du poisson relève également de la compétence fédérale, en vertu de la Loi sur les pêches. Nous devons donner l'exemple sur la scène internationale et non pas contribuer localement à l'accumulation de cette neurotoxine ou à la contamination de l'Arctique.

La norme pancanadienne aurait peut-être été une bonne idée il y a dix ans, mais aujourd'hui, elle donne la preuve de son inefficacité, sauf s'il y a un gouvernement qui agit pour réglementer, et il y a alors des mesures concrètes qui se prennent.

Le sénateur Cochrane : Nous avons très bien compris votre message. Merci beaucoup.

Senator Carney: I am pleased to see you again and also pleased that you have been extremely coherent in your testimony and very clear on a complex subject.

Our excellent Library of Parliament notes say that the recently tabled clean air bill, Bill C-30, includes mercury as an air pollutant but it remains on Schedule 1. You indicated that it has been taken off as a toxin and added to the pollutant category. There is a contradiction there. Is it listed as a toxin on Schedule 1?

The Chairman: It is now. My understanding is that the effect of the bill that is presently before us will remove it from Schedule 1 and put it on the list of pollutants as opposed to the list of neurotoxins, but I would have to double check my reading of the bill to ensure that that is so.

Senator Milne: That is the clean air bill.

The Chairman: Yes.

Senator Milne: It is not before us yet.

Senator Carney: The Library of Parliament's question is whether the dual listing will cause legal uncertainty regarding existing and future regulations governing mercury. I want to clarify: Will it be listed as both a pollutant and a toxin, or just as a pollutant? If so, what is the rationale for that?

Ms. Duncan: If I had my druthers, that entire bill would fall. It poses a serious risk. Whether mercury remains on that schedule or is put on another schedule, if the government chooses to control mercury as a pollutant and not as a toxin, then it is a serious risk because we do not know what the Supreme Court will do. We do not know if it will uphold the power of the federal government to regulate a pollutant as opposed to a toxin. I am sure you have had far more cogent lawyers than I come before you to explain the difference. The Supreme Court upheld the Canadian Environmental Protection Act on quite a narrow margin based very strongly on the criminal law power. The criminal law power arises simply because there is a risk to the human health of Canadians. If it is moved to a pollutant, then that is generally seen as a provincial area. Provinces regulate local works and undertakings in the power plants. The rationale for the federal government's intervening is the overriding concern about the impact on human health. If any part of the proposed new legislation survives — it would not really be a new act but would be part of CEPA — mercury should not be designated a pollutant but remain as a toxin.

Le sénateur Carney : Je suis heureuse de vous revoir et heureuse, aussi, que vous ayez fait preuve de tant de cohérence dans votre témoignage et que vous ayez parlé aussi clairement d'un sujet complexe.

Nos excellentes notes préparées par la Bibliothèque du Parlement indiquent que dans le récent projet de loi sur la qualité de l'air qui a été déposé, le projet de loi C-30, le mercure est classé comme un polluant de l'air, mais il demeure inscrit à l'Annexe 1. Vous avez indiqué qu'on l'a retiré de la liste des toxines et qu'on l'a ajouté à la catégorie des polluants. C'est une contradiction. Est-ce qu'il est classé parmi les toxines inscrites à l'Annexe 1?

Le président : Il l'est maintenant. D'après ce que je crois comprendre, le projet de loi dont nous sommes actuellement saisis aura pour effet de retirer le mercure de l'Annexe 1 et de l'inscrire sur la liste des polluants par opposition à celle des neurotoxines, mais il faudrait que je relise le projet de loi pour en être bien sûr.

Le sénateur Milne : Il s'agit du projet de loi sur la qualité de l'air.

Le président : Oui.

Le sénateur Milne : Nous n'en avons pas encore été saisis.

Le sénateur Carney : Dans sa question, la Bibliothèque du Parlement demande si la double inscription causera une incertitude sur le plan juridique par rapport à la réglementation actuelle et future concernant le mercure. Je tiens à être tout à fait claire : sera-t-il inscrit à la fois comme polluant et comme toxine, ou simplement comme polluant? Si c'est ce dernier cas, comment explique-t-on cela?

Mme Duncan : S'il n'en tenait qu'à moi, c'est tout le projet de loi qui serait rejeté. Il présente un grave risque. Que le mercure soit inscrit ou non dans cette annexe ou dans une autre, si le gouvernement choisit de considérer le mercure comme un polluant et non comme une toxine, cela devient alors un grave risque, parce que nous ne savons pas ce que la Cour suprême va faire. Nous ne savons pas si elle va maintenir le pouvoir du gouvernement fédéral de réglementer un polluant par opposition à une toxine. Je suis persuadée que des avocats beaucoup plus perspicaces que moi sont venus vous expliquer la différence. La Cour suprême a confirmé la constitutionnalité de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, par une majorité assez courte, en se fondant surtout sur le pouvoir du gouvernement en matière de droit pénal. Ce pouvoir existe tout simplement parce qu'il y a un risque pour la santé des Canadiens. Si on classe le mercure parmi les polluants, on considère généralement qu'il relève de la compétence des provinces. Les provinces réglementent les travaux et activités de nature locale dans les centrales énergétiques. L'intervention du gouvernement fédéral est justifiée avant tout par les conséquences sur la santé humaine. Si des éléments du nouveau projet de loi sont retenus — qui ne formeraient pas vraiment une nouvelle loi, mais feraient partie de la LCPE —, le mercure ne devrait pas être désigné comme un polluant, mais plutôt demeurer dans la catégorie des toxines.

The Chairman: Our excellent researchers have confirmed that I was mistaken and that the present clean air bill, as it is called, which is before the House of Commons, would have the effect of adding mercury to the pollutant list, but it would stay on Schedule 1. That, however, does not obviate the question that Senator Carney has asked.

Senator Carney: I do not know what Schedule 1 is. Is it a list of toxins?

The Chairman: Yes. Ms. Duncan has referred to the Supreme Court's decision, which was a close one, as to the applicability of CEPA. It is important to remember that the decision had very much to do with the question of whether the act was dealing with criminal powers because of the description of toxins and their effect, as opposed to being someplace else. The worry that has been expressed to us by others is that if the toxic factor is removed from CEPA or from any element or substance dealt with under CEPA, then the efficacy and applicability of CEPA as a regulatory measure will be constitutionally at question.

Senator Carney: The answer to the Library of Parliament's question of whether the dual listing would cause legal uncertainty is yes, it would cause legal uncertainty. In terms of reviewing the law, we have to ensure that duality is removed and that mercury is listed as a toxin. That is the simple way of explaining our job.

Ms. Duncan: Senator Carney, CEPA was first enacted in 1984. If the long series of governments in power since then could not find it in their being to regulate a toxin, I do not believe there is any credible chance they will find it in there being to regulate a pollutant. That is why I make the strong case that we need to keep substances like mercury designated as toxins, and we need to have a show of faith that there is some political will to actually use this piece of legislation.

Unfortunately, instead of spending time implementing this legislation and using it to protect the Canadian health and environment, we review it every five years. I have strongly recommended to the committee to change that review to 10 years and, in the interim period, to spend its time and resources on actually implementing the legislation and passing a few regulations.

Senator Carney: The general public does not make a lot of distinction between toxins and pollutants. We are so used to the idea that pollutants are bad. The idea that maybe there is something worse called toxins is an important point to make with the public and, certainly, with the public as represented by me.

You also referred to the international transboundary flow of mercury. We have heard testimony that many of the problems with mercury are beyond our borders. Are there any

Le président : Nos excellents attachés de recherche ont confirmé que je me trompais et que l'actuel projet de loi sur la qualité de l'air, comme il est appelé, qui est devant la Chambre des communes, aurait pour effet d'ajouter le mercure à la liste des polluants, mais il demeurerait inscrit à l'Annexe 1. Toutefois, cela ne répond pas à la question que le sénateur Carney a posée.

Le sénateur Carney : Je ne connais pas l'Annexe 1. Est-ce une liste de toxines?

Le président : Oui. Mme Duncan a fait allusion à la décision de la Cour suprême, qui a été serrée, quant à l'application de la LCPE. Il importe de se souvenir que la décision dépendait beaucoup de la question de savoir si la loi traitait des pouvoirs en matière de droit pénal, en raison de la description des toxines et de leur effet, alors que cette description aurait pu se trouver ailleurs. L'inquiétude que d'autres personnes nous ont formulée, c'est que si le facteur de toxicité est enlevé de la LCPE ou de tout élément ou substance visé par la LCPE, l'efficacité et l'applicabilité de la LCPE comme mesure de réglementation seront mises en doute sur le plan constitutionnel.

Le sénateur Carney : La Bibliothèque du Parlement se demande si la double inscription causerait une incertitude sur le plan juridique : la réponse est oui, cela causerait une incertitude sur le plan juridique. Quand nous réviserons la loi, nous devons veiller à supprimer cette dualité et à ce que le mercure soit inscrit comme une toxine. Voilà un exemple simple du travail qui est le nôtre.

Mme Duncan : Sénateur Carney, la LCPE a été adoptée en 1984. Si la longue série de gouvernements au pouvoir depuis cette date n'a pas trouvé la force de réglementer une toxine, je ne crois pas qu'il y ait une chance crédible qu'il trouve celle de réglementer un polluant. C'est pour cette raison que j'insiste fermement sur la nécessité de garder des substances comme le mercure dans la catégorie des toxines; il nous faut faire un acte de foi et espérer que la volonté politique existe d'utiliser vraiment ce texte de loi.

Malheureusement, au lieu de consacrer du temps à la mise en œuvre de cette loi et de nous en servir pour protéger la santé et l'environnement au Canada, nous la révisons tous les cinq ans. J'ai recommandé vivement au comité de faire passer cette périodicité de l'examen à 10 ans et, dans l'intervalle, que le comité consacre son temps et ses ressources à la mise en œuvre de la loi et à l'adoption de quelques règlements.

Le sénateur Carney : Le grand public ne fait pas une grande distinction entre les toxines et les polluants. Nous sommes tellement habitués à l'idée que les polluants sont mauvais. L'idée qu'il y a peut-être quelque chose de pire appelé toxine est importante et il faut en informer la population et, à n'en pas douter, les membres du public que je représente.

Vous avez également fait allusion au mouvement transfrontalier du mercure. Des témoins nous ont dit que bon nombre de problèmes que pose le mercure trouvent leur origine en

international best practices that might be employed to address that? What can Canada do, beyond dealing with its own legislation, to deal with the global pool?

Ms. Duncan: I do not recall whether you were here when I went through that, but I mentioned that in its review process and subsequent development of a regulation, the Alberta government did an intensive review of the available technologies. A firm standard was not recommended at that time to the federal government because industry convinced us that the technologies were evolving so quickly that it would be better to wait a year and then impose a standard in a binding fashion.

Senator Carney: I am not talking about technology but about the global pool.

Ms. Duncan: That is precisely what I am saying.

Senator Carney: I am talking about offshore sources of mercury.

Ms. Duncan: The offshore sources are, in many cases, the same as in Canada. There is massive coal-fired power in China and India, which is forming the global pool. It might be worthwhile to get Environment Canada to bring in Luke Trip, who is now with the Commission for Environmental Cooperation. When he was with Environment Canada, he commissioned an interesting piece that shows the flow of the air and where the majority of the mercury comes from and goes across the Arctic. The reason we push for a regulation in Alberta is that there are two ways that mercury will load. A portion of the mercury that is emitted by the plants will go into the global pool, most of which ends up in the Arctic, but a portion of the mercury also deposits or lands locally. It was for the local deposition that we wanted the Alberta regulation.

The same technology reduces the deposition locally and internationally. I am fixated on our requiring that they use the technologies because, unfortunately, if one continues to burn coal, it is the only way to get the mercury out. There are many other alternatives. For example, we could stop burning coal and invest in alternative fuels.

However, we cannot go to the international tables unless we have clean hands. Until we show we are willing to reduce the flow of toxins in the way we generate electricity, we cannot go to China, India or anywhere else and ask them to stop doing it. We have the resources to invest in testing those technologies. We can then take those technologies to other countries.

dehors de nos frontières. Y a-t-il des pratiques internationales exemplaires que l'on pourrait appliquer pour lutter contre ce problème? Que peut faire le Canada, outre l'adoption et l'application de ses propres lois, pour réduire les apports au bassin mondial de mercure?

Mme Duncan : Je ne me souviens pas si vous étiez présente quand j'ai traité de cette question, mais j'ai mentionné que, dans son processus d'examen et dans l'élaboration subséquente d'un règlement, le gouvernement de l'Alberta a procédé à un examen exhaustif des technologies disponibles. Une norme ferme n'a pas été recommandée à cette époque au gouvernement fédéral, parce que les représentants du secteur nous ont convaincus que les technologies évoluaient si rapidement qu'il vaudrait mieux attendre une année avant d'imposer une norme.

Le sénateur Carney : Je ne parle pas des technologies, mais plutôt du bassin mondial.

Mme Duncan : C'est exactement ce dont je parle.

Le sénateur Carney : Je parle des sources extracôtières de mercure.

Mme Duncan : Souvent, les sources extracôtières sont les mêmes qu'au Canada. On produit énormément d'énergie dans des centrales thermiques au charbon en Chine et en Inde, ce qui forme le bassin mondial. Il pourrait être utile d'obtenir qu'Environnement Canada fasse comparaître Luke Trip, qui travaille maintenant pour la Commission de coopération environnementale. Lorsqu'il était à Environnement Canada, il a commandé une étude intéressante qui nous montre le mouvement de l'air, la provenance de la plus grande partie du mercure et son déplacement dans l'Arctique. La raison pour laquelle nous exerçons des pressions en faveur de l'adoption d'un règlement en Alberta, c'est qu'il existe deux façons par lesquelles le mercure va s'accumuler. Une partie du mercure émis par les centrales va se retrouver dans le bassin mondial, dont la plus grande partie finit sa course dans l'Arctique, mais une partie du mercure se dépose aussi à l'échelle locale. C'est pour lutter contre les dépôts à proximité que nous voulions l'adoption d'un règlement en Alberta.

La même technologie réduit les dépôts aux échelles locale et internationale. Je tiens à ce que nous exigions l'utilisation des technologies, parce que, malheureusement, la combustion du charbon laisse échapper du mercure. Il existe de nombreuses autres solutions de rechange. Par exemple, nous pourrions cesser de brûler du charbon et investir dans des carburants de remplacement.

Toutefois, nous ne pouvons pas nous présenter aux tables internationales si nous n'avons pas les mains propres. Tant que nous n'aurons pas démontré que nous sommes disposés à réduire le mouvement des toxines résultant de notre production d'électricité, nous ne pouvons pas aller en Chine, en Inde ou dans n'importe quel autre pays et demander à leurs représentants de cesser de brûler du charbon. Nous disposons des ressources nous permettant d'investir dans la mise à l'essai de ces technologies. Nous pouvons ensuite présenter ces technologies à d'autres pays.

From my standpoint, that is how you gain credibility at the international table, by showing you are serious about doing it yourself and willing to invest your dollars in testing those technologies. Then you go to other countries to say here is the route to reducing your massive mercury that is contaminating our Arctic.

Senator Carney: I am dying to ask you what you think of the whole clean air bill. Am I out of line in asking what your overall impression is of the clean air bill of Canada's new government, Bill C-30?

Senator Angus: She said she would like to have it defeated.

Senator Carney: That is what intrigued me.

Ms. Duncan: Rather than having it defeated, I support Jack Layton's approach, which is to try to get the parties together. These issues should go beyond partisan tables. I am hoping that at the committee where we will bring together the four parties, they can come up with legislation that will give us the proper timelines to reduce the greenhouse gases.

My interest in talking about that new bill is also about mercury. I am a bit of an anomaly at that table. Pretty well 99 per cent of the people are talking about greenhouse gases. I was shaken awake because the government had decided to designate mercury, a neurotoxin that it still had not regulated, in a lower category as a pollutant, potentially for trading. That is the part I would like to have struck out. I would like amendments beefed up to control greenhouse gases, particularly in the international relations section of that legislation. However, I do not want to elaborate much more than that.

Senator Carney: We look forward to that.

Senator Tardif: You questioned in your presentation whether there is such a thing as clean coal. I was wondering if you were implying that it is impossible to achieve clean coal processes. Second, where are we on spending and research and development for clean energy in Canada?

Ms. Duncan: We are in terrible shape. There was a fantastic article recently in the paper. Apparently, of all the sectors of industry investing in research and development, energy is the worst. Of the energy sector, the electricity sector is the most reprehensible. That gives you the overall picture. An institute based in Ottawa did that study. It was reported in *The Globe and Mail*. I am sorry I did not bring it with me. It is worthwhile taking a look at.

The other signal to me was the decision in the last couple of months by the current federal government to yank federal money supplementing research and development. The Alberta coal-fired industry was pretty peeved that the Saskatchewan industry thought of it first. They went to the federal government

À mon avis, c'est ainsi que l'on gagne de la crédibilité sur la scène internationale, en montrant que nous sommes déterminés à apporter des correctifs chez nous et que nous sommes disposés à investir notre argent dans la mise à l'essai de ces technologies. Puis, on peut dire aux autres pays que nous avons trouvé un moyen de réduire les quantités énormes de mercure qui contaminent l'Arctique.

Le sénateur Carney : Je meurs d'envie de vous demander ce que vous pensez du projet de loi sur la qualité de l'air. Est-ce que je peux vous demander votre impression générale du projet de loi sur la qualité de l'air présenté par le nouveau gouvernement du Canada, le projet de loi C-30?

Le sénateur Angus : Elle a indiqué qu'elle souhaitait le rejet de ce texte de loi.

Le sénateur Carney : Voilà ce que je n'ai pas bien compris.

Mme Duncan : Je suis plutôt favorable à l'approche de Jack Layton, qui est d'essayer de réunir les partis. Ces questions devraient se situer au-delà de la partisanerie politique. J'espère que le comité, qui regroupe les quatre partis, pourra élaborer un projet de loi assorti des délais voulus pour réduire les gaz à effet de serre.

Mon intérêt pour ce nouveau projet de loi porte également sur le mercure. Je fais un peu exception à la règle. Près de 99 p. 100 des gens parlent des gaz à effet de serre. J'ai été abasourdie de la décision du gouvernement de désigner le mercure, une neurotoxine qu'il n'avait pas encore réglementée, comme appartenant à une catégorie inférieure, celle d'un polluant, éventuellement à des fins d'échanges de droits d'émission. C'est cette partie que je voudrais voir retirée. Je souhaiterais qu'on renforce les mesures afin que nous puissions mieux contrôler les gaz à effet de serre, particulièrement dans l'article du projet de loi qui concerne les relations internationales. Toutefois, je ne veux pas aller beaucoup plus dans les détails.

Le sénateur Carney : Nous avons hâte de l'étudier.

Le sénateur Tardif : Vous avez mis en doute dans votre exposé l'existence du charbon épuré. Voulez-vous laisser entendre qu'il est impossible de mettre au point des procédés de combustion écologique du charbon? Ensuite, où en sommes-nous en matière de dépenses et de R-D visant à doter le Canada d'une énergie propre?

Mme Duncan : La situation est très mauvaise. Un journal a publié récemment un article fantastique. On y lit que, de tous les secteurs industriels qui investissent en R-D, celui l'énergie se classe au dernier rang. Au sein du secteur énergétique, celui de l'électricité est le plus à blâmer. Cela vous donne le tableau d'ensemble. Cette étude a été réalisée par un institut qui a ses bureaux à Ottawa. Le *Globe and Mail* en a rendu compte. Je suis désolée de ne pas l'avoir avec moi. Il est intéressant d'y jeter un coup d'œil.

Pour moi, l'autre signal est la décision, prise au cours des deux ou trois derniers mois, par le gouvernement fédéral actuel, d'éliminer les crédits fédéraux d'aide à la R-D. Le secteur albertain des centrales alimentées au charbon était passablement irrité que son homologue de la Saskatchewan ait pensé à cette

to ask for money to supplement the testing of technologies there. That was great. Apparently, the federal government has yanked the monies in their entirety.

That same report advised that the federal government had committed \$200 million or \$350 million, something like that, towards the shut down of the Ontario coal-fired plants. Apparently, that money has also been yanked.

Frankly, I think tax dollars should not be spent on research and development. I firmly believe in the polluter pays principle, which Canada has signed on to internationally. I would prefer that those costs are passed to me as a consumer because that provides additional incentive for me to reduce my use of energy that pollutes.

Regardless of that, if we are going to put taxpayer dollars into research and development, I would prefer that it was towards pollution control or finding cleaner sources of electricity and other energy sources. Clearly, based on that study by an Ottawa-based institute, we are failing in our research and development towards cleaner energy.

There is no such thing as clean coal. It is possible with some fixes, either coal washing or blending. Most of Eastern Canada blends coals, which they bring all the way from South America. There is also adding controls onto the stack to reduce the NO_x and SO_x and to sequester the greenhouse gases and so forth. However, coal is an incredibly dirty, archaic form of energy. It is the dirtiest source of energy on the planet.

The Chairman: It is also the cheapest.

Ms. Duncan: The reason it is so cheap is that we do not require it to be clean. We could instead create a level playing field and take away those perverse subsidies. People think of perverse subsidies as “we will give you money,” or “we will reduce your taxes,” but the worst perverse subsidy is to have weak environmental controls. You allow them to make money on our backsides.

That is why I strongly recommended and pushed for mercury control regulation in Alberta and that is why I am pushing it for the rest of Canada. Let us get coal on par with other, cleaner energy sources. That way, we can drive improvement and have less coal-fired energy.

Why not go the way California has gone? Pacific Gas and Electric Company is now putting \$2 billion into conservation. They do that as a good business practice, because if they put a certain amount of money into conservation, their utility regulator allows them to raise the rate of electricity so the consumer ends up paying the same because they are using

initiative en premier. Il a présenté au gouvernement fédéral une demande d'aide financière complémentaire en vue de la mise à l'essai de technologies. C'était très bien. Apparemment, le gouvernement fédéral a supprimé tous ces crédits.

Le même rapport nous informait que le gouvernement fédéral avait engagé 200 millions ou 350 millions de dollars, quelque chose comme cela, en vue de la fermeture des centrales thermiques ontariennes alimentées au charbon. Il semble que ces crédits aient, eux aussi, été supprimés.

Franchement, je pense que l'argent des contribuables ne devrait pas être consacré à des activités de R-D. Je crois fermement au principe du pollueur payeur auquel le Canada a souscrit sur la scène internationale. Je préférerais que ces coûts me soient transmis à moi, le consommateur, parce que cela m'incite de manière supplémentaire à réduire ma consommation d'une énergie polluante.

Indépendamment de cela, si nous devons affecter de l'argent des contribuables à la R-D, je préférerais que ce soit pour la lutte contre la pollution ou la découverte de sources d'électricité et d'énergie plus propres. De toute évidence, d'après cette étude réalisée par un institut ayant son siège social à Ottawa, notre activité de R-D axée sur la mise au point d'une énergie plus propre ne donne pas de bons résultats.

Le charbon épuré, ça n'existe pas. Il est possible d'en obtenir avec certains procédés comme le lavage ou le mélange du charbon. La plus grande partie de l'est du Canada mélange le charbon, qu'elle fait venir d'aussi loin que l'Amérique du Sud. On peut également ajouter des contrôles sur les tas de charbon afin de réduire les oxydes d'azote et de soufre, et d'emprisonner les gaz à effet de serre, et ainsi de suite. Toutefois, le charbon est une forme d'énergie incroyablement sale et archaïque. Il est la source d'énergie la plus sale sur la planète.

Le président : C'est également la moins chère.

Mme Duncan : La raison pour laquelle il est si bon marché, c'est que nous n'exigeons pas qu'il soit épuré. Au lieu de cela, nous pourrions uniformiser les règles du jeu et supprimer ces subventions perverses. Lorsque l'on parle de subventions perverses, les gens pensent à des versements d'argent ou à des baisses d'impôt, mais la subvention la plus perverse consiste à avoir des contrôles environnementaux déficients. Vous permettez aux gens de gagner de l'argent à vos dépens.

Voilà pourquoi j'ai vivement recommandé et préconisé un règlement sur la lutte contre le mercure en Alberta et voilà également pourquoi j'exerce des pressions pour qu'il y ait un règlement semblable dans le reste du Canada. Mettons le charbon sur le même pied que d'autres sources d'énergie plus propres. Ce faisant, nous pouvons apporter des améliorations et nous aurons moins d'énergie produite à l'aide du charbon.

Pourquoi ne pas emboîter le pas à la Californie? La Pacific Gas and Electric Company investit maintenant 2 milliards de dollars dans la conservation. Il s'agit pour cette entreprise d'une saine pratique commerciale car lorsqu'elle investit dans la conservation, l'organisme de réglementation des services publics lui permet d'augmenter ses tarifs de telle sorte que le consommateur en vient

less electricity. We need to start using measures like that in Canada. The way to push that, too, is to put coal on a level playing field.

Many jurisdictions talk about coal gasification. Currently, there is a proposal in Alberta to expand yet another power plant without coal gasification. It is all talk. It is just talk. I want regulations that say, "Sure, you can expand coal-fired, but it has to be equal to coal gasification. If you can come up with another technology, we do not care." That would drive the development of better technology.

Senator Tardif: When people speak about clean coal and the use of clean coal technology, what are they referring to?

Ms. Duncan: There are technologies that can make coal cleaner. You can scrub to reduce the sulphur. You can put on fixes to reduce the nitrous oxide. However, the mechanism we recommended in Alberta to reduce mercury will also reduce all other heavy metals. There are many other bad substances in coal-fired. We dealt only with the top five in Alberta: greenhouse gases, particulates, NO_x, SO_x and mercury. In this report, you will see there is another whole string of substances that we have not even started dealing with. Apparently, polycyclic aromatic hydrocarbons or PAHs are another one, as is hydrogen fluoride. Coal-fired plants emit more than aluminium refining does, yet the latter is regulated. Coal is an incredibly dirty source of power.

"Clean coal" is a moniker people throw out as if to say, "Is this not great? We can have clean coal." You can have cleaner coal, but you can never have clean coal. Plus, we need to keep in mind that we will recover or capture the mercury, but what will we do with it then? The end objective has to be that we need to stop producing mercury. It would be great if we had more and more renewables and less coal, but in the meantime we need to ensure that we are at least not emitting it into the environment.

The Chairman: Is gasification the equivalent of clean coal or only less dirty coal?

Ms. Duncan: It is cleaner, but my understanding is that gasification releases a lot of greenhouse gases. Again, it will reduce some of the pollutants from coal, but you have another problem; there is always a balancing act. The best thing of all is conservation. In other words, the cleanest form of energy is less energy burned.

à payer le même montant, mais en utilisant moins d'électricité. Il faut que nous commençons à mettre en place des mesures du genre au Canada. Pour ce faire, nous devons notamment nous assurer que le charbon est assujéti aux mêmes règles du jeu.

Bien des gouvernements parlent de gazéification du charbon. Il est actuellement proposé en Alberta d'agrandir une autre centrale thermique sans recourir à la gazéification. Ce ne sont que de belles paroles. Je veux que l'on prenne des dispositions réglementaires qui permettraient effectivement d'agrandir les centrales thermiques alimentées au charbon, mais uniquement dans une proportion égale aux efforts de gazéification. On serait également ouvert à toute nouvelle technologie, si cela était proposé. De telles mesures stimuleraient le développement de technologies plus efficaces.

Le sénateur Tardif : Lorsque les gens parlent de charbon épuré et de l'utilisation des technologies qui s'y rattachent, de quoi est-il question exactement?

Mme Duncan : Il existe des technologies pour rendre le charbon moins polluant. Il est possible d'en extraire une partie du soufre. On peut y incorporer des stabilisants pour réduire les émissions d'oxyde nitreux. Cependant, le mécanisme que nous avons recommandé en Alberta pour réduire les émissions de mercure permettrait les mêmes résultats avec tous les autres métaux lourds. Il y a de nombreuses substances nocives dans les centrales alimentées au charbon. En Alberta, nous nous sommes intéressés seulement aux cinq les plus importantes : les gaz à effet de serre, les particules en suspension, l'oxyde nitreux, l'oxyde de soufre et le mercure. Dans ce rapport, vous pourrez constater qu'il existe une autre chaîne complète de substances auxquelles nous n'avons même pas commencé à nous attaquer. Il y aurait notamment les hydrocarbures polyaromatiques ou HAP, ainsi que le fluorure d'hydrogène. Les centrales au charbon émettent davantage de polluants que les alumineries et ce sont pourtant ces dernières qui sont réglementées. Le charbon est une source d'énergie extrêmement polluante.

Les gens ne cessent de nous répéter à quel point il est merveilleux de pouvoir compter sur du charbon épuré. Le charbon épuré est peut-être moins polluant, mais il n'est pas entièrement propre. En outre, il ne faut pas oublier de se demander ce que nous allons faire avec le mercure qui sera récupéré ou capturé. En fin de compte, il faudrait en venir à cesser complètement la production de mercure. Il serait bon de pouvoir utiliser de plus en plus d'énergies renouvelables et de moins en moins de charbon, mais d'ici à ce que cela soit réalisé, nous devons tout au moins nous assurer de ne pas le laisser s'échapper dans l'environnement.

Le président : Est-ce que la gazéification permet d'obtenir du charbon propre ou tout simplement du charbon moins polluant?

Mme Duncan : C'est effectivement moins polluant, mais je crois que le processus de gazéification émet une grande quantité de gaz à effet de serre. On réduira une partie des polluants provenant du charbon, mais on se retrouvera avec un autre problème; c'est toujours une question d'équilibre. La mesure à privilégier est la conservation. Autrement dit, la solution la moins polluante est celle qui utilise le moins d'énergie.

Senator Tardif: The optimum would be to shut down coal-fired plants.

Ms. Duncan: Absolutely. That should be our goal. In Alberta, that is what we are working toward.

Historically, those plants were grandfathered. In other words, you built the plant in 1950, you run it for 40 or 60 years, and you do not upgrade it in a major way. It is a real breakthrough for the Alberta table to say, "This is a serious neurotoxin, and you cannot just grandfather these facilities for another 40 years. You have to put the controls on now." Unfortunately, the industry has gotten away with not reducing the particulate, which is a serious problem.

Senator Tardif: You have said that Alberta has become a model. Were there extra costs associated with meeting the standards in this model?

Ms. Duncan: As I mentioned in the report that you can get from the Clean Air Strategic Alliance site, we actually modelled. We had consultants do modelling for the projections for those five emissions. We also modelled the costing of the various technologies. They determined that to employ the technologies that we proposed to reduce both the mercury and the particulate would cost only \$1.20 more per megawatt. There is virtually no cost. That was how we finally convinced the government that it was feasible.

The NESCAUM group I mentioned has also concluded, looking at pollution control over five pollutants, that, over time, across the board, the costs are always far less than are argued by the industry. It has been documented that once industry agreed to put the standards in place and employ the technologies, that triggers more investment in better and more efficient technologies, so the cost of technologies is always going down.

The Chairman: You said that the optimum situation would be the shutting down of coal-fired generating plants, but that is not a practical thing that we can see in any reasonable time, is it? What would we replace them with?

Ms. Duncan: That used to be the case, Senator Banks. The alternatives we have look increasingly more feasible. It used to be argued in my jurisdiction and others that we could never rely on renewables; that was a laughable proposition. Yet other countries are now requiring 20 per cent or 35 per cent renewable. It is fully feasible.

I am not saying shut down the coal-fired plants right now. I am saying that our objective should be to level the playing field, so let us make coal-fired compete with cleaner sources

Le sénateur Tardif : Le mieux serait de fermer toutes les centrales alimentées au charbon.

Mme Duncan : Tout à fait. Cela devrait être notre objectif. C'est ce que nous cherchons à réaliser en Alberta.

Par le passé, ces centrales ont bénéficié de droits acquis. Autrement dit, vous construisez une centrale en 1950, vous l'exploitez pendant 40 ou 60 ans, et vous n'avez pas à y apporter de transformations majeures. On peut parler de véritable percée lorsque la table de concertation albertaine reconnaît qu'il s'agit d'une neurotoxine importante et qu'on ne peut pas laisser simplement ces installations en place pendant encore 40 ans sans imposer des mesures de contrôle. On a malheureusement permis à l'industrie de poursuivre ses activités sans réduire les particules en suspension, ce qui pose un grave problème.

Le sénateur Tardif : Vous avez dit que l'Alberta était devenue un modèle. Est-ce que des coûts additionnels sont associés aux normes à satisfaire dans le cadre de ce modèle?

Mme Duncan : Comme je l'ai indiqué dans le rapport que vous pouvez consulter sur le site de la CASA, nous avons effectivement établi différents modèles. Nous avons fait appel à des experts-conseils qui ont produit des modèles de projection pour ces cinq types d'émissions. Nous avons aussi créé des modèles pour déterminer les coûts des différentes technologies. On a ainsi établi que l'utilisation des technologies que nous proposons pour réduire tant le mercure que les particules en suspension ne coûterait qu'un 1,20 \$ de plus par mégawatt. Il s'agit d'un coût tout à fait négligeable. C'est de cette manière que nous avons pu finalement convaincre le gouvernement que cela était réalisable.

Le groupe NESCAUM dont j'ai parlé tout à l'heure en est également arrivé à la conclusion, d'après l'examen des mesures de contrôle prises à l'égard de cinq polluants au fil des ans et dans l'ensemble du processus, que les coûts sont toujours inférieurs à ce que l'industrie veut nous laisser croire. Il a été établi avec preuves à l'appui qu'une fois qu'une industrie accepte la mise en place de normes et l'utilisation de certaines technologies, de nouveaux investissements sont consentis pour trouver des technologies plus efficaces et plus efficaces encore, ce qui en réduit sans cesse les coûts.

Le président : Vous avez indiqué que la solution à privilégier serait la fermeture de toutes les centrales thermiques alimentées au charbon, mais que cela ne risque pas de se réaliser dans un délai raisonnable. Par quoi remplacerez-vous ces centrales?

Mme Duncan : C'était effectivement le cas, sénateur Banks. Les solutions de rechange qui s'offrent à nous sont de plus en plus vraisemblables. Il fut une époque où l'on prétendait, dans ma province comme ailleurs, que l'on ne pourrait jamais se fier aux énergies renouvelables; c'était une option plutôt risible. Mais voilà que d'autres pays exigent le recours à des énergies renouvelables dans des proportions allant de 20 p. 100 jusqu'à 35 p. 100. C'est donc tout à fait réalisable.

Je ne demande pas que l'on ferme sur-le-champ les centrales alimentées au charbon. Je dis que nous devrions chercher à établir des règles du jeu équitables de telle sorte que les centrales au

of energy. It is the only way we can trigger the investment. More profoundly, I would like to see a lot more investment in conservation.

In the jurisdiction from which I come, the problem is that the government objective is not to provide a secure supply of clean electricity at a reasonable cost to Albertans. That is not the objective. The objective is to enable further profits from expansion of coal-fired for export. The only way to ensure that health is protected is to have a binding standard.

By the way, the Alberta legislation was changed to define security of supply for electricity. Our energy board is actually required to factor in the ability to export, the ability of those coal-fired plants to profit better. In that kind of a policy climate, I have no choice. All that I can push for is stricter standards to ensure that that coal-fired power is cleaner. In the ideal world, we would have policies where the generation of power is in the interest of Canadians and is in the interest of having cleaner sources for future generations. Until that shift, the best tool we have to protect the health of our children is regulation.

The Chairman: Sometimes shifts happen.

Senator Angus: Ms. Duncan, it is great to have you here. I remember with great pleasure your appearance when we were on our trip to the oil sands and stopped in Calgary and Edmonton and how helpful you were to us. Certainly, the documentation you have provided today is germane to what we are trying to do here.

In our briefing notes, it indicates you worked for Environment Canada in a senior position at one time. What was that position, and when?

Ms. Duncan: From 1988 to 1989, I was seconded from the Environmental Law Centre in Alberta, which I founded. I was so outspoken about strong federal environmental laws and their enforcement that Environment Canada approached me about setting up their enforcement system. I believe I was the first chief of enforcement. I was in that position for just one year.

Senator Angus: I see your personality has not changed particularly since then. I think that is a good thing.

In your opening remarks you mentioned the date of 1988 in the context of mercury. I want to ensure I understood what you said. It was along the lines that the federal government made a strong statement about the need to regulate mercury as far back as 1988, but not a thing has been done in the interim. Did I get it more or less right?

charbon soient tenues de soutenir la concurrence de sources d'énergie plus propres. C'est la seule façon pour nous de susciter des investissements. Dans une perspective plus fondamentale, je souhaiterais qu'on investisse davantage dans la conservation.

Dans ma province, le problème vient du fait que notre gouvernement n'a pas pour objectif d'assurer une alimentation stable en électricité non polluante à un coût raisonnable aux Albertains. Ce n'est pas le but visé. On cherche plutôt à générer des profits supplémentaires en augmentant la capacité des centrales alimentées au charbon aux fins de l'exportation. L'application d'une norme obligatoire est la seule façon de s'assurer que la santé des citoyens est protégée.

Soit dit en passant, la loi albertaine a été modifiée pour inclure une définition de la sécurité de l'approvisionnement en électricité. Pour déterminer sa capacité d'exportation, notre office de l'énergie doit tenir compte de la possibilité pour les centrales alimentées au charbon de générer davantage de profits. Ce genre de politique ne me laisse guère le choix. Je peux seulement exiger des normes plus strictes pour veiller à ce que la production alimentée au charbon soit moins polluante. Dans un monde idéal, nos politiques viseraient une production d'énergie dans l'intérêt des Canadiens et dans le souci de pouvoir compter sur des sources moins polluantes pour les générations à venir. D'ici à ce que cette transformation s'opère, la réglementation est le meilleur outil à notre disposition pour protéger la santé de nos enfants.

Le président : Il ne faut jamais perdre espoir.

Le sénateur Angus : Madame Duncan, c'est formidable de vous accueillir ici. Je me souviens avec grand plaisir de votre comparution devant notre comité lorsque nous nous sommes arrêtés à Calgary et à Edmonton en route pour notre visite des sables bitumineux et je sais que votre témoignage nous a été d'une grande utilité. Il ne fait aucun doute que la documentation que vous nous avez fournie aujourd'hui est tout à fait pertinente à l'étude que nous menons.

Dans nos notes d'information, il est indiqué que vous avez occupé un poste de direction à Environnement Canada. Quel était ce poste et à quel moment étiez-vous là?

Mme Duncan : De 1988 à 1989, j'étais en détachement de l'Environmental Law Centre en Alberta, un organisme que j'ai fondé. J'ai réclamé avec tant de véhémence l'application de lois fédérales plus rigoureuses qu'Environnement Canada en est venu à m'approcher pour mettre en place son système d'application et d'observation des lois. Je crois avoir été la première responsable de ce système. J'ai occupé ce poste pendant une seule année.

Le sénateur Angus : Je constate que votre personnalité n'a pas vraiment changé. Je crois d'ailleurs que c'est une bonne chose.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé de l'année 1988 dans le dossier du mercure. Je veux m'assurer que je vous ai bien comprise. Vous avez indiqué que, dès 1988, le gouvernement fédéral a affirmé catégoriquement qu'il était nécessaire de réglementer la production de mercure, mais que rien n'avait été fait depuis. Est-ce à peu près ce que vous avez dit?

Ms. Duncan: We need to keep in mind that the Canadian Environmental Protection Act is not the first federal act. We used to have the Environmental Contaminants Act and the Clean Air Act, which were folded into CEPA. Many of us believe that was when we first weakened the law.

The Chairman: For those watching, that is a previous Clean Air Act, not the present bill.

Ms. Duncan: That is correct. We used to have a Clean Air Act that had several international provisions.

It is my understanding that as early as 1988 mercury was designated as a priority substance. As I recall, mercury was already designated as a substance of concern under the Environmental Contaminants Act. When they enacted CEPA in the mid-1980s, that carried forward. There has long been a concern about mercury as a toxin. What has been missing is any action whatsoever.

Senator Angus: I understand that.

Ms. Duncan: Except for chlor-alkaline. There is one regulation on the books to regulate that industry and it substantively reduces mercury. There it is. You have a test case, a regulation, and it substantively reduces mercury. For more than two decades coal-fired power plants having been getting away scot-free with no control of mercury. Coal-fired is the only growing source of industrial mercury.

Senator Angus: I hear you. I have been listening very carefully this morning. As I think you may appreciate, none of us is a scientist. We are interested in completing this review of CEPA and we agree that it is very complicated. It is about 37 different statutes with their regulations. It would be great if we could clean the slate and start fresh, but at the moment that is not happening.

We have heard a lot about mercury in the last six weeks. We are amateurs but we are trying to understand. I for one had thought, until this morning, that the story was not all as bad news as you are suggesting. We had been shown, and not only graphically with scientific data and tabular evidence, that there has been a reduction of mercury pollution in Canada by as much as 90 per cent since 1988. We have been believing that, naively perhaps, over the last six weeks. If one superimposes what you have told us this morning, one wonders where one is.

Mme Duncan : Il ne faut pas oublier que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement n'est pas la première loi fédérale à ce sujet. Il y avait auparavant la Loi sur les contaminants de l'environnement et la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique qui ont été fusionnées au sein de la LCPA. Nous sommes nombreux à croire que c'est à partir de ce moment-là que la loi a commencé à perdre de la vigueur.

Le président : Pour le bénéfice de ceux qui nous regardent, il faut préciser qu'on ne parle pas ici du présent projet de loi sur la qualité de l'air.

Mme Duncan : C'est exact. Nous avons déjà pu compter sur une telle loi qui comportait plusieurs dispositions d'application internationale.

Dès 1988, le mercure aurait été désigné comme substance prioritaire. Si mon souvenir est exact, le mercure était déjà désigné comme tel dans la Loi sur les contaminants de l'environnement. Lorsque la Loi canadienne sur la protection de l'environnement a été mise en application au milieu des années 1980, cette disposition a été maintenue. Ce n'est pas d'hier qu'on s'inquiète des répercussions toxiques du mercure. Le problème c'est qu'aucune action concrète n'a jamais été menée.

Le sénateur Angus : Je comprends.

Mme Duncan : L'exception est le chloralkali. Les dispositions réglementaires s'appliquant à cette industrie ont permis de réduire considérablement la quantité de mercure produite. Voilà ce qu'il nous faut. Vous avez ici un cas type, un règlement qui a permis une diminution substantielle du mercure. Voilà maintenant plus de deux décennies que les centrales thermiques alimentées au charbon s'en tirent impunément sans exercer aucun contrôle sur le mercure. C'est la seule industrie où la production de mercure est en hausse.

Le sénateur Angus : J'en prends bonne note. J'ai écouté très attentivement tout ce qui s'est dit ce matin. Comme vous pouvez sans doute vous en rendre compte, il n'y a pas de scientifiques parmi nous. Nous voulons mener à terme cet examen de la LCPA et nous convenons que c'est un exercice très compliqué. On touche à environ 37 lois différentes avec leur règlement d'application. Ce serait formidable si on pouvait simplement effacer l'ardoise et recommencer à neuf, mais ce n'est pas comme ça que les choses se passent.

Nous avons beaucoup entendu parler du mercure au cours des six dernières semaines. Nous sommes des néophytes, mais nous essayons de comprendre. Jusqu'à ce matin, je croyais pour ma part que la situation n'était pas aussi catastrophique que ce que vous laissez entendre. On nous a démontré, et ce, très clairement avec données scientifiques et tableaux à l'appui, que la pollution par le mercure avait diminué de pas moins de 90 p. 100 au Canada depuis 1988. Voilà six semaines maintenant que nous prêtons foi, peut-être naïvement, à ces constatations. Si on établit le parallèle avec ce que vous nous avez déclaré ce matin, on ne peut qu'être confus.

I understand that coal-fired power plants are a bad thing. It would be great if we could stop them today. I think you said that yourself. That is the main thrust of what you are telling us.

Focusing on the last 13 years before the current government, I am the first to say that nothing has been done by the greenest Prime Minister. That is political. We try to be non-partisan. I agree nothing happened in those 13 years. Actually, it did happen. We all must be fair. Would you not agree that tremendous progress has been made?

Ms. Duncan: The thrust of my presentation here is 100 per cent on coal-fired power. Indeed, some sectors moved but, again, they did not move voluntarily, they moved because of the threat of regulation. The chlor-alkali industry did substantially reduce. I am not a scientist, but my recollection is that before the industry changed the process, they were a much larger source of mercury than coal-fired. Once they did change, coal-fired became the biggest source and they continued to emit more mercury.

In other words, coal-fired plants not only remained the largest industrial source of mercury, but they reprehensibly allowed themselves to get larger. They did absolutely nothing to reduce mercury. Sure, they were working on controlling sulphur and nitrous oxide and a bit on particulate, but not much. Nothing was done on mercury. Nothing is still being done to reduce mercury in any jurisdiction, except Alberta.

Senator Angus: That is very encouraging.

Because I like you very much and respect you and your record even more, I want to encourage you to keep up what you are doing. At the same time, I will send you some of the evidence that we have received from other witnesses.

I take it, and I agree with you, that it did not emanate from coal-fired power plants.

You had said, in regard to these plants, that there are three options. You got off on a little tangent. You said the first option would be to regulate them effectively, the way Alberta has started to do, with this new law which you are hoping becomes a model. I am sure that when our report comes out, it will be done the next day.

The second option was to shut down the plants completely. Effective regulation was the first option and the second option was to shut them down completely. What was the third one?

Je comprends que les centrales thermiques alimentées au charbon sont néfastes. Ce serait très bien si l'on pouvait faire cesser dès maintenant leur exploitation. Je crois d'ailleurs que c'est ce que vous avez vous-même affirmé. C'est autour de cette volonté première que s'articule votre exposé.

Si l'on pense aux treize années au pouvoir du gouvernement précédent, je suis le premier à affirmer que le premier ministre le plus vert de notre histoire n'a jamais rien fait de concret. C'est une question politique. Nous nous efforçons d'éviter la partisanerie. Je conviens que rien n'a été fait au cours de ces treize années. Mais en réalité, il s'est bel et bien passé quelque chose. Nous devons nous montrer justes et équitables. Ne convenez-vous pas que des progrès énormes ont été réalisés?

Mme Duncan : Mes propos de ce matin portaient essentiellement sur la production d'électricité à partir du charbon. Il y a effectivement eu des progrès dans certaines industries, mais cela ne s'est pas fait de manière volontaire; c'est la menace de la réglementation qui a fait bouger les choses. Il y a notamment eu des réductions considérables dans l'industrie du chloralkali. Je ne suis pas non plus une scientifique, mais je crois me souvenir qu'avant que cette industrie change ses processus, elle constituait une source de mercure plus importante encore que le charbon. Une fois la transformation effectuée, ce sont les centrales alimentées au charbon qui sont devenues la source principale et qui continuent d'émettre le plus de mercure.

Autrement dit, non seulement les centrales au charbon sont-elles demeurées la plus grande source industrielle de mercure, mais elles ont poussé l'affront jusqu'à se permettre un accroissement de leur capacité. Absolument rien n'a été fait pour réduire les émissions de mercure. Il est vrai que l'on s'est employé à contrôler les émissions de soufre et d'oxyde nitreux ainsi que, dans une moindre mesure, de particules en suspension, mais si peu. Aucune action n'a été entreprise en ce qui a trait au mercure. Et, si on fait exception de l'Alberta, aucun gouvernement ne fait encore quoi que ce soit pour contrôler ces émissions.

Le sénateur Angus : Voilà qui est très encourageant.

Comme je vous aime bien et que j'ai un grand respect pour votre travail et votre feuille de route, je veux vous encourager à poursuivre dans la même veine. Par ailleurs, je vais vous transmettre une partie des documents que nous avons reçus d'autres témoins.

Si je comprends bien, et j'en conviens avec vous, cela ne provenait pas des centrales thermiques au charbon.

Vous avez indiqué qu'il existait trois options relativement à ces centrales. Vous avez fait une petite digression à ce sujet. Comme première option, vous avez parlé de l'application d'une réglementation efficace, comme l'Alberta a commencé à le faire dans le cadre de cette nouvelle loi qui, vous l'espérez, deviendra un modèle. Je suis persuadé que dès que notre rapport sera rendu public, la situation changera du jour au lendemain.

Notre deuxième option consistait à fermer complètement les centrales. Nous avons donc comme première option une réglementation efficace et comme deuxième option une fermeture complète. Quelle était la troisième option?

Ms. Duncan: To incent cleaner power. You can use the federal or provincial regulatory power to require substantive reductions. Alberta has shown that can be done without a horrendous cost to industry.

I am simply trying to show that one option is to shut down all the plants. Everybody realizes the force of the coal-fired industry lobby. The former CEO of TransAlta will probably become the next premier of Alberta. Do I think coal-fired power plants are will down? Absolutely not.

The Chairman: To be fair, we would like to have our lights turned on and our houses warmed.

Ms. Duncan: I am not coming here to ask that all the coal-fired power plants be shut down. Would I like them to be? Yes. They destroyed my lake. Coal-fired power plants do more than harm the air, they decimate watersheds. Sure, I would love to have them shut down. Did I present that at the Alberta table? No. Do I think plants that are outdated or have retrograde standards should be shut down? Yes, I do, but so do the federal and provincial governments.

It is not unreasonable to shut them down sooner. We have set target dates in Alberta. There are four or five plants in Alberta and they have an option they can choose in the next year or so: they can use pollution controls or they can shut down. The Alberta Government has said that; either they clean up or they shut down.

The third option is to provide good incentives for cleaner power. One incentive is to make cheap coal-fired power compete honestly. Let us make coal be cleaner coal and genuinely compete with other sources of electricity. That is why I say there are three options. There are only two that the federal government can probably do. One is to impose strict standards and the second is to help incent cleaner power.

Senator Angus: You made a point of indicating that there were federal representatives from Environment Canada at the table and they heard and saw that. You said you hoped we would get back to Ottawa right away and get the show on the road.

Who were the people at the table in Alberta and what were their functions?

Mme Duncan : Fournir des incitatifs pour l'utilisation d'une énergie moins polluante. On peut se servir du pouvoir de réglementation fédéral ou provincial pour exiger des réductions considérables. L'Alberta a démontré que cela était réalisable sans entraîner des coûts astronomiques pour l'industrie.

Je veux simplement faire valoir que l'une des options consiste à cesser l'exploitation de toutes les centrales. Tout le monde est toutefois conscient de la force du lobby de l'industrie du charbon. L'ancien PDG de TransAlta deviendra probablement le prochain premier ministre albertain. Est-ce que je crois que les centrales alimentées au charbon vont fermer leurs portes? Absolument pas.

Le président : Mais il faut bien dire que nous aimerions tous pouvoir continuer à allumer nos lampes et à chauffer nos maisons.

Mme Duncan : Je ne suis pas venue ici pour demander que toutes les centrales au charbon soient fermées. C'est bien pourtant ce que je souhaiterais. Ces centrales ont détruit mon lac. Les centrales au charbon ne se contentent pas de polluer l'air, elles endommagent les bassins hydrologiques. Il ne fait aucun doute que je serais très heureuse de les voir toutes cesser leurs activités. Est-ce que j'ai fait valoir cette option à la table albertaine? Non. Est-ce que j'estime que les centrales qui sont désuètes ou qui ont des normes rétrogrades devraient être fermées? C'est ce que je crois, mais les gouvernements fédéral et provinciaux sont du même avis.

Il n'est pas déraisonnable d'envisager une fermeture plus rapide que prévue. Nous nous sommes fixés des dates cibles à cet égard en Alberta. Les quatre ou cinq centrales de la province auront un choix à faire au cours de la prochaine année. Elles pourront mettre en œuvre des mesures de contrôle de la pollution ou cesser carrément leurs opérations. C'est ce que le gouvernement albertain a décrété; ou bien ces centrales font le nécessaire, ou bien elles ferment leurs portes.

La troisième option consiste donc à offrir des incitatifs intéressants pour l'utilisation d'une énergie moins polluante. On peut notamment faire en sorte que le charbon soit tenu de livrer une concurrence plus honnête aux autres sources d'énergie. Obligeons les centrales au charbon à être moins polluantes de telle sorte que les autres sources d'électricité puissent vraiment leur livrer un combat à armes égales. C'est la raison pour laquelle je dis qu'il y a trois options. Il n'y en a en fait seulement deux qui sont envisageables pour le gouvernement fédéral. Il peut imposer des normes plus strictes et offrir des incitatifs pour une énergie moins polluante.

Le sénateur Angus : Vous avez pris la peine de souligner la présence à la table de représentants fédéraux d'Environnement Canada qui ont eu droit à ces argumentations. Vous avez dit espérer les voir rentrer à Ottawa sur-le-champ pour mettre le processus en branle.

Qui étaient ces gens présents à la table de concertation en Alberta et quelles étaient leurs fonctions?

Ms. Duncan: I am sad to say that three of the lead scientists in that review have all now retired. Part of the concern we have in the federal government is that we are losing all this brain power.

Peter Blackall, a senior official in the western and northern region of Environment Canada, took a lead role. He was there intensively day in and day out for three years.

Senator Angus: He must have been very frustrated if nothing was being done.

Ms. Duncan: He was frustrated until we got somewhere.

Senator Angus: He is federal, right?

Ms. Duncan: Yes. In Alberta, that is how we do business.

Senator Angus: Let us stay on my question. What are the names of these three people?

Ms. Duncan: Other people were in the subgroups. There were breakaway advisory groups doing modeling. They are all listed in the back of the report filed with cabinet. The Alberta cabinet endorsed this document.

Peter Blackall was in touch with Environment Canada throughout that process. They have what is called BATEA, Best Available Technology Economically Achievable. We tried diligently to come up with a BATEA for mercury, but Peter Blackall felt strongly that we could probably reduce mercury even further. Rather than putting in place a weaker federal standard, he agreed instead that we would say it is necessary to reduce to the equivalent of the current technology described in the report.

The government is obligated to hold a review every five years so that we continuously upgrade. The report that the cabinet signs says that we adhere to the principles of keeping clean areas clean and continuous improvement. The objective is for NO_x, SO_x, particulate greenhouse gases and mercury. Not only do we have these standards now, but we also will move to improve them. Every five years, industry will be hauled to this table with the provincial and federal government and the public to ask what technologies are being advanced in Europe and the United States and what the costs are. If you build another plant two years from now you will have stricter standards.

The standards were the rules of the day when the report was signed off two years ago, but the report clearly states that we will have continuous improvement. That was the role

Mme Duncan : À mon grand regret, trois des principaux scientifiques qui ont participé à cet examen ont maintenant pris leur retraite. La perte de ces précieuses ressources est l'un des éléments qui nourrit nos inquiétudes à l'endroit du gouvernement fédéral.

Peter Blackhall, un haut fonctionnaire d'Environnement Canada pour la région de l'Ouest et du Nord, a joué un rôle de premier plan. Il a participé activement à l'initiative pendant une période de trois ans.

Le sénateur Angus : Il a dû accumuler une grande frustration si rien n'était fait.

Mme Duncan : Il a été frustré jusqu'à ce que nous en arrivions à un résultat.

Le sénateur Angus : C'est un fonctionnaire fédéral, n'est-ce pas?

Mme Duncan : Oui. En Alberta, c'est comme ça que nous faisons les choses.

Le sénateur Angus : Restons-en à ma question. Quel est le nom de ces trois personnes?

Mme Duncan : Les autres personnes faisaient partie des sous-groupes. Il y avait des petits groupes consultatifs qui s'occupaient de l'établissement des modèles. Vous en trouverez la liste à l'endos du rapport déposé devant le Cabinet. Le Cabinet albertain a d'ailleurs souscrit à ce document.

Peter Blackhall est resté en contact avec Environnement Canada tout au long de ce processus. Le ministère préconise le principe des MTEAR, soit les meilleures techniques existantes d'application rentable. Nous avons tout mis en œuvre afin de dégager les MTEAR pour le mercure, mais Peter Blackhall était persuadé que nous pouvions probablement faire encore mieux. Plutôt que de mettre en place une norme fédérale moins rigoureuse, il a convenu que nous allions indiquer qu'il était nécessaire de procéder à des réductions équivalentes à ce que permet la technologie existante décrite dans le rapport.

Le gouvernement est tenu d'effectuer un examen à tous les cinq ans de telle sorte que les processus soient continuellement mis à niveau. Le rapport approuvé par le Cabinet indique que nous souscrivons aux principes voulant que les zones propres soient gardées intactes et que des améliorations soient apportées sans cesse. Les objectifs établis concernent l'oxyde nitreux, l'oxyde de soufre, les particules en suspension, les gaz à effet de serre et le mercure. Non seulement pouvons-nous compter maintenant sur des normes en la matière, mais nous nous sommes également engagés à les rendre plus rigoureuses. À tous les cinq ans, les gens de l'industrie devront se présenter à cette table avec les représentants des gouvernements provincial et fédéral et de la population pour examiner les technologies mises de l'avant en Europe et aux États-Unis et en déterminer les coûts. Si vous voulez construire une nouvelle centrale dans deux ans, vous devrez respecter des normes plus sévères.

Ces normes étaient en vigueur au moment où ce rapport a été ratifié il y a deux ans, mais il y est clairement indiqué qu'elles pourraient être modifiées en tout temps. C'est là que le

the federal government played. It said it would not sign off on a standard that could be stronger if it were worked on for a couple of years. The mindset was that there would be a federal BATEA this year or next year. That is why I say let us get on with it and put the federal standard in place.

Senator Milne: You have told us that CEPA can and should work as it stands, but it is lacking the teeth of the regulations.

The Chairman: Are the regulations lacking or is the will to enforce existing regulations lacking?

Ms. Duncan: We are missing both right now. You cannot enforce until you have the regulations. The regulations put the substantive standards in place.

Senator Milne: Canada-wide standards are pretty and nice but ineffective.

Ms. Duncan: There are two ways that the provinces can get involved in enforcing a federal standard under the existing law. The existing law is very good. In the first case, let us assume there is a federal standard. If a province enacts an equivalent standard and there is equal opportunity for the public to demand enforcement, then the province can go ahead and enforce its standard and the federal government will back off. Second, a province can enter into an administrative agreement with the federal government where the province enforces the federal law. Therefore, it is not heavy-handed federal intrusion. It is simply the federal government taking responsibility for the responsibility under that act and setting the tone.

In this case, Alberta set the standard. The federal government dropped the ball, so Alberta did it. They have made it easy for the federal government to say here is what the regulation should be and that is the trigger for the other jurisdictions.

Unfortunately, the Alberta regulation does not trigger other provinces to do anything. They do not have command. The federal government does have the command over the other provincial jurisdictions, however.

Senator Milne: The other half of the equation is that there should be incentives.

Ms. Duncan: Yes, as well as disincentives. The disincentive to expand dirty coal-fired is to put in strong, regulatory standards. The question then becomes whether we want to invest in coal-fired or put in wind or conservation.

On another topic, I found the site for the earlier question about how much was invested. It is in my paper under point 5 on page 10. The National Advisory Panel on Sustainable Energy Science and Technology did that study, which shows

gouvernement fédéral est intervenu. Il a indiqué qu'il n'allait pas approuver une norme qui pourrait être rendue plus rigoureuse au bout de quelques années. On prévoyait que des MTEAR seraient définies dès cette année ou l'an prochain. C'est la raison pour laquelle je dis qu'il faut aller de l'avant et mettre en place la norme fédérale.

Le sénateur Milne : Vous nous avez dit que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pourrait et devrait s'appliquer dans sa forme actuelle, mais devrait pouvoir s'appuyer sur une réglementation plus contraignante.

Le président : Est-ce le règlement en vigueur qui est déficient ou est-ce simplement parce qu'on ne l'applique pas correctement?

Mme Duncan : Il y a des lacunes sur les deux plans. Il est impossible d'appliquer des règlements qui n'existent pas. Et ce sont les règlements qui mettent en place les normes de fond.

Le sénateur Milne : C'est bien beau des normes pancanadiennes, mais c'est inefficace.

Mme Duncan : Les provinces peuvent intervenir de deux façons pour mettre en application une norme fédérale en vertu de la loi existante qui est d'ailleurs tout à fait valable. Dans le premier cas, supposons qu'il existe une norme fédérale. Si une province instaure une norme équivalente en offrant à la population tout autant de possibilités d'en exiger l'application, alors la province peut aller de l'avant et appliquer sa propre norme sans que le gouvernement fédéral n'intervienne. Dans le second cas, une province peut conclure une entente administrative avec le gouvernement fédéral en vertu de laquelle elle mettra en application la loi fédérale. Il n'est donc pas question d'ingérence cavalière de la part du gouvernement fédéral. Il s'agit simplement pour le gouvernement fédéral d'assumer les responsabilités que lui confère la loi et d'imprimer une orientation générale.

Dans le cas qui nous intéresse, c'est l'Alberta qui établit la norme. Le gouvernement fédéral a raté le coche, alors l'Alberta a pris l'initiative. Il est maintenant facile pour le gouvernement fédéral de dire quelle forme devrait prendre la réglementation, ce qui devrait inciter les autres gouvernements à passer à l'action.

Malheureusement, l'intervention réglementaire de l'Alberta n'a pas été imitée par les autres provinces. Celles-ci n'ont pas le contrôle de la situation. Pour les autres gouvernements provinciaux, c'est encore une question qui relève du fédéral.

Le sénateur Milne : L'autre partie de la solution réside dans la création d'incitatifs.

Mme Duncan : Oui, et de contre-incitatifs également. Il faut que des normes réglementaires rigoureuses servent de contre-impulsion à l'augmentation de la capacité des centrales au charbon polluantes. Il convient alors de se demander si nous voulons investir dans les centrales au charbon ou nous tourner vers l'énergie éolienne ou la conservation.

Par ailleurs, j'ai trouvé la réponse à la question de tout à l'heure concernant l'ampleur des investissements. C'est au point 5 de mon document, à la page 10. Le Groupe consultatif national sur les sciences et les technologies relatives à l'énergie durable a

that spending on research and development in the energy sector is only 3.8 per cent of revenues. For the electricity sector, it is only 0.36 per cent of revenues.

Senator Milne: Right now the House of Commons is looking at the new clean air bill. We hope the committee will rewrite it in the House of Commons before it gets up to the Senate. We have no say over that whatsoever, and this present government has not shown itself open to amendments from the Senate.

Have you been invited to appear to testify before that committee?

Ms. Duncan: It is not clear whether they will be open to people testifying. I hope they will. I certainly would like to testify.

Senator Milne: Yes, absolutely. Ensure you get your name on the list if it is at all possible. It is still under negotiation. When and if we ever get it is the question.

Senator Carney: I happen to be a great fan of the regulatory process. It is a process that is not well understood, even by parliamentarians. However, some laws say that the act shall be implemented through regulations. Often, we do not really know what the regulations are, or they are not implemented, which is the case here.

Given the fact it is a good law and that Alberta has acted, why have other provinces or the feds not moved to put in regulations? It is not a hard process. What is lacking in the political will to regulate this area, write the regulations, gazette them and implement them?

Ms. Duncan: I guess it is the same pressures that are brought to bear on the Government of Alberta. Believe me, right to the eleventh hour, even after industry signed off on this report, a consensus agreement that we would regulate mercury, industry was still lobbying cabinet not to do it. I give full credit to the provincial Minister of the Environment and the Cabinet that they stood by that.

There is huge pressure by that industry. The coal-fired industry has an enormous lobby in Canada. The only way to supersede that is in the example Alberta set, and the federal government can set the bar.

Provincial governments are more vulnerable to that kind of lobby in many ways than the federal government. You are seeing the full brunt of it on greenhouse gases. Most of that lobby is usually focused on the provincial government because we generally see provinces as the entity that will regulate the environment.

mené cette étude qui révèle que les dépenses en R-D ne représentent que 3,8 p. 100 des recettes du secteur énergétique. Dans le secteur de l'électricité, on parle d'un maigre 0,36 p. 100 des recettes.

Le sénateur Milne : La nouvelle loi sur la qualité de l'air est présentement à l'étude à la Chambre des communes. Nous espérons voir le comité de la Chambre réécrire ce projet de loi avant qu'il ne soit soumis au Sénat. Nous n'exerçons toutefois aucun contrôle sur ces questions et le gouvernement en poste n'a pas fait montre d'une grande ouverture à l'égard des amendements proposés par le Sénat.

Avez-vous été invitée à témoigner devant ce comité?

Mme Duncan : Je ne suis pas sûre qu'il soit disposé à inviter des gens à témoigner. J'espère que oui. Il est certain que j'aimerais bien pouvoir le faire.

Le sénateur Milne : Oui, absolument. Assurez-vous d'ajouter votre nom à la liste, si c'est possible. C'est encore en négociation. La question est de savoir quand cela se fera, si toutefois cela se fait.

Le sénateur Carney : Il se trouve que je suis une fervente supporter du processus réglementaire. C'est un processus qui est mal compris, même par les parlementaires. Cependant, certaines lois stipulent que la loi doit être appliquée par le biais de règlements. Souvent, on ne sait pas vraiment ce que sont les règlements, ou ils ne sont pas en vigueur, et c'est le cas ici.

Puisque c'est une bonne loi et que l'Alberta a agi, pourquoi d'autres provinces ou le gouvernement fédéral n'ont-ils pas fait quelque chose pour adopter des règlements? Ce n'est pas un processus difficile. Qu'est-ce qui manque à la volonté politique pour réglementer ce secteur, formuler des règlements, les publier dans la *Gazette du Canada* et les mettre en vigueur?

Mme Duncan : Je suppose que ce sont les mêmes pressions qui sont exercées sur le gouvernement de l'Alberta. Croyez-moi, jusqu'à la dernière heure, même après que l'industrie ait approuvé ce rapport, une entente consensuelle pour réglementer le mercure, l'industrie continuait son lobbying auprès du cabinet pour empêcher que cela se fasse. On doit entièrement au ministre provincial de l'Environnement et au cabinet d'avoir tenu bon.

Cette industrie exerce d'énormes pressions. Le groupe de pression de l'industrie alimentée au charbon est énorme, au Canada. La seule façon de l'emporter sur lui est de suivre l'exemple qu'a donné l'Alberta, et le gouvernement peut fixer les limites.

Les gouvernements provinciaux sont plus vulnérables à ce type de lobbying, à bien des égards, que le gouvernement fédéral. Vous en voyez la pleine mesure avec les gaz à effet de serre. La plupart de ces activités de lobbying sont généralement centrées sur le gouvernement provincial parce qu'on considère généralement les provinces comme l'entité qui réglementera l'environnement.

Senator Carney: Not all provincial governments rely on coal-fired. For example, B.C. does not, as you pointed out.

Ms. Duncan: Ontario promised to shut down its plants, and that is why that province did not regulate. Many of us thought we would believe it when we saw it. They have reneged on that, as has New Brunswick, I am advised.

Senator Milne: Then they discovered there was simply too much demand and they could not do it right away.

Ms. Duncan: If a regulation is in place, the industry has a choice: upgrade and keep operating, or shut down.

Senator Carney: Are you saying the reason there are no regulations to enforce this excellent act that meets Canada's international obligations is simply political lobby groups? Environment Canada has not proved to be very pliant to lobby groups in other areas.

Ms. Duncan: With great respect, I beg to differ. I cannot say. I am not the federal government. I am not inside, but I am aware of an extremely strong lobby.

The federal government actually made another attempt through a MERS, a multi-pollutant emission reduction strategy. I participated in that as well. There was such a strong force by industry there against government that they just dropped the whole thing. For the mercury initiative that I was part of, they said it would take forever to reach agreement on multi-emissions. We will just move forward on mercury because it is so serious.

There is a massive lobby. The Canadian Clean Power Coalition is the biggest misnomer I have ever heard. They have been lobbying not to put the standards in place.

Senator Milne: You spoke of a harmonization accord. I have to display my ignorance; I have not heard of this before. What was it and how has it managed to dilute the whole thing?

Ms. Duncan: This is a very important document. I encourage the Senate to take a look at it at some other point in time and actually have hearings on the harmonization accord. The accord was initiated in large part by Alberta for the 100 per cent motive of getting rid of the federal government in Alberta.

The harmonization accord essentially says that the role of the federal government is to sit at the table with the provinces and together we will come up with what are called "Canada-wide standards." That label is a misnomer. They are not standards. A standard means a legally binding standard that can be enforced. What we have are Canada-wide guidelines, a national target, and their purpose is to avoid having the spectre of the

Le sénateur Carney : Ce ne sont pas tous les gouvernements provinciaux qui se fient sur le charbon. Par exemple, la Colombie-Britannique, comme vous l'avez fait remarquer, ne se fie pas sur lui.

Mme Duncan : L'Ontario a promis de fermer ses usines, et c'est pourquoi la province n'a pas imposé de règlements. Nous étions nombreux à dire que nous le croirions quand nous le verrions. Ils sont revenus sur leur promesse, comme l'a fait le Nouveau-Brunswick, m'a-t-on dit.

Le sénateur Milne : Alors ils ont découvert qu'il y avait tout simplement trop de demande et qu'ils ne pouvaient pas le faire tout de suite.

Mme Duncan : S'il y a un règlement en vigueur, l'industrie a un choix : se mettre à niveau et continuer de fonctionner, ou fermer ses portes.

Le sénateur Carney : Est-ce que vous voulez dire que la raison qui fait qu'il n'y a pas de règlements pour appliquer cette excellente loi qui réalise les obligations internationales du Canada, ce sont les groupes de pression politique? Environnement Canada ne s'est pas montré très souple devant les groupes de pression à d'autres occasions.

Mme Duncan : Avec tout le respect que je vous dois, je ne suis pas d'accord. Je ne peux pas dire. Je ne suis pas le gouvernement fédéral. Je ne suis pas à l'intérieur, mais je suis au courant de l'existence d'un groupe de pression extrêmement vigoureux.

Le gouvernement fédéral a d'ailleurs fait une autre tentative, par le biais d'une stratégie de réduction des émissions de polluants multiples, une SREPM. J'y ai participé aussi. L'industrie a fait là une telle démonstration de force contre le gouvernement qu'il a tout simplement abandonné la partie. Pour l'initiative sur le mercure à laquelle j'ai participé, ils ont dit qu'il faudrait une éternité pour parvenir à s'entendre sur les émissions de polluants multiples. Nous allons seulement aller de l'avant avec le mercure parce que c'est tellement sérieux.

Le lobbying est phénoménal. La Canadian Clean Power Coalition est la plus fausse appellation que j'ai jamais entendue. Elle fait pression depuis longtemps pour qu'aucune norme ne soit imposée.

Le sénateur Milne : Vous avez parlé d'accord d'harmonisation. Je dois admettre mon ignorance; je n'en ai jamais entendu parler. De quoi s'agit-il, et comment est-ce géré pour diluer tout cela?

Mme Duncan : C'est un document très important. J'encourage le Sénat à le lire quand il le pourra, et même à tenir des audiences sur l'accord d'harmonisation. L'accord a été lancé en grande partie par l'Alberta pour le seul motif de se débarrasser du gouvernement fédéral en Alberta.

L'accord d'harmonisation, en gros, dit que le rôle du gouvernement fédéral est de s'asseoir à la table de négociation avec les provinces et, ensemble, nous définiront ce qui est appelé des « normes pancanadiennes ». Cette appellation est mal choisie. Ce ne sont pas des normes. Une norme est juridiquement contraignante et son observation peut être obligée. Ce que nous avons, ce sont des lignes directrices pancanadiennes, un

federal government under CEPA and other legislation potentially regulate industry in Canada, which they fought for about two decades. Finally, the federal government caved in and signed off on this.

Senator Milne: The harmonization accord is what has led to our Canada-wide standards, is that correct?

Ms. Duncan: Absolutely; that is the mechanism. There are sidebar agreements on inspections and standard-setting. The standard-setting one comes up with the Canada-wide standards. It actually requires that the public be engaged, but my understanding is that through the Canadian Council of Ministers of the Environment they are now excluding the public. It is basically a deal struck between the deputy ministers. I think it is a mechanism to stymie federal intervention where it is needed.

The standard says that where there is a decision that we need to reduce a pollutant, the best situated government should move. For mercury, I am making the case that the Canadian government is the best situated. Mercury is being emitted across Canada; it is polluting Canadian waters, fisheries and the Arctic, and we have an international law, to which the federal government is accountable. Even if one accepts the harmonization accord, the federal government is the logical one to regulate. I encourage you to look at that.

Senator Adams: Maybe my question is a little different. I was living in Nunavut. Senator Carney was still chairing our committee and we took a trip to French Creek, where there are windmills. If the wind stops, of course, we cannot generate power.

If the Alberta government is trying to reduce the coal-fired plants, does it work both ways? I know you are concerned about the connection of mercury to coal-fired plants; but is the Alberta government looking at windmills and other alternative sources of electricity to reduce its dependence on coal-fired plants?

Ms. Duncan: I am sad to report that the Government of Alberta has just imposed a cap on any further wind power in Alberta. It is scandalous. The wind power industry, which includes TransAlta, is outraged.

You have to understand that in the political realm under which I operate in my province, the only tool available to me now to have cleaner energy is regulation. In this document, we agreed to emission trading in NO_x and SO_x. We wanted to push to say that is fine as long as you do not then allow concentration. The problem with emission trading is that you have to be careful that you do not end up having intensified development in one area while they are reducing

objectif national, et leur objet est d'éviter que le spectre du gouvernement fédéral, en vertu de la LCPE et d'autres lois, puisse réglementer l'industrie au Canada, ce contre quoi elle lutte depuis deux décennies. Enfin, le gouvernement fédéral a fini par céder et signer cet accord.

Le sénateur Milne : L'accord d'harmonisation, c'est ce qui a été à la source de nos normes pancanadiennes, c'est bien cela?

Mme Milne : Absolument, c'est le mécanisme. Il y a des ententes latérales sur les inspections et l'établissement de normes. Celle qui concerne l'établissement de normes est liée aux normes pancanadiennes. Elle exige d'ailleurs la participation du public, mais à ce que j'ai compris, par le biais du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, le public est maintenant exclu. C'est en fait un accord conclu entre les sous-ministres. Je pense que c'est un mécanisme pour contrecarrer l'intervention fédérale quand c'est jugé nécessaire.

Selon la norme, lorsque décision est prise qu'il faut réduire un polluant, le gouvernement le mieux placé devrait agir. Pour le mercure, je suis d'avis que c'est le gouvernement canadien qui est le mieux placé. Le mercure est émis partout au Canada; il pollue les eaux canadiennes, les pêches et l'Arctique, et il y a une loi internationale, à laquelle est assujéti le gouvernement fédéral. Même si on accepte l'accord d'harmonisation, le gouvernement fédéral est l'organe qui devrait, logiquement, réglementer. Je vous encourage à examiner cela.

Le sénateur Adams : Peut-être ma question est-elle un peu différente. Je vivais au Nunavut. Le sénateur Carney était encore présidente de notre comité, et nous avons fait un voyage à French Creek, où il y a des éoliennes. Si le vent cesse de souffler, il est évident qu'on ne peut générer d'énergie.

Si le gouvernement de l'Alberta essaie de réduire le nombre de centrales alimentées au charbon, est-ce qu'il faut aussi autre chose? Je sais que vous vous souciez du lien entre le mercure et les centrales alimentées au charbon; mais est-ce que le gouvernement de l'Alberta s'intéresse aux éoliennes et à d'autres sources d'électricité pour réduire sa dépendance sur les centrales alimentées au charbon?

Mme Duncan : Je dois, avec tristesse, vous dire que le gouvernement de l'Alberta vient d'imposer une limite à la production d'électricité par éoliennes en Alberta. C'est scandaleux. L'industrie aérogénératrice, qui comprend TransAlta, est outrée.

Vous devez comprendre que dans le paysage politique où j'évolue, dans ma province, le seul outil à ma disposition maintenant, pour produire une énergie plus propre, c'est la réglementation. Dans ce document, nous avons convenu d'échanges de droits d'émissions d'oxydes d'azote et d'oxydes de soufre. Nous voulions pousser plus loin pour dire que c'est bon tant qu'on ne permet pas la concentration. Le problème, avec les échanges de droits d'émissions, c'est qu'il faut faire attention à ne

in other areas. The government absolutely refused to put a cap on NO_x and SO_x, including in the tar sands, but they have put a cap on wind power.

That is why some people in Alberta love the federal government. People in Alberta who care about health and the environment were known for the last 30 years to turn repeatedly to the federal government. We need the federal government to intervene because we have retrograde provincial government policies on environmental and health protection in Alberta.

It would be nice if we could be moving more to wind. The companies in Alberta can invest in wind power anywhere else in Canada now, but they have put a cap on any further wind power in Alberta.

Senator Milne: That means that the City of Calgary, which is now generating wind power to run its light rail transit, cannot expand its LRT. That is absolutely ridiculous.

Senator Cochrane: We need to know why, Ms. Duncan. Why did they do this?

Ms. Duncan: Again, it is the coal-fired lobby. We do not have a department of energy in Alberta; we have a department of fossil fuels. When we asked the former Minister of Energy, Murray Smith, to endorse a number of these provisions, he said to his own staff, "I am not the minister of energy, I am the minister of fossil fuels. I am not in the business of creating renewable energy."

Senator Carney: The Minister of Energy in Alberta is the premier's office.

Ms. Duncan: The argument is reliability. Other jurisdictions have figured that out. I am not a technical person, but I understand that the problem with wind is that when it stops, all of a sudden there is no supply. Coal-fired power plants take a long time to warm up and get going. The rationale for the cap was that they had to have security of supply and the wind poses a risk.

I believe other jurisdictions have solved that problem. For example, we have a transmission line to British Columbia right now. On a dime, we could tie into the hydro power; but the mentality is always "protect the coal-fired" — and we have lots of it.

The Chairman: I have to be rude and arbitrary. I apologize for this but we have a time constraint. I need a very short answer to one final question.

pas se retrouver à intensifier le développement dans un secteur alors qu'il est restreint dans d'autres secteurs. Le gouvernement a refusé catégoriquement de fixer un plafond aux émissions d'oxydes d'azote et de soufre, y compris pour la production provenant des sables bitumineux, mais il a fixé une limite à l'énergie éolienne.

C'est pourquoi il y a des gens en Alberta qui adorent le gouvernement fédéral. Les Albertains qui se préoccupent de santé et d'environnement étaient connus, depuis 30 ans, pour constamment faire appel au gouvernement fédéral. Nous avons besoin que le gouvernement fédéral intervienne, parce que nous devons freiner les politiques provinciales sur l'environnement et la protection de la santé en Alberta.

Il serait bien de pouvoir produire plus d'énergie éolienne. Les compagnies de l'Alberta peuvent investir dans l'énergie éolienne n'importe où ailleurs au Canada maintenant, mais en Alberta, c'est maintenant limité.

Le sénateur Milne : Cela signifie que la ville de Calgary, dont le réseau de transport par train léger sur rail est maintenant alimenté par l'énergie éolienne, ne peut pas agrandir son réseau. C'est absolument ridicule.

Le sénateur Cochrane : Nous avons besoin de savoir pourquoi, madame Duncan. Pourquoi ont-ils fait cela?

Mme Duncan : Là encore, c'est l'œuvre du groupe de pression pour la production alimentée au charbon. Nous n'avons pas de ministère de l'Énergie, en Alberta; nous avons un ministère des Combustibles fossiles. Quand nous avons demandé à l'ex-ministre de l'Énergie, Murray Smith, d'appuyer quelques-unes de ces dispositions, il a dit à son propre personnel « Je ne suis pas le ministre de l'Énergie, je suis le ministre des Combustibles fossiles. Mon travail n'est pas de créer de l'énergie renouvelable ».

Le sénateur Carney : Le ministère de l'Énergie de l'Alberta, c'est le Cabinet du premier ministre.

Mme Duncan : L'argument posé, c'est la fiabilité. D'autres compétences ont trouvé une solution. Je ne suis pas très versée en technologie, mais je comprends que le problème avec le vent, c'est que quand il ne souffle plus, soudain, il n'y a plus de production. Les centrales alimentées au charbon prennent beaucoup de temps à se réchauffer et à démarrer. La justification donnée à la limite fixée, c'est qu'il faut avoir l'assurance de la production et que le vent présente un risque.

Je pense que d'autres compétences ont résolu ce problème. Par exemple, nous avons une ligne de transmission vers la Colombie-Britannique en ce moment. Nous pourrions presque instantanément passer à l'énergie hydroélectrique; mais le mot d'ordre, c'est toujours « il faut protéger la production alimentée au charbon » — et nous en avons beaucoup.

Le président : Je dois me montrer grossier et arbitraire. Je m'en excuse, mais nous sommes limités par le temps. J'ai besoin d'une réponse très brève à une dernière question.

Is CEPA fine the way it is, Ms. Duncan? Does the act need to be amended? Or is it simply and only the case that regulations under it need to be brought into being and enforced? Is the act all right the way it is?

Ms. Duncan: If we are talking specifically about mercury, the act is fine as it is. It is a problem only if the federal government remains discretionary. In other words, right now it is discretionary that the federal government can issue a regulation.

If the federal government does not act expeditiously, I would say amend the act and make it mandatory, like the U.S. does. If there is proof of a harmful pollutant, and it is harming human health and the environment, it should be mandatory that there has to be a regulation. The act would not have to say what the regulation is, but it would be mandatory to act.

The Chairman: Can that be done under the act?

Ms. Duncan: No. Right now, that is the only change I would recommend specifically related to this. Because the federal government has failed to use its powers, if the government does not move expeditiously, the Senate should encourage that the act be amended to make it mandatory that Environment Canada and Health Canada take action.

If they show they have political will now, I am not so concerned about it. Looking into the future, I would definitely think about changing that part of the act.

Senator Carney: Ms. Duncan has said on several occasions that her preferred alternative is conservation. My point is that conservation, which has been effective in British Columbia in pushing off further hydro expansion, does have limits. There are finite limits as to how much you can conserve, given the existing technology.

What is your alternative? The margin is when the cost of conserving exceeds the cost of an alternative source of energy and you have to look for other sources. What is your finite limit for conservation and what is your alternative at that point?

Ms. Duncan: We need a mix, and I only have to look to Arnold Schwarzenegger to find an example. California has a privatized energy sector, just like Alberta, and the private corporation there, Pacific Gas and Electric Company, invests multi-millions of dollars in conservation.

It is unfair to say we all share the load. Why should you and I have to pay our money to retrofit our houses, while coal-fired merrily continues on without the proper controls? I say that instead of continually expanding coal-fired, we should have demand-side management. We should expand only if we need the electricity, and we should require those companies to invest in conservation to help us to reduce our energy needs. You need a good mix.

Est-ce que la LCPE est bien telle qu'elle est, madame Duncan? Est-ce que la loi devrait être modifiée? Ou est-ce simplement et seulement qu'il faut créer et appliquer des règlements connexes? La loi est-elle bien telle qu'elle est?

Mme Duncan : Si nous parlons précisément du mercure, la loi est bien telle qu'elle est. C'est un problème seulement si le gouvernement fédéral reste discrétionnaire. Autrement dit, actuellement, le gouvernement fédéral peut prendre règlement à sa discrétion.

Si le gouvernement fédéral n'agit pas très rapidement, je dirais modifiez la loi, et faites que ce soit obligatoire, comme aux États-Unis. S'il y a preuve d'un polluant nocif, et qu'il fait du tort à la santé humaine et à l'environnement, il devrait être obligatoire de prendre règlement. Il n'est pas nécessaire que la loi stipule la nature du règlement, mais il serait obligatoire d'agir.

Le président : Est-ce que cette loi peut le permettre?

Mme Duncan : Non. Actuellement, c'est le seul changement que je recommanderais précisément en rapport avec ceci. Comme le gouvernement fédéral a omis d'appliquer ses pouvoirs, s'il n'agit pas très rapidement, le Sénat devrait prôner une modification de la loi pour qu'il soit obligatoire qu'Environnement Canada et Santé Canada agissent.

S'ils font maintenant preuve de volonté politique, je ne m'en inquiéterais pas trop. Pour l'avenir, il est certain que je songerais à modifier cet aspect de la loi.

Le sénateur Carney : Mme Duncan a dit à plusieurs reprises qu'elle favorise la conservation. À mon avis, la conservation, qui est permise, en Colombie-Britannique, qui a réussi à ralentir l'expansion du réseau hydroélectrique, à ses limites. Il y a des limites très nettes à ce qu'on peut conserver, compte tenu de la technologie actuelle.

Quel autre choix avons-nous? La limite, c'est que quand le coût de la conservation dépasse le coût d'une autre source d'énergie et qu'il faut chercher d'autres sources. Quelle limite absolue fixez-vous pour la conservation, et quel autre choix proposez-vous à ce moment-là?

Mme Duncan : Il nous faut une combinaison, et je n'ai qu'à penser à Arnold Schwarzenegger pour trouver un exemple. Le secteur énergétique de la Californie est privatisé, comme en Alberta, et la société privée de là-bas, Pacific Gas and Electric Company, investit des millions de dollars dans la conservation.

Il n'est pas juste que nous devons tous partager le fardeau. Pourquoi devrions-nous, vous et moi, avoir à payer de notre poche pour adapter nos maisons, tandis que les centrales alimentées au charbon continuent sans scrupules, sans mesures de contrôle appropriées? Je dis qu'au lieu d'accroître sans cesse notre dépendance sur le charbon, nous devrions assurer une gestion axée sur la demande. Nous ne devrions développer que si nous avons besoin d'électricité, et nous devrions exiger de ces compagnies qu'elles investissent dans la conservation pour nous aider à réduire nos besoins énergétiques. Il faut une combinaison équilibrée.

The Chairman: I know we will be after you with more questions, because you have tweaked our imaginations and you have told us important things. Thank you very much for appearing before us.

The committee continued in camera.

The committee resumed in public.

The Chairman: Who made the motion to approve the budget? Will somebody make a motion reaffirming the confirmation of the budget?

Senator Angus: I will.

The Chairman: Senator Tardif seconds the approval of the budget application of \$22,070 with respect to two senators from this committee travelling to London with the Commissioner of the Environment and Sustainable Development. Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The motion is carried, and the meeting is adjourned.

The committee adjourned.

OTTAWA, Tuesday, November 28, 2006

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and natural Resources, to which was referred Bill S-205, to amend the Food and Drugs Act (clean drinking water), met this day at 5:26 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Tommy Banks (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: It is my pleasure to welcome you to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. This evening we will examine Bill S-205, to amend the Food and Drugs Act (clean drinking water). This bill seeks to amend the Food and Drugs Act to include water from a community water system, among other places, as a food that is subject to regulation under the act. Appearing before us this evening is Senator Grafstein, who is not only the sponsor but also the author of this bill.

My name is Tommy Banks. I am a senator from Alberta and I am the chair of this committee. Before we begin, I would like to take a moment to introduce the members of this committee.

Senator Ethel Cochrane, from Newfoundland and Labrador, is the deputy chair of this committee. She holds a masters degree in education from St. Francis Xavier University. She also serves on the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology and on the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans.

Le président : Je sais que nous aurons d'autres questions après votre départ, parce que vous avez chatouillé notre imagination et vous nous avez dit des choses importantes. Merci beaucoup d'être venue.

La séance se poursuit à huis clos.

La séance publique reprend.

Le président : Qui a proposé la motion d'approbation du budget? Est-ce que quelqu'un peut proposer une motion réaffirmant la confirmation du budget?

Le sénateur Angus : Je le propose.

Le président : Le sénateur Tardif appuie l'approbation de la demande de budget de 22 070 dollars, pour le voyage de deux sénateurs de ce comité qui accompagneront à Londres le commissaire à l'environnement et au développement durable. Sommes-nous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée, et la séance est levée.

La séance est levée.

OTTAWA, le mardi 28 novembre 2006

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (eau potable saine), se réunit aujourd'hui à 17 h 26 pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Tommy Banks (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : J'ai le plaisir de vous accueillir au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Ce soir, nous allons étudier le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (eau potable saine). Ce projet de loi cherche à modifier la Loi sur les aliments et drogues afin d'ajouter l'eau provenant, notamment, d'un réseau de distribution d'eau à la liste des aliments assujettis au règlement d'application de la loi. Le témoin qui comparait devant nous ce soir est le sénateur Grafstein, qui est non seulement le parrain, mais aussi l'auteur de ce projet de loi.

Je m'appelle Tommy Banks. Je suis un sénateur de l'Alberta et je préside ce comité. Avant que nous ne commencions, je voudrais prendre un instant pour présenter les membres du comité.

Le sénateur Ethel Cochrane, de Terre-Neuve-et-Labrador, est la vice-présidente du comité. Elle est titulaire d'une maîtrise en éducation de l'Université St. Francis Xavier. Elle siège aussi au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie et au Comité sénatorial permanent des pêches et des océans.

Senator Willie Adams, from Nunavut, was appointed to the Senate in 1977. He is an electrician and businessman by trade. His entrepreneurial ventures have included serving as the owner of Kudlik Electric Limited, Kudlik Construction Limited, Polar Bear Cave Investments and Nanuq Inn at Rankin Inlet. He also serves as a member of the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans and on the Standing Senate Committee on Transport and Communications.

Senator David Angus is from Montreal. He is a lawyer with an extensive record of community and public involvement, and is currently a senior partner in the Montreal office of the firm of Stikeman Elliott. He is also the deputy chair of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

Senator Nick Sibbeston is a lawyer, a distinguished member of the Northwest Territories legislative assembly and a former premier of the territory. Senator Sibbeston has dedicated his life to public service, particularly to the needs of Aboriginal people in the North. He is currently the deputy chair of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

Senator Claudette Tardif has been recognized for a long time as one of Canada's foremost advocates and defenders of minority, linguistic and cultural rights, and for her considerable contribution to both secondary and post-secondary education. Appointed to the Senate in 2005 from the province of Alberta, she is currently a member of the Standing Senate Committee on Official Languages and the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament.

Appearing before us today is Senator Jerry Grafstein, the author and sponsor of the bill before us, Bill S-205, which has to do with clean drinking water. You have the floor, Senator Grafstein.

The Hon. Senator Jerahmiel Grafstein, sponsor of the bill: First, thank you for giving me the distinct privilege and pleasure to talk to this committee. The chairman will recall that this is my second appearance. The last time I appeared before this committee on the same subject matter of this bill, the committee gave it a thorough review and unanimously recommended it to the Senate.

I want to say to you, chairman, and to the committee that the committee is developing a fabulous reputation in Canada for being a staunch defender of one of our most precious resources and that is water, whether it is pure water in our lakes and streams or our drinking water.

I commend you and I want to commend every member of the committee on this excellent report *Water in the West: Under Pressure*, which highlights one aspect of drinking water.

We hear a lot about the charter and we hear a lot about equality. When it comes to drinking water, which is the basic living resource in everyone's daily diet, it is strange that while we clamour for equality of health care and access to health care, we do not provide, in the 21st century in Canada, equal access to clean drinking water across the country.

Le sénateur Willie Adams, du Nunavut, a été nommé au Sénat en 1977. Il est électricien et homme d'affaires. Il a, entre autres, été propriétaire de Kudlik Electric Limited, Kudlik Construction Limited, Polar Bear Cave Investments et Nanuq Inn à Rankin Inlet. Il est également membre du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans et du Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

Le sénateur David Angus est de Montréal. C'est un avocat qui a beaucoup participé à la vie communautaire et publique et qui est actuellement un associé principal du bureau montréalais du cabinet Stikeman Elliott. Il est également le vice-président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Le sénateur Nick Sibbeston est un avocat, membre éminent de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest et ancien premier ministre du territoire. Le sénateur Sibbeston a consacré sa vie au service public, surtout aux besoins des peuples autochtones du Nord. Il est actuellement le vice-président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Le sénateur Claudette Tardif est reconnue depuis longtemps comme l'une des principales championnes des droits linguistiques et culturels des minorités au Canada. Elle est aussi connue pour son importante contribution à l'éducation secondaire et postsecondaire. Elle a été nommée au Sénat en 2005 et est actuellement membre du Comité sénatorial permanent des langues officielles et du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

Le témoin qui comparaît devant nous aujourd'hui est le sénateur Jerry Grafstein, l'auteur et le parrain du projet de loi dont nous sommes saisis, le projet de loi S-205, qui concerne l'eau potable saine. La parole est à vous, sénateur Grafstein.

L'honorable sénateur Jerahmiel Grafstein, parrain du projet de loi : Tout d'abord, je vous remercie de m'accorder le privilège et le plaisir de prendre la parole devant le comité. Comme le président s'en souviendra, c'est ma deuxième comparution. La dernière fois que j'ai comparu devant le comité sur le même sujet, le comité a soumis le projet de loi à un examen approfondi et l'a recommandé unanimement au Sénat.

Monsieur le président, je tiens à vous dire, à vous et aux membres du comité, que votre comité est en train de se tailler une excellente réputation au Canada comme ardent défenseur d'une de nos ressources les plus précieuses, l'eau, que ce soit l'eau pure de nos lacs et de nos rivières ou l'eau que nous buvons.

Je vous félicite, vous et tous les membres du comité, pour l'excellent rapport intitulé *L'eau dans l'Ouest : Une source d'inquiétude*, qui met l'accent sur un des aspects de l'eau potable.

Nous avons beaucoup entendu parler de la Charte et de l'égalité. Lorsqu'il s'agit de l'eau potable, la principale source de vie qui se retrouve dans le régime alimentaire quotidien de chacun, il est curieux que, même si nous réclamons l'égalité sur le plan des soins de santé et de l'accès aux soins, nous n'assurons pas, au Canada, en ce XXI^e siècle, l'égalité d'accès à de l'eau potable saine d'un bout à l'autre du pays.

The most basic resource for human beings is drinking water. Our doctors tell us we must drink eight glasses of water a day and still we do not provide or have available on a daily basis clean drinking water to every family in this country.

Let me give you a brief history of this bill because the bill is not something that I imagined, it is something that grew out of a series of events in my region, the province of Ontario. I became curious about it and began to collect a file which is now voluminous; it now runs three or four feet. I just brought you a short rendition of it. It turns out that clean drinking water is a problem not just in my province but also in every region of the country.

Some years ago I started on this lonely quest. This is the history of this bill because back in May of 2000 we received a wake-up call in Walkerton, a small town in Ontario, that had a horrible problem. The people of Walkerton discovered there were contaminants in their drinking water system. It started a huge Canadian debate about drinking water. After the events in Walkerton, similar problems occurred in North Battleford, Saskatchewan and then in Charlottetown, Prince Edward Island. As I started collecting anecdotal information, I discovered there was not a region in the country that could say that it had a clean, pure, consistent and sustainable drinking water system. That information was shocking to me.

We had local advisory reports sprouting up in Quebec, north and south. Just this summer, as an example, swimming pools were closed down in the heart of Montreal because of E. coli. Senator Cochrane is from Newfoundland and Labrador and today in Newfoundland and Labrador, women still boil water in order to provide clean water and sustenance for their families. This is the 21st century.

This is an issue in Manitoba, Alberta, British Columbia, the Aboriginal communities, in every region of the country, and that is why I concluded that this is a national problem and not a regional problem.

Our responsibility as senators is very clear: When an issue emerges from one particular region, we try to remediate it as best we can. We are here to represent our own regions, but when it becomes a national issue, it moves from a regional to a national concern. That is why we have the bill before us.

The question is why is it that this issue scorches the national conscience? If you examine the media, as I have, local water advisories are local issues that emerge in a particular community. It will be a note, perhaps, in a national newspaper, but no one correlates those reports across the country. If you studied all of the reports, you would arrive at three indisputable facts.

L'eau potable est ce dont les êtres humains ont le plus besoin. Nos médecins nous disent que nous devons boire huit verres d'eau par jour, mais pourtant, nous ne mettons pas de l'eau potable saine à la disposition de toutes les familles du pays, sur une base quotidienne.

Permettez-moi de retracer brièvement l'histoire de ce projet de loi, car ce n'est pas le simple fruit de mon imagination. Cette initiative fait suite à une série d'événements survenus dans ma région, la province de l'Ontario. Ces événements ont suscité ma curiosité et j'ai commencé à constituer un dossier qui est maintenant volumineux et mesure trois ou quatre pieds d'épaisseur. Je vous en ai simplement apporté un bref résumé. Il s'avère que l'eau potable saine pose un problème non seulement dans ma province, mais dans toutes les régions du pays.

J'ai commencé cette quête solitaire il y a quelques années. Ce projet de loi a vu le jour parce qu'en mai 2000, une terrible tragédie, qui s'est produite à Walkerton, une petite ville de l'Ontario, nous a réveillés. La population de Walkerton s'est rendu compte qu'il y avait des contaminants dans son réseau de distribution d'eau potable. Cela a été le point de départ d'un grand débat au Canada sur l'eau potable. Après les événements de Walkerton, il y a eu des problèmes similaires à North Battleford, en Saskatchewan et ensuite, à Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard. Lorsque j'ai commencé à recueillir des renseignements anecdotiques, je me suis rendu compte qu'aucune région du pays ne pouvait prétendre avoir un réseau de distribution d'eau potable qui fournit toujours de l'eau propre et pure. Cela a été un choc pour moi.

Les avis concernant la qualité de l'eau se sont multipliés au Québec, dans le nord et dans le sud. Rien que cet été, des piscines ont été fermées au coeur de Montréal à cause de l'E. coli. Le sénateur Cochrane vient de la région de Terre-Neuve-et-Labrador et aujourd'hui, dans cette province, les femmes font toujours bouillir l'eau pour que leur famille puisse consommer de l'eau saine. Nous sommes pourtant au XXI^e siècle.

Le problème se pose au Manitoba, en Alberta, en Colombie-Britannique, dans les communautés autochtones, dans toutes les régions du pays, et c'est pourquoi j'ai conclu qu'il s'agissait d'un problème national et non pas régional.

Notre responsabilité, en tant que sénateurs, est très claire : lorsqu'un problème se pose dans une région, nous essayons d'y remédier de notre mieux. Nous sommes ici pour représenter nos propres régions, mais lorsqu'il s'agit d'un problème national, cela devient une préoccupation nationale. Voilà pourquoi nous sommes saisis de ce projet de loi.

La question est de savoir pourquoi ce problème frappe-t-il la conscience nationale? Si vous examinez les médias, comme je l'ai fait, les avis concernant la qualité de l'eau sont des avis locaux qui s'adressent à une collectivité donnée. Cela fera peut-être l'objet d'une mention dans un journal national, mais personne ne fait le lien entre ces rapports émanant des diverses régions du pays. Si vous étudiez l'ensemble de ces rapports, vous constatez trois faits indiscutables.

Fact number one is that we need clean drinking water every day for every individual in Canada, no matter in which province or territory he or she lives. That is indisputable; there is no question about it.

Here are the indisputable facts that we do not know: We do not know the cost of the lower standard of drinking water to the health system. We do know that the burgeoning costs of health care are almost destroying the federal and provincial budgets. We do not know the sources of some of those outbursts and we certainly do not know the direct costs to our health system, but we have anecdotal information. We also do not know the economic cost of loss of jobs to the economy when people are sick because of bad drinking water.

I first introduced this bill as a private members' bill back in February 2002. Second reading was approved, it was referred to the committee, it was referred out of this committee, then it was referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. It died on the Order Paper, I reintroduced it, it died on the Order Paper again, and here I am for the third or fourth time. The situation has not changed; in fact, in some communities it has become worse because of the expectations that successive Prime Ministers have promised: Do not pass this bill. We will probably hear it again from the current government. Do not pass this bill because, guess what? We have a better plan. We have heard it from previous governments. Yet, when you look at the facts, there is no better plan. We spent \$4 billion trying to fix up the plan and we are no further ahead today than five years ago and people are getting sick.

I bring the situation in Vancouver to your attention. One of our colleagues is a former Mayor of Vancouver, Senator Campbell. When I raised this problem, he said that it was not a problem in his fair city. Yet, — this is November 22, 2006, just a week ago, in *The Globe and Mail* — as a result of some run off, the water was contaminated in the greater Vancouver area.

Here is the interesting history. I quote from *The Globe and Mail*, Wednesday, November 22, page A3. 'We knew that it really wasn't a good idea to drink it when it's turbid,' advisor says. "Turbid" means not clear but coloured in some fashion. The article goes on to quote the water commissioner, "When I came on board in 1997, the medical health officers were essentially saying turbidity was an aesthetic issue, that the sediments were not a risk to the health they just made the water look bad..."

Further, in the article Wendy Stueck, the author says:

Le premier fait est que nous avons besoin d'eau potable saine tous les jours, pour tous les habitants du pays, peu importe dans quelle province ou quel territoire ils résident. C'est indiscutable. Cela ne fait aucun doute.

Voici les faits indiscutables que nous ignorons : nous ne savons pas combien la mauvaise qualité de l'eau potable coûte au système de santé. Nous savons que l'augmentation du coût des soins de santé a des effets désastreux sur les budgets fédéral et provinciaux. Nous ignorons la cause de certaines augmentations et nous ne savons certainement pas quels sont les coûts directs pour notre système de santé, mais nous avons des renseignements anecdotiques. D'autre part, nous ne savons pas à combien se chiffrent les pertes pour l'économie lorsque les travailleurs sont malades à cause de la mauvaise qualité de l'eau potable.

J'ai présenté ce projet de loi d'initiative parlementaire pour la première fois en février 2002. Il a été adopté en deuxième lecture et renvoyé à ce comité, qui l'a ensuite renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Le projet de loi est mort au *Feuilleton*, je l'ai présenté de nouveau, il est de nouveau mort au *Feuilleton* et je suis ici pour la troisième ou quatrième fois. La situation n'a pas changé. En fait, dans certaines collectivités, elle s'est aggravée à cause des attentes que les premiers ministres successifs ont suscitées en disant : N'adoptez pas ce projet de loi. Le gouvernement actuel va sans doute nous dire la même chose. N'adoptez pas ce projet de loi parce que, devinez quoi? Nous avons un meilleur plan. C'est ce que nous ont dit les gouvernements précédents. Pourtant, si vous prenez les faits, il n'y a pas de meilleur plan. Nous avons dépensé 4 milliards de dollars pour essayer d'améliorer la situation, mais nous n'en sommes pas plus loin aujourd'hui qu'il y a cinq ans et les gens tombent malades.

J'attire votre attention sur la situation à Vancouver. Un de nos collègues, le sénateur Campbell, est un ancien maire de Vancouver. Lorsque j'ai soulevé la question, il a dit que ce n'était pas un problème dans sa belle ville. Pourtant, le 22 novembre 2006, il y a une semaine, on pouvait lire dans le *Globe and Mail* que les eaux de ruissellement avaient contaminé le réseau de distribution d'eau dans la région métropolitaine de Vancouver.

Voilà l'histoire qui nous intéresse. Je vous cite un extrait du *Globe and Mail* du mercredi 22 novembre, à la page 3. « Nous savions que ce n'est pas une bonne idée de boire de l'eau turbide ». L'eau est dite « turbide » lorsqu'elle a une apparence trouble. L'article cite ensuite le commissaire à la qualité de l'eau : « Lorsque je suis entré en fonction en 1997, les médecins-conseils en santé publique disaient que la turbidité était un problème purement esthétique, que les sédiments ne posaient pas de risque pour la santé, mais qu'ils donnaient seulement une mauvaise apparence à l'eau... ».

Plus loin, dans l'article, l'auteur, Wendy Stueck, dit :

But a consultant involved in Greater Vancouver Regional District in water studies in the mid-1990s said it was common knowledge that heavy rains could trigger slides and create high turbidity — and potentially dangerous water.

The consultant went on to say that “Notwithstanding the fact we were not telling people that the water isn’t safe, we knew that it really wasn’t a good idea to drink water when it’s turbid.

Let that sink in for a moment senators: We knew the water was not safe and it was not a good idea to drink turbid water, but nothing was done.

The consultant continues:

Through my conversations with engineering and water-quality staff, I got the conclusion that although the water was probably okay, there was an element rolling the dice. People were aware in 1996 that the presence of extreme turbidity would hamper primary disinfection and that was understood.

In 1996, an engineering firm prepared a report for the Greater Vancouver Water District. *The Globe and Mail* found that report and it states, “...high turbidity will compromise [the] ability of chlorine to disinfect the water.” The water is neither safe nor sound.

The article went on to say, “...that the biggest concern related to the use of chlorine is that “even at higher doses, will not provide...giardia inactivation during high turbidity events.”

Further in the article the author states:

It is now understood that turbidity can make it harder for chlorine to kill micro-organisms, such as giardia and cryptosporidium and therefore can pose a health risk.

For the GVRD, a turning point came in 2000 after a Health Canada study found a link between muddy drinking water and gastrointestinal illnesses in the Lower Mainland.

I will make a copy of that newspaper article available to all members.

I asked for that report and subsequent reports but I have been unable to get them. Why so? Why is this information not available to the public in those communities? To my mind, it is unfair and unaccountable. This government stands for accountability, we respect that; it stands for responsible government; we respect that. However, it is unaccountable and unforgivable that people should live in a modern age and have health reports not made available to them so that they can choose to do something else to help save the health of their families and their children.

Néanmoins, un consultant qui a participé aux études de l'eau dans le district de la région métropolitaine de Vancouver, au milieu des années 90, a dit que tout le monde savait que les fortes pluies pouvaient entraîner des glissements de terrain et créer une forte turbidité, et peut-être rendre l'eau insalubre.

Le consultant a ajouté que « Même si nous ne disions pas aux gens que l'eau était insalubre, nous savions qu'il valait mieux ne pas la boire lorsqu'elle est trouble ».

Réfléchissez à cela un instant, sénateurs : nous savions que l'eau n'était pas saine et qu'il valait mieux ne pas boire de l'eau trouble, mais rien n'a été fait.

Le consultant poursuit ainsi :

Au cours de mes conversations avec des ingénieurs et des spécialistes de la qualité de l'eau, j'en suis venu à la conclusion que même si l'eau était probablement saine, elle présentait un risque. Les gens savaient, en 1996, que la présence d'une turbidité extrême compromettrait la désinfection primaire de l'eau et c'est une chose que l'on savait.

En 1996, un cabinet d'ingénieurs a préparé un rapport pour le Greater Vancouver Water District. *The Globe and Mail* a trouvé ce rapport qui dit que : « ... une forte turbidité compromet la capacité du chlore de désinfecter l'eau. » L'eau n'est ni saine ni salubre.

On peut lire ensuite dans cet article : « ... la principale inquiétude concernant l'utilisation du chlore est que même à plus fortes doses, il ne suffit pas à inactiver le gardia pendant les période de forte turbidité ».

Plus loin, dans l'article, l'auteur déclare :

On comprend maintenant que la turbidité compromet la capacité du chlore de tuer les micro-organismes comme le gardia et le cryptosporidium, ce qui peut poser un risque sanitaire.

Le GVRD a pris un tournant décisif en 2000, lorsqu'une étude de Santé Canada a fait le lien entre la turbidité de l'eau potable et des maladies gastro-intestinales observées dans le sud de la province.

Je vais mettre un exemplaire de cet article de journal à la disposition de tous les membres du comité.

J'ai demandé ce rapport et les rapports ultérieurs, mais je n'ai pas pu les obtenir. Pourquoi? Pourquoi ces renseignements ne sont-ils pas mis à la disposition des citoyens de ces communautés? Je trouve que c'est injuste et irresponsable. Le gouvernement est pour la responsabilisation et c'est une chose que nous respectons. Il est pour un gouvernement responsable et c'est une chose que nous respectons. Néanmoins, il est irresponsable et il est impardonnable qu'à notre époque les citoyens ne puissent pas avoir accès aux rapports sanitaires afin de pouvoir prendre les moyens voulus pour protéger la santé de leurs familles et de leurs enfants.

I can give you case after case. I have put these cases on the record and they can be found in Hansard. The speeches are all available to you but let me tell you what this bill does. Bill S-205 is not complicated in that it simply adds clean drinking water to the Food and Drugs Act. The FDA is recognized from coast to coast to coast. This proposed legislation would see the agency pass mandatory regulatory oversight and penalties in the event that standards of good health are not maintained. Rather than the provinces following a voluntary guideline, a mandatory guideline would be in place. That guideline would bring to bear the agency's criminal powers.

Some members of the government have suggested that this is unconstitutional, but that is not so because we have a clear-cut understanding of the legislative regulatory and policy framework for water in Canada. The outstanding jurist, the Honourable Dennis R. O'Connor is the author of the report entitled *Report of the Walkerton Inquiry, The Events of May 2000 and Related Issues*. A similar opinion was reached in Saskatchewan when that province had its water problem.

I offer the committee this excerpt from Part I of Mr. O'Connor's report:

There provincial jurisdiction over water is not, however, exclusive. The Constitution Act, 1867, grants the federal government powers to regulate various aspects of water resource management.

Mr. O'Connor makes it clear that it can use the criminal power. In Quebec, neither the criminal power nor the food and drug power has ever been challenged so Quebecers cannot say that somehow, they are different from the other provinces and will take care of their own problems; and they have not done this.

Senator Angus is a great expert on this but I cannot recall when the federal criminal or the federal food and drug power was ever challenged in the Province of Quebec. We cannot use Quebec as an excuse for a lack of federal exercise of its jurisdiction.

Mr. O'Connor also states on page 445,

The federal government has also regulated water pollution for the "peace, order and good government" of Canada, and to protect the health and safety of Canadians. It has used its criminal law power to support regulations concerning the release of toxic substances into the water. In addition, under section 36 of the Constitution Act, 1982, specifically provides that both the federal and provincial governments are committed "to providing essential public services of reasonable quality to all Canadians."

There is a curious and humorous provision of Mr. Justice O'Connor's analysis of the law. He states that under the Fisheries Act, we have an obligation to ensure that the fish swim in clean and unpolluted waters. Think about it senators.

Je peux vous citer un grand nombre de cas. Je les ai déjà mentionnés et vous pouvez les trouver dans le hansard. Tous ces discours sont à votre disposition, mais laissez-moi vous dire ce que fait ce projet de loi. Le projet de loi S-205 n'est pas compliqué en ce sens qu'il ajoute simplement l'eau potable saine dans la Loi sur les aliments et drogues. Cette loi fait autorité d'un bout à l'autre du pays. Ce projet de loi permettra d'imposer une surveillance et des pénalités si les normes sanitaires ne sont pas respectées. Au lieu que les provinces suivent des lignes directrices facultatives, il y aurait des lignes directrices obligatoires. L'Agence exercerait ses pouvoirs en matière pénale conformément à ces lignes directrices.

Certains membres du gouvernement ont dit que c'était anticonstitutionnel, mais ce n'est pas le cas étant donné que nous comprenons parfaitement le cadre législatif de la réglementation et de la politique à l'égard de l'eau au Canada. Le juriste éminent, l'honorable Dennis R. O'Connor, est l'auteur d'un rapport intitulé *Rapport de la Commission d'enquête sur Walkerton : les événements de mai 2000 et les questions connexes*. On est parvenu aux mêmes conclusions en Saskatchewan lorsqu'il y a eu des problèmes concernant l'eau dans la province.

J'offre au comité cet extrait de la partie I du rapport de M. O'Connor :

Or, la compétence provinciale à l'égard de l'eau n'est pas exclusive. La Loi constitutionnelle de 1867 confère au gouvernement fédéral des pouvoirs qui lui permettent de réglementer divers aspects de la gestion des ressources hydriques.

M. O'Connor précise bien qu'il peut se servir de ses pouvoirs en matière pénale. Au Québec, ni les pouvoirs en matière pénale ni les pouvoirs en matière d'aliments et drogues n'ont jamais été contestés, si bien que les Québécois ne peuvent pas dire qu'ils sont différents des citoyens des autres provinces et qu'ils s'occuperont eux-mêmes de leurs problèmes. D'ailleurs ils ne l'ont pas fait.

Le sénateur Angus est un grand expert de ces questions, mais je ne me souviens pas que les pouvoirs du gouvernement fédéral en matière pénale ou à l'égard des aliments et drogues aient jamais été contestés au Québec. Vous ne pouvez pas invoquer le Québec pour justifier le fait que le gouvernement fédéral n'a pas exercé ses compétences en la matière.

M. O'Connor déclare aussi, à la page 445,

Le gouvernement fédéral a également réglementé la pollution de l'eau pour la « paix, l'ordre et le bon gouvernement » du Canada et pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Il s'est servi de ses pouvoirs en matière de droit pénal pour appuyer la réglementation concernant le rejet de substances toxiques dans l'eau. De plus, en vertu de l'article 36 de la Loi constitutionnelle de 1982, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent « fournir à tous les Canadiens, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels ».

L'analyse que M. le juge O'Connor a faite de la loi contient une note plutôt curieuse et humoristique. Il déclare qu'en vertu de la Loi sur les pêches, nous avons l'obligation de veiller à ce que le poisson nage dans des eaux propres et non polluées. Pensez-y,

We have a clear-cut federal regulation and regulatory power not challenged by the Province of Quebec or anyone else to ensure that our fish swim in unpolluted waters. We have regulations on the fish but we do not have regulations to safeguard our drinking water.

There is another anomaly. For Aboriginal communities, the federal government cannot in any way, shape or form, say that it does not have direct jurisdiction. We have evidence of the federal government in *Debates of the Senate*, June 20, 2006. Before I read it, I want to commend Senator Adams and Senator Watt. When I started my journey some five and a half years ago, Senator Adams and Senator Watt encouraged me to ask people considering this bill to do so from an Aboriginal perspective. We went forward and we followed the question. As a matter of fact, we had a forum two summers ago and I discovered things that I could not believe would occur in the 21st century Canada. A woman in Grassy Narrows, an Aboriginal community, came to us and gave evidence. She said that if she wanted to have a healthy baby, she would have to leave her reservation for three years to cleanse her womb and rid her body of the toxic waters that could infect her body and result in a deformed child.

Think about it. If a woman wants to have a healthy body in that Aboriginal community, she has to leave the community for three years to cleanse her womb so as to not give birth to a deformed child. Amazing. Is that just a local problem? No, it is not. I quote the *Debates of the Senate* on June 20, 2006. A staunch representative of the government, when asked about another bill that will measure watersheds — a companion piece to this bill but not essential to it, said:

Almost 500 drinking water systems are at risk, despite the fact that nearly \$2 billion has been spent on improvements in Canada's First Nations communities.

I repeat: 500 drinking water systems. I thought that the number would be between 150 and 200. That is what Senator Adams and Senator Watt told me when I looked at it. Senator Janis Johnson speaking to Bill S-208 said that in Hansard on June 20, 2006. That is government evidence. I will read it again:

Almost 500 drinking water systems are at risk, despite the fact that nearly \$2 billion has been spent on improvements in Canada's First Nations communities.

It is a scandal, but calling it a "scandal" understates the problem. What has changed since the crisis in Walkerton? Not a heck of a lot. We have had problems in Vancouver, in Saskatchewan, in Alberta and in Newfoundland and Labrador. I love Newfoundland and Labrador. When I talk about Newfoundland and Labrador I think of some of the proponents to this bill who are from Newfoundland and Labrador. Today in

sénateurs. Nous avons une réglementation fédérale claire et nette et un pouvoir de réglementation que le Québec ou personne d'autre n'a contesté pour faire en sorte que notre poisson nage dans des eaux non polluées. Nous avons une réglementation pour le poisson, mais nous n'avons pas de réglementation pour protéger notre eau potable.

Il y a une autre anomalie. En ce qui concerne les communautés autochtones, le gouvernement fédéral ne peut absolument pas dire qu'elles ne font pas directement partie de son champ de compétence. Nous avons le témoignage à cet effet que le gouvernement fédéral a donné dans les *Débats du Sénat*, du 20 juin 2006. Avant de le lire, je voudrais féliciter le sénateur Adams et le sénateur Watt. Lorsque je me suis lancé dans cette aventure, il y a cinq ans et demi, le sénateur Adams et le sénateur Watt m'ont encouragé à demander aux personnes qui examinent ce projet de loi de le faire en se plaçant du point de vue des Autochtones. C'est ce que nous avons fait. Il y a deux ans, nous avons eu une tribune au cours de l'été et j'ai alors découvert des choses que je ne croyais pas possibles au Canada, au XXI^e siècle. Une femme de Grassy Narrows, une communauté autochtone, est venue témoigner. Elle a dit que si elle voulait avoir un bébé en bonne santé, il faudrait qu'elle quitte sa réserve pendant trois ans pour nettoyer son utérus et débarrasser son corps des eaux toxiques qui pourraient le contaminer et malformer son enfant.

Pensez-y. Si une femme de cette communauté autochtone veut avoir un corps sain, elle doit quitter sa communauté pendant trois ans pour nettoyer son utérus afin de ne pas donner naissance à un enfant malformé. C'est sidérant. Est-ce seulement un problème local? Il n'en est rien. Je vais vous citer les *Débats du Sénat* du 20 juin 2006. Lorsqu'on l'a interrogé au sujet d'un autre projet de loi qui va mesurer la ligne de partage des eaux, qui complète ce projet de loi, mais qui ne lui est pas essentiel, un fidèle représentant du gouvernement a déclaré :

Dans les communautés des Premières nations du Canada, pratiquement 500 systèmes d'adduction d'eau potable sont en péril en dépit du fait que pratiquement 2 milliards de dollars ont été dépensés pour leur amélioration.

Je le répète : 500 systèmes d'adduction d'eau potable. Je pensais que le chiffre se situerait entre 150 et 200. C'est ce que le sénateur Adams et le sénateur Watt m'ont dit lorsque j'ai examiné la question. C'est ce que le sénateur Janis Johnson a déclaré, dans le Hansard du 20 juin 2006, à propos du projet de loi S-208. Ce sont les paroles du gouvernement. Je vais les lire une nouvelle fois :

Dans les communautés des Premières nations du Canada, pratiquement 500 systèmes d'adduction d'eau potable sont en péril en dépit du fait que pratiquement 2 milliards de dollars ont été dépensés pour leur amélioration.

C'est un scandale, mais le mot « scandale » n'est pas suffisamment fort. Qu'est-ce qui a changé depuis la crise de Walkerton? Pas grand-chose. Nous avons eu des problèmes à Vancouver, en Saskatchewan, en Alberta ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador. J'aime beaucoup Terre-Neuve-et-Labrador. Lorsque je parle de cette province, je pense à certains des promoteurs de ce projet de loi qui en sont originaires. Il y a à

Newfoundland and Labrador, a number of families in a number of villages throughout the province are boiling their water to provide clean water for their families.

Let us take one more step, Mr. Chairman, and I will not belabour the point. What has happened? What else does the government tell us, as best we can find out? It tells us that the Canadian Food Inspection Agency is responsible for enforcement of standards. We discovered from the Auditor General when she appeared before the Energy Committee that those volunteer guidelines are about 10 years out of date. Not only do we have a voluntary guideline but also we have a guideline that is not maintained on a regular basis. If it were maintained, it would still be out of date. That was the evidence heard before the Energy Committee by the Auditor General; that is not my evidence.

The federal government has announced yet again another strategy — I believe it to be the second or third strategy since the tabling of this bill — to save and sanitize the drinking water of the communities. We have heard Minister Prentice make that comment. I applaud him for it, as I applauded Mr. Martin's government when it said it and Mr. Chrétien's government when they said it, et cetera. However, nothing has happened. I talked to my colleagues Senator Adams and Senator Watt and they tell me that very little has happened.

Statistics Canada has said that in the years 1999-00, more than 2,100 of 100,000 children reported cases of a giardiasis — a stomach ailment arising out of bad drinking water. In 2002, Manitoba passed the Drinking Water Act. Since then, concentrations of carcinogenics have been found in the Winnipeg water system. "Carcinogenic" means the cause of cancer. In rural New Brunswick and Quebec last summer, some communities had boil water advisories every week. You have to dig out the incident stories because they are not coagulated in any one place.

We hate the Americans because they are so imperialistic but, guess what? We might not like them overseas but let us look at what they provide in their domestic economy. The U.S. is experiencing the same kinds of problems as Canada because of jurisdictional splits between state and federal governments. In 1972, it got to such a point with numerous outbreaks that the U.S. government passed the Clean Water Act.

It allows what my bill would do, which, very simply, is allow federal oversight, giving responsibility to the federal government not to build the water systems, but to provide federal oversight, to act as a safety valve when officials do not do the job they are supposed to do.

Harry Truman once said his job as President of the United States was to make sure that people did the job they were supposed to do. I will give you one startling example of how oversight could have prevented health outbreaks. In 1972, they did that. Now in the United States, you can punch up your zone on the federal website. If you live in area code 905 or 613, you can find out what the water advisory is that day

l'heure actuelle, dans plusieurs villages de Terre-Neuve-et-Labrador, un certain nombre de familles qui font bouillir leur eau pour pouvoir boire une eau saine.

Allons un peu plus loin, monsieur le président, et je ne m'attarderai pas sur cette question. Que s'est-il passé? Qu'est-ce que le gouvernement nous dit d'autre, d'après ce que nous pouvons établir? Il nous dit que l'Agence canadienne d'inspection des aliments est chargée de faire appliquer les normes. Lorsque la vérificatrice générale a comparu devant le comité de l'énergie, nous avons découvert que ces lignes directrices facultatives ont à peu près 10 années de retard. Non seulement elles sont facultatives, mais elles ne sont pas mises à jour régulièrement. Même si elles étaient mises à jour, elles seraient quand même désuètes. C'est ce que la vérificatrice générale a déclaré au comité de l'énergie. Ce n'est pas moi qui le dit.

Le gouvernement fédéral a pourtant annoncé une nouvelle stratégie — je crois que c'est la deuxième ou la troisième depuis le dépôt de ce projet de loi — pour sauver et assainir l'eau potable. C'est ce qu'a dit le ministre, M. Prentice. Je l'en félicite, tout comme j'ai félicité le gouvernement de M. Martin lorsqu'il a dit la même chose, de même que le gouvernement de M. Chrétien, et cetera. Néanmoins, il ne s'est rien passé. J'ai parlé à mes collègues, le sénateur Adams et le sénateur Watt, et ils m'ont dit qu'il y avait eu très peu de progrès.

Selon Statistique Canada, en 1990-2000, des cas de giardiase, des troubles stomacaux causés par de l'eau potable contaminée, ont été déclarés chez plus de 2 100 enfants sur 100 000. En 2002, le Manitoba a adopté sa loi sur l'eau potable. Depuis, des concentrations de carcinogène ont été trouvées dans le réseau de distribution de Winnipeg. « Carcinogène » signifie qui cause le cancer. Dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick et du Québec, l'été dernier, certaines municipalités ont émis des avis recommandant de faire bouillir l'eau, semaine après semaine. Il faut fouiller un peu pour trouver la trace de tous ces incidents, car ils ne sont pas regroupés au même endroit.

Nous détestons les Américains à cause de leur impérialisme, mais même si nous n'aimons pas ce qu'ils font à l'étranger, voyons ce qu'ils font dans leur économie nationale. Les États-Unis ont le même genre de problèmes que le Canada à cause du partage des compétences entre les États et le gouvernement fédéral. En 1972, il y a eu tellement de problèmes que le gouvernement des États-Unis a adopté la Clean Water Act.

Cette loi permet de faire la même chose que mon projet de loi. Il s'agit tout simplement de permettre une supervision fédérale, de confier au gouvernement fédéral la responsabilité non pas de construire les réseaux de distribution de l'eau, mais de les superviser, de jouer le rôle de soupape de sûreté lorsque les autorités ne font pas leur travail.

Harry Truman a dit un jour qu'en tant que président des États-Unis, il avait pour rôle de veiller à ce que les gens fassent le travail qu'ils étaient censés faire. Je vais vous donner un exemple frappant montrant qu'une supervision aurait pu nous éviter des crises sanitaires. C'est ce que les États-Unis ont fait en 1972. Les Américains peuvent maintenant consulter le site Web du gouvernement fédéral pour savoir ce qui se passe dans leur

or that week, so the public can know what the water condition is in their particular zone. That is not difficult or costly to do, but it would put the points of pressure where they should be — as the responsibility of public officials.

In conclusion, I will return to the startling report by Mr. Justice Dennis O'Connor. On page 7 of that report, he says:

It rained heavily in Walkerton from May 8 to May 12: 134 mm of rain fell during these five days. The heaviest rainfall occurred on Friday, May 12, when 70 mm fell.

During the period from May 9 to May 15, Well 5 was the primary source pumping water into the distribution system. Well 6 cycled on and off periodically, and Well 7 was not in operation.

On Saturday, May 13, Frank Koebel performed the routine daily check of the operating wells. The purpose of the daily checks was to record data on pumping rate flows and chlorine usage, and, most importantly, to measure the chlorine residuals in the treated water. However, for more than 20 years, it had been the practice of PUC employees not to measure the chlorine residuals on most days and to make fictitious entries for residuals in the daily operating sheets. Stan Koebel often participated in this practice.

It was a practice not to follow the practice. As a result, we had a horrible outbreak; millions of dollars were spent in economic dislocation; untold hundreds of thousands, even millions of dollars were spent on health. The result was, as it says in the report:

Had Mr. Koebel measured the chlorine residual, he would almost certainly have learned that there was no residual — a result that should have alerted him to the problem so that he could take the proper steps to protect the system and the community.

I am not asking to misplace, displace, or dislocate the Province of Ontario, the Province of Quebec or the federal Aboriginal or First Nations administration. All we are saying is provide a spot check and a mandatory guideline so that people from coast to coast to coast can be satisfied that their federal government believes in the three words, peace, order and good government.

Senator Cochrane: I understand that this bill, or a version of it, was previously sent to our colleagues in the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. Can you tell us how the Legal Committee dealt with the bill? Were there any objections or concerns about the bill at that time? What is your assessment of the response that it received in that committee?

région. Si votre code régional est le 905 ou le 613, vous pouvez savoir quels sont les avis concernant la qualité de l'eau pour la journée ou pour la semaine. Cela permet aux citoyens de savoir quelle est la qualité de l'eau dans leur région. Ce n'est pas difficile ou coûteux à faire, mais cela situe les responsabilités où elles doivent être, c'est-à-dire au niveau des autorités publiques.

Pour conclure, je vais revenir au rapport sidérant de M. le juge Dennis O'Connor. À la page 7 de ce rapport, il déclare :

Du 8 au 12 mai, Walkerton a connu de fortes précipitations : 134 mm de pluie sont tombés durant ces cinq jours. La plus abondante chute de pluie (70 mm) est survenue le vendredi 12 mai.

Entre le 9 et le 15 mai, le puits 5 a été la principale source de l'eau pompée dans le réseau de distribution. Pendant cette période, le puits 6 a alimenté le réseau de façon périodique, tandis que le puits 7 n'était pas en service.

Le samedi 13 mai, Frank Koebel a, comme tous les jours, effectué la vérification des puits en service. Le but des vérifications quotidiennes était de consigner les données sur les débits de pompage et l'utilisation de chlore, mais, avant tout, de mesurer le chlore résiduel présent dans l'eau traitée. Toutefois, depuis plus de 20 ans, les employés de la CSP avaient pris une habitude : la plupart du temps, ils ne mesuraient pas le chlore résiduel et consignaient des données fictives à ce sujet sur les feuilles de fonctionnement quotidiennes. Stan Koebel a souvent suivi cette pratique.

Cette pratique consistait à ne pas suivre la procédure. Cela a eu pour résultat de causer une terrible tragédie, des perturbations économiques qui ont coûté des millions de dollars, sans oublier les centaines de milliers et même les millions de dollars qui ont été dépensés pour la santé. Le résultat est que, comme le dit le rapport :

Si M. Koebel avait procédé à la mesure, il aurait quasi certainement remarqué le manque de chlore résiduel — ce qui aurait dû éveiller ses soupçons et le pousser à prendre les mesures indiquées pour protéger le réseau et la collectivité.

Je ne demande pas de retirer tout cela des mains de la province de l'Ontario, de la province du Québec ou de l'administration fédérale des Autochtones ou des Premières nations. Tout ce que nous demandons c'est qu'on fasse des vérifications au hasard et qu'on applique des lignes directrices obligatoires pour que la population de tout le pays puisse être convaincue que son gouvernement fédéral croit dans la signification de ces trois mots : paix, ordre et bon gouvernement.

Le sénateur Cochrane : Je crois que ce projet de loi, ou sa version précédente, a déjà été renvoyé à nos collègues du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Pouvez-vous nous dire ce que le comité en question a fait de ce projet de loi? A-t-on émis des objections ou des préoccupations à ce moment-là? Que pensez-vous de l'accueil que ce comité a réservé au projet de loi?

Senator Grafstein: The evidence of that committee is clear-cut. It is available to you. I will not go back through that committee report. To my mind, that was just a delaying tactic by the government that did not want to deal with the bill at that time.

I am prepared to rely on the opinion, which is available in the public record, of Mr. Justice O'Connor.

Senator Cochrane: Could you give me the date of that meeting?

Senator Grafstein: The date of this report.

Senator Cochrane: No, the meeting that was held with the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

Senator Grafstein: I do not have it.

Senator Angus: On a point of order, Mr. Chairman, is this witness refusing to answer Senator Cochrane's question? It was a very clear question. Why do you not answer it, senator?

Senator Grafstein: I do not recall exactly what the committee said. I will get the committee report and I will make it available to you.

I have looked at opinions since and before and the opinions are clear-cut. The federal power for food and drugs has never been questioned. Let me tell you what is regulated under the Food and Drugs Act.

The federal government regulates water on planes, boats, water in parks, bottled water, soft drinks and ice, but it does not regulate drinking water. There is absolutely no rationale or logic that would allow someone to say that if you can regulate bottled water and water in planes and boats, you cannot regulate community drinking water.

The Chairman: With respect, Senator Grafstein, let me ask you two questions with respect to Senator Cochrane's question.

Did the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs actually issue a report on the bill?

Senator Grafstein: I do not believe they did, but I would have to check that and make it available to the committee.

The Chairman: If I recall correctly, my recollection is that they did not. I think they did not report and that is where it fell off the Order Paper.

Senator Grafstein: It died on the Order Paper. I think you are correct. I do not think they came to a conclusion on the report, but I made the same arguments there as I did to this committee.

The Chairman: With respect to the report of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, would you undertake for us to find out if there was such a report?

Senator Grafstein: I will and I will do that next week.

Senator Angus: Or tonight.

Le sénateur Grafstein : Les délibérations de ce comité sont très éloquentes. Vous pouvez les lire. Je ne reviendrai pas sur le rapport de ce comité. À mon avis, le gouvernement s'est simplement contenté d'une tactique dilatoire parce qu'il ne voulait pas donner suite à cette mesure à ce moment-là.

Je suis prêt à me fier à l'opinion du juge O'Connor, qui est un document public.

Le sénateur Cochrane : Pourriez-vous m'indiquer la date de cette réunion?

Le sénateur Grafstein : La date de ce rapport?

Le sénateur Cochrane : Non, de la réunion du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Le sénateur Grafstein : Je ne l'ai pas.

Le sénateur Angus : J'invoque le Règlement, monsieur le président. Ce témoin refuse-t-il de répondre à la question du sénateur Cochrane? C'était une question très claire. Pourquoi n'y répondez-vous pas, sénateur?

Le sénateur Grafstein : Je ne me souviens pas exactement de ce qu'a dit le comité. Je vais obtenir son rapport et je vous le transmettrai.

J'ai examiné les opinions qui ont été formulées avant et après, et elles sont très claires. Le pouvoir du gouvernement fédéral à l'égard des aliments et drogues n'a jamais été contesté. Permettez-moi de vous dire ce qui est réglementé en vertu de la Loi sur les aliments et drogues.

Le gouvernement fédéral réglemente l'eau dans les avions, les bateaux, l'eau dans les parcs, l'eau embouteillée, les boissons gazeuses et la glace, mais il ne réglemente pas l'eau potable. Il n'est ni rationnel ni logique de dire qu'on ne peut pas réglementer l'eau potable alors qu'on peut réglementer l'eau embouteillée et l'eau dans les avions et les bateaux.

Le président : Si vous le permettez, sénateur Grafstein, permettez-moi de vous poser deux questions concernant la question du sénateur Cochrane.

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a-t-il émis un rapport au sujet du projet de loi?

Le sénateur Grafstein : Je ne crois pas qu'il l'ait fait, mais il faut que je vérifie et je dirai ce qu'il en est au comité.

Le président : Si je me souviens bien, il n'a pas publié de rapport. Je pense qu'il n'a pas produit de rapport et que le projet de loi est alors mort au *Feuilleton*.

Le sénateur Grafstein : Il est mort au *Feuilleton*. Je pense que vous avez raison. Je ne crois pas que le comité ait tiré des conclusions, mais je lui ai présenté les mêmes arguments que devant votre comité.

Le président : En ce qui concerne le rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, pourriez-vous vérifier si ce rapport existe?

Le sénateur Grafstein : Je vais le faire la semaine prochaine.

Le sénateur Angus : Ou ce soir.

Senator Grafstein: I will try to do it tonight.

Senator Angus: You might ask Mr. Dion what he thinks about it and why he did not do anything.

Senator Cochrane: It is important that we have this. If Senator Milne was here, she might have been chair of that committee at the time and she might have been able to report to us as to what was said and done and so on. That is where I am coming from. I was not on that committee so I am not sure.

You appeared before us before and we have new members on our committee now. I would like you to tell the whole committee the legal and constitutional objections to your proposal when it was before us then.

Senator Grafstein: There was some concern raised — as I recall, and it will be in your transcript — by some officials, but the committee concluded that there were no constitutional objections to this bill. That was the committee's report. The committee was unanimous in its report and all members agreed. They found that the bill should go forward to the committee without amendment or change. That presupposes, to my mind, that they were satisfied constitutionally that this did not present a problem.

Senator Angus: You do not know the history of this committee.

Senator Grafstein: I am only taking it because it does not matter if it is your committee and my committee, Senator Angus. If we report on a bill, we have, in effect, agreed that the bill does not have a constitutional problem.

Senator Angus: There are exceptions to that at this committee.

Senator Grafstein: That is a precondition to any bill.

Senator Cochrane: Was it not reported that clean drinking water was the responsibility of the provinces?

Senator Grafstein: No, that was not the report of this committee. This was the subsequent view after the report came in. This was the view of some members, namely, that it had a problem to it; but, to my mind, it was a question of opinion.

We have, senator, a clear-cut opinion from Mr. Justice O'Connor about it. It is stated here. I have given you the quotes and the pages and that can be made available to all the members of the committee.

Senator Cochrane: Since then, have you had any discussions with the departmental officials?

Senator Grafstein: No.

Senator Cochrane: You have not had anything.

Senator Grafstein: No.

Le sénateur Grafstein : Je vais essayer de le faire ce soir.

Le sénateur Angus : Vous pourriez demander à M. Dion ce qu'il en pense et pourquoi il n'a rien fait.

Le sénateur Cochrane : Il est important que nous ayons ce document. Si le sénateur Milne était là, il se peut qu'elle ait présidé ce comité à l'époque et qu'elle puisse nous informer de ce qui a été dit, de ce qui a été fait, et cetera. Voilà ce que j'en pense. Comme je ne siégeais pas à ce comité, je ne suis pas certaine de ce qui s'est passé.

Vous avez déjà comparu devant nous et nous avons maintenant des nouveaux membres au sein de notre comité. Je voudrais que vous nous disiez quelles étaient les objections juridiques et constitutionnelles que votre proposition a suscitées lorsque vous nous l'avez présenté la première fois.

Le sénateur Grafstein : Si je me souviens bien, et cela figure dans la transcription de vos délibérations, certains fonctionnaires ont soulevé des objections, mais le comité a conclu que ce projet de loi ne soulevait pas d'objections constitutionnelles. Tel a été le rapport du comité. Le comité a produit un rapport unanime et tous ses membres étaient d'accord. Ils ont estimé que le projet de loi devait être renvoyé sans amendement ou changement. J'en conclus qu'ils ne voyaient pas de problème sur le plan constitutionnel.

Le sénateur Angus : Vous ne connaissez pas l'histoire de ce comité.

Le sénateur Grafstein : Je dis cela seulement parce que peu importe que ce soit votre comité ou mon comité, sénateur Angus. Si nous faisons rapport d'un projet de loi, c'est parce que nous considérons qu'il ne soulève pas de problème constitutionnel.

Le sénateur Angus : Il y a des exceptions à cette règle dans notre comité.

Le sénateur Grafstein : C'est une condition préalable pour tout projet de loi.

Le sénateur Cochrane : Ne disait-on pas dans le rapport que l'eau potable saine était sous la responsabilité des provinces?

Le sénateur Grafstein : Non, cela ne figurait pas dans le rapport du comité. Cet avis a été émis par la suite. C'était l'opinion de certains membres qui voyaient des objections à cet égard, mais selon moi, c'était une simple question d'opinion.

Sénateur, nous avons l'opinion claire et nette du juge O'Connor à ce sujet. Elle est énoncée ici. Je vous ai cité des extraits du rapport en indiquant la page, et tous les membres du comité peuvent avoir accès à ce document.

Le sénateur Cochrane : Avez-vous eu, depuis, des discussions avec les fonctionnaires du ministère?

Le sénateur Grafstein : Non.

Le sénateur Cochrane : Aucune?

Le sénateur Grafstein : Non.

Senator Cochrane: You left the report when you were at this committee before and now you are coming back to us with the same bill; am I right?

Senator Grafstein: The bill died on the Order Paper after this committee unanimously approved it without amendment. I then reintroduced it after it died on the Order Paper and since that time, I reiterated all the arguments and tried to update my files as best I could. It was passed on second reading. You will recall that in second reading there were some questions raised by Senator Keon, and he was satisfied that the bill should go forward to the committee. The Senate approved it without division, unanimously, in second reading. I assumed that if there were any objections, I would have heard about them in second reading. I think I met all the objections in the Senate on second reading and I have heard nothing from the officials since.

Senator Cochrane: I still want you to remember that we have new members on the committee.

Senator Grafstein: I understand that we have new members.

Senator Cochrane: Could you be as explicit as possible for our new members.

Senator Grafstein: I appreciate that. That is why I took a bit more time to review the history of this matter, so that new members could be caught up to speed.

Senator Angus: Welcome, Senator Grafstein. You are making quite a career of going to the committees these days. I saw you on TV at the House of Commons committee on some bill the other day, dealing with terrorism, Bill C-25.

Senator Grafstein: Yes senator, I was there on behalf of your committee, sir, and my committee, the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

Senator Angus: It is a wonderful thing you are doing with these private member's bills. I know how much work it is, and I think you are doing it out of a spirit of — well, I can only say — public interest, as opposed to any private interest or any partisan interest, and I commend you for that.

However, I have not had the pleasure, up to now — and I know how thorough you are — of knowing the full details of this bill and the background of it. I do know how thorough you are and what a photographic memory you have, so my guard immediately went up when you could not quite remember what the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs said about the bill. It is the first time I ever heard you acknowledge that you did not remember something.

Senator Grafstein: The short answer is that they did not do anything and therefore there was nothing for me to remember.

Senator Angus: If that is true, that is fine. That is not what you said.

Le sénateur Cochrane : Les choses ne sont pas allées plus loin après votre dernière comparution devant notre comité et maintenant, vous revenez nous voir avec le même projet de loi, n'est-ce pas?

Le sénateur Grafstein : Le projet de loi est mort au *Feuilleton* après que le comité l'a approuvé à l'unanimité, sans amendement. Je l'ai ensuite déposé de nouveau et depuis, j'ai réitéré tous mes arguments et j'ai essayé de mettre mes dossiers à jour de mon mieux. Le projet de loi a été adopté en deuxième lecture. Comme vous vous en souviendrez, en deuxième lecture, le sénateur Keon a soulevé certaines questions et il a été convaincu que le projet de loi devait être renvoyé au comité. Le Sénat l'a approuvé à l'unanimité en deuxième lecture. J'ai supposé que s'il suscitait des objections, elles seraient soulevées en deuxième lecture. Je pense avoir répondu à toutes les objections émises au Sénat en deuxième lecture et je n'ai eu aucune nouvelle des fonctionnaires depuis lors.

Le sénateur Cochrane : Je veux quand même vous rappeler que nous avons de nouveaux membres à notre comité.

Le sénateur Grafstein : Je sais que nous avons de nouveaux membres.

Le sénateur Cochrane : Pourriez-vous être le plus explicite possible pour nos nouveaux membres.

Le sénateur Grafstein : J'en suis conscient. Voilà pourquoi j'ai pris un peu plus de temps pour retracer l'historique de ce projet de loi, afin de mettre les nouveaux membres au courant.

Le sénateur Angus : Bienvenue à vous, sénateur Grafstein. On vous voit souvent devant les comités, ces jours-ci. Je vous ai vu à la télévision l'autre jour, à un comité de la Chambre des communes qui étudiait un projet de loi sur le terrorisme, le projet de loi C-25.

Le sénateur Grafstein : Oui, sénateur, j'étais là au nom de votre comité et de mon comité, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Le sénateur Angus : Vous accomplissez un merveilleux travail avec ces projets de loi d'initiative parlementaire. Je sais combien de travail cela représente et que vous le faites dans l'intérêt public plutôt que pour défendre un intérêt privé quelconque ou un intérêt partisan, et je vous en félicite.

Toutefois, je n'ai pas eu le plaisir jusqu'ici — et je sais combien vous êtes méticuleux — de prendre connaissance de tous les détails de ce projet de loi et du contexte. Sachant combien vous avez le sens du détail et connaissant votre mémoire photographique, je m'étonne que vous ne puissiez pas vous souvenir de ce que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a dit à propos de ce projet de loi. C'est la première fois que je vous entends avouer ne pas vous souvenir de quelque chose.

Le sénateur Grafstein : La réponse à cela est que le comité n'a rien fait et qu'il n'y avait donc rien dont je puisse me souvenir.

Le sénateur Angus : Si c'est vrai, très bien. Ce n'est pas ce que vous avez dit.

Senator Grafstein: If they said something I am sure I would have remembered. Senator Banks reminded me and maybe I had a senior moment.

Senator Angus: As well as being trained in many things, you are also learned in the law. That gives me comfort, because you respect the law, you are an officer of the court, and you would not try to sneak something through the parliamentary system that you did not feel pass muster. I say that in all seriousness. I am informed that to try to address very legitimate, very serious constitutional issues in having the federal government regulate drinking water, you have had to craft a framework, if I can use that expression, to get it within the federal jurisdiction and to have water declared to be a food so it comes under the auspices of the Food and Drugs Act. I know I am oversimplifying, but is that how you are getting around this.

Senator Grafstein: I am not trying to get around it. If you want to really understand why I came to the Food and Drugs Act, you and I, senator, respect the taxpayer's dollar. The last thing you and I would want to do in any private member's bill is to increase the cost to the taxpayer of something that would set up a new agency, a new set of responsibilities. When I came across this problem again at the urgings of Senator Watt and Senator Adams, I said: What is the most cost effective way of remediating this problem? The obvious answer was to look at the Food and Drugs Act. In effect, the first question I had to ask was whether water is a food. Perhaps you will recall, but Senator Morin, a former senator, said it was not a food.

Senator Angus: Then you muscled him.

Senator Grafstein: No, I found it astounding for a doctor of such great repute to say that. He was a senator. I then immediately consulted with doctors in Toronto and I consulted with Dr. Keon. Every doctor told me the same thing: Water is clearly a food. Why is it? It is a food because it contains nutrients and in other words, the test of whether something is a food or not, is whether it contains nutrients that help the human body.

With all due respect to Senator Morin, after he resigned from the Senate, he said to me — I hope I am not quoting him out of context — one of the things I regret in the Senate was opposing your bill. It could have helped public health.

Senator Angus: I have read your comments, and I listened to your speech at second reading.

Senator Grafstein: Senator Angus, I was not trying to be cute or tricky on this, but, frankly, if you look at the federal agencies and you have a problem that has not been dealt with, how do you fit it within the federal structure that is constitutionally appropriate and cost effective. It was a natural fit. Privately, I have been told by others, experts, that this was a very neat solution to a very complex problem. It did not entail setting up a whole new regulatory regime. The regime was already there, and it does exactly the same thing. It establishes already, under its

Le sénateur Grafstein : Si le comité avait dit quelque chose, je suis certain que je m'en souviendrais. Le sénateur Banks m'a rafraîchi la mémoire et c'est peut-être un effet de mon grand âge.

Le sénateur Angus : De votre expertise dans de nombreux domaines, vous êtes également un expert des questions juridiques. Cela me rassure, car vous respectez la loi, vous êtes un juriste et vous n'iriez pas essayer de glisser dans le système parlementaire quelque chose qui ne peut pas passer. Je le dis très sérieusement. On m'a dit que pour essayer de résoudre les problèmes constitutionnels très légitimes qui peuvent se poser si le gouvernement fédéral régleme l'eau potable, vous avez dû vous arranger, si je puis dire, pour déclarer l'eau comme un aliment afin qu'elle relève de la Loi sur les aliments et drogues. Je sais que je simplifie les choses à l'excès, mais c'est ainsi que vous avez contourné le problème.

Le sénateur Grafstein : Je n'essaie pas de le contourner. Si vous voulez vraiment comprendre pourquoi j'ai eu recours à la Loi sur les aliments et drogues, vous et moi, sénateur, respectons l'argent des contribuables. Je ne voudrais surtout pas qu'un projet de loi d'initiative parlementaire augmente le fardeau des contribuables en créant une nouvelle agence, une nouvelle série de responsabilités. Lorsque je me suis penché sur ce problème, à la demande du sénateur Watt et du sénateur Adams, je me suis demandé quelle était la façon la plus rentable d'y remédier. La réponse évidente était de regarder du côté de la Loi sur les aliments et drogues. En fait, la première question que je me suis posée était celle de savoir si l'eau est un aliment. Comme vous vous en souviendrez peut-être, le sénateur Morin, un ancien sénateur, a dit que ce n'était pas un aliment.

Le sénateur Angus : Vous l'avez fait taire.

Le sénateur Grafstein : Non, j'ai trouvé très étonnant qu'un médecin jouissant d'une telle réputation puisse dire cela. C'était un sénateur. J'ai alors consulté immédiatement des médecins de Toronto ainsi que le Dr Keon. Tous les médecins m'ont dit la même chose. L'eau est certainement un aliment. Pourquoi? C'est un aliment parce qu'il contient des éléments nutritifs et c'est la présence d'éléments nutritifs bénéfiques pour le corps humain qui constitue le critère déterminant.

Avec tout le respect que je dois au sénateur Morin, lorsqu'il a démissionné du Sénat, il m'a dit — et j'espère ne pas le citer hors contexte — qu'un de ses regrets était de s'être opposé à mon projet de loi. Il aurait pu être bénéfique pour la santé publique.

Le sénateur Angus : J'ai lu vos observations et j'ai écouté votre discours en deuxième lecture.

Le sénateur Grafstein : Sénateur Angus, je n'ai pas essayé de finasser, mais lorsque vous avez un problème qui n'a pas été résolu, il s'agit de voir comment l'insérer dans la structure fédérale d'une façon constitutionnelle et rentable. C'était l'endroit qui convenait parfaitement. D'autres personnes, des experts, m'ont dit en privé que c'était une excellente solution pour résoudre un problème très complexe. Cela n'oblige pas à constituer un tout nouveau régime de réglementation. Le régime est déjà là et fait exactement la même chose. Il était déjà une relation fédérale-

regime, a federal-provincial relationship, a voluntary guideline, and the guideline is the test. So it is already there. It is taking it and instead of making it voluntary, making it mandatory.

Senator Angus: I agree with you. On the face it, giving this Parliament jurisdiction to address the matter, you may have well have found a good way.

However, it does not deal with the other issue of cost effectiveness. You have stressed that issue. I believe you agree with the proposition that the provinces have jurisdiction to regulate and to ensure safe drinking water. I believe you also agree that each province has a regime of one sort or another in place.

Senator Grafstein: I agree.

Senator Angus: Perhaps, at the time that you first brought in this bill, Nunavut was not up and running as it is today.

Senator Grafstein: There was a regime there, too.

Senator Angus: There was.

Senator Grafstein: Of course.

Senator Angus: I have to ask you first off, are you doing this because you feel the provinces are not doing a good job?

Senator Grafstein: I am doing it because the evidence is overwhelming that the provinces are not fulfilling their mandate under the Constitution, which is to provide healthy drinking water to each of their citizens; that is clear.

Senator Angus: You and I have laboured here for many years on issues where, in a bipartisan way, we have been dismayed by the lack of action, by the successive governments, be they Conservative or Liberal governments, in not doing anything. You have given us quite, I think, succinctly in your opening comments, commentaries that the governments, federally successively, have failed also. Why do you think that is?

Senator Grafstein: Let me give you some thoughts about this, because I have been perplexed by this question. I have been practiced enough in the Senate, I have been here for 22 years, to know why governments do or do not do things, and one of the first rationales that I was given, which I think is a synthetic rational, is if we do this we in effect take responsibility for it. Therefore, if we do a regulatory oversight, as you proposed, that is what you say is going to happen, but in practice what will happen will be the demands on the federal government to, in effect, take over and fund. That is the argument.

Senator Angus: That question begs the question.

Senator Grafstein: Let me give you the other side of the coin. The federal government does know the answer to this question. When I was asked that question, my response was to look at it from a taxpayer's standpoint. What is the cost to the public with

provinciale, des lignes directrices facultatives et c'est là le critère. C'est donc déjà là. Mais au lieu que ce soit facultatif, cela devient obligatoire.

Le sénateur Angus : Je suis d'accord avec vous. À première vue, en conférant au Parlement la compétence voulue en la matière, vous avez peut-être trouvé une bonne solution.

Néanmoins, cela ne règle pas l'autre question, celle de la rentabilité. Vous l'avez mentionnée. Vous reconnaissez, je crois, que les provinces sont compétentes pour réglementer l'eau et assurer un approvisionnement en eau potable saine. Vous reconnaissez aussi, je crois, que chaque province a déjà un régime sous une forme ou sous une autre.

Le sénateur Grafstein : Je le reconnais.

Le sénateur Angus : Lorsque vous avez présenté ce projet de loi pour la première fois, le Nunavut n'était pas encore le territoire qu'il est aujourd'hui.

Le sénateur Grafstein : Il y avait déjà un régime là-bas.

Le sénateur Angus : Il y avait un.

Le sénateur Grafstein : Bien entendu.

Le sénateur Angus : Je dois d'abord vous demander si vous le faites parce que vous pensez que les provinces ne font pas bien leur travail?

Le sénateur Grafstein : Je le fais parce que nous avons largement la preuve que les provinces ne s'acquittent pas du mandat que leur confère la Constitution, qui est de fournir une eau potable saine à chacun de leurs citoyens. C'est évident.

Le sénateur Angus : Nous nous sommes penchés ici, vous et moi, pendant des années, de façon bipartite, sur des dossiers pour lesquels nous étions sidérés par l'inaction des gouvernements successifs, qu'ils soient conservateurs ou libéraux. Dans votre déclaration préliminaire, vous nous avez laissé entendre, je crois, de façon assez succincte, que les gouvernements qui se sont succédés, sur la scène fédérale, ont également échoué. Quelle en est la raison, selon vous?

Le sénateur Grafstein : Permettez-moi de vous faire part de quelques réflexions à ce sujet, car c'est une question qui me laisse perplexe. J'ai suffisamment l'expérience du Sénat, où je siège depuis 22 ans, pour savoir pourquoi les gouvernements font ou ne font pas certaines choses et une des principales raisons qu'on m'a données, raison qui est, je pense, une simple rationalisation, et que cela reviendrait à en assumer la responsabilité. Par conséquent, si nous exerçons une surveillance dans le cadre d'une réglementation, cette surveillance aura bien lieu, mais le gouvernement fédéral se verra forcé d'assumer cette responsabilité et de la financer. Voilà l'argument invoqué.

Le sénateur Angus : On peut effectivement se poser la question.

Le sénateur Grafstein : Permettez-moi de vous exposer l'autre aspect du problème. Le gouvernement fédéral connaît la réponse à cette question. Lorsque la question m'a été posée, j'ai répondu qu'il fallait voir cela du point de vue du contribuable. Qu'est-ce

respect to health costs, economic losses and community health from bad drinking water?

Dr. David Schindler, you will recall, worked with me to develop a logarithm to figure out how we would do this because the federal government does not keep track of this information. Is that because the government does not want to take responsibility or fulfil its public mandate? When the constitutional question is raised Senator Angus, you have to understand that government has ultimate responsibility for public health in this country.

Under the Health Act, the Minister of Health is responsible for public health. If the minister knows something and does not remediate against it, he might have personal responsibility. Maybe there is plausible deniability and maybe government wants to keep this issue at the provincial level. Meanwhile, we know that it is a factual problem and an economic problem, and that it is impinging on our health costs. Again, Dr. Schindler provided me with an estimate of between \$2 billion and \$4 billion per year in direct costs. What about indirect costs? We are talking about billions of dollars wasted because the various levels of government are not taking their responsibilities seriously.

Yes, I can argue that the government might raise expectations about infrastructure costs. I have looked at the City of Toronto from a city standpoint. We have excellent drinking water in Toronto. We draw our water from Lake Ontario and we have had very few water problems, but we are fortunate being on the Great Lakes system. Now, we are looking at the infrastructure problems. I was deeply involved in the mayoralty campaign and somewhere between \$500 million and \$1 billion is necessary to remediate and modernize the drinking water system in Toronto. There are concerns that it is too old and falling behind.

If someone were to do the costs right across the country, it would be in the billions of dollars. Let us assume it is in the billions of dollars, sooner or later it will catch up to us. My mother taught me that an ounce of prevention is worth a pound of cure. If we can prevent future problems, we will be saving health costs and economic costs down the line. That has to be factored in. When the government responded to me and said it would take responsibility, I said that it already has responsibility but it has not added it up, and that is irresponsible.

Senator Angus: I understand that is your point, and I am trying to pursue it further. I grant you there appears to be a way to get some foundation in federal jurisdiction to do something. You know how difficult it is. You and I are involved in a debate in another area in regulating security transactions in this province, and we think there should be one common regulator under federal jurisdiction but it does not happen for reasons well known to all of us. In like fashion, there are other areas under provincial jurisdiction, although there are concurrent elements. One of these

que cela coûte au public sur le plan de la santé, des pertes économiques et des conséquences de l'insalubrité de l'eau potable sur la santé publique?

Comme vous vous en souviendrez, David Schindler a travaillé avec moi à l'élaboration d'un logarithme pour évaluer cet impact étant donné que le gouvernement fédéral ne recueille pas ces données. Est-ce parce que le gouvernement ne veut pas assumer cette responsabilité ou s'acquitter de son mandat? Lorsque la question constitutionnelle est soulevée, sénateur Angus, comprenez bien que le gouvernement assume la responsabilité ultime de la santé publique au Canada.

En vertu de la Loi sur la santé, le ministre de la Santé est responsable de la santé publique. Si le ministre est informé d'un problème, mais ne fait rien pour y remédier, il pourrait avoir à en assumer personnellement la responsabilité. Peut-être peut-on renier cette responsabilité de façon plausible et il se peut que le gouvernement préfère que cette question reste entre les mains des provinces. Nous savons toutefois que telle est la situation et qu'elle pose un problème économique en augmentant nos coûts de santé. Le Dr Schindler m'a fourni une estimation des coûts directs annuels qui se chiffrent entre 2 et 4 milliards de dollars. Qu'en est-il des coûts indirects? Des milliards de dollars sont gaspillés parce que les différents niveaux de gouvernement ne prennent pas leurs responsabilités au sérieux.

Effectivement, le gouvernement pourrait susciter des attentes au sujet des coûts d'infrastructure. J'ai examiné le problème du point de vue de la ville de Toronto. Nous avons une excellente eau potable à Toronto. Nous puisons notre eau dans le lac Ontario et nous avons eu très peu de problèmes d'eau, mais nous avons la chance d'être sur le réseau des Grands Lacs. Nous avons maintenant des problèmes d'infrastructure. J'ai participé de près à la campagne pour l'élection à la mairie et je sais qu'il faudrait dépenser entre 500 millions de dollars et un milliard de dollars pour réparer et moderniser le réseau de distribution d'eau potable à Toronto. On pense qu'il est trop ancien et désuet.

Si quelqu'un calculait les coûts pour l'ensemble du pays, ils se chifferaient en milliards de dollars. Supposons que ce soit plusieurs milliards de dollars. Cela nous rattrapera tôt ou tard. Ma mère m'a enseigné qu'il valait mieux prévenir que guérir. Si nous pouvons prévenir les problèmes futurs, nous économiserons sur les coûts de santé et les coûts économiques. Il faut en tenir compte. Lorsque le gouvernement m'a répondu que cela reviendrait à assumer cette responsabilité, j'ai dit qu'il avait déjà cette responsabilité, mais qu'il ne l'avait pas assumée, ce qui est irresponsable.

Le sénateur Angus : Je comprends votre position et je cherche seulement à l'approfondir. Je reconnais qu'il peut paraître justifié que le gouvernement fédéral intervienne. Vous savez combien c'est difficile. Nous avons participé, vous et moi, à un débat sur un autre sujet soit la réglementation des opérations garanties dans la province et nous pensons qu'il faudrait un organisme de réglementation fédéral, mais cela n'est pas possible pour des raisons que nous connaissons tous. Il y a également d'autres domaines qui sont de la compétence des provinces bien qu'il y ait

is very germane to this committee. Currently, we are engaging in two things that are germane to your bill. First, we have been doing a study on water generally in this country.

Senator Grafstein: By the way, that work has been outstanding.

Senator Angus: We have been quite dismayed, frankly, by the lack of action by all jurisdictions and how primitive, in effect, we are in terms of having proper mapping of the aquifers in this country, the proper sources and the protection of sensitive lands that used to be proper aquifers now being allowed to dry up. Perhaps climate change is leading to droughts in the West and the recession of the glaciers, et cetera. We are very up-to-date on this, having heard from Dr. Schindler before the committee, as well as other experts on water. However, we keep getting the push-back in terms of costs. Let me put it another way: I do not favour duplication where it is not necessary.

In my province of Quebec, for example, the provincial government adopted in June 2001 the regulation respecting the quality of drinking water, establishing standards and controls that are amongst the most rigorous in North America. This new regulation positions Quebec amongst world leaders in water management.

I am not a Québécois but I am a Quebecker, and there is a big difference. I am a member of one of the other founding nations. I also find our drinking water very good in Quebec. I would have a problem because we need funds from the federal government and elsewhere for health care, which is more pressing than our water system, which is already working well.

The Chairman: Is that in Montreal?

Senator Angus: In Quebec, generally, but I would argue that in every province there are greater needs for health care. The incidents to date are fairly isolated.

In your province, Senator Grafstein, the Ontario government has also enacted the Nutrient Management Act, the Safe Drinking Act, 2002, and the Sustainable Water and Sewage Systems Act, 2002, to provide the authority to act on many of the recommendations set out in Part 1 and Part 2 of the *Report of the Walkerton Inquiry: The Events of May 2000 and Related Issues*.

I could continue to outline and delineate what is being done in other provinces. It is simply a natural part of our frugality, which was elaborated on by Senator Banks in the Senate today when you were not there. We tend to be frugal by nature and protective of the common wheel. Why would we want to duplicate all of this good work? That is my problem for you. We will be inviting department officials to appear before the committee. Let us hear from them why this might be not the best way to spend our federal dollars.

des éléments concurrents. L'un d'entre eux est bien connu du comité. Nous sommes en train d'étudier deux dossiers qui sont en rapport avec votre projet de loi. Premièrement, nous avons fait une étude de l'eau en général.

Le sénateur Grafstein : Je dois dire, en passant, que c'est un travail exceptionnel.

Le sénateur Angus : Nous avons été assez sidérés, je l'avoue, par l'inertie de tous les pouvoirs publics et de voir à quel point nous sommes peu avancés sur le plan de la cartographie des aquifères du pays, des sources et de la protection des terres vulnérables, qui étaient des aquifères et qu'on laisse maintenant sécher. Les changements climatiques vont peut-être causer des sécheresses dans l'Ouest, le retrait des glaciers, et cetera. Nous sommes très au courant du problème étant donné que nous avons entendu le témoignage de David Schindler et d'autres experts au sujet de l'eau. Toutefois, on nous incite constamment à mettre la pédale douce pour une question de coûts. En fait, je vous dirais simplement que je ne suis pas pour le dédoublement lorsque c'est inutile.

Dans ma province, le Québec, par exemple, le gouvernement provincial a adopté, en juin 2001, le règlement concernant la qualité de l'eau potable qui établit des normes et des contrôles qui sont parmi les plus rigoureux d'Amérique du Nord. Cette nouvelle réglementation fait du Québec un des chefs de file mondiaux de la gestion de l'eau.

Je ne suis pas Québécois, mais je suis un citoyen du Québec, ce qui n'est pas la même chose. Je fais partie de l'un des autres peuples fondateurs. Je constate également que l'eau potable que nous buvons au Québec est excellente. Je verrais là des objections parce que nous avons besoin de l'argent du gouvernement fédéral pour les soins de santé, qui constituent un besoin plus pressant que l'eau étant donné que notre réseau fonctionne déjà bien.

Le président : Est-ce à Montréal?

Le sénateur Angus : Au Québec en général, mais je dirais que, dans chaque province, les besoins sur le plan des soins de santé sont plus grands. Les incidents survenus jusqu'ici sont assez isolés.

Dans votre province, sénateur Grafstein, le gouvernement ontarien a également adopté la Loi sur la gestion des éléments nutritifs, la Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable, et la Loi de 2002 sur la durabilité des réseaux d'eau et d'égouts pour pouvoir donner suite à un bon nombre de recommandations figurant dans la partie 1 et la partie 3 du *Rapport de la Commission d'enquête sur Walkerton : les événements de mai 2000 et les questions connexes*.

Je pourrais continuer à vous décrire ce qui a été fait dans les autres provinces. Cela fait tout simplement partie de notre frugalité dont le sénateur Banks a parlé aujourd'hui au Sénat lorsque vous n'étiez pas là. Nous avons tendance à faire preuve de frugalité et à protéger nos intérêts communs. Pourquoi dédoubler tout ce bon travail? Voilà le problème que je vois. Nous allons inviter les fonctionnaires du ministère à comparaître devant le comité. C'est à eux de nous dire pourquoi ce n'est peut-être pas la meilleure façon de dépenser l'argent du gouvernement fédéral.

Senator Grafstein: Let me deal with it in three parts. I want to separate the Aboriginal communities from the rest of it only for the sake of argument, because I do not believe that any Canadian, whether Aboriginal, Québécois, Quebecer, Franco-Ontarian, or other, should be dealt with in any way other than equally. I believe in equality and so do you.

Senator Angus: I do.

Senator Grafstein: Having said that, we already know, based on the evidence provided by your government and by your spokesperson in the Senate, that there are drinking water systems at risk in the Aboriginal communities as of June 2006. You can say that all the mechanisms and promises are in place but this is your evidence of your government in the Senate on June 20, 2006.

Senator Angus: It does not mean that the feds should intervene and pass this act.

Senator Grafstein: Let me make the argument.

Senator Angus: I put a question mark. I started by saying no expert.

Senator Grafstein: We have one disputed fact that despite five years and \$4 billion of money invested, the situation is no better today than it was five years ago. That is pretty cogent evidence. Let us deal with Quebec. I do not have quarrel with your position but for you to substantiate your position, how many water advisories did we receive this summer? Were they coagulated in one place so that you could add and subtract them and figure out the impact on the communities in Quebec? Nowhere could I find that evidence. I know that from time to time there were a number of water advisories this past summer, despite the fact that you have one of the best water systems in the world, the bill was passed in 2002 and there are no excuses. It is the same in my province and in Vancouver two weeks ago.

Senator Angus: One of those advisories was on the lake where I live. The problem was with the blue-green algae. As we speak, the committee is conducting a study on the Canadian Environmental Protection Act and the 37 other acts that make up the framework of environment protection.

It is a natural part of my Scottish heritage; I do not like to be penny-wise and pound foolish.

Senator Grafstein: My Jewish heritage is exactly the same; I am very frugal, and you know I am frugal when it comes to the taxpayers' dollars. You and I share that common bond.

I think it is important to be sceptical. The one thing we learn as senators, in a chamber of sober second thought, is to be sceptical. When the government says something or officials say something, they may be right, and I will give them the benefit of the doubt; but I want to hear what they have to say and I want to hear the evidence before us.

Le sénateur Grafstein : Je diviserai ma réponse en trois parties. Je tiens à séparer les communautés autochtones du reste, simplement aux fins de la discussion, car je crois que tous les Canadiens, qu'ils soient Autochtones, Québécois, citoyens du Québec, Franco-Ontariens ou autres doivent être traités également. Je crois dans l'égalité, tout comme vous.

Le sénateur Angus : J'y crois.

Le sénateur Grafstein : Cela dit, nous savons déjà, d'après ce que votre gouvernement et votre porte-parole au Sénat nous ont dit, qu'en juin 2006, il y avait des réseaux de distribution d'eau potable qui présentaient des risques dans les communautés autochtones. Vous pouvez répondre que tous les mécanismes sont en place, mais c'est ce que votre porte-parole a déclaré au Sénat le 20 juin 2006.

Le sénateur Angus : Cela ne veut pas dire que le gouvernement fédéral devrait intervenir et adopter cette loi.

Le sénateur Grafstein : Laissez-moi présenter mes arguments.

Le sénateur Angus : J'ai mis un point d'interrogation. J'ai commencé par dire que je ne suis pas un expert.

Le sénateur Grafstein : Le fait est que malgré les 4 milliards de dollars qui ont été investis depuis cinq ans, la situation n'est pas meilleure qu'elle ne l'était il y a cinq ans. C'est plutôt probant. Parlons du Québec. Je ne conteste pas votre opinion, mais pour confirmer vos dires, combien d'avis y a-t-il eu cet été concernant la qualité de l'eau? Ont-ils été regroupés au même endroit afin qu'on puisse les additionner et se rendre compte de leur impact sur les collectivités du Québec? Je n'ai pu trouver ces données nulle part. Je sais qu'il y a eu, de temps à autre, un certain nombre d'avis concernant l'eau l'été dernier, même si vous avez l'un des meilleurs réseaux de distribution au monde, que le projet de loi a été adopté en 2002 et qu'il n'y a pas d'excuse. La situation a été la même dans ma province, et à Vancouver, il y a deux semaines.

Le sénateur Angus : Un de ces avis portait sur le lac où j'habite. Le problème était dû à l'algue bleue. En ce moment même, le comité étudie la Loi canadienne sur la protection environnementale et les 37 autres lois qui constituent le cadre législatif de la protection de l'environnement.

C'est le propre de mon ascendance écossaise. Je n'aime pas qu'on dilapide de l'argent pendant qu'on fait des économies de bouts de chandelles.

Le sénateur Grafstein : Mon ascendance juive est exactement la même. Je suis très économe et, comme vous le savez, je le suis surtout lorsqu'il s'agit de l'argent des contribuables. Nous sommes très semblables sur ce plan.

Je crois important d'être sceptique. En tant que sénateurs qui siégeons dans une Chambre de seconde réflexion, nous apprenons à être sceptiques. Lorsque le gouvernement ou les fonctionnaires disent quelque chose, ils ont peut-être raison et je leur accorde le bénéfice du doute. Mais je veux entendre ce qu'ils ont à dire et je veux savoir quels sont les faits.

Here we had this evidence, and it was not my evidence. I read *The Globe and Mail* article last week in Vancouver, where it said that despite everything, despite the amendments and the laws, thousands of people were sick because of that mishap.

If, in fact, we would have had a federal oversight and someone would have kicked the tires, there would have been at least a 50/50 chance on a cost-effective basis that we might have saved lots of money. Oversight is not ultimate responsibility; it is oversight. To my mind, the American system is working very well; it is working cogently and effectively. If you think they do not believe in states rights, they do, just as we believe in federal and provincial rights and responsibilities. However, when it came to an overwhelming issue, where the system was broken down, then the federal government has a responsibility; that is my argument.

If you can satisfy this committee, Senator Angus, and me that there is cogent evidence to say that things are working lickety-split right across the country, throw the bill out — I would be the first one to rip it up — but I do not believe that the system is working. I certainly do not believe it based on the evidence I received from this government in June concerning the Aboriginal communities. It is a scandal.

Senator Angus: Whatever it is, it is certainly of concern. We are all collectively concerned about the quality of not only our water, but also our air.

Senator Grafstein: Bear with me a moment. Well, senator, if we already have an administration in place and a minister promising to do this, why would you want to have another oversight by another agency?

Senator Angus: Are you reading my mail? That is my next question.

Senator Grafstein: Of course, and I will answer it.

Senator Angus: Are you spying on us again?

Senator Grafstein: No, I know you have a brilliant logical mind and I try to follow you sometimes. I was trained by Jesuits too. At the end of the day, what is the responsibility? The responsibility is to take a look at an agency of government and that is why we have an Auditor General.

What has the Auditor General said to this committee? Ladies and gentlemen, says the Auditor General, the voluntary guidelines that are supposed to be in place are years out of date and called it a scandal. That was last year in this committee.

My point is that somehow you need checks and balances. This would be a very cost-effective check and balance on making sure that federal mandated employees — ministers — do the job they are appointed to do. In my province, we fixed it up, but it is not satisfactory to my mind. Certainly, it was not in Vancouver this summer. We have glaring evidence that says the contrary to what you have suggested.

Les faits sont là et ce n'est pas moi qui le dit. J'ai lu, dans un article du *Globe and Mail*, la semaine dernière, à Vancouver, que malgré tout cela, malgré les modifications et les lois, des milliers de gens ont été malades à cause de ce problème.

Si nous avions eu une supervision fédérale et si quelqu'un avait tiré le signal d'alarme, il y a au moins 50 p. 100 de chance que nous aurions pu économiser beaucoup d'argent. Exercer une surveillance, ce n'est pas assumer la responsabilité ultime. J'estime que le système américain fonctionne très bien. Il fonctionne de façon uniforme et efficace. Si vous pensez que les Américains ne croient pas dans les droits des États, ils y croient, tout comme nous croyons dans les droits et responsabilités du gouvernement fédéral et des provinces. Néanmoins, lorsqu'il s'agit d'un problème très grave, lorsque le réseau est défaillant, le gouvernement fédéral a des responsabilités à assumer. Voilà mon argument.

Sénateur Angus, si vous pouvez convaincre le comité et moi-même que tout marche comme sur des roulettes d'un bout à l'autre du pays, je serais le premier à déchirer ce projet de loi, mais je ne crois pas que le système fonctionne. En tout cas, je ne le crois pas après ce que le gouvernement a déclaré, en juin, au sujet des communautés autochtones. C'est scandaleux.

Le sénateur Angus : De toute façon, c'est certainement une question préoccupante. Nous nous inquiétons tous de la qualité non seulement l'eau, mais aussi de l'air.

Le sénateur Grafstein : Attendez un instant. Sénateur, si nous avons déjà une administration en place et un ministre qui promet d'agir, pourquoi vouloir confier la surveillance à une autre agence?

Le sénateur Angus : Lisez-vous mon courrier? C'est ma prochaine question.

Le sénateur Grafstein : Bien sûr, et je vais y répondre.

Le sénateur Angus : Vous nous espionnez de nouveau?

Le sénateur Grafstein : Non, je sais que vous avez un esprit logique et brillant et j'essaie parfois de vous suivre. J'ai été formé, moi aussi, par les Jésuites. En fin de compte, de quelle responsabilité s'agit-il? Il s'agit de se pencher sur une agence du gouvernement et voilà pourquoi nous avons une vérificatrice générale.

Qu'est-ce que la vérificatrice générale a dit au comité? Mesdames et messieurs, dit la vérificatrice générale, les lignes directrices facultatives qui sont censées être en place sont périmées et c'est un vrai scandale. C'est ce qu'elle a déclaré l'année dernière au comité.

Là où je veux en venir, c'est qu'il faut parfois des freins et des contrepoids. Ce serait là un moyen très efficace de s'assurer que les employés mandatés par le gouvernement fédéral, le ministre, fassent leur travail. Dans ma province, nous avons réglé le problème, mais pas à ma satisfaction. Il n'était certainement pas réglé de façon satisfaisante à Vancouver, cet été. Nous avons des preuves flagrantes du contraire.

Senator Angus: Mr. Chairman, I would like to conclude my time here with a comment on Senator Grafstein's reference to Justice O'Connor's so-called learned opinion. It is not a reasoned opinion; you have just taken a bald statement. Whereas there are legal opinions, as you well know, I believe, saying that there are issues.

If we have the Grafstein bill go through this process and become statute that is good; however, I do not want it to be ultra vires or subject to attack — and that is Senator Cochrane's point. There are reasoned opinions out there. I am not saying they are right; but I mean to find out, and so does Senator Cochrane, during our hearing on this bill. The O'Connor report does not go far enough, in my opinion.

Senator Grafstein: Can I just give a factual analysis? I have studied the Constitution since I have been here; I was taught by one of the greatest constitutional professors and judges in the country, the late Bora Laskin. I respect the Constitution, I believe in it, and I believe a job of the Senate is to make sure that bills are constitutional. However, there is also a factual base; there is a practice and there is a base. There is absolutely nothing in the Food and Drugs Act that would prevent us constitutionally from adding water to it, which is already regulated by that act. Water is water is water. What is the difference if the water comes out of a tap or a bottle?

Senator Angus: Senator, there is a big difference.

Senator Cochrane: Senator Grafstein, I have the *Guidelines for Canadian Drinking Water Quality* of March 2006. I am just wondering, have you read the guidelines? Senator, if you have read the guidelines what is your view of them.

Senator Grafstein: What is your question?

Senator Cochrane: The question is have you read them. I would like to get your opinion on them. These are guidelines from March 2006.

Senator Grafstein: When you are asking my opinion, are you asking my scientific opinion, or my legal opinion or my senatorial opinion?

Senator Angus: First, have you have read them or not?

Senator Grafstein: I know they are there, and I must say that I would not quarrel with the guidelines. However, I would have to then check with the Auditor General to see whether or not the Auditor General believes that her report, which criticized those guidelines, has been answered in that report. Surely, this is something the committee could do.

Senator Cochrane: These guidelines are from March 2006.

Senator Grafstein: I realize that. I heard the date. We have also had evidence before this committee last year, or whenever, that those guidelines were out of date. If they have brought them up to date since, I think it would be a good thing to ask the Auditor General to opine as to whether or not they are up to date. The

Le sénateur Angus : Monsieur le président, je voudrais conclure sur la mention que le sénateur Grafstein a faite des conclusions dites éclairées du juge O'Connor. Ce n'est pas une opinion raisonnée, mais une simple déclaration. Par contre, comme vous le savez fort bien, selon certains avis juridiques, cela soulève des problèmes.

Si nous adoptons le projet de loi Grafstein et qu'il obtient force de loi, très bien. Toutefois, je ne voudrais pas qu'il soit déclaré inconstitutionnel ou qu'il fasse l'objet d'attaques, comme l'a dit le sénateur Cochrane. Des opinions raisonnées ont été émises à ce sujet. Je ne dis pas qu'elles soient justes, mais j'ai l'intention de m'en assurer, ainsi que le sénateur Cochrane, au cours de nos audiences sur ce projet de loi. J'estime que le rapport O'Connor ne va pas suffisamment loin.

Le sénateur Grafstein : Pourrais-je simplement vous donner une analyse des faits? J'ai étudié la Constitution depuis que je suis ici. J'ai eu pour professeur l'un des plus grands constitutionnalistes et juges du pays, le regretté Bora Laskin. Je respecte la Constitution, j'y crois et je pense que le Sénat a pour rôle de veiller à ce que les projets de loi soient constitutionnels. Néanmoins, il faut aussi tenir compte des faits. Il y a la pratique et il y a les faits. Il n'y a absolument rien dans la Loi sur les aliments et drogues qui nous empêche, du point de vue constitutionnel, d'y ajouter l'eau, qui est déjà réglementée par cette loi. L'eau est toujours de l'eau. Quelle différence cela fait-il si elle sort du robinet plutôt que d'une bouteille?

Le sénateur Angus : Sénateur, il y a une grosse différence.

Le sénateur Cochrane : Sénateur Grafstein, j'ai ici les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*, de mars 2006. Je me demande si vous les avez lues? Si vous les avez lues, sénateur, qu'en pensez-vous?

Le sénateur Grafstein : Quelle est votre question?

Le sénateur Cochrane : Je veux savoir si vous les avez lues. Je voudrais savoir ce que vous en pensez. Ce sont les recommandations de mars 2006.

Le sénateur Grafstein : Quand vous me demandez mon opinion, s'agit-il de mon opinion scientifique, de mon opinion juridique ou de mon opinion sénatoriale?

Le sénateur Angus : Pour commencer, les avez-vous lues oui ou non?

Le sénateur Grafstein : Je sais qu'elles sont là et je dois dire que je ne conteste pas ces recommandations. Il faudrait toutefois que je vérifie auprès de la vérificatrice générale pour voir si elle croit ou non que son rapport, qui critiquait les lignes directrices, a obtenu une réponse. C'est certainement quelque chose que le comité pourrait faire.

Le sénateur Cochrane : Ces recommandations datent de mars 2006.

Le sénateur Grafstein : Je le sais. J'ai entendu la date. Nous avons également entendu dire, devant le comité, l'année dernière, je crois, que les lignes directrices étaient périmées. Si elles ont été mises à jour depuis, il serait souhaitable de demander à la vérificatrice générale si elle considère ou non

Auditor General came to this committee and said that the guidelines are out of date and they have been woefully out of date for years. If they have brought them up to date, I would think the best way to deal with that is to go to the experts and ask that question. I could not, from an expert's standpoint, opine on that issue.

Senator Cochrane: You cannot tell me whether they are effective or not.

Senator Grafstein: No.

The Chairman: There is a second question with respect to guidelines, as we all know. Let us assume that the guidelines are perfect, and that if they were followed, everything would be perfect. The question is, are they followed?

Senator Grafstein: We are back to my basic argument. By the way, I will try to read them and get some expert opinion on them. I am interested.

Senator Angus: We will have them translated in Toronto.

The Chairman: I have read them and they are pretty good.

Senator Grafstein: They taste good, do they?

The Chairman: Meanwhile, everything has not been fixed. Before we go to Senator Sibbeston, I have a question with respect to the question Senator Angus asked about the means by which you have devised to make water controllable, if that is the word, under the act by adding the words "water from a community water system for human consumption." Before that, in the same act as it exists, it says, "Food includes any article manufactured, sold or represented for use as food or drink for human beings." Therefore, things that we drink are already recognized in the act as being food. By way of being clear, is orange juice covered under federal regulation?

Senator Grafstein: Yes.

The Chairman: No matter where in Canada it is produced or bottled or distributed?

Senator Grafstein: Yes.

The Chairman: Is Coca-Cola and Gatorade?

Senator Grafstein: Yes.

The Chairman: Is Evian water and Perrier water?

Senator Grafstein: Yes.

The Chairman: Water that comes out of the end of my tap is not covered.

Senator Angus: The difference is between a natural resource and something that has had human intervention by putting it in a bottle and adding something.

The Chairman: Or cleaning something.

Senator Grafstein: That is not totally correct because the federal government does have direct responsibility for water that comes out of a tap in any national park, or out of a tap in any

qu'elles sont à jour. La vérificatrice générale a déclaré, lors de sa comparution devant le comité, que les lignes directrices étaient périmées depuis des années. Si elles ont été mises à jour, je crois que la meilleure solution est de poser la question aux experts. Je ne peux pas émettre d'opinion à ce sujet.

Le sénateur Cochrane : Vous ne pouvez pas me dire si ces recommandations sont efficaces ou non.

Le sénateur Grafstein : Non.

Le président : Il y a une deuxième question à se poser à ce sujet, comme nous le savons tous. Supposons que les recommandations soient parfaites et que, si elles sont suivies, tout ira pour le mieux. La question à se poser est : sont-elles suivies?

Le sénateur Grafstein : Cela nous ramène à mon argument de base. Quoi qu'il en soit, je vais essayer de les lire et d'obtenir l'opinion d'experts à ce sujet. Cela m'intéresse.

Le sénateur Angus : Nous en aurons la traduction à Toronto.

Le président : Je vais les lire et elles sont assez bonnes.

Le sénateur Grafstein : Elles sont alléchantes, n'est-ce pas?

Le président : En attendant, tout n'a pas été encore réglé. Avant de passer au sénateur Sibbeston, j'ai une question concernant la question que le sénateur Angus a posée au sujet des moyens que vous avez trouvés pour renforcer le contrôle sur l'eau, si je puis dire, en ajoutant les mots « l'eau provenant d'un réseau de distribution d'eau qui est destinée à la consommation humaine ». Le libellé qui précède, dans la même loi, est le suivant : « aliment » Notamment tout article fabriqué, distribué, vendu ou présenté comme pouvant servir de nourriture ou de boisson à l'être humain ». Par conséquent, ce que nous buvons est déjà reconnu dans la loi comme un aliment. Pour que ce soit bien clair, est-ce que le jus d'orange est couvert par la réglementation fédérale?

Le sénateur Grafstein : Oui.

Le président : Peu importe l'endroit du pays où il est produit, embouteillé ou distribué?

Le sénateur Grafstein : Oui.

Le président : La Coca-Cola et le Gatorade aussi?

Le sénateur Grafstein : Oui.

Le président : L'eau d'Evian et l'eau Perrier?

Le sénateur Grafstein : Oui.

Le président : Cela ne s'applique pas à l'eau qui sort de mon robinet.

Le sénateur Angus : On fait la distinction entre une ressource naturelle et une ressource qui a été mise en bouteille et à laquelle une intervention humaine a ajouté quelque chose.

Le président : Ou qui a été purifiée.

Le sénateur Grafstein : Ce n'est pas tout à fait exact, car le gouvernement fédéral assume directement la responsabilité de l'eau qui sort des robinets dans un parc national ou encore dans

airplane or boat or any facility that is under federal jurisdiction. It already has responsibility for regulating water in areas of pure federal jurisdiction, hence the Aboriginal communities.

The Chairman: I apologize for interjecting.

Senator Sibbeston: Senator Grafstein, I do find you persuasive, and the evidence and facts that you relate are compelling that something ought to be done. Obviously, the federal government must be concerned and aware of its involvement. If it were to support your bill, might it think that the provincial governments would see that support as an intrusion into their jurisdiction.

Do you think it may make a difference that there is a change in government and that this new government may see all of your efforts and all your logical arguments differently and respond positively to your initiative?

Senator Grafstein: I do in this sense: Again, Senator Angus and I are both partisans, we are on the committee, but you put it very well. When it comes to the question of the national interest we are not partisan, we try to do our very best. I was delighted to hear that Minister Prentice took it upon himself as one of his first priorities to resuscitate or to reinvest in the water treatment in the Aboriginal communities. I took that as a plus.

The problem, Senator Sibbeston, is that I have heard it before; I have heard it twice before and I end up knowing there is little change. I have talked to Senator Adams and Senator Watt and they have told me there is very little change.

To be fair to the government — I want to be fair in terms of the evidence — we have Senator Johnson's statement about the 500 drinking water systems at risk in the Aboriginal communities. It is hard to dig out this information; it is not readily available and therefore, you must rely on spokespersons from the various communities. Earlier, Chief Phil Fontaine said that at least 100 reservations had bad drinking water and were on regular boil-water advisories. That was two years ago.

I am not suggesting that Senator Johnson's evidence is overwhelming because I tried to indicate that there is on the one hand Chief Fontaine's statement of 100 reservations. Based on my own research, which is all anecdotal, I came to the conclusion that there were about 150 reservations that were badly in need of water plants.

On a cost-benefit basis, Senator Sibbeston, here is one of the ironies of life: We send drinking water systems — and I have spent a bit of time looking at them — to Darfur, Iraq and Afghanistan, but we do not send drinking water systems fast enough or complete enough to the Aboriginal communities in Canada. Is there something strange about that?

un avion, un bateau ou toute installation relevant du gouvernement fédéral. Ce dernier assume déjà la responsabilité de réglementer l'eau dans ses champs de compétence, et par conséquent, dans les communautés autochtones.

Le président : Excusez-moi pour cette interruption.

Le sénateur Sibbeston : Sénateur Grafstein, je vous trouve convaincant et il me paraît évident, à en juger par les faits que vous relatez, qu'il faut faire quelque chose. Il est certain que le gouvernement fédéral doit se soucier des conséquences de son intervention. Il craint peut-être que s'il appuie votre projet de loi, les gouvernements provinciaux verront là une intrusion dans leur champ de compétence.

Pensez-vous que le changement de gouvernement va peut-être modifier la situation, que le nouveau gouvernement verra d'un autre oeil tous vos efforts et tous vos arguments logiques et qu'il répondra de façon positive à votre initiative?

Le sénateur Grafstein : Oui, dans un certain sens. Encore une fois, le sénateur Angus et moi avons tous les deux l'esprit de parti. Nous faisons partie du comité, mais vous avez bien résumé la situation. Lorsqu'il s'agit de l'intérêt national, nous ne sommes plus partisans, nous essayons de faire de notre mieux. J'ai été ravi d'apprendre que le ministre Prentice a eu, comme première priorité, de réinvestir dans le traitement des eaux dans les collectivités autochtones. J'ai vu là quelque chose de positif.

Le problème, sénateur Sibbeston, est que j'ai déjà entendu ces promesses. Je les ai déjà entendues à deux reprises et il n'y a pas eu beaucoup de changements. J'ai parlé au sénateur Adams et au sénateur Watt qui m'ont dit qu'il y avait eu très peu de changements.

Pour être juste envers le gouvernement, mais les faits sont là, le sénateur Johnson a déclaré qu'il y avait 500 réseaux de distribution d'eau potable qui étaient en péril dans les collectivités autochtones. Il est difficile d'obtenir des renseignements. Ils ne sont pas facilement accessibles et il faut donc se fier aux porte-parole des différentes communautés. Le chef Phil Fontaine a dit qu'au moins 100 réserves avaient eu des avis concernant la qualité de l'eau et que leurs habitants devaient faire régulièrement bouillir l'eau. C'était il y a deux ans.

Je ne dis pas que le témoignage du sénateur Johnson l'emporte sur tout le reste car, comme je vous l'ai dit, le chef Fontaine a parlé de 100 réserves. D'après mes propres recherches, qui sont entièrement anecdotiques, je crois qu'il y a environ 150 réserves qui ont grandement besoin d'usines d'épuration.

Sur le plan coûts-avantages, sénateur Sibbeston, une des ironies de la vie c'est que nous envoyons des systèmes d'alimentation en eau potable — et j'ai passé pas mal de temps à les étudier — au Darfour, en Iraq et en Afghanistan, mais nous n'envoyons pas ces systèmes de façon suffisamment rapide ou suffisamment complète aux collectivités autochtones du Canada. N'est-ce pas curieux?

Senator Sibbeston: I already know that with respect to the Aboriginal water situation, without question, it is federal jurisdiction; Constitution Act, 1867, section 91.24. I am aware that the federal government is responsible for water on Indian reserves; there is no question about that.

Your initiative relates to all of Canada, namely that the federal government have some responsibility for water. In making this amendment, you feel it will force the federal government to be more involved than it has been to date. You refer to the United States as an example of federal involvement in water situations since 1972. Has that changed the dynamics in terms of federal-state relations? Has it made a difference with the federal government having to spend a lot more money?

Senator Grafstein: I cannot give you the exact numbers, but when I went down to the U.S. I talked to officials about that because there are the same problems down there. There was tremendous reaction, both at the federal level and at the state level against this measure. The states did not like it because that meant they had to spend more money. The federal government, or advocates for the federal government, said they did not like it because it would mean they would have to spend more money. It was a push-shove situation in the United States. The result of the situation in the U.S. was that the officials were forced to do the jobs they are supposed to do. That was the cost-effective aspect of the federal involvement in water quality; they use an Internet site. Using a simple, uncomplicated Internet system people can look at their region and the most recent water advisory; Americans can just punch a button and find out the state of the water in the region they are visiting or living in.

We could have the same system and the system itself ensures that pressure remains on the officials that are in charge of monitoring the water quality. There is a coercive effect of the public knowing and having the availability of that information. It does not cost a lot of money to do that. We have modern technology and we are more connected in Canada than they are in the United States. There are cost-effective ways of ensuring that officials do not do what this guy Koebel did, which was just ignore his responsibilities.

That is all I am asking. I do not want the big, heavy toe of the federal government on the neck of the provinces. I want to establish a standard of equality across the country. If you are in the Aboriginal community, I cannot comprehend why a child in the Aboriginal community should be treated differently from a child in Toronto when it comes to drinking water. What is the argument against that? That is our Constitution.

The more I read about this, the more upset I become because it is so clear to me and it is so cost effective that we can do this. The Americans did this after a big hustle and bustle, but they had in mind a simple thing — the health of every American, whether in an Aboriginal community, whether First Nations, Navaho Nations or so on.

Le sénateur Sibbeston : Je sais déjà qu'en ce qui concerne l'eau dans les communautés autochtones, cela entre sans aucun doute dans le champ de compétence fédérale en vertu de l'article 91.24 de l'Acte constitutionnel de 1867. Je sais que le gouvernement fédéral est responsable de l'eau dans les réserves indiennes; cela ne fait aucun doute.

Votre initiative vise l'ensemble du Canada, et dit que le gouvernement fédéral a certaines responsabilités à l'égard de l'eau. Pensez-vous que cet amendement forcera le gouvernement fédéral à intervenir davantage qu'il ne l'a fait jusqu'ici? Vous citez les États-Unis comme exemple d'intervention fédérale dans le domaine de l'eau depuis 1972. Cela a-t-il modifié la dynamique des relations entre le gouvernement fédéral et les États? Cela a-t-il obligé le gouvernement fédéral à dépenser beaucoup plus d'argent?

Le sénateur Grafstein : Je ne peux pas vous citer les chiffres exacts, mais lorsque je suis allé aux États-Unis, j'en ai parlé aux autorités parce qu'il y a les mêmes problèmes là-bas. Il y a eu énormément de réactions, tant au niveau fédéral qu'au niveau des États, contre cette mesure. Les États n'en voulaient pas parce que cela voulait dire qu'ils allaient devoir dépenser plus d'argent. Le gouvernement fédéral, ou ses défenseurs, ont dit que cela ne leur plaisait pas, parce qu'il faudrait dépenser plus d'argent. Tout le monde s'est renvoyé la balle. En fin de compte, les autorités américaines ont été forcées de faire le travail qu'elles étaient censées faire. Voilà l'aspect rentable de l'intervention fédérale dans la qualité de l'eau; les Américains se servent d'un site Internet. Grâce à un système Internet simple et pas compliqué, les gens peuvent voir quels ont été les avis les plus récents émis sur la qualité de l'eau dans leur région. Les Américains n'ont qu'à pousser sur un bouton pour connaître l'état de l'eau dans la région qu'ils visitent ou dans laquelle ils résident.

Nous pourrions avoir le même système et, en soi, ce système exerce des pressions sur les responsables de la surveillance de la qualité de l'eau. Le fait que le public soit au courant et puisse obtenir ces renseignements a un effet coercitif. Cela ne coûte pas très cher. Nous avons une technologie moderne et nous sommes davantage branchés sur Internet au Canada que ce n'est le cas aux États-Unis. Il existe des moyens rentables de s'assurer que les autorités ne négligeront pas leurs responsabilités, comme l'a fait Koebel.

C'est tout ce que je demande. Je ne veux pas que le gouvernement fédéral impose sa volonté aux provinces. Je veux établir une norme d'égalité d'un bout à l'autre du pays. Si vous vivez dans une communauté autochtone, je ne peux pas comprendre pourquoi un enfant autochtone devrait être traité différemment qu'un enfant de Toronto lorsqu'il s'agit de l'eau potable. Quel argument pourrait s'y opposer? C'est ce que dit notre Constitution.

Plus je lis à ce sujet, plus cela me révolte, car il est évident à mes yeux que nous pouvons le faire et que c'est rentable. Les Américains l'ont fait après beaucoup de tergiversations, mais ils ont agi tout simplement au nom de la santé de chaque citoyen, qu'il vive dans une communauté autochtone, une communauté des Premières nations, dans les nations Navaho ou ailleurs.

I am finding it difficult to understand why we have not been able to do this already. We have the elements in place. There is no new money here, no big money. It is just reorganizing us in an envelope fashion to make the whole thing cogent and make the public aware. The only thing that stopped this event was public awareness and an inquiry for millions of dollars. The public has a right to know about their health system.

Senator Sibbeston: I certainly support the initiative of Senator Grafstein and laud him for the initiative, energy, and effort he is putting into this important issue. You are the only person as it were now that is involved in this with your private member's bill and I suppose I could see you having knocked on government doors for quite a few years.

My question is will the new government help you. Will some Minister of Health or some Minister of the Environment in this new government be a bit more open to your initiative than the past governments have been? Do you see any light at the end of the tunnel?

Senator Grafstein: The good news is that I heard Minister Prentice on that initiative. That was similar to the initiative my Liberal government made. That is all to the good; I do not quarrel with that. The problem is I do not really see it changing the attitude about this in the Ottawa bureaucracy. The Auditor General's report was a devastating report. You heard the report; you got it. It was a devastating report. We have to respond to that report. I do not see any evidence that we have responded to the report.

Maybe, Senator Cochrane, this new guideline is an answer to that, it might be up-to-date, but just publishing it does not make it so. The question is: What do you do with it once it is published? Is it being enforced? All I want to do — the bill is very simple — is to take that regulatory guideline and make it enforceable so federal officials can spot check across the country. If they spot check bells will ring and whistles will sing. If a provincial official is culpable of an offence under the Food and Drugs Act that is big news. Use the power of the state in a cogent and cost-effective fashion and it will help every Canadian. The law has a purpose.

The Chairman: There is much federal environmental legislation in areas of shared jurisdiction with the provinces, which is seldom, if ever used. It is a kind of safety net or a hammer that says — not in this bill but in other cases — if the other order of government with which this jurisdiction is shared fails to act then the federal government may act. However, that is not the case with this bill.

Senator Grafstein: I agree with you it is not the case in this bill.

The Chairman: That is not what would happen with this bill.

Senator Grafstein: That is not the case in the Food and Drugs Act. The federation made it clear that it wanted food to fall under a national standard. Therefore, nobody, to my mind, unless

J'ai du mal à comprendre pourquoi nous n'avons pas pu déjà le faire. Tous les éléments sont en place. Cela n'exige pas de fonds supplémentaires importants. Il s'agit seulement de réorganiser nos enveloppes budgétaires pour rendre le tout cohérent et informer le public. La seule chose qui a arrêté cette tragédie c'est que le public a été sensibilisé et qu'il y a eu une enquête de plusieurs millions de dollars. Le public a le droit d'être informé sur le système de santé.

Le sénateur Sibbeston : J'appuie certainement cette mesure et j'applaudis le sénateur Grafstein pour l'initiative, l'énergie et les efforts qu'il consacre à ce dossier important. Vous êtes le seul à vous en être occupé avec votre projet de loi d'initiative parlementaire et je suppose que vous avez frappé à la porte du gouvernement pendant quelques années.

Je voudrais savoir si le nouveau gouvernement va vous aider. Le ministre de la Santé ou le ministre de l'Environnement de ce nouveau gouvernement va-t-il se montrer un peu plus ouvert à votre initiative que ne l'ont fait les gouvernements antérieurs? Voyez-vous la lumière au bout du tunnel?

Le sénateur Grafstein : La bonne nouvelle c'est que j'ai entendu le ministre, M. Prentice, parler de cette initiative. Elle est similaire à celle que mon gouvernement libéral a prise. C'est très bien et je n'y vois pas d'objection. Malheureusement, je ne pense pas vraiment que cela va changer l'attitude de la bureaucratie d'Ottawa. Le rapport de la vérificatrice générale était accablant. Vous avez entendu ce rapport; vous l'avez reçu. C'était un rapport accablant. Nous devons y répondre. Je n'ai rien vu qui réponde à ce rapport.

Il se peut, sénateur Cochrane, que ces nouvelles recommandations constituent une réponse, qu'elles aient été mises à jour, mais il ne suffit pas pour cela de les publier. Qu'en faites-vous une fois qu'elles sont publiées? Sont-elles appliquées? Tout ce que je veux faire — et le projet de loi est très simple — c'est rendre ces recommandations applicables afin que les autorités fédérales puissent faire des vérifications au hasard un peu partout dans le pays. Si elles font ces vérifications au hasard, le signal d'alarme va se mettre à sonner un peu partout. Si les autorités d'une province se rendent coupables d'une infraction en vertu de la Loi sur les aliments et drogues, les médias en parleront. Servez-vous des pouvoirs de l'État de façon cohérente et efficace et vous rendrez service à tous les Canadiens. La loi a un but.

Le président : Il y a de nombreuses lois fédérales touchant l'environnement qui s'appliquent à des domaines dont la compétence est partagée avec les provinces et qui sont rarement utilisées. C'est une sorte de filet de sécurité qui signale, non pas dans ce projet de loi mais ailleurs, que si l'autre niveau de gouvernement qui partage ce champ de compétence n'agit pas, le gouvernement fédéral pourrait le faire. Ce n'est toutefois pas le cas de ce projet de loi.

Le sénateur Grafstein : Je suis d'accord avec vous pour dire que ce n'est pas le cas de ce projet de loi.

Le président : Ce n'est pas ce que ferait ce projet de loi.

Le sénateur Grafstein : Ce n'est pas ce que fait la Loi sur les aliments et drogues. La fédération a bien précisé qu'elle voulait que les aliments soient soumis à des normes nationales. Par

someone can give me some evidence to the contrary, has ever questioned the federal exercise of its power with the Food and Drugs Act. The heart of it is to ensure that food was safe in every community across the nation.

The Chairman: The question comes down to whether water is food.

Senator Grafstein: It is.

The Chairman: That is the question.

Senator Grafstein: The question has been satisfied, quite frankly, by Senator Keon. You can call any doctor in this country and ask him that question; I am satisfied. I have talked to dozens of doctors, and when they heard what had happened in the Senate, that food was not water, they laughed. We became a bit of a laughing stock.

The Chairman: Maybe they should have looked at it before we did.

Senator Grafstein: To be fair to Senator Morin — he is not here — but he did say to me that he thought it was wrong for him to do that, and he would not have done so had he thought about it. I can tell you what happened. He was compelled because of party politics to do what he did and that was a wrong thing to do. Sometimes you have to stand above party politics.

Senator Adams: We heard from Senator Angus that Quebec had a good water law. I think the health department regulates everything in medicine. Is that true? Does the government regulate and approve any kind of medicine?

Senator Grafstein: Absolutely.

Senator Adams: Water should be no different.

Senator Grafstein: That is my view. If we do it for medicine, we should certainly do it for water.

Senator Adams: I live in a community where I see the water system, but not every community where I live has a water and sewer system. You have water delivery by truck. There are only three communities where we have a water and sewer system: Rankin Inlet, Iqaluit and Resolute Bay. All other communities have to pump out water.

Senator Grafstein: Is that bottled water?

Senator Adams: No.

Senator Adams: You have a big 2,000 gallon tank and water is delivered to every house. Every house has a pressure system. You have a septic tank, and you must pump it out every week, depending on how big the family is. If you have a 200- or 300-gallon tank in the house, you have a 500-gallon sewage system underneath the building.

conséquent, à moins que vous ne me prouviez le contraire, personne ne s'est jamais opposé à ce que le gouvernement fédéral exerce ses pouvoirs dans le cadre de la Loi sur les aliments et drogues. C'est avant tout pour assurer la sécurité des aliments dans toutes les villes du pays.

Le président : Cela nous ramène à la question de savoir si l'eau est un aliment.

Le sénateur Grafstein : C'en est un.

Le président : C'est là la question.

Le sénateur Grafstein : Le sénateur Keon a répondu à cette question de façon satisfaisante. Vous pouvez appeler n'importe quel médecin du pays pour lui poser la question. J'ai parlé à des dizaines de médecins, et quand je leur ai dit ce qui s'était passé au Sénat où l'on a affirmé que l'eau n'était pas un aliment, cela les a fait rire. Nous avons fait rire de nous.

Le président : Peut-être que les médecins auraient dû se pencher sur la question avant nous.

Le sénateur Grafstein : Par souci de justice envers le sénateur Morin — vu qu'il n'est pas là — il m'a dit qu'il avait eu tort et qu'il ne se serait pas prononcé de cette façon s'il avait réfléchi à la question. Je peux vous dire ce qui s'est passé. Il s'est senti forcé par la politique partisane, ce qui n'est pas une bonne chose. Il faut parfois savoir rester au-dessus de la politique partisane.

Le sénateur Adams : Le sénateur Angus nous a dit que le Québec avait une bonne réglementation au sujet de l'eau. Je pense que le ministère de la Santé réglemente tous les médicaments, n'est-ce pas? Est-ce que le gouvernement réglemente et approuve tous les types de médicaments?

Le sénateur Grafstein : Absolument.

Le sénateur Adams : Ce devrait être la même chose pour l'eau.

Le sénateur Grafstein : C'est mon opinion. Si nous le faisons pour les médicaments, nous devrions certainement le faire pour l'eau.

Le sénateur Adams : Je vis dans une communauté où il y a un réseau d'eau et d'égouts, mais il n'y en a pas dans toutes les communautés de ma région. L'eau y est livrée par camion. Il y a seulement trois communautés où nous avons un réseau d'eau et d'égouts : Rankin Inlet, Iqaluit et Resolute Bay. Toutes les autres communautés doivent pomper l'eau.

Le sénateur Grafstein : Est-ce de l'eau en bouteille?

Le sénateur Adams : Non.

Le sénateur Adams : Vous avez un gros réservoir de 2 000 gallons qui livre de l'eau dans chaque maison. Chaque maison a un système sous pression. Vous avez un réservoir pour les eaux usées que vous devez faire vider chaque semaine, selon que votre famille est plus ou moins nombreuse. Si vous avez un réservoir de 200 ou 300 gallons dans la maison, vous avez un réservoir d'eaux usées de 500 gallons sous le bâtiment.

All of our communities and municipalities have more control over the delivery of water. We do not have technicians for testing water every so many weeks. Last June in Rankin Inlet, we had contaminated water, and everyone, about 2,500 people, at Rankin Inlet could not drink water from the tap.

Senator Grafstein: That was when and for how long.

Senator Adams: That was for two months.

Senator Grafstein: That is current information.

Senator Adams: Even now, they are saying that you should not drink the tap water. I hear some of the people saying, "I hope someone picks up my tank and goes up to the river two miles out of Rankin Inlet to give me fresh water. I want nice water to make tea. No chlorinated water in the house." They prefer freshwater.

Contaminated water was found in Rankin Inlet last summer. We used to have a lake close to the community, but we cannot use it anymore. In case a fire starts, we need that water. We have about a 50,000-gallon holding tank in case a fire starts. That holding tank has not been tested for many years.

Senator Grafstein: What is the population?

Senator Adams: It is about 2,800 people. I asked the secretary manager in the municipality who controls everything that happens in the community, such as the garbage pick up and water and sewer system. That tank is closed in like a four to five gallon drum. Some of the fire trucks started to use a hydrant and that overflowed the tank for the fire hydrant. It became contaminated and got into the drinking water. That is what happened in Rankin Inlet last year.

I see that the provinces have better regulation, but we need some way, such as the Canadian Food Inspection Agency, to do the same. The government should regulate anything done by the municipality. We should have more guidelines to ensure that this does not happen in the future. That is what you are trying to do right now in the bill, not forcing the government to do it but to allow for that oversight.

Senator Grafstein: I think you have it, Senator Adams.

Senator Adams: After Walkerton, we had some people from the Department of Indian Affairs come to us at committee one time, and they said you have a good system. They said we will look after the community to ensure that your water is not contaminated. They told us that here in the committee about two months ago. I heard there were about 33 reserves here in Ontario that had to boil their water.

Senator Grafstein: That was in the summer.

Toutes nos communautés et municipalités contrôlent la livraison de l'eau. Nous n'avons pas de techniciens qui viennent tester l'eau régulièrement. En juin dernier, à Rankin Inlet, nous avons eu de l'eau contaminée et les 2 500 habitants n'ont pas pu boire l'eau du robinet.

Le sénateur Grafstein : C'était quand et pendant combien de temps?

Le sénateur Adams : C'était pendant deux mois.

Le sénateur Grafstein : Voilà des données récentes.

Le sénateur Adams : Même maintenant, il est déconseillé de boire l'eau du robinet. J'entends des gens dire : « J'espère que quelqu'un va venir chercher mon réservoir et ira le remplir en amont de la rivière, à deux milles de Rankin Inlet, pour que j'aie de l'eau fraîche. Je voudrais de la bonne eau pour faire du thé. Je ne veux pas d'eau chlorée chez moi ». Les gens préfèrent l'eau fraîche.

On s'est rendu compte que l'eau était contaminée, à Rankin Inlet, l'été dernier. Nous avons un lac à côté, mais nous ne pouvons plus l'utiliser. En cas d'incendie, nous avons besoin de cette eau. Nous avons un réservoir d'environ 50 000 gallons pour éteindre les incendies. Ce réservoir n'a pas été testé depuis de nombreuses années.

Le sénateur Grafstein : Quel est le nombre d'habitants?

Le sénateur Adams : Environ 2 800. J'ai posé la question au secrétaire gestionnaire de la municipalité qui s'occupe de tout, y compris la cueillette des ordures et le réseau d'eau et d'égouts. Ce réservoir est fermé comme un baril de quatre à cinq gallons. Certains camions d'incendie ont commencé à se servir d'une bouche d'incendie, mais l'eau a été refoulée dans le réservoir. Le réservoir a été contaminé et c'est allé dans l'eau potable. Voilà ce qui s'est passé à Rankin Inlet l'année dernière.

Je vois que les provinces ont une meilleure réglementation, mais il faut que nous trouvions un moyen, comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments, pour réglementer l'eau. Le gouvernement devrait réglementer tout ce que fait la municipalité. Il faudrait que nous ayons davantage de lignes directrices pour que cela ne se reproduise pas. C'est ce que vous essayez de faire avec ce projet de loi. Il ne s'agit pas de forcer le gouvernement à le faire, mais de lui permettre d'exercer une surveillance.

Le sénateur Grafstein : Je pense que vous avez compris, sénateur Adams.

Le sénateur Adams : Après Walkerton, des fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes ont comparu devant le comité pour dire que leur réseau était satisfaisant. Ils ont dit qu'ils veilleraient à ce que l'eau de la communauté ne soit pas contaminée. C'est ce qu'ils nous ont déclaré ici, il y a deux mois environ. J'ai entendu dire qu'il y avait à peu près 33 réserves en Ontario qui ont dû faire bouillir leur eau.

Le sénateur Grafstein : C'était cet été.

Senator Adams: In doing your research, did you find out that Department of Indian Affairs and Northern Development has a department to ensure that people in Nunavut have a department to ensure that we have clean water?

Senator Grafstein: The bottom line is that Indian Affairs has direct responsibility. There is not a constitutional issue, and there has not been a massive change since I started this process. You live in an Aboriginal community. I do not know, Senator Sibbeston, if you do as well. I do not know if you have noticed a marked change or not. All I do is I look at summertime boil-water advisories, and they are no less than they were five years ago, right across the country.

If the department of health has evidence to say that the problem is being solved, that is up to them. The onus is now on the Health Canada and the Department of Indian Affairs and Northern Development to come forward to say, "We are doing a good job," and then give us affirmation that they are making progress. I just do not see it. I am being honest.

The other thing Senator Angus raised was the question of water as a whole. It is not just the drinking water that is bad in the country, but we have the second largest resource of fresh drinking water in the world, and now that is heavily polluted. Senator Angus knows that I am working with Canada-U.S. Inter-Parliamentary Committee and our American counterparts. There has been a magnificent bill in the United States passed called the Great Lakes Environmental Restoration Act, which is to make the Great Lakes a target for investment by the American government to clean up the Great Lakes. Here is what has happened in the Great Lakes. There is nothing new about this either; it is fresh water. We passed this bill a decade ago. There were 36 hot spots along the Great Lakes which were polluted, 22 on the American side and 14 on our side. Only two spots have been cleaned up in the last 10 years. That is the bad news.

The good news is that with this new Democratic legislature in Congress, one of the leading Democrats is a proponent of this bill. The Bush Administration passed the bill, and now the question is will the funding come in to clean it up, as it did for the Everglades? Our Banking Committee and the Canada-U.S. Inter-Parliamentary Committee will be working hard with our American colleagues to try to convince them to fund that bill, which will benefit all of us.

That will also help us on the clean drinking water problem because many of the cities along the Great Lakes, in my region, get their drinking water from the Great Lakes. It is a huge problem there too.

This is not a simple problem. I have decided, having looked at this and having spent a lot of time with the larger and the smaller question, is that you have to make incremental starts. If you look

Le sénateur Adams : Quand vous avez fait vos recherches, avez-vous établi si le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a un service chargé de veiller à ce que la population du Nunavut ait de l'eau saine?

Le sénateur Grafstein : En fait, le ministère des Affaires indiennes assume directement cette responsabilité. Cela ne soulève pas de question constitutionnelle et il n'y a pas eu énormément de changement depuis que j'ai commencé ce processus. Vous vivez dans une communauté autochtone. Je ne sais pas si c'est également votre cas, sénateur Sibbeston. Je ne sais pas si vous avez remarqué un net changement ou non. Je me fie seulement aux avis qui ont été émis pendant l'été pour demander aux gens de faire bouillir l'eau et il n'y en a pas eu moins qu'il y a cinq ans, et cela partout au pays.

Si le ministère de la Santé a la preuve que le problème a été réglé, c'est à lui de le démontrer. C'est à Santé Canada et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qu'il revient de venir nous dire qu'ils font un bon travail et qu'ils réalisent des progrès. J'avoue honnêtement que je ne constate pas ces progrès.

Le sénateur Angus a également soulevé la question de l'eau en général. Ce n'est pas seulement l'eau potable qui est mauvaise au Canada. Nos ressources en eau douce se classent au deuxième rang mondial, mais elles sont maintenant fortement polluées. Le sénateur Angus sait que je travaille avec le Comité interparlementaire Canada-États-Unis et nos homologues américains. Les États-Unis ont adopté un magnifique projet de loi sur le rétablissement environnemental des Grands Lacs, qui vise à amener le gouvernement américain à investir dans le nettoyage des Grands Lacs. Voici ce qui s'est passé dans les Grands Lacs. Il n'y a là rien de nouveau. C'est de l'eau douce. Nous avons adopté ce projet de loi il y a 10 ans. Il y avait 36 endroits, le long des Grands Lacs, qui étaient pollués, 22 du côté américain et 14 de notre côté. Seulement deux d'entre eux ont été nettoyés au cours des 10 dernières années. Voilà pour ce qui est des mauvaises nouvelles.

Pour ce qui est des bonnes nouvelles, avec la nouvelle majorité démocrate au Congrès, un des principaux représentants démocrates a proposé ce projet de loi. L'Administration Bush l'a adopté et il s'agit maintenant de voir si le financement sera débloqué pour procéder au nettoyage, comme on l'a fait pour les Everglades. Notre comité des banques et le Comité interparlementaire Canada-États-Unis vont travailler fort avec nos collègues américains pour essayer de convaincre les États-Unis de financer ce projet de loi, dans notre intérêt à tous.

Cela va aussi nous aider à résoudre le problème de l'eau potable, car un grand nombre de villes situées le long des Grands Lacs, dans ma région, tirent leur eau potable des Grands Lacs. Il y a aussi un énorme problème de ce côté-là.

Le problème n'est pas simple. Après avoir examiné la situation et consacré beaucoup de temps au problème dans sa dimension générale et plus limitée, j'ai décidé qu'il fallait s'y attaquer de

at the big picture, it never happens. It happens inch by inch. My mother says, "A stitch in time saves nine," and I still believe in my mother's theories.

There is a larger question and a smaller question, but we must start somewhere. This, to my mind, would place pressure where it should be placed, on the provinces, to do the job that they are mandated to do under the Constitution.

Senator Adams: In some places, at the beginning, when the government came into the North, at that time it was all we had. Hudson's Bay at that time was a small community. There was nothing but the lake for the drinking water. In the old days, the people just got pails of water and brought it home. Today, in the some of the communities, they must build a water reserve.

Senator Grafstein: A clean reserve?

Senator Adams: They had to build a lake for people to have drinking water in the community and they have to pump that water.

Senator Grafstein: Where is that?

Senator Adams: It used to be called Eskimo Point. Now we call it Arviat. Nancy Karetak-Lindell, the MP, lives there. They have to pump the water in the summertime. About two miles out of the community, they built a reserve so that the community has water in the wintertime. That is how some of those communities operate. Some of the lakes are 200 or 300 feet deep. Some of the communities have to build a reserve so that they have water in the summertime. They have to get the water from the water reserve in the wintertime and pump it from the lakes in the summer. That is what is happening now.

Senator Grafstein: Perhaps I might leave you with this thought: There is a magazine called the *Canadian Magazine for Responsible Business, Corporate Knights with Waterlution*. It is about water. The title of the 2006 issue, volume 5.2, is "The 2006 Water and Pollution Issue." It is an interesting issue. Again, it is the irony, Senator Cochrane, of living in Canada.

In this article is a chart entitled Water at Risk, which sets out the Canadian companies that are deeply involved in helping those populations lacking a sustainable water supply overseas. It has a long list of Canadian companies, all of which are listed on the Toronto Stock Exchange. It includes Lavalin, EnCana, Barrick Gold Corporation, Alcan, Stantec, First Quantum and Golden Star. It lists all of the companies that are involved in water in these areas based on their industrial work or whatever they are doing. It talks about Afghanistan and Chad.

Here is a list, which I find amazing, of Canadian companies investing overseas in countries, 20 per cent of which do not have any water at all. They are trying to solve the problems overseas based on their investment policies. Yet somehow, for some reason, we are not doing it here in Canada. Is that not ironic?

façon graduelle. Si vous cherchez à tout régler d'un coup, vous n'y arriverez jamais. Il faut procéder étape par étape. Comme le disait ma mère « mieux vaut prévenir que guérir » et je crois toujours dans les théories de ma mère.

Le problème se situe à deux niveaux, mais nous devons commencer quelque part. J'estime que cette mesure exercerait des pressions là où il faut sur les provinces, pour qu'elles fassent le travail que la Constitution les a chargées de faire.

Le sénateur Adams : À certains endroits, au début, lorsque le gouvernement est arrivé dans le Nord, c'est tout ce que nous avions. Hudson Bay était alors une petite communauté. Nous avions seulement le lac comme source d'eau potable. Dans l'ancien temps, les gens allaient simplement chercher l'eau et la ramenaient à la maison. Aujourd'hui, dans certaines communautés, il faut construire un réservoir d'eau.

Le sénateur Grafstein : Un réservoir propre?

Le sénateur Adams : Il a fallu creuser un lac pour fournir de l'eau potable à la communauté et il faut pomper cette eau.

Le sénateur Grafstein : Où est-ce?

Le sénateur Adams : Cet endroit s'appelait avant Eskimo Point. Nous l'appelons maintenant Arviat. Nancy Karetak-Lindell, la députée, habite là. Pendant l'été, il faut pomper l'eau. À environ deux milles de la communauté, on a construit un réservoir pour que la communauté ait de l'eau pendant l'hiver. C'est ainsi que les choses se passent dans certaines de ces communautés. Certains lacs ont 200 ou 300 pieds de profondeur. Certaines communautés ont dû construire un réservoir pour avoir de l'eau pendant l'été. Pendant l'hiver, elles doivent puiser leur eau dans ce réservoir et elles doivent la pomper dans les lacs pendant l'été. C'est ce qui se passe maintenant.

Le sénateur Grafstein : Je pourrais peut-être vous fournir matière à réflexion : il y a un périodique intitulé *Canadian Magazine for Responsible Business, Corporate Knights with Waterlution*. C'est au sujet de l'eau. Le numéro de 2006, volume 5.2 porte sur le problème de l'eau et de la pollution. C'est un numéro intéressant. Encore une fois, sénateur Cochrane, c'est toute l'ironie de la situation au Canada.

Dans cet article, il y a un graphique sur l'eau à risque qui indique quelles sont les entreprises canadiennes qui cherchent à aider les populations des autres pays à s'assurer d'un approvisionnement durable en eau. Il y a là une longue liste d'entreprises canadiennes qui sont toutes cotées à la Bourse de Toronto. Cela comprend Lavalin, EnCana, Barrick Gold Corporation, Alcan, Stantec, First Quantum et Golden Star. Il y a toute une liste d'entreprises qui s'occupent de fournir de l'eau dans ces pays dans le cadre de leurs activités industrielles ou autres. Il y est question de l'Afghanistan et du Tchad.

Voilà une liste, que je trouve étonnante, d'entreprises canadiennes qui investissent dans des pays d'outre-mer dont 20 p. 100 n'ont pas d'eau du tout. Elles essaient de résoudre les problèmes outre-mer grâce à leurs politiques d'investissement. Pourtant, pour une raison que j'ignore, nous ne le faisons pas ici au Canada. N'est-ce pas ironique?

I will leave this with the committee, because it is another one of these amazingly funny charts. It states:

Listed below are water-intensive companies from the S&P/TSX composite as of June 2006 that operate in countries with severe water shortages.

Think about that.

The Chairman: We are getting there.

Senator Grafstein: I will leave that with the committee, because I find it to be another great irony.

Senator Sibbeston: This is also interesting and ironic. The North is a land of snow and ice. When you see the North, it is all white. The biggest technical problem in the North is getting fresh water into homes, because for nine or ten months of the year the Arctic is frozen. It is all snow and ice, but to get water into the homes is a real technical problem. I have been in government in the Northwest Territories and have been minister responsible for providing water, and it is a big technical problem.

In the North, it is impossible to have water and sewer systems in the ground. None of the systems available to the people in the South is applicable to the North. You cannot have water and sewers in the ground. Only three communities have utilidor systems. Any system has to be over the ground, heated, and closed, and water and sewage has to be hauled in and out. It is very costly and technically very difficult. Therein lays the problem.

Thus far, the best that they have been able to do, where there are no nearby lakes, they spend millions of dollars excavating and creating a reservoir into which, in the summer, they pump water. In the wintertime, by going beneath the ice and taking the water by truck to each individual house, that is the way that water is supplied to people in the North. It is very expensive. I can see that it would be easy to contaminate the water. They put an enormous amount of chlorine into it.

When I get home, I go down to the bank to get water, or else I get some crystal snow so I can have good, clear tea water. I think everybody in the North does that. In Simpson, we get water delivery, but the water that is considered good enough is highly chlorinated. I do not know what kills you first: the chlorine or the bacteria. That is a problem we have in our part of the country.

Senator Grafstein: I have two comments. First, I do not think that we have done a good job in Canada of taking a look at best practices when it comes to water in Aboriginal communities in the North.

I have talked to colleagues from Norway and Sweden. I am in Europe four times a year and I speak to them regularly, and they have solved their problem. I have not had the time to look at it, but one of the things the committee might do is to invite

Je vais laisser le comité réfléchir à cela, car il y a un autre de ces graphiques vraiment étonnant. On peut lire :

Voici la liste des entreprises faisant partie de l'indice S&P/TSX, en juin 2006, qui fournissent de l'eau dans les pays confrontés à de graves pénuries d'eau.

Réfléchissez à cela.

Le président : C'est ce que nous faisons.

Le sénateur Grafstein : Je vais laisser le comité y réfléchir, car c'est toute l'ironie de la situation.

Le sénateur Sibbeston : Il y a autre chose d'intéressant et d'ironique. Le Nord est une terre de neige et de glace. Si vous regardez le Nord, tout est blanc. Le plus gros problème technique que l'on connaît dans le Nord c'est pour apporter de l'eau fraîche dans les maisons, car pendant neuf ou dix mois de l'année, l'Arctique est gelé. Vous avez de la neige et de la glace partout, mais il est vraiment difficile d'amener l'eau dans les maisons. J'ai fait partie du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest comme ministre responsable de fournir de l'eau et cela pose un sérieux problème sur le plan technique.

Dans le Nord, il est impossible d'enfouir les réseaux d'eau et d'égouts dans le sol. Aucun des systèmes à la disposition des habitants du Sud ne peut s'appliquer au Nord. Vous ne pouvez pas enfouir dans le sol des tuyaux d'eau et d'égouts. Seulement trois communautés ont des utilidors. Tous les réseaux doivent être installés sur le sol, chauffés et fermés et il faut transporter l'eau et les eaux usées. C'est très coûteux et cela pose beaucoup de difficultés techniques. C'est donc un problème.

Le mieux qu'on ait réussi à faire jusqu'ici, lorsqu'il n'y a pas de lacs à proximité, c'est de dépenser des millions de dollars pour creuser et créer un réservoir dans lequel on pompe de l'eau en été. Pendant l'hiver, on va chercher l'eau sous la glace et on la livre par camion dans chaque maison. C'est ainsi que l'approvisionnement en eau est assuré dans le Nord. C'est très coûteux. L'eau peut être facilement contaminée. On y ajoute une quantité énorme de chlore.

Quand je rentre chez moi, je vais sur la rive pour chercher de l'eau, ou encore je prends de la neige bien propre afin d'avoir une bonne eau claire pour le thé. Je pense que tout le monde en fait autant dans le Nord. À Simpson, on nous livre de l'eau, mais elle est fortement chlorée. Je ne sais pas ce qui risque de vous tuer en premier, si c'est le chlore ou les bactéries. Cela nous pose un problème dans notre région du pays.

Le sénateur Grafstein : J'aurais deux choses à dire. Premièrement, je ne pense pas qu'au Canada, nous nous soyons suffisamment tournés vers les pratiques exemplaires pour l'approvisionnement en eau des communautés autochtones du Nord.

J'en ai parlé à mes collègues de Norvège et de Suède. Je vais en Europe quatre fois par année et je les rencontre régulièrement. Ils ont réglé leur problème. Je n'ai pas eu le temps d'étudier la question, mais le comité pourrait inviter les ambassadeurs de

ambassadors from Norway, Finland and Sweden to come as a panel and tell us what they have done with their northern communities and why it is that they have solved their problems there and we have not.

They have the same standard of living and the same tax regime as we do. They are unitary governments; they are not confederated governments, so they do not have the constitutional barriers. It would be interesting to look at their best practices.

In Europe, the good news is that there is competition for clean water. At one time, whenever one went to France, one would never drink water in France; one would drink bottled water. That is how we got Evian and bottled water. It is curious that people used to come to Canada and could drink water right from the tap and feel free to do so. Now we have an industry in Canada that is in the billions of dollars and we import rainwater from Fiji. It has become a multi-billion dollar business. It is weird that we have the largest freshwater drinking source in the world and we are importing fresh water from Fiji.

Tonight, when Senator Angus and I go out for dinner, we will decide whether we buy a bottle of wine or a bottle of fancy water, and the fancy water will cost more than Canadian wine. There is something strange about this country.

The Chairman: That depends on the quality of the wine.

Senator Grafstein: Yes it does.

The Chairman: You said this would not cost any money. I am sorry, there is no such thing as a regulatory regime that will not cost any money. The question is: Is it worth the money it would cost to create the regulation?

You expressed a concern or a fear or someone else had, if this were to happen, quite over and above the money that would be spent on the cost of regulation — of inspectors, inspections and the regime required to accomplish it — that the federal government would be asked in some cases to come in and take over the provision. That is not necessary.

With respect to the federal government regulation under the Food and Drugs Act, we do not subsidize the manufacturer of corn flakes. We regulate Sweet Marie chocolate bars, what goes into them and their healthfulness, and there are penalties under this act if they are not regulated. We do not subsidize the making of those chocolate bars. We regulate the manufacture and distribution of ginger ale, but we do not subsidize ginger ale.

That concern expressed to you about the federal government having to come in and spend money creating water as opposed to regulating water, where would that occur?

Norvège, de Finlande et de Suède à venir nous dire ce qu'ils ont fait dans leurs communautés septentrionales et comment il se fait qu'ils ont réglé leurs problèmes là-bas, mais pas nous nous.

Ils ont le même niveau de vie et le même régime fiscal que nous. Ils ont des gouvernements unitaires. Ce ne sont pas des gouvernements confédérés, si bien qu'ils n'ont pas d'obstacles constitutionnels. Il serait intéressant de jeter un coup d'oeil sur leurs pratiques exemplaires.

En Europe, l'approvisionnement en eau fait l'objet d'une concurrence, ce qui est une bonne chose. À une certaine époque, lorsqu'on allait en France, on ne buvait jamais l'eau du robinet, mais seulement de l'eau en bouteille. C'est ainsi que nous avons eu l'eau d'Evian et les autres eaux embouteillées. Curieusement, les gens qui venaient au Canada n'hésitaient pas à boire l'eau du robinet. Nous avons maintenant au Canada une industrie de plusieurs milliards de dollars et nous importons de l'eau de pluie de Fidji. C'est devenu une entreprise de plusieurs milliards de dollars. Il est pour le moins curieux que nous ayons la source d'eau potable la plus importante au monde, mais que nous importions de l'eau de Fidji.

Ce soir, lorsque le sénateur Angus et moi irons dîner, nous déciderons d'acheter une bouteille de vin ou une bouteille d'eau minérale de luxe et cette eau de luxe coûtera plus cher que le vin canadien. C'est une particularité bizarre de notre pays.

Le président : Cela dépend de la qualité du vin.

Le sénateur Grafstein : Oui, en effet.

Le président : Vous avez dit que cette mesure ne coûterait pas un sou. Je suis désolé, mais il n'y a aucun régime de réglementation qui ne coûte pas un sou. La question est donc de savoir si le coût de cette réglementation en vaut la peine?

Vous avez émis la crainte, à moins que ce ne soit quelqu'un d'autre, qu'en plus de l'argent à dépenser pour mettre la réglementation en place, pour les inspecteurs, les inspections et le régime nécessaire, on puisse, dans certains cas, demander au gouvernement fédéral d'intervenir et d'assumer cette responsabilité. Ce n'est pas nécessaire.

Pour ce qui est de la réglementation fédérale que prévoit la Loi sur les aliments et drogues, nous ne subventionnons pas le fabricant de flocons de maïs. Nous réglementons les tablettes de chocolat Sweet Marie, les ingrédients qui servent à les fabriquer et leur salubrité, et si la réglementation n'est pas respectée, la loi prévoit des sanctions. Nous ne subventionnons pas la fabrication de ces tablettes de chocolat. Nous réglementons la fabrication et la distribution de la bière de gingembre, mais nous ne subventionnons pas cette boisson.

Dans quelles circonstances le gouvernement fédéral devrait-il intervenir et dépenser de l'argent pour assurer l'approvisionnement en eau plutôt que pour réglementer l'eau, comme on vous en a émis la crainte?

Senator Grafstein: I believe it was trying to divert me from the problem that they did not want to end up with a federal-provincial dispute. They did not want some provinces saying if you want to help, you must write a cheque. Frankly, that was not a proper analysis of the problem.

I make this one single prediction. If, in fact, this committee chose to accept the principle of a mandatory guideline —

The Chairman: That is an oxymoron. There are regulations or guidelines.

Senator Grafstein: I am saying that the guideline would be made mandatory into a regulation. That alone would immediately tighten up the provincial oversight. Just the announcement would immediately put every provincial official on notice that he or she has a dual responsibility. There is the responsibility under the provincial act as well as the federal hammer that will arise from time to time to tap you on the back of the head.

The Chairman: Is that because there would then be a consequence of failure to measure up?

Senator Grafstein: Yes, under the Food and Drugs Act. I am not changing the regulations under the Food and Drugs Act. I am saying, just the passage of that law alone as mandatory law, enforces the provinces to move more swiftly to concur.

Remember, the guideline is not a federal guideline alone. Under the regime, it is based on a federal-provincial cooperation to establish a guideline that both sides believe is satisfactory. We already do that. The question is changing it from a guideline to a mandatory standard.

The Chairman: Regulation.

Senator Grafstein: Yes, a regulation or standard. The announcement of that alone would immediately tighten up regulatory oversight, both within the federal regime amongst the Aboriginal communities, the administrations responsible for that and the provinces. That is what happened in the United States.

I am not looking at a regime that is costly. The add-on is placing this on a website that the federal government could fund that must be updated by the provinces. To my mind, that would be a very simple and cost-effective measure, a few million bucks. I can tell you that would immediately cause improvement.

There are options available here. We do live in a knowledge economy. We are connected. These are not costly measures. I misspoke when I said it would not cost something. I am saying it would be a simple insurance premium against the health costs in the billions. We know it is in the billions. I am not talking about billions of dollars; I am talking about much less than that. I am not talking about the gun registry.

Le sénateur Grafstein : Je crois qu'on essayait de détourner mon attention du fait qu'on ne voulait pas se retrouver avec un conflit fédéral-provincial. On ne voulait pas que certaines provinces disent au gouvernement fédéral que s'il veut apporter son aide, il doit leur faire un chèque. En fait, ce n'était pas une bonne analyse du problème.

Je ferais une prédiction. Si le comité décide d'accepter le principe des lignes directrices obligatoires...

Le président : C'est une oxymore. Ou bien ce sont des règlements ou bien ce sont des lignes directrices.

Le sénateur Grafstein : Je dis que les lignes directrices deviendraient obligatoires sous la forme d'un règlement. Cela suffirait à resserrer immédiatement le contrôle exercé par les provinces. Cette simple annonce ferait comprendre immédiatement aux autorités provinciales qu'elles ont une double responsabilité. Elles ont des responsabilités en vertu de la législation provinciale, de même qu'en vertu de la législation fédérale qui interviendrait de temps en temps pour les rappeler à l'ordre.

Le président : Parce qu'elles ne se seraient pas acquittées de leur mission?

Le sénateur Grafstein : Oui, en vertu de la Loi sur les aliments et drogues. Je ne change pas le règlement d'application de la Loi sur les aliments et drogues. Je dis simplement que si l'adoption de cette loi rend cela obligatoire, les provinces vont s'empresser de la respecter.

N'oubliez pas que les lignes directrices ne sont pas purement fédérales. On se fonde sur la coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces pour établir des lignes directrices que les deux parties jugent satisfaisantes. Nous le faisons déjà. Il s'agit seulement de transformer de simples lignes directrices en normes obligatoires.

Le président : Un règlement.

Le sénateur Grafstein : Oui, un règlement ou une norme. Il suffira de l'annoncer pour resserrer immédiatement la surveillance de la réglementation, dans le champ de compétence fédéral, dans les communautés autochtones ainsi que dans les administrations qui assument cette responsabilité et les provinces. C'est ce qui s'est passé aux États-Unis.

Je ne cherche pas la mise en place d'un régime coûteux. Les dépenses supplémentaires seraient pour créer un site Web que le gouvernement fédéral financerait et qui devrait être mis à jour par les provinces. Ce serait, selon moi, une mesure très simple et rentable qui ne coûterait que quelques millions de dollars. Je peux vous dire que cela entraînerait immédiatement des améliorations.

Nous avons différentes options. Nous vivons dans une économie du savoir. Nous sommes branchés. Ce ne sont pas des mesures coûteuses. Je me suis mal exprimé quand j'ai dit que cela ne coûterait pas un sou. Je veux dire que ce serait une simple prime d'assurance contre des coûts de santé se chiffrant en milliards de dollars. Nous savons qu'ils se chiffrent à plusieurs milliards de dollars. Je ne parle pas ici de dépenser des milliards, mais beaucoup moins. Je ne parle pas du registre des armes à feu.

Senator Angus: I will focus just on one point. I know, as I said earlier, how thorough you are.

You alluded to discussions you have had with the past two federal administrations to the effect, as I understood your comments, “Senator Grafstein, please hold back, we are doing something as a government.”

Did you explore with them as to whether there was a plan, as far as you were able to determine, to deal with the constitutional question in the same way you are dealing with it?

Senator Grafstein: Again, they were not precise discussions. They were general, and I am giving you my impression of those discussions. Essentially, my sense was that they would make a fresh commitment to the Aboriginal communities to invest more money directly to solve this particular problem.

Senator Angus: That is a clear area of federal jurisdiction.

Senator Grafstein: There is no question about that.

Senator Angus: They would not have had a national oversight.

Senator Grafstein: No. They said they will address that problem. My argument was equality, and it should apply to both. They said the provinces are doing this, we should be doing that and that is our responsibility. My response was that it did not happen provincially. Then there is the question of equality. I cannot get it through my head that we have a Constitution that says that each Canadian is supposed to be treated equally, and the Aboriginal community is not being treated equally.

Senator Angus: However, that is a different issue.

Senator Grafstein: No, it is not.

Senator Angus: That is the nature of our federation.

Senator Grafstein: It is not the nature of our federation. To my mind, it is something that was there before the Charter. The federal government had responsibility to treat the Aboriginal communities on an equal basis. It was not supposed to be separate.

Senator Angus: It is a trust.

Senator Grafstein: It was a stewardship. We have heard the words. That is what the Supreme Court of Canada said. I listened to those words. They are important.

Having said that, not only had they let down the Aboriginal communities, but we have also let down the other communities because we pay the shot. The taxpayer pays the shot for health costs. It is the biggest issue in every budget, and it is ripping provincial budgets apart.

Senator Angus: These are all interesting issues.

Senator Grafstein: This is in response to your question.

Le sénateur Angus : J’insisterais simplement sur un détail. Comme je l’ai dit tout à l’heure, je sais à quel point vous êtes méticuleux.

Vous avez mentionné les discussions que vous avez eues avec les deux anciens gouvernements fédéraux qui vous ont dit, si j’ai bien compris : « Sénateur Grafstein, s’il vous plaît, ne vous en mêlez pas, car notre gouvernement est en train de faire quelque chose ».

Avez-vous vérifié s’il y avait un plan, dans la mesure où vous avez pu l’établir, pour résoudre le problème constitutionnel comme vous le proposez?

Le sénateur Grafstein : Encore une fois, il ne s’agissait pas de discussions précises. Elles étaient seulement générales et je vous dis ce que j’en pense. J’ai eu l’impression que le gouvernement voulait s’engager, envers les communautés autochtones, à investir davantage d’argent, directement, pour résoudre ce problème.

Le sénateur Angus : Il s’agit clairement d’un domaine de la compétence du gouvernement fédéral.

Le sénateur Grafstein : Cela ne fait aucun doute.

Le sénateur Angus : Cela n’aurait pas été soumis à une surveillance au niveau national.

Le sénateur Grafstein : Non. Le gouvernement a dit qu’il réglerait ce problème. L’argument que j’ai invoqué est celui de l’égalité. Cela devrait s’appliquer aux deux niveaux. On m’a dit que les provinces faisaient telle chose, que le fédéral devrait faire telle autre chose, car c’était sa responsabilité. J’ai répondu à cela que rien n’était fait au niveau provincial. Cela soulève la question de l’égalité. Je ne peux pas comprendre qu’avec une Constitution disant que chaque Canadien doit être traité également, la communauté autochtone n’obtienne pas un traitement égal.

Le sénateur Angus : C’est toutefois une autre question.

Le sénateur Grafstein : Non.

Le sénateur Angus : Telle est la nature de notre fédération.

Le sénateur Grafstein : Telle n’est pas la nature de notre fédération. Selon moi, cela existait déjà avant la Charte. Le gouvernement fédéral avait la responsabilité de traiter les communautés autochtones sur un pied d’égalité. Il n’était pas censé les traiter différemment.

Le sénateur Angus : C’est une relation de fiduciaire.

Le sénateur Grafstein : C’est une fonction d’intendance. Nous avons entendu cette expression. C’est ce qu’a dit la Cour suprême du Canada. J’ai écouté ses paroles. Elles sont importantes.

Cela dit, non seulement le gouvernement a laissé tomber les communautés autochtones, mais il a aussi laissé tomber les autres communautés parce que nous payons la facture. Le contribuable paie la facture des soins de santé. C’est le poste budgétaire le plus important et cela a des conséquences sont désastreuses pour les budgets provinciaux.

Le sénateur Angus : Ce sont des questions intéressantes.

Le sénateur Grafstein : C’est la réponse à votre question.

Senator Angus: It is stimulating to try to level the playing field, but we are talking about water and healthy community water systems.

The present government, for example, as I understand it, to the extent any of us know anything these days about their plans, is indicating that their approach to environmental matters, if I may use that expression, is to approach the individual Canadian and determine how they are directly affected health-wise by environmental factors such as unclean air or unclean water.

Have you had discussions with officials? Have you had any pressures with this current government? This is piggybacking a bit on Senator Sibbeston's question.

Senator Grafstein: No.

Senator Angus: Your answer is no?

Senator Grafstein: The answer is no. Quite frankly, the silence has been awesome.

Senator Angus: That is neither here nor there. I do not think you have any personal way of suggesting to us that the federal government has nothing in the pipeline right now.

Senator Grafstein: I can only suggest this to you, and I say this openly. I have a number of other private initiatives before the Senate. I must say, on these other initiatives, I have heard from the government directly through ministerial representatives as to their views of my various pieces of private member activities. On this one I have heard absolutely nothing.

Senator Angus: That should be encouraging to you.

Senator Grafstein: It is encouraging.

Senator Angus: We will be consulting with those people. If they determine it is fine, we are off and running and it will become the Grafstein Law.

Senator Grafstein: I know Senator Banks and Senator Cochrane will afford me this privilege, but I cannot attend all your hearings on this bill.

Senator Angus: We are here.

Senator Grafstein: I cannot because I have other responsibilities that are not as important, but important nonetheless.

I will undertake to read the transcripts very carefully and at the end have an opportunity to respond if I feel that the evidence is not fair. If that is your wish — and you are not compelled to agree to that, but I am prepared to do that — I will undertake to read the transcripts.

If necessary, if I seek additional information that I think is incorrect, I will try to bring it back to this committee. I think the committee is seized of this matter. I know Senator Banks and Senator Cochrane are fair-minded people. We want to get at the facts.

I started out by saying clearly that the information that I am presenting to you is anecdotal. I do not have a research staff. It is me and my secretary and my friends in the Senate who help me from time to time, and outsiders who write to me.

Le sénateur Angus : Il est stimulant d'essayer d'assurer l'égalité, mais nous parlons de l'eau et de la salubrité des réseaux d'eau potable.

Le gouvernement actuel, par exemple, dans la mesure où nous savons quelles sont ses intentions, dit que sa politique à l'égard de l'environnement consiste à déterminer si la santé des Canadiens est directement touchée par les facteurs environnementaux comme la pollution atmosphérique ou la pollution de l'eau.

En avez-vous discuté avec les fonctionnaires? Avez-vous exercé des pressions sur le gouvernement actuel? Cela fait plus ou moins suite à la question du sénateur Sibbeston.

Le sénateur Grafstein : Non.

Le sénateur Angus : Votre réponse est non?

Le sénateur Grafstein : Ma réponse est non. En fait, il y a eu un silence extraordinaire à ce sujet.

Le sénateur Angus : Cela ne veut rien dire. Je ne pense pas que vous puissiez dire que le gouvernement fédéral n'a rien en préparation.

Le sénateur Grafstein : Je peux seulement vous dire une chose, et cela ouvertement. J'ai un certain nombre d'autres mesures d'initiative parlementaire devant le Sénat. Le gouvernement m'a fait savoir directement, par l'entremise des représentants ministériels, ce qu'il pensait de ces diverses initiatives. Par contre, il est resté tout à fait silencieux au sujet de celle-ci.

Le sénateur Angus : Cela devrait vous encourager.

Le sénateur Grafstein : C'est encourageant.

Le sénateur Angus : Nous allons consulter ces personnes. Si elles estiment que c'est acceptable, nous nous empresserons de donner suite et cette mesure deviendra la Loi Grafstein.

Le sénateur Grafstein : Je sais que le sénateur Banks et le sénateur Cochrane m'accorderont ce privilège, mais je ne peux pas assister à toutes vos audiences sur ce projet de loi.

Le sénateur Angus : Nous sommes là.

Le sénateur Grafstein : Je ne le peux pas, car j'ai d'autres responsabilités qui ne sont pas aussi importantes, mais qui ont quand même leur importance.

Je vais lire très attentivement la transcription de vos délibérations et j'y répondrai à la fin si j'estime que certaines déclarations sont inexactes. Si tel est votre désir — et rien ne vous oblige à accepter, mais je suis prêt à le faire — je vais lire la transcription de vos délibérations.

Si j'obtiens des renseignements supplémentaires sur des choses que j'estime inexactes, j'essaierai de les communiquer au comité. Je pense que le comité est maintenant saisi de ce dossier. Je sais que le sénateur Banks et le sénateur Cochrane sont des gens raisonnables. Nous voulons aller au fond des choses.

J'ai commencé par vous dire clairement que les renseignements que je vous ai présentés sont anecdotiques. Je n'ai pas de personnel de recherche. J'ai recueilli ces renseignements avec l'aide de ma secrétaire, de mes amis au Sénat qui m'aident de

I will undertake to read the transcripts carefully. Perhaps you will allow me an opportunity right at the end before you opine to perhaps come back and respond. I may not see the need to respond if you feel you are satisfied with the evidence, but if you have some serious questions, I will do that. This is an important bill. I have spent close to six years on this bill, and I am not doing it for my own sake because my city and region is covered off by this. The city of Toronto has clean drinking water, but I do not think it is fair that the city of Toronto should have clean drinking water when my friend Senator Adams' community does not.

Senator Angus: You will read those guidelines, as Senator Cochrane asked, and get back to us if you have any special comments.

Senator Grafstein: I will. Remember, I am not an expert on those guidelines.

The Chairman: As you have seen from Vancouver, it is not necessarily the case that we can rest assured that big cities have good water treatment systems, because sometimes they have systems that are not up to unforeseen events.

Senator Grafstein: Let me give you some cities. Winnipeg had a problem. Vancouver has a recurring problem. Moncton had a serious problem. There is not a city of any size in Canada that in the last 10 years has not had a problem.

The Chairman: We are not only talking about rural and Aboriginal systems.

Senator Grafstein: No.

The Chairman: In the same sense that we have an obligation to provide clean water, if that is found to be the case, we also have an obligation to ensure that the consequences of not delivering it properly are the same in X as they are in Y and Z.

Senator Grafstein: I agree.

The Chairman: I think we are finished our questions for the moment, Senator Grafstein. We will ensure that you receive transcripts of all our deliberations in respect of this bill, and we may ask you to appear before us again. We will go in camera for two minutes for the purpose of determining who our next witnesses will be on this bill.

Senator Grafstein: As I have undertaken to do, I will read the transcript, but I think that the departments have a deep statutory responsibility. The Minister of Health has a statutory responsibility for the public health of the nation. That is clear. I have always asked the question, is there liability that goes beyond the statutory responsibility? That is a moot question, as you know, Senator Angus. I would hope that the committee would call on Health Canada, the Canadian Food Inspection Agency and the Department of Indian Affairs. Call them to

temps en temps, et de gens de l'extérieur qui m'écrivent. Je m'engage à lire attentivement la transcription de vos délibérations. Vous me permettrez peut-être, à la fin, avant que vous ne preniez une décision, de revenir pour répondre à ce qu'on dira. Je ne jugerai peut-être pas nécessaire de répondre si vous êtes satisfaits des témoignages, mais si vous avez de sérieux doutes, je le ferai. C'est un projet de loi important. J'y ai consacré près de six années et je ne le fais pas dans mon propre intérêt, uniquement pour protéger ma ville et ma région. La ville de Toronto a de l'eau potable saine, mais je ne pense pas normal qu'alors que nous avons une bonne eau potable à Toronto, il n'y en ait pas dans la communauté de mon ami, le sénateur Adams.

Le sénateur Angus : Vous lirez ces recommandations, comme l'a demandé le sénateur Cochrane, et vous reviendrez nous voir si vous avez des observations particulières à formuler.

Le sénateur Grafstein : Je vais le faire. Ne l'oubliez pas, je ne suis pas un expert de ces recommandations.

Le président : Comme vous l'avez vu à Vancouver, nous n'avons pas la garantie que les grandes villes ont de bons systèmes d'épuration de l'eau, car ces systèmes sont parfois vulnérables face à des événements imprévus.

Le sénateur Grafstein : Permettez-moi de vous citer quelques exemples. Il y a eu un problème à Winnipeg. Ce n'est pas la première fois que le problème se présente à Vancouver. Il y a eu un problème grave à Moncton. Aucune ville du pays, quelle que soit sa taille, n'a échappé à ce problème au cours des 10 dernières années.

Le président : Nous ne parlons pas seulement des réseaux de distribution ruraux et autochtones.

Le sénateur Grafstein : Non.

Le président : Tout comme nous avons l'obligation de fournir de l'eau saine, si c'est effectivement le cas, nous avons aussi l'obligation de veiller à ce que les conséquences des insuffisances du système soient les mêmes partout.

Le sénateur Grafstein : Je suis d'accord.

Le président : Je pense que nous en avons terminé avec nos questions pour le moment, sénateur Grafstein. Nous veillerons à ce que vous receviez la transcription de toutes nos délibérations concernant ce projet de loi et nous pourrions vous demander de comparaître de nouveau. Nous allons nous réunir à huis clos pendant deux minutes pour déterminer qui seront nos prochains témoins au sujet de ce projet de loi.

Le sénateur Grafstein : Comme je m'y suis engagé, je vais lire la transcription de vos délibérations, mais je pense que le ministère a d'importantes responsabilités vis-à-vis de la loi. Le ministre de la Santé est responsable de la santé publique de la nation. C'est clair. J'ai toujours demandé s'il y avait des responsabilités qui allaient au-delà des responsabilités que confère la loi. C'est un sujet de controverse, comme vous le savez, sénateur Angus. J'espère que le comité demandera à Santé Canada, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments et au ministère des Affaires indiennes

account. Again, I would ask you get outside evidence to test the veracity of their conclusions. Then I will read the transcripts and help this committee come to a fair and open-minded decision.

The Chairman: We will always do that, senator.

Senator Grafstein: I appreciate that.

Senator Angus: I would like to thank you, Senator Grafstein, and also to commend you for this initiative.

Senator Grafstein: Thank you. I appreciate that.

The Chairman: The meeting is adjourned pending our going into camera for a few minutes, senators. Senator Grafstein, thank you very much.

The committee continued in camera.

de comparaître. Exigez qu'ils vous rendent des comptes. Je vous demanderais, encore une fois, d'obtenir des témoignages de l'extérieur pour tester la véracité de leurs conclusions. Je lirai la transcription de vos délibérations pour aider le comité à prendre une décision équitable, avec l'esprit ouvert.

Le président : C'est ce que nous faisons toujours, sénateur.

Le sénateur Grafstein : Je le sais.

Le sénateur Angus : Sénateur Grafstein, je voudrais vous remercier et également vous féliciter pour cette initiative.

Le sénateur Grafstein : Merci. Je l'apprécie.

Le président : Nous levons la séance en attendant de nous réunir à huis clos pendant quelques minutes, sénateurs. Sénateur Grafstein, merci beaucoup.

La séance se poursuit à huis clos.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Thursday, November 9, 2006

Canadian Public Health Association:

Timothy Lambert, Volunteer.

Canadian Strategy for Cancer Control:

David Bennett, Member of the National Environmental and
Occupational Exposures Committee.

Canadian Association of Physicians for the Environment:

Victoria Lee, Board Member.

Thursday, November 23, 2006

As an individual:

Linda F. Duncan.

Tuesday, November 28, 2006

The Honourable Senator Jerahmiel Grafstein, sponsor of the bill.

TÉMOINS

Le jeudi 9 novembre 2006

Association canadienne de santé publique :

Timothy Lambert, bénévole.

Stratégie canadienne de lutte contre le cancer :

David Bennett, membre du Comité national sur les expositions
environnementales et professionnelles.

Association canadienne des médecins pour l'environnement :

Victoria Lee, membre du conseil.

Le jeudi 23 novembre 2006

À titre personnel :

Linda F. Duncan.

Le mardi 28 novembre 2006

L'honorable sénateur Jerahmiel Grafstein, parrain du projet de loi.